

Comité du programme et budget

Trente-troisième session
Genève, 13 – 17 septembre 2021

PROJET DE RAPPORT¹

établi par le Secrétariat

¹ Les délégations représentées à la session sont invitées à transmettre leurs observations, le cas échéant, à l'adresse électronique controller.mail@wipo.int, d'ici le 3 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1	OUVERTURE DE LA SESSION	3
POINT 2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
POINT 3	ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT PAR INTERIM DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)	14
POINT 4	RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI	14
POINT 5	PROPOSITION DE REVISION DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI	24
POINT 6	PROPOSITIONS DE REVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI	33
POINT 7	RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	36
POINT 8	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	45
POINT 9	RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI).....	53
POINT 10	ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2020; ETAT DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2021	60
POINT 11	RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES.....	70
POINT 12	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2022-2023.....	78
POINT 13	PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)	96
POINT 14	MISE A JOUR SUR LA SITUATION ET L'ETAT D'AVANCEMENT DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES CONCERNANT L'ELABORATION DU MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021	104
POINT 15	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION .	113
POINT 16	FERMETURE DE LA SESSION	113
ANNEXE :	LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS.....	

1. La trente-troisième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation du 13 au 17 septembre 2021.
2. D'octobre 2019 à octobre 2021, le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh (2020-2021), Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2020-2021), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde (2019-2020), Indonésie, Iran (République islamique d') (2020-2021), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Malaisie (2020-2021), Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Oman (2019-2020), Pakistan, Panama, Pérou, Philippines (2019-2020), République de Corée (2019-2020), République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour (2019-2020), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande (2020-2021), Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Viet Nam (47).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Albanie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Barbade, Burundi, Cambodge, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Finlande, Géorgie, Inde, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Lituanie, Macédoine du Nord, Monaco, Mongolie, Namibie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Slovénie, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe (45).

POINT 1 OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la trente-troisième session du Comité du programme et budget (PBC). Il a profité de l'occasion pour saluer tout le monde dans la salle ainsi qu'à tous ceux qui suivaient à distance, dans différents fuseaux horaires. Le président savait que le moment de la journée était différent pour certains participants, mais il était très heureux qu'ils aient décidé de participer à cette réunion très importante. Il a donné la parole au Directeur général afin qu'il puisse faire son allocution d'ouverture.
6. Le Directeur général a chaleureusement salué tous ceux qui se joignaient à la réunion dans d'autres parties du monde et a déclaré que c'était un plaisir d'ouvrir la trente-troisième session du PBC. Le Directeur général a remercié le président et le vice-président du PBC pour l'assistance constante qu'ils ont fournie au Secrétariat dans la préparation des travaux de la session. Il a exprimé sa profonde gratitude aux coordinateurs régionaux et aux États membres pour leur engagement constructif avec lui et ses collègues tout au long du processus du PBC. À la trente-deuxième session du PBC, les États membres ont entrepris un examen complet du projet de programme de travail et de budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 et ont fourni au Secrétariat des conseils et des orientations pour des améliorations supplémentaires. Selon les souhaits du comité, le projet révisé contenait des informations supplémentaires sur la réponse de l'OMPI à la pandémie de COVID-19. Il comportait des détails supplémentaires sur les mesures prises pour aider les États membres à surmonter la pandémie et à reconstruire, ce qui constituerait plusieurs domaines de travail. Premièrement, l'OMPI continuerait d'appuyer et de favoriser les partenariats nécessaires afin d'augmenter la production mondiale de vaccins et d'œuvrer à l'objectif d'équité en matière de

vaccins. Le premier des ateliers trilatéraux, avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui fait partie de la coopération trilatérale renforcée OMS-OMC-OMPI annoncée en juin, aurait lieu le 27 septembre 2021. Le Directeur général avait espoir que tout le monde se joindrait à cet événement. Deuxièmement, l'OMPI continuerait d'aider ses membres à créer un environnement propice à l'innovation dans le domaine de la santé, notamment par le biais d'un ensemble d'aides autour du transfert de technologie. Parallèlement à cela, l'OMPI continuerait de fournir une assistance technique sur mesure et un soutien au renforcement des capacités aux États membres. Les économies ont également besoin de soins et d'attention. L'OMPI appuierait les États membres dans leurs efforts dans ce domaine en s'efforçant d'accroître les connaissances et la sensibilisation à la propriété intellectuelle, ainsi qu'en aidant davantage de jeunes entreprises, de petites et moyennes entreprises (PME), d'entrepreneurs et de communautés à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil puissant pour la croissance et le développement durable. Les programmes contiennent tous les détails sur le large éventail d'initiatives en cours. Ils englobent tous les secteurs et sont intégrés aux travaux des piliers stratégiques.

7. Pour soutenir davantage l'approche de l'OMPI dans son ensemble, trois millions de francs suisses supplémentaires ont été alloués aux mesures de réponse de l'OMPI. Il s'agissait du seul changement substantiel de la situation financière qui avait été présenté à la trente-deuxième session du PBC. En cas de questions sur un aspect de cette réponse, les États membres étaient invités à contacter M. Sherif Saadallah, directeur exécutif de l'Académie de l'OMPI et point de contact pour les mesures de l'OMPI contre la COVID-19. La crise engendrée par la COVID-19 demeurant imprévisible, l'OMPI resterait souple et réactive aux besoins des États membres. Au cours des prochaines semaines et jusqu'à l'automne, le Secrétariat devrait établir des contacts aux niveaux régional et national afin que les États membres soient tenus pleinement informés de l'évolution des mesures d'appui de l'OMPI. Au cours de la trente-troisième session du PBC, les États membres examineraient les rapports d'audit et de supervision, l'exécution du programme et les questions financières, les documents concernant la planification et le budget, ainsi que les points relatifs aux décisions prises lors de la trente-deuxième session du PBC et des assemblées de 2020. Dans le cadre de l'audit et de la supervision, le comité examinerait les rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), le vérificateur externe des comptes et le directeur de la Division de la supervision interne (DSI). La gouvernance, la responsabilité et la transparence sont des priorités essentielles pour l'administration, et le Directeur général a tenu à remercier toutes les personnes impliquées dans chacun de ces rapports pour le travail précieux qu'elles accomplissaient au nom de l'OMPI. À cet égard, le Directeur général a annoncé la nomination de la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie, Mme Jovanie Philogene, qui prendra ses fonctions le 15 septembre 2021. Mme Philogene aurait une période de transition avec le chef par intérim du Bureau de la déontologie, M. David Mitchels, et le Directeur général a réaffirmé l'engagement de l'administration à garantir que le travail de l'OMPI s'appuie sur de solides normes de déontologie, s'inspirant des meilleures pratiques de l'ensemble du système des Nations Unies (ONU) et au-delà. Le Secrétariat cherchait également à obtenir l'approbation pour mettre à jour le processus de sélection des membres de l'OCIS et la Charte de la supervision interne. Le Directeur général s'est dit ravi d'informer les membres sur les différents domaines dans lesquels des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). S'agissant de l'exécution et des finances, les recettes et les dépôts de l'OMPI sont restés solides et conformes aux chiffres présentés aux membres lors de la trente-deuxième session du PBC et la force persistante des dépôts auprès de l'OMPI et d'autres services reflétaient une tendance plus large selon laquelle les secteurs innovants et créatifs de l'économie du monde entier continuaient à se montrer résilients. Alors que la performance financière de l'OMPI était bonne, le monde connaissait encore beaucoup d'incertitude. L'OMPI continuerait donc d'adopter une approche équilibrée de la gestion des ressources, alliant prudence et investissements judicieux dans les services, les programmes et l'infrastructure de l'OMPI. Dans cet esprit, le Secrétariat s'est dit ravi de présenter le Plan-cadre d'équipement (PCE) pour l'exercice biennal 2022-2023, pour lequel le

Secrétariat et le Directeur général sollicitaient le soutien des États membres pour mettre de côté 19,97 millions de francs suisses à investir dans le futur. Les investissements prévus dans le PCE étaient axés sur la nécessité de poursuivre la transformation numérique de l'OMPI, d'améliorer notre infrastructure au sens large et de veiller à améliorer les services et l'appui sur lesquels comptaient les États membres. De nombreux services étaient disponibles en ligne, ce qui avait permis d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'efficacité, mais il restait encore du travail à faire en investissant dans l'avenir du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, en modernisant les systèmes de conférence, en transformant le système qui sous-tendait les principales fonctions administratives et financières, et l'amélioration de la sécurité de l'environnement des TIC, entre autres mesures. Le PCE veillerait à ce que l'OMPI restait apte à remplir ses fonctions en 2022-2023 et au-delà. Le Directeur général ferait preuve de négligence s'il n'exprimait pas sa gratitude au vérificateur externe des comptes pour diverses recommandations sur le processus du PCE afin de le rendre plus stratégique et significatif pour l'OMPI. Des mesures avaient été prises pour mettre en œuvre certaines des recommandations et les autres le seraient au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Parallèlement aux investissements dans le matériel informatique de l'OMPI, il fallait également faire évoluer le "cœur de l'OMPI", la façon dont les individus s'engagent et collaborent ensemble à l'OMPI devait être étayée par une culture inclusive, collaborative et dynamique. L'autonomisation des personnes était une priorité clé pour l'Organisation et le fondement du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026. Il y aura une présentation lors du rapport annuel sur les ressources humaines et la nouvelle stratégie RH au Comité de coordination en octobre 2021. Au cours de la session, les participants discuteraient de divers points faisant suite aux consultations de la trente-deuxième session du PBC et des assemblées de 2020 des États membres de l'OMPI. Le Secrétariat avait achevé les recherches raisonnables qu'il avait demandé d'entreprendre sur la question de la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). L'adhésion au GNUDD a été présentée à la décision des États membres, et le Secrétariat a réitéré son engagement total envers toute ligne de conduite que ceux-ci choisiraient. Le Secrétariat avait également publié les communications qu'il avait reçues sur le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le Directeur général a tenu à remercier tous les États membres qui ont soumis leurs points de vue. Le Secrétariat restait entièrement à la disposition des États membres sur cette question difficile et de longue date et il espérait que des progrès et une convergence seraient atteints à un moment donné. Les points à l'ordre du jour de la trente-troisième session du PBC étaient percutants, stratégiques, et façonneraient la croissance de l'OMPI. Comme le Directeur général l'a souligné lors de la trente-deuxième session du PBC, il ne s'agissait pas seulement des plans de l'OMPI, mais aussi des plans des États membres. Ensemble, ils constituent un plan commun pour relever les défis et les opportunités, tout en réalisant l'aspiration collective d'un monde où la propriété intellectuelle soutient l'innovation et la créativité d'où qu'elles viennent, pour le bien de tous.

8. Le Directeur général a conclu en remerciant les États membres pour la manière prévenante et constructive avec laquelle ils se sont engagés avec lui et son équipe et pour leur flexibilité lors des préparatifs de la trente-troisième session du PBC. Le Directeur général et le Secrétariat étaient prêts à impliquer, encourager et soutenir les États membres dans les travaux à venir et il a souhaité au président, au vice-président ainsi qu'aux États membres le meilleur pour une semaine productive.

9. Le président a remercié le Directeur général pour sa présentation exhaustive et sans équivoque. Le président a tenu à souligner personnellement la manière dont l'Organisation avait réagi aux observations formulées et aux questions posées à la trente-deuxième session du PBC. Il était bon que le Secrétariat tienne compte de ces observations et y réagisse prestement en apportant des modifications et des informations supplémentaires. Le président a noté avec intérêt l'augmentation des ressources allouées à la lutte visant à maîtriser l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le cadre de la compétence de l'OMPI qui était la propriété intellectuelle et tout ce qu'elle pouvait apporter en termes de connaissances et de compétences

pour faire face et, avec chance, mettre fin à la pandémie pour le bien du monde entier. Le président a ensuite donné la parole au Secrétariat pour une annonce administrative.

10. Le Secrétariat a rappelé aux délégations qu'un document détaillé contenant des annonces administratives avait été envoyé à tous et était disponible sur le site Web du PBC, dans la catégorie "Autres documents connexes". Les mesures décrites dans ce document contribueraient à assurer un environnement sûr pour cette session du PBC. Afin de maintenir un environnement dans les salles de réunion, les participants devront porter des masques en permanence. Les participants pouvaient retirer leur masque lorsqu'ils prenaient la parole pour s'adresser à l'assemblée le temps de l'intervention. De plus, une distance de deux mètres devait être maintenue entre les personnes si elles passaient plus de quelques minutes à proximité les unes des autres. Seul le strict respect de ces mesures par tous permettrait d'éviter de devoir demander aux gens de s'isoler avec les perturbations que cela entraînerait pour la réunion si par malheur un cas de COVID-19 devait se présenter dans les locaux. Le Secrétariat a remercié les délégations de leur compréhension. En outre, et à compter du 13 septembre 2021, suite à l'annonce du pays hôte, certains changements avaient été introduits relativement à l'accès à la cafétéria de l'OMPI dans le nouveau bâtiment. Cela s'appliquait à tous, au personnel aussi bien qu'aux délégations. Ces changements respectaient également les mesures appliquées par tous les organismes des Nations Unies à Genève. Un agent de sécurité demanderait à tous les entrants à la cafétéria de présenter une preuve d'un certificat COVID-19, un certificat numérique compatible avec les exigences des Nations Unies, tel qu'un certificat suisse ou britannique contenant une preuve de vaccination ou d'immunisation après avoir contracté la COVID-19 au cours des six derniers mois. Ces certificats numériques pourraient également inclure le résultat d'un test d'antigénique ou PCR effectué au cours des 48 ou 72 dernières heures, respectivement. Pour les personnes ayant reçu des vaccins qui n'étaient pas disponibles en Suisse ou dans l'Union européenne, une preuve de vaccination d'une autorité nationale ou un résultat de test COVID-19 valide suffirait pour accéder à la cafétéria. Des mesures avaient été mises en place pour garantir que les personnes assises à la cafétéria puissent retirer leurs masques pour manger avec un certificat COVID-19. Si quelqu'un accédait à la cafétéria uniquement pour un plat à emporter, il devait garder son masque lors du ramassage sans avoir à présenter un certificat COVID-19. Compte tenu du format de réunion hybride et afin de fournir la meilleure interprétation pendant la session, il serait très utile que les délégations puissent envoyer par avance au Secrétariat des copies écrites de leurs interventions. Le Secrétariat a également demandé aux délégations de s'exprimer lentement et de manière intelligible lorsqu'elles prenaient la parole pour aider les équipes d'interprétation dont le travail était beaucoup plus difficile du fait de l'environnement en ligne. Pour la préparation d'un rapport de session le plus précis possible, des interventions écrites pouvaient être envoyées au Secrétariat au terme de l'intervention. Cela pouvait contribuer à la préparation du rapport. Ces interventions écrites pouvaient être envoyées sur la messagerie du contrôleur. Le Secrétariat a remercié les États membres de leur compréhension et s'est déclaré pleinement déterminé à faire en sorte que la trente-troisième session du PBC une réunion sûre, efficace et réussie.

11. Le président a remercié le Secrétariat et a indiqué que tant que la pandémie de COVID-19 se poursuivait, il fallait faire preuve d'une prudence absolue et observer le respect le plus strict des restrictions. L'ordre du jour de la trente-troisième session du PBC était plutôt chargé. Par conséquent, la coopération s'imposait afin de garantir des progrès aussi efficaces que possible et de prendre les décisions appropriées. Le président espérait qu'ils seraient, tous ensemble, en mesure de faire un travail productif au cours de la semaine.

POINT 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/1.

13. Le président a présenté le projet d'ordre du jour, exposé dans le document WO/PBC/33/1. Il a expliqué qu'afin de faciliter l'examen et les débats des différents points, l'ordre du jour avait été structuré en regroupant ces derniers autour des grands thèmes suivants : 1) Audit et supervision; 2) Exécution du programme et questions financières; 3) Planification et budgétisation; et enfin, 4) Questions découlant des décisions prises par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2020 et par le PBC à sa trente-deuxième session. Le président a déclaré qu'en ce qui concernait la mise à jour des communications des États membres pour le point 14, le Secrétariat avait reçu certaines communications des États membres après la date limite du 27 août 2021 et après la publication en ligne du document WO/PBC/33/13, Mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Par conséquent, le Secrétariat avait compilé les communications récentes dans un additif au document WO/PBC/33/13, qui était disponible sous le point 14.

14. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le président a formulé quelques observations générales. Tout d'abord, il a rappelé que le Secrétariat avait déjà communiqué le calendrier prévisionnel et il avait espoir que les points seraient traités efficacement. Le président a ensuite expliqué que, comme indiqué en ligne pour la réunion du PBC, les coordinateurs des groupes régionaux disposaient de trois minutes pour les déclarations au nom de leur groupe et de deux minutes, comme il était d'usage pour les délégations des États membres et des observateurs. Le président a déclaré que le calendrier proposé suivait, dans une très large mesure, l'ordre des points à l'ordre du jour du projet d'ordre du jour. Si la séance du comité progressait plus rapidement que prévu, le prochain point de l'ordre du jour suivrait. Toutefois, si l'examen d'un point particulier de l'ordre du jour n'était pas mené à son terme dans le temps imparti, l'examen du point suivant de l'ordre du jour suivrait, et les délibérations en suspens seraient reprises à un stade ultérieur. Le président a ensuite expliqué que la séance du matin commencerait par des déclarations générales, suivies d'un examen de fond des sections de haut niveau du projet d'ordre du jour. Les points suivants de l'ordre du jour à l'examen seraient examinés dans la section Audit et supervision avec le point 4, Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, puis le point 5, Proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI. Dans l'après-midi, le comité examinerait ensuite le point 7, Rapport du vérificateur externe des comptes, que le vérificateur externe des comptes présenterait à distance. Cela serait suivi du point 6, Propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, puis du point 8, Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI). Le lendemain matin, le mardi, l'examen des points de la section Audit et supervision se terminerait par l'examen du point 9, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), suivi de la section sur l'exécution du programme et les questions financières, point 10 a) Rapport financier annuel et états financiers pour 2020, point 10.c) État du paiement des contributions au 30 juin 2021, puis le point 11, Rapport annuel sur les ressources humaines. Dans l'après-midi, dans la section Planification et budgétisation, le point 12, Programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, sera à l'examen, examen qui se poursuivra le mercredi matin. Mercredi après-midi, dans la section Exécution du programme et questions financières, point 10.b), Mise à jour sur les placements serait présenté à 15 heures par le conseiller en placements de l'OMPI. Le PBC passerait ensuite au point 12, Plan-cadre d'équipement pour 2022-2031 dans la section Planification et budgétisation. Jeudi matin, les points qui seraient examinés dans la section Questions découlant des décisions prises par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2020 et par le PBC à sa trente-deuxième session, les points 13 à 15, dont le premier serait le point 13, Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), suivi du point 14, Mise à

jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, et enfin, point 15, Méthode de répartition des recettes et du budget par union. Le président a expliqué que le jeudi après-midi et le vendredi matin seraient consacrés aux points en suspens avant la clôture de la session, qui était prévue pour le vendredi après-midi. Le président a souligné l'importance de l'efficacité et a encouragé uniquement les coordinateurs régionaux à faire des déclarations générales. Le président a réaffirmé que tous les États membres et observateurs pourraient prendre la parole sur chacun des points de l'ordre du jour au cours de la session, et il a souligné l'importance de l'efficacité pour les travaux du PBC et de la ponctualité pour toutes les réunions. Les réunions du matin auraient lieu chaque jour de 10 heures à 13 heures et les réunions de l'après-midi reprendraient rapidement à 15 heures. Comme la session du PBC se déroulait toujours dans un format hybride, les participants ont été encouragés à être ponctuels et à parler lentement pour faciliter le travail des interprètes. Le président a indiqué pour conclure qu'il accepterait la participation de ceux qui avaient rejoint virtuellement des fuseaux horaires différents.

15. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président et le vice-président pour leur direction de la session, et exprimé sa confiance dans la façon dont ils dirigeraient le comité et guideraient les discussions. Le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour leur travail acharné et a exprimé sa satisfaction pour les projets de documents et l'engagement de l'Organisation avec les États membres avant la session du PBC. Le groupe a également exprimé sa gratitude continue au vérificateur externe des comptes, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à la Division de la supervision interne pour leurs rapports au comité. La DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes étaient des mécanismes d'audit essentiels pour l'Organisation. Le groupe a indiqué qu'étant donné que le temps presse, ses remarques de fond seraient présentées au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Le groupe a ensuite saisi l'occasion pour reconnaître à nouveau les efforts déployés par le Directeur général et son équipe pour développer une nouvelle vision et une nouvelle approche pour l'OMPI. Le groupe était certain que l'accent mis sur les effets tangibles permettrait à l'Organisation d'obtenir des résultats concrets et positifs pour les communautés de la propriété intellectuelle, tous les innovateurs et créateurs du monde entier, y compris les entreprises à forte intensité de propriété intellectuelle et en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Le groupe a déclaré son soutien total à la nouvelle approche et apprécié les défis à venir, et a déclaré qu'il était disposé à conseiller et à discuter des ajustements qui pourraient être nécessaires pour maintenir la bonne position programmatique et budgétaire de l'Organisation. Il a ensuite indiqué que, comme cela avait été fait précédemment, il examinerait de près les documents de la session du PBC pour assurer une bonne gestion financière, et il examinerait également comment le programme de travail et budget pour 2022-2023 pourrait contribuer à des processus internes efficaces tout en répondant à des objectifs. Le groupe a exprimé sa confiance dans les conseils avisés du président du PBC et dans le fait que les efforts collectifs du comité tout au long de la session aboutiraient à des résultats positifs. Enfin, le groupe a assuré le président de son appui sans réserve au cours de la session du PBC.

16. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président et le vice-président du PBC et a déclaré qu'elle était honorée de prononcer la déclaration liminaire au nom du groupe. Le groupe a remercié le président et le vice-président pour leur leadership et leur engagement et leur a souhaité une séance couronnée de succès. Le groupe a ensuite remercié le Secrétariat pour l'excellent travail accompli, en particulier pour la préparation de tous les documents de haute qualité, et pour son engagement auprès des États membres avant la session du PBC. De même, le groupe a également remercié l'Organe consultatif indépendant de surveillance, la Division de la supervision interne et le vérificateur externe des comptes pour les rapports. Il a ensuite déclaré attendre avec intérêt des discussions fructueuses et constructives sur des points de l'ordre du jour tels que le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui était également

l'une des priorités du comité. En outre, le groupe attendait avec intérêt les résultats positifs des délibérations sur les autres points de l'ordre du jour. Le groupe a également profité de l'occasion pour remercier le Directeur général et son équipe d'avoir élaboré de nouvelles approches pour l'Organisation, et a exprimé sa satisfaction de la réponse efficace et efficiente de l'Organisation à la pandémie de COVID-19. Il a rappelé ses déclarations faites lors de la trente-deuxième session du PBC et a réaffirmé l'importance qu'il attachait à la diversité géographique du personnel de l'OMPI, à sa représentation et à un équilibre adéquat entre les sexes. En ce qui concernait la question de la méthodologie d'allocation, le groupe était fermement convaincu que la méthodologie existante appliquée depuis de nombreuses années était la solution la plus rationnelle et la plus pragmatique et qu'elle devait être maintenue. Enfin, à la lumière de la semaine intense à venir, le groupe a rassuré le président de son engagement constructif et de son soutien aux travaux du comité.

17. La délégation de la Chine a exprimé sa confiance dans la direction avisée du président et du vice-président, et dans leur capacité à superviser une session réussie du PBC. La délégation a remercié le Secrétariat et la Division des finances d'avoir préparé et publié le projet de programme de travail et de budget révisé pour 2022-2023, ainsi que les autres documents de la réunion. La délégation a déclaré qu'elle attachait une grande importance à l'ensemble des points de l'ordre du jour qui seraient examinés tout au long de cette semaine. Elle a ensuite remercié l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) pour son travail d'audit, de supervision et de contrôle, la Division de la supervision interne et le vérificateur externe des comptes pour le travail considérable qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée, en plus de leurs rapports annuels pour la session du PBC. En outre, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt l'examen des propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, document WO/PBC/33/4, ainsi que l'examen de la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, document WO/PBC/33/3. La délégation a indiqué qu'elle participerait activement aux délibérations pertinentes et ferait des suggestions constructives au cours de la session. La délégation a relevé que le Secrétariat avait déjà accepté et mettait en œuvre la recommandation du Corps commun d'inspection (CCI) sur les politiques multilingues. Elle a exprimé l'espoir que l'Organisation poursuivrait ses efforts pour accroître la sensibilisation à l'utilisation des six langues officielles des Nations Unies à toutes les réunions de l'OMPI, à leur diffusion et à leur utilisation dans tous les autres systèmes de propriété intellectuelle. La délégation s'est déclarée satisfaite des indicateurs d'exécution, des questions financières, et de la bonne situation financière globale de l'OMPI. Elle a remercié le Secrétariat pour les mesures prises jusqu'à présent sur la base des décisions de la trente-deuxième session du PBC, notamment, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, et pour l'inclusion du chapitre sur la pandémie de COVID-19. La délégation a également noté avec satisfaction que le Secrétariat avait déjà pris en compte les suggestions des États membres et du vérificateur externe des comptes pour le PCE pour 2022-2031. S'agissant des questions en suspens de la trente-deuxième session du PBC, la délégation a déclaré qu'elle avait participé de manière constructive à ces délibérations sur diverses questions, en particulier le point sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. La délégation avait pris note de la suggestion du Secrétariat visant à ce que l'OMPI rejoigne le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Elle avait espoir que, sous la direction du président, les questions en suspens de la trente-deuxième session du PBC seraient abordées lors de cette session, et elle a assuré au comité pour conclure qu'elle était disposée et désireuse à contribuer de manière ouverte et constructive aux délibérations de cette semaine.

18. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de voir le président diriger la trente-troisième session du PBC et a assuré le président et le vice-président de l'appui sans réserve du groupe pour la semaine à venir. Le groupe a également remercié le Secrétariat pour la préparation de la session du PBC qui faciliterait la réalisation et les résultats souhaités pour la session. Le groupe a fait remarquer que la trente-troisième session du PBC était importante pour l'examen du programme de travail et

budget proposé pour 2022-2023. Le groupe a déclaré qu'il était prêt à s'engager de manière constructive pour veiller à ce que le comité accomplisse ses tâches avec succès. Le groupe s'est dit encouragé par l'esprit cordial affiché par l'ensemble des délégations au cours de la trente-deuxième session du PBC, et il était convaincu que la session se caractériserait également par le même esprit de coopération et de flexibilité. Le groupe a également noté que les progrès significatifs réalisés lors de la trente-deuxième session du PBC sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 avaient jeté les bases du document à finaliser au cours de cette session, débouchant sur une recommandation positive à l'Assemblée générale pour approbation. Le groupe a déclaré qu'il était reconnaissant au Secrétariat de ses efforts diligents pour mettre en œuvre les décisions de la trente-deuxième session du PBC. Par ailleurs, le groupe appréciait particulièrement la force et l'accent mis par le programme de travail et budget sur la réponse de l'OMPI à la pandémie de COVID-19. Le groupe a cherché à voir comment l'Organisation pourrait aider les États membres dans leurs efforts de relèvement après la pandémie. Le groupe s'est félicité des ressources accrues de l'Organisation allouées à divers résultats escomptés pour compléter et assurer la mise en œuvre efficace des activités décrites dans le document WO/PBC/33/10. Le groupe a reconnu l'importance des éléments d'audit et de supervision des travaux du comité, qui contribuent à la transparence et à la responsabilité et permettent de garantir que l'Organisation améliore en permanence ses systèmes de gestion et de gouvernance. Le groupe a ensuite indiqué qu'il attendait avec impatience le reste des rapports d'audit et de supervision en plus du rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS), ses observations seraient formulées au titre des points de l'ordre du jour. Le groupe attachait une grande importance à la performance financière de l'Organisation, et le groupe attend avec impatience les rapports sur l'exécution du programme et les questions financières, y compris le rapport financier annuel et les états financiers pour 2020, ainsi que le rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe espère que la trente-troisième session du PBC permettrait de progresser sur les deux questions importantes suivantes : la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) et la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Le groupe a pris note et s'est félicité des informations supplémentaires fournies par le Secrétariat sur la participation au GNUDD à la suite de son engagement avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) des Nations Unies. Le groupe a également pris note des contributions soumises par les États membres sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Le groupe a déclaré qu'il attendait avec intérêt les débats sur ces sujets. Le groupe a remercié le président d'avoir encouragé et accéléré les délibérations sur le sujet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, et d'avoir organisé des sessions informelles et des consultations avant la trente-troisième session du PBC. Le groupe a conclu en réaffirmant être disposé à contribuer positivement aux délibérations du comité.

19. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, s'est réjouie de revoir le président, et s'est dite confiante dans la direction du président pour atteindre les résultats souhaités pour les travaux de la trente-troisième session du PBC. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la préparation de la réunion et des documents pertinents. Le groupe a pris note des divers points de l'ordre du jour abordés dans les documents et a déclaré qu'il ferait des remarques au titre des points de l'ordre du jour pertinents. Il a également pris note de diverses recommandations, tout d'abord de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI avec la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI dans le document WO/PBC/33/3. Deuxièmement, il attendait avec intérêt des discussions constructives sur les conclusions du vérificateur externe des comptes et appréciait la capacité du Secrétariat à maintenir des états financiers de haute qualité et des systèmes de contrôle interne solides malgré les circonstances difficiles dues à la pandémie de COVID-19. Troisièmement, le groupe a remercié le Secrétariat pour la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour 2020. Il s'est félicité de constater que le Secrétariat avait

pris les mesures nécessaires pour assurer la bonne situation financière de l'Organisation. Quatrièmement, le groupe a pris note du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 ainsi que du PCE pour 2022-2031. Il a conclu en indiquant que ses membres étaient prêts à s'engager de manière constructive dans les délibérations au cours de la session du comité.

20. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est félicitée de voir le président diriger la session du PBC et a assuré le comité de sa participation pleine et constructive au débat sur les divers points à l'ordre du jour. Le groupe a également saisi l'occasion pour remercier le Secrétariat d'avoir préparé la documentation du PBC et organisé les séances d'information et de s'être efforcé de présenter les documents sous une forme plus compréhensible. Le groupe a exprimé sa gratitude pour les services d'interprétation fournis et le soutien du Secrétariat. Les questions à examiner au cours de la session étaient d'une importance particulière, d'où la nécessité d'une efficacité opérationnelle de l'Organisation, car il était important de s'appuyer sur les enseignements et les réalisations des années passées. Le groupe a déclaré qu'il souhaitait que l'OMPI fonctionne de manière totalement transparente et responsable. Il a déclaré que l'Organisation devrait apporter des améliorations pour être plus efficace, permettant ainsi la mise en œuvre des recommandations et la meilleure utilisation possible de ses ressources. Le groupe s'est dit satisfait des documents qui avaient été fournis, notamment le rapport de l'OCIS et la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI. Il était également satisfait des propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, des recommandations, ainsi que du rapport du vérificateur externe. Le groupe avait espoir qu'une diligence raisonnable permettrait de maintenir la bonne situation financière de l'Organisation. Il a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et espérait que la CCI poursuivrait ses travaux de supervision pour améliorer la mise en œuvre du programme, la gestion des risques et la responsabilité financière. En ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le groupe a félicité le Directeur général pour son approche constructive et énergique ainsi que pour sa coopération et ses consultations pour le rapport. Le groupe a ensuite déclaré qu'il fallait améliorer la diversité géographique et la représentation au sein de l'Organisation. Il a indiqué qu'il soutiendrait une augmentation des mesures pour aider les pays à faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions. Le groupe a ensuite déclaré l'importance du point 14, ainsi que les contributions des États membres sur ce point de l'ordre du jour. Le groupe a déclaré qu'il formulerait d'autres observations sur ce point au cours de la session. Concernant la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), le groupe s'est dit reconnaissant des informations fournies par le Secrétariat et s'est engagé à l'aider à évaluer les implications des travaux de l'OMPI aux niveaux national et régional. Le groupe a indiqué pour conclure qu'il soutenait l'adhésion de l'OMPI au GNUDD.

21. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les documents fournis par la session du PBC. Le groupe a également offert son soutien au président et au vice-président, avant de déclarer qu'il avait espoir et qu'il était convaincu que sous leur direction, des résultats positifs seraient obtenus lors de la session. Le groupe a noté que les documents de la session du PBC avaient été organisés selon les quatre groupes de haut niveau suivants : 1) Audit et supervision; 2) Exécution du programme et questions financières; 3) Planification et budgétisation; et enfin, 4) Questions découlant des décisions prises par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2020 et par le PBC à sa trente-deuxième session. Le groupe a remercié l'équipe de direction pour les consultations avec les États membres et les consultations informelles avant la session du PBC, en particulier en ce qui concernait la question du mandat des bureaux extérieurs et d'autres questions. Le groupe a expliqué que les consultations formelles et informelles offraient la possibilité de comprendre la position générale des pays, y compris les pays du groupe des pays

d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale sur les questions à examiner au sein du comité, et le groupe espérait que ces délibérations se poursuivraient et aboutiraient à des décisions fondées sur un consensus à la session du PBC. Le groupe a conclu en réitérant sa volonté et celle de ses États membres, à titre national, à participer et à travailler activement pendant la session du PBC.

22. La délégation de la Tunisie a repris à son compte la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation s'est félicitée du fait que la trente-troisième session du Comité du programme et budget puisse se tenir dans un format hybride malgré la pandémie de COVID-19. La délégation souhaitait que la session du PBC soit couronnée de succès et a profité de l'occasion pour remercier le Secrétariat pour ses efforts très louables pour préparer la session, les consultations informelles et l'excellente documentation du PBC. Elle a ensuite confirmé son approbation des points de l'ordre du jour de la session du PBC, qui seraient examinés au cours de la semaine. La délégation a relevé qu'un point important de l'ordre du jour tel que le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 serait examiné. Elle a déclaré qu'elle aimerait voir l'OMPI jouer un rôle plus important pour aider les États membres à faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19, et avait espoir que l'Organisation aiderait les communautés internationales dans leurs efforts pour faire face à la pandémie et à ses effets. La délégation s'est déclarée prête à coopérer avec des propositions qui permettraient d'améliorer les méthodes de travail de l'Organisation, sans oublier son attachement au principe de synergie entre les différentes institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment celles dont les travaux sont liés à la santé, au commerce et à l'innovation. La délégation a indiqué qu'elle restait ouverte aux initiatives qui permettraient à l'Organisation de jouer un rôle de premier plan dans l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, qui serait à la fois équilibré et inclusif. À cet égard, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui mettait l'accent sur l'action avec des résultats spécifiques, était important car les activités de développement devraient rester une priorité avec des liens clairs entre les activités et les objectifs liés au développement durable, ce qui aiderait les États membres à faire de la propriété intellectuelle un outil de création d'emplois (notamment pour la jeunesse), de croissance du développement des entreprises et de promotion de la croissance économique. La délégation a également déclaré qu'elle soutenait la question de l'égalité entre les sexes et de l'avancement des femmes au sein du programme, des activités et des politiques de gestion des ressources humaines de l'OMPI. Enfin, la délégation espérait que la session fournirait à l'Équipe de haute direction de l'Organisation et à sa nouvelle direction les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux que l'Organisation s'était fixés, au profit des créateurs et des inventeurs du monde entier.

23. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié le président, le Directeur général, ainsi que le Secrétariat pour l'organisation de la trente-troisième session du PBC. La délégation a déclaré qu'elle comprenait parfaitement les défis qu'avait engendrés la pandémie de COVID-19, d'où son appréciation particulière pour tous les divers documents et rapports qui avaient été préparés pour la session de la semaine. Elle a souligné l'importance de la session puisqu'il s'agissait de la dernière session du PBC avant les assemblées de l'OMPI en octobre 2021. En outre, cette du comité permettait divers débats et d'en tirer des enseignements. La délégation a ensuite remercié l'Organe consultatif indépendant de surveillance, la Division de la supervision interne et le vérificateur externe des comptes pour leurs rapports, et a déclaré qu'elle attendait avec intérêt les délibérations sur les questions d'audit et de supervision au cours de la session. Elle attendait également avec intérêt le débat sur le rapport annuel sur les ressources humaines, document WO/PBC/33/INF/1, et le rapport financier annuel et les états financiers pour 2020, document WO/PBC/33/8, préparés par le Secrétariat. La délégation a pris note des différentes décisions qui avaient été prises lors de la précédente session du PBC, notamment la décision concernant le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le PCE pour 2022-2031 et l'adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable de l'Organisation

(GNUDD). La délégation a conclu en déclarant qu'avec les conseils du président et l'esprit positif de tous les États membres, la session du PBC se terminerait par des recommandations positives à l'Assemblée générale pour toutes les questions connexes et les questions d'ouverture. Enfin, la délégation a assuré le comité qu'elle continuerait de s'engager de manière positive et constructive dans les jours suivants.

24. La délégation du Pakistan a souscrit à la déclaration formulée par la délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a fait remarquer que cette session du PBC prenait place en des temps difficiles, puis a salué la direction du PBC et remercié le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts déployés dans l'organisation de la session. La délégation a remercié l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI, le vérificateur externe des comptes, le directeur de la Division de la supervision interne et le Secrétariat pour la préparation des documents pour la réunion. Elle a pris note des résultats financiers positifs, des progrès des programmes et de la situation financière saine de l'Organisation. La délégation espérait que les activités en personne, notamment les activités liées à la formation et à l'éducation, reprendraient dès que la situation sanitaire le permettrait. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir fourni le programme de travail et budget pour 2022-2023. La délégation a également déclaré qu'elle soulèverait des questions au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la trente-troisième session du PBC. Ses vues avaient déjà été communiquées concernant le point 14 de l'ordre du jour, Mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. La délégation a remercié les autres délégations et groupes régionaux d'avoir fait part de leurs points de vue sur le point de l'ordre du jour et a déclaré qu'elle examinait les informations fournies dans le document WO/PBC/33/13 et que d'autres observations seraient formulées au titre du point de l'ordre du jour concerné. Elle a conclu en assurant le comité de son soutien au cours de la session.

25. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est félicitée de voir le président et s'est dite convaincue de la capacité de dernier à présider avec succès la trente-troisième session du Comité du programme et budget. Elle a assuré le président de son appui sans réserve et de sa coopération lors des délibérations de la session du comité. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a également remercié le Secrétariat pour la préparation de la session et pour la fourniture de la documentation pertinente. La délégation était d'avis que les travaux du PBC, en particulier les délibérations sur la situation financière de l'OMPI, étaient encore plus pertinents à la lumière des divers effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale, qui pourraient également avoir un effet potentiel à long terme sur les ressources de l'Organisation. En ce qui concerne les sujets prévus à l'ordre du jour de la trente-troisième session du PBC sur l'audit et la supervision, la délégation a apprécié les rapports du vérificateur externe des comptes, de l'OCIS et de la DSI au comité, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La délégation a ensuite rappelé l'importante responsabilité de ces organes dans la garantie de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation dans ses travaux. La délégation a pris note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), qui contenait des informations précieuses nécessaires à la compréhension des processus de travail du Secrétariat, qui était la première mise en œuvre d'une recommandation du CCI. La délégation a ensuite remercié le Secrétariat pour la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour 2020, et a également exprimé sa satisfaction de la réponse proactive du Secrétariat qui a assuré la situation financière favorable de l'Organisation. La délégation a pris note du rapport annuel de l'OMPI sur les ressources humaines et a souligné qu'elle attachait une grande importance à l'équilibre et à la représentation géographique équitable des membres du personnel de l'OMPI. Enfin, la délégation a également remercié les autres États membres et groupes régionaux pour avoir partagé leurs points de vue et pour leurs contributions au mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, et elle avait espoir que de nouveaux progrès seraient réalisés au cours de

la session du PBC. La délégation a déclaré qu'elle partagerait des points de vue spécifiques sur les points pertinents de l'ordre du jour au cours de la semaine.

26. Le président a demandé si les délégations étaient d'accord pour adopter le projet d'ordre du jour. En l'absence d'objection ou d'observation, la décision a été adoptée.

27. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/33/1).

POINT 3 ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT PAR INTERIM DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

28. Le président a indiqué qu'il restait une autre question en suspens de la trente-deuxième session du PBC, le point 3, Élection d'un vice-président par intérim du Comité du programme et budget (PBC). Conformément à la décision de la trente-deuxième session du PBC, il a été décidé de ne pas prendre de décision sur ce point particulier à ce moment-là, et suite à la demande envoyée aux coordinateurs des groupes régionaux le 6 août, le président espérait avoir un candidat approprié pour le vice-président par intérim et parvenir à un consensus. En tant que président du Comité du programme et budget, il était de son devoir de terminer son mandat avec une équipe complète et il souhaitait donc procéder à l'élection d'un vice-président par intérim. Pendant que le président avait la parole, il a tenu à remercier le vice-président José Antonio Gil Celedonio qui a repris les fonctions de président de la trente-deuxième session du PBC car le président avait dû s'absenter pour des raisons familiales. Le président a remercié le vice-président d'avoir si bien mené les travaux en son absence pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le président espérait que si les participants étaient d'accord cette fois, ils pouvaient proposer un candidat approprié au poste de vice-président par intérim. Le président a demandé si des propositions avaient été faites. Il espérait avoir un candidat, homme ou femme, et que, pour promouvoir l'égalité entre les sexes, une candidate serait une bonne idée sans préjuger de l'issue de la décision. Aucun participant n'a demandé la parole et aucune proposition de vice-président par intérim n'a été formulée. Le président a souligné à quel point le soutien du vice-président lui avait été précieux en début d'année et a indiqué qu'ils continueraient à travailler ensemble. Le Secrétariat a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté :

29. Le Comité du programme et du budget (PBC) est convenu de ne pas prendre de décision sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 4 RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/2 Rev.

31. Le président a noté que, conformément à son mandat, l'OCIS était tenu de soumettre un rapport écrit de ses activités au PBC. Il a donc invité la présidente de l'OCIS à présenter ce rapport.

32. La présidente de l'OCIS a fait la déclaration suivante :

“Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais me présenter. Je m'appelle Tatiana Vasileva et je suis l'actuelle présidente élue de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Je suis accompagnée par le vice-président actuel, M. Bert Keuppens. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Mukesh Arya, qui a présidé trois des cinq sessions trimestrielles que nous avons eues au cours de la période considérée du 24 avril 2020 au 9 juillet 2021. Au cours de cette période, l'OCIS a tenu des réunions virtuelles ainsi que

des consultations internes par courrier électronique et d'autres plateformes, afin de pouvoir fournir des conseils d'expert à l'OMPI, selon les besoins. Je vais maintenant partager avec vous un bref résumé des activités importantes de l'OCIS, telles qu'elles figurent dans notre rapport annuel, le document WO/PBC/33/2 Rev.

“En ce qui concerne la supervision interne, au cours de la période considérée, l'OCIS a examiné et formulé des observations sur le projet de rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI). Concernant le projet de rapport pour 2019, l'OCIS a noté que la DSI avait modifié sa période de rapport annuel pour s'aligner sur celle des états financiers et de la déclaration sur le contrôle interne, conformément à la recommandation du vérificateur externe des comptes. L'OCIS a examiné la mise en œuvre du plan de travail 2020 approuvé de la DSI et s'est déclaré satisfait des progrès réalisés, compte tenu des limites imposées par la pandémie de COVID-19. L'OCIS a également examiné le projet de plan de travail annuel de supervision pour 2021, qui a été élaboré conformément aux bonnes pratiques. L'OCIS a suggéré que la DSI soit plus proactive dans ses échanges avec les autres départements et l'encourage à faire des suggestions éventuelles au Directeur général sur les domaines potentiels d'amélioration, en gardant à l'esprit ses plans stratégiques pour l'Organisation. L'OCIS a examiné sept rapports d'audit interne et six rapports d'évaluation et a fourni sa contribution et ses conseils. L'OCIS a été informé en permanence de l'état d'avancement des enquêtes et des tendances en matière de charge de travail, de plaintes reçues et de plaintes fondées par catégorie de faute. Dans les cas impliquant un conflit d'intérêts potentiel de la part de la DSI, l'OCIS a examiné chaque cas en détail et donné des conseils. L'OCIS a examiné les propositions de modification à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, le projet de politique d'audit interne, le manuel d'audit interne mis à jour et la politique de publication révisée de la Division de la supervision interne. L'OCIS a pris note des résultats des évaluations externes de la qualité des fonctions d'audit interne et d'enquête menées en 2020. Toutes les recommandations des deux rapports ont été examinées en détail, et l'OCIS a fourni des conseils et proposé des suggestions pour la mise en œuvre.

“En ce qui concerne la vérification externe des comptes, l'OCIS a discuté avec les représentants du vérificateur externe des comptes des résultats des audits des états financiers de l'OMPI pour les années 2019 et 2020. L'OCIS a pris note avec plaisir des opinions sans réserve. L'OCIS a pris note de la conclusion du vérificateur externe des comptes selon laquelle les états financiers de l'OMPI restent de haute qualité et s'appuient sur des systèmes solides de contrôle interne et d'établissement de rapports.

“En ce qui concerne les rapports financiers, l'OCIS a confirmé que la pandémie de COVID-19 n'avait eu aucune incidence négative sur la situation financière de l'OMPI en 2020. L'OCIS a obtenu une nouvelle confirmation de la direction qu'aucun changement n'avait été apporté à la politique d'investissement et qu'il n'y avait eu aucune incidence sur la gestion financière de l'OMPI. L'OCIS a été informé des mises à jour des conventions comptables, décrivant la modification des seuils de capitalisation des biens immobiliers et les considérations comptables relatives aux nouveaux produits de l'OMPI.

“En ce qui concerne la gestion des risques et les contrôles internes, l'OCIS a examiné les rapports annuels sur la gestion des risques pour les années 2019 et 2020. L'OCIS appréciait les mesures proactives prises par la direction pour intégrer les meilleures pratiques de gestion des risques dans les activités de l'OMPI. L'OCIS a suggéré d'examiner une cartographie des risques alignée sur les objectifs stratégiques, plans, résultats escomptés, indicateurs d'exécution et programmes. L'OCIS a été informé d'une décision de la direction d'inclure le directeur de la DSI, désormais en tant qu'observateur dans les réunions du groupe de gestion des risques. L'OCIS a noté le renforcement des contrôles internes, avec l'utilisation de l'analyse des données. L'OCIS a apprécié les résultats de l'examen mené en interne en liaison avec la COVID-19. Par ailleurs, l'OCIS

avait l'assurance que les systèmes et processus de l'OMPI relatifs à la sécurité et à l'assurance informatique, à la gestion des ressources humaines et aux achats étaient bien en place. L'OCIS a également apprécié l'efficacité de la gestion de la continuité des opérations, telle que mise en œuvre pendant la pandémie de COVID-19.

“En ce qui concerne le Bureau de la déontologie, au cours de la période considérée, l'OCIS a examiné les rapports annuels du Bureau de la déontologie pour les années 2019 et 2020, ainsi que le plan de travail final du Bureau de la déontologie pour 2020 et sa mise en œuvre. L'OCIS a examiné les réalisations à ce jour du chef par intérim du Bureau de la déontologie, qui a été engagé lors du départ à la retraite de l'ancien chef du Bureau de la déontologie le 31 mars 2021.

“En ce qui concerne le Bureau du médiateur, l'OCIS a examiné avec le médiateur le rapport d'activité pour 2019 et s'est félicité de voir que la tendance aux actions préventives était à la hausse, par rapport aux demandes de résolution de conflits ouverts et consolidés. L'OCIS a indiqué qu'un examen par les pairs de la fonction de médiateur à l'OMPI pourrait également s'avérer utile.

“Enfin, l'OCIS a examiné d'autres questions telles que l'incidence de COVID-19 et la réponse de l'OMPI, les projections/prévisions des résultats financiers de l'OMPI, les rapports d'investissement de l'OMPI et la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection.

“Au nom de l'OCIS, je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général, au sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, le directeur de la DSI, le contrôleur, les chefs du Bureau de la déontologie (anciens et par intérim), le médiateur, les responsables de secteur, le vérificateur externe des comptes et le secrétaire de l'OCIS pour leur disponibilité, leur clarté et leur ouverture dans leurs interactions régulières avec l'OCIS, et pour les informations fournies.

“Je vous remercie infiniment. Je vous invite désormais à me poser vos questions.”

33. Le vice-président de l'OCIS a été invité à prononcer quelques mots et a fait la déclaration suivante :

“Merci, Monsieur le Président, et merci, Monsieur le Directeur général ainsi que Mesdames et Messieurs les délégués. C'est un plaisir d'être ici. Je n'ai rien d'autre à ajouter à ce rapport complet de notre présidente, Mme Tatiana Vasileva. J'apprécie l'opportunité de siéger à cet OCIS, qui joue un rôle important au sein de l'OMPI. Comme vous le savez, nous travaillons sur la base du volontariat et, compte tenu de la situation due à la COVID-19, nous avons fonctionné en mode virtuel. Je pense toutefois que nous avons été en mesure de nous acquitter de nos tâches et de fournir des assurances à l'Organisation et aux délégations, que les mécanismes de contrôle fonctionnent réellement bien, et nous pouvons par conséquent contribuer à cette organisation. Merci, Monsieur le Président. C'est un privilège de servir.”

34. Le président a donné la parole aux participants pour leurs observations sur le point 4 de l'ordre du jour.

35. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS pour le rapport contenu dans le document WO/PBC/33/2 Rev. ainsi que la présidente de l'OCIS pour sa présentation. Le groupe s'est félicité du rôle essentiel de l'OCIS dans les mécanismes d'audit et de supervision de l'OMPI, afin de maintenir l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la gestion et des activités de l'Organisation, ainsi que son appréciation de l'interaction de l'OCIS avec les États membres, qui avait été rendue plus difficile pendant la pandémie. Le groupe a félicité les dirigeants élus de l'OCIS et a remercié l'ancien président pour ses services de la

cinquante-septième à la cinquante-neuvième session. Malgré la situation pandémique actuelle, le groupe s'est félicité que l'OCIS ait continué à recevoir des informations sur l'incidence de la COVID-19 sur l'Organisation, ainsi que d'autres réunions d'information, y compris avec le Directeur général lors de son entrée en fonction, qui ont toutes permis d'avoir une vue d'ensemble perspicace et complète des fonctions et activités de l'OMPI. Le groupe s'est félicité que l'auto-évaluation ait indiqué que l'OCIS fonctionnait efficacement dans des circonstances sans précédent et que l'examen des risques liés à la COVID-19 au niveau de l'Organisation ait indiqué que tous les risques identifiés avaient été en grande partie bien gérés et qu'il n'y avait pas de motif de préoccupation majeur. De même, l'évaluation de la sécurité et l'assurance informatique a indiqué que les systèmes et processus de l'OMPI étaient bien protégés. Le groupe attendait avec intérêt d'avoir plus de clarté sur la mise en œuvre des plans de retour au bureau, comme mentionné au paragraphe 44 du rapport de l'OCIS. Concernant les questions spécifiques examinées et discutées, l'engagement concret avec la DSI a été bien accueilli, et le groupe a soutenu l'engagement futur entre l'OCIS et la DSI, en particulier en ce qui concerne l'approche d'évaluation de cette dernière, et a demandé pourquoi il restait quatre cas d'enquête en suspens, comme indiqué lors de la soixante et unième réunion de l'OCIS. Le groupe a remercié l'OCIS d'avoir examiné des cas de conflits d'intérêts avec la DSI et d'avoir fourni des conseils au directeur de la DSI ainsi qu'à d'autres. Il s'est félicité de l'interaction entre l'OCIS et le vérificateur externe, qui avait amélioré le processus de suivi en matière de recommandations et favorisé la coopération. S'agissant spécifiquement la vérification externe des comptes, le groupe était satisfait de la conclusion selon laquelle les états financiers de l'OMPI restaient de haute qualité et étaient étayés par un système solide de contrôle interne et d'établissement de rapports. Quant aux préoccupations notées par l'OCIS dans son rapport, le groupe a pris note de la forte augmentation de la responsabilité de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Comme expliqué dans les documents budgétaires et dans le rapport du vérificateur externe des comptes, les facteurs les plus significatifs ayant influé sur l'évaluation du passif étaient les éléments constitutifs liés aux hypothèses actuarielles, par exemple les tendances démographiques ou les taux d'intérêt, qui étaient conformes aux principes adoptés par les organisations internationales. Le groupe était d'avis que l'OMPI devrait se concentrer sur la garantie d'un financement adéquat de ses obligations au titre de l'AMCS, en consultation avec les États membres. Par ailleurs, le groupe a demandé des éclaircissements au Secrétariat sur les mesures envisagées pour assurer la stabilité financière, compte tenu de la forte augmentation des prestations de retraite, et s'est dit intéressé de savoir comment le Secrétariat prévoyait de répondre à la suggestion de l'OCIS au paragraphe 39 de son rapport, que des contrôles soient mis en place pour atténuer les risques liés aux prestations de retraite. En outre, le groupe s'est félicité que l'OCIS continue de superviser activement la gestion des ressources humaines de l'Organisation, des services de déontologie et du médiateur, et a remercié le Secrétariat d'avoir facilité les sessions virtuelles et les séances d'information de l'OCIS aux États membres pendant la pandémie. Il a également fait remarquer que les préoccupations de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe (LGBTQI) devraient être prises en compte dans la formulation de la politique de ressources humaines de l'OMPI. S'agissant de la déontologie et de l'intégration récente d'une nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie, le groupe s'est réjoui à l'idée de collaborer avec cette dernière et de suivre de plus près les travaux du Bureau de la déontologie en temps opportun. Pour conclure, le groupe a remercié l'OCIS à nouveau pour son excellent travail et a exprimé l'espoir que l'OCIS continue à jouer un rôle clé et actif dans le mécanisme de conseil et de supervision de l'Organisation.

36. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié l'OCIS pour son rapport et sa préparation. Le groupe appréciait le travail de l'OCIS dans le cadre des mécanismes de surveillance de l'OMPI et prenait bonne note de la coopération fournie par différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMPI pour garantir que l'OCIS s'acquitte de son mandat. Prenant note que l'OCIS était largement satisfait des rapports qu'il avait reçus des parties prenantes de l'OMPI, y compris sur la gestion des risques et les contrôles internes, qui comprenaient également l'examen des risques liés à

la COVID-19 au niveau de l'Organisation, le groupe a exprimé sa satisfaction pour les conseils fournis par l'OCIS, où il l'a jugé opportun, notamment en suggérant que la DSI soit proactive dans les discussions avec les autres départements et en proposant d'éventuelles suggestions au Directeur général, sur les domaines d'amélioration potentiels, conformément aux plans stratégiques. Le groupe a relevé que certains domaines dans le rapport faisaient référence aux avis et recommandations fournis par l'OCIS, et se demandait s'il ne serait pas utile de partager avec les États membres les recommandations réelles qui ont été faites. Citant l'exemple qui mentionnait "... dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts potentiel de la part de la DSI, l'OCIS a examiné chaque cas en détail et a fourni des conseils au directeur de la DSI en conséquence", le groupe a demandé des éclaircissements sur la nature des conseils donnés dans pareilles situations. Le groupe a également pris note des préoccupations soulevées par le comité concernant les estimations des prestations dues aux employés postérieurement à leur retraite, qui étaient principalement constituées d'AMCS, et avaient entraîné une augmentation du passif de l'ordre de 139,1 millions de francs suisses, une question qui avait également été soulevée avec le vérificateur externe des comptes. La réponse fournie par ce dernier a été notée, et le groupe a demandé si l'OCIS avait formulé une observation en réponse, dans la mesure où le groupe n'en trouvait aucune mention. Le groupe a conclu en remerciant à nouveau l'OCIS pour le rapport et a encouragé toutes les parties prenantes concernées à prendre en compte les recommandations relatives à leurs domaines de travail.

37. La délégation du Mexique a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour les informations fournies, ainsi que l'OCIS pour son travail et la présentation donnée. Tout en partageant les préoccupations de l'OCIS sur la question relative au sujet récurrent de l'AMCS, la délégation a fait écho à la question soulevée par la délégation du Royaume-Uni sur la meilleure façon de traiter la question dans un avenir proche. Concernant le Bureau de la déontologie, la délégation avait écouté très attentivement l'allocution du Directeur général, avait pris note du rapport de l'OCIS, et avait observé que les relations entre le Bureau de la déontologie et l'OCIS pouvaient être améliorées. Dans la mesure où le plan de travail du Bureau de la déontologie avait été retardé, la délégation a demandé au Secrétariat et à l'OCIS si la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie allait peut-être recevoir un plan de travail révisé ou si elle était censée poursuivre le plan de travail rédigé par l'ancien chef du Bureau de la déontologie.

38. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a exprimé sa gratitude pour le rapport, qui présentait un aperçu précis des différents points à traiter, notamment les rapports financiers, les rapports d'audit interne et externe, la déontologie, le bureau du médiateur et d'autres questions. Le groupe a félicité les différents départements impliqués pour se conformer aux recommandations qui leur étaient faites à un moment où des efforts étaient faits pour tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces recommandations et d'autres, et pour répondre à la demande de l'OCIS afin qu'il puisse avoir une vision d'ensemble du processus et des résultats de l'application des recommandations. Le groupe partageait également les préoccupations de l'OCIS concernant les engagements de l'Organisation en matière d'assurance médicale et espérait que l'administration surveillait de près les répercussions que cela pourrait avoir sur les finances.

39. La délégation de la Chine a souhaité remercier l'OCIS pour le rapport. Ayant participé à toutes les séances d'information fournies aux États membres, la délégation a exprimé son approbation et son affirmation du travail diligent de l'OCIS et des réalisations effectuées au cours de l'année dernière. Il a été noté qu'en l'espace d'un an, l'OCIS avait surmonté les défis posés par la pandémie et avait tenu des sessions régulières, des réunions virtuelles et divulgué les rapports de toutes les réunions. L'OCIS et la DSI avaient mené des activités et entretenu des contacts étroits, le tout en formulant d'excellentes recommandations. Ils avaient obtenu des résultats remarquables dans les travaux de supervision et d'audit, et l'on pouvait espérer que la communication efficace se poursuivrait à l'avenir et serait encore renforcée. La délégation avait toujours pensé que l'OCIS jouait un rôle très important en assurant les

fonctions de supervision de l'OMPI, avec efficacité et indépendance, ainsi qu'en évaluant la situation financière de l'Organisation. La délégation espérait une coopération étroite avec l'OCIS à l'avenir pour assurer l'amélioration continue des mécanismes de supervision de l'Organisation.

40. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS pour son rapport et sa présentation, ainsi que pour l'évaluation des différents rapports d'audit et d'évaluation. Le groupe a pris note avec plaisir de l'étroite coopération entre l'OCIS et la DSI, ainsi qu'avec d'autres domaines du Secrétariat, et estimait que celle-ci améliorerait considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations formulées. Remarque sur l'état de mise en œuvre des 38 recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le groupe a également été ravi d'observer la satisfaction de l'OCIS à l'égard de la réponse à la COVID-19 et des mesures d'atténuation pertinentes concernant la gestion des crises entreprises par le Secrétariat. Comme indiqué dans le rapport, les risques ont été traités de manière adéquate et ont été en grande partie bien gérés. Le groupe a également pris note de la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'OCIS de l'OMPI et s'est engagé à faire une déclaration de fond sur cette question au titre du point de l'ordre du jour concerné.

41. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et a remercié l'OCIS pour son rapport informatif et pour le travail qu'il a accompli tout au long de l'année, en particulier malgré les défis posés par la COVID-19. La délégation a salué les précieux efforts déployés par l'OCIS afin de renforcer la supervision de l'Organisation et a apprécié l'appui apporté par le Secrétariat à l'importante mission de l'OCIS. La délégation s'est félicitée des résultats positifs des évaluations de la qualité par l'OCIS des fonctions d'audit interne et d'enquête, ainsi que des progrès de la DSI dans l'exécution de son plan de travail pour 2020 et de la collaboration à l'élaboration de son plan de travail pour 2021. La délégation a apprécié l'examen des tendances de la charge de travail des enquêtes en cours et, comme d'autres l'avaient fait remarquer, elle a noté que plusieurs cas semblaient avoir été renvoyés à l'OCIS pour obtenir des conseils, en raison de conflits d'intérêts potentiels de la part de la DSI. Acceptant cela comme une excellente pratique, la délégation a demandé si l'OCIS comprenait que des problèmes systémiques avaient engendré les préoccupations répétées concernant les conflits d'intérêts avec la DSI, et a demandé si l'OCIS pouvait également partager d'autres informations ou idées sur la situation, ainsi que le nombre réel de cas qui ont nécessité de tels renvois. La délégation a appuyé les affirmations de l'OCIS sur les domaines dans lesquels l'Organisation pouvait améliorer ses politiques en matière de personnel, y compris en tenant compte des préoccupations de la communauté LGBTQI, des éclaircissements supplémentaires pour le personnel sur les points de contact appropriés pour signaler une faute, et la nécessité d'identifier clairement un processus de consultation informelle avant de déposer une plainte officielle pour exploitation, abus ou harcèlement sexuels. La délégation a demandé si le Secrétariat pouvait partager des mises à jour de la politique du personnel qui répondaient à ces recommandations particulières.

42. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est référée au document WO/PBC/32/2 Rev. et a rappelé le rôle important joué par l'OCIS pour assurer la bonne gouvernance et préserver l'efficacité et l'efficience de l'Organisation grâce à ses efforts constants pour améliorer le service de supervision. La délégation a exprimé sa gratitude pour l'interaction positive entre l'OCIS et les États membres, grâce aux séances d'information régulières et aux rapports constants au PBC. En outre, la délégation a noté avec satisfaction que la direction avait identifié et bien géré les risques liés à la COVID-19 au niveau de l'Organisation et, par conséquent, que la pandémie n'avait eu aucune incidence négative sur la situation financière de l'Organisation en 2020, qui avait encore amélioré sa performance financière. Concernant le paragraphe 43 du rapport et la suggestion de l'OCIS selon laquelle les préoccupations d'une communauté spécifique soient prises en compte dans la formulation des politiques de ressources humaines, la délégation a exprimé ses réserves au sujet de la

première phrase du paragraphe et a déclaré qu'elle ne pouvait pas la soutenir. En ce qui concernait le paragraphe 48 du rapport, qui indiquait que "la DSI a partagé l'opinion de l'OCIS au sujet de l'absence de risques importants pour la gouvernance et les contrôles internes, bien qu'il existe dans certains domaines des lacunes qui devaient être corrigées", la délégation a demandé si le Secrétariat pouvait clarifier les domaines présentant des lacunes nécessitant d'être corrigées.

43. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et les membres de l'OCIS pour le travail très actif accompli et pour la préparation du rapport, qui montrait que l'OCIS travaillait de manière extrêmement productive et l'avait fait tout au long de l'année dernière, malgré les restrictions et limitations causées par la pandémie de COVID-19. La délégation s'est dite satisfaite de noter que l'OCIS avait rendu un rapport positif sur le plan de supervision interne des rapports financiers, des achats et de la stratégie d'investissement de l'Organisation, et a déclaré qu'il était important que l'OCIS maintienne un dialogue étroit avec la DSI, avec le vérificateur externe des comptes, avec le médiateur et avec le Bureau de la déontologie. La délégation était convaincue que la synergie de leurs efforts conjugués contribuerait à améliorer encore la qualité des rapports et des mesures de supervision, et estimait qu'il était important que le vérificateur interne prépare une conclusion d'audit annuelle sur la gestion, la gestion des risques et les contrôles internes. Cela permettrait d'améliorer davantage encore le travail des systèmes d'établissement de rapports et de responsabilisation au sein de l'Organisation. La délégation a exprimé son soutien à ce qui avait déjà été fait, en particulier par le Groupe de gestion des risques. En outre, elle a exprimé un intérêt particulier pour l'analyse des travaux sur la gestion des risques menés par le Secrétariat pendant la pandémie. Elle avait espoir que le suivi de la situation se poursuivrait de manière appropriée et que le contrôle continuerait d'être exercé dans la gestion des risques associés. La délégation a appuyé la proposition faite de mettre à jour la déclaration relative au risque accepté, en tenant compte de la pandémie de COVID-19 et de ses effets, et a déclaré qu'elle souhaitait également l'adoption d'un nouveau plan de travail. Elle attendait avec intérêt de poursuivre l'examen du document lors de la prochaine session du PBC. Concernant la proposition de prendre en compte les préoccupations de certaines catégories de travailleurs dans la formulation des politiques de ressources humaines de l'OMPI, la délégation estimait que tous les employés de l'OMPI devraient avoir les mêmes droits et que distinguer une ou plusieurs catégories semblait inapproprié. Elle continuait de participer activement à l'examen de la stratégie en matière de ressources humaines et continuerait de le faire à l'avenir. La délégation a également appuyé la proposition de procéder à un inventaire des recommandations existantes, car l'OMPI avait connu des changements considérables dans la structure de son programme de travail et budget, et elle estimait qu'un examen des recommandations existantes permettrait d'améliorer la qualité du travail effectué.

44. Le président a donné la parole à la présidente et au vice-président de l'OCIS, ainsi qu'au Secrétariat, pour répondre aux diverses remarques et observations qui avaient été formulées par les États membres, et pour fournir des informations ou des éclaircissements supplémentaires, en conséquence.

45. La présidente de l'OCIS s'est félicitée des commentaires et observations des différentes délégations. Faisant remarquer que la question concernant l'AMCS ne se limitait pas à l'OMPI mais était plutôt une question de politique comptable générale du système des Nations Unies, comme cela avait été indiqué dans le rapport de l'OCIS, le président était convaincu que le Secrétariat y travaillerait. Concernant la gestion des risques, il a été confirmé que le Secrétariat avait travaillé efficacement avec l'OCIS sur toutes les mises à jour de la gestion des risques, et que l'OCIS et le Secrétariat continueraient de travailler ensemble afin que le PBC soit tenu au courant des progrès futurs dans ce domaine. S'agissant des enquêtes, pour certains cas en cours, l'OCIS attendait toujours l'occasion de rencontrer les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination, car il devait les consulter et solliciter leur avis sur les questions avant d'en aviser la DSI.

46. Le vice-président de l'OCIS a déclaré qu'il estimait que la présidente de l'OCIS avait abordé les points clés qui avaient été soulevés par les différentes délégations. Faisant écho à la déclaration faite concernant la responsabilité de l'AMCS qui avait augmenté de 139 millions de francs suisses, l'OCIS a estimé que la question aurait dû être soulignée dans l'opinion du vérificateur externe des comptes, car elle était plutôt conséquente. Le passif était en effet extrêmement sensible aux hypothèses actuarielles, et il était donc très important de discuter à l'avenir de la manière dont le financement se poursuivrait. Concernant le point soulevé par la délégation des États-Unis d'Amérique sur les questions de conflit d'intérêts, l'OCIS a joué un rôle dans les enquêtes impliquant la direction, le Directeur général, le directeur de la DSI, etc., et ces questions devraient être suivies par l'OCIS, comme cela avait été mentionné. Le vice-président de l'OCIS ne croyait pas qu'il s'agissait de problèmes systémiques, mais c'était une garantie nécessaire que s'il y avait un conflit d'intérêts réel ou perçu, la question ne ferait pas l'objet d'une enquête par la DSI, mais serait renvoyée à l'OCIS qui, à son tour, procéderait à une évaluation préliminaire et s'appuierait sur sa propre liste de consultants pour mener une enquête, le cas échéant. La délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé si les contrôles internes présentaient des lacunes. L'OCIS estimait que les contrôles internes fonctionnaient correctement mais que, comme toujours, certains domaines pouvaient recevoir des améliorations, dont certains avaient été soulignés dans le rapport de l'OCIS, comme la gestion des risques, mais que les lacunes n'étaient pas de nature à compromettre la qualité du contrôle interne de l'Organisation qui, dans l'ensemble, était très bon et fiable. Le vice-président de l'OCIS a conclu en remerciant les délégations pour le soutien apporté à l'OCIS et pour l'appréciation de son travail.

47. Concernant la question de l'AMCS, le Secrétariat a suggéré de regrouper toutes les questions relatives au sujet, car elles seraient traitées par le vérificateur externe des comptes dans son rapport, ainsi que plus tard dans la présentation des états financiers. Répondant à la question soulevée par la délégation du Mexique, le Secrétariat a déclaré qu'il serait prématuré de préjuger du travail de la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie qui assumerait des fonctions cette semaine au sein de l'Organisation, comme l'avait déclaré précédemment le Directeur général. Cela avait été une année de transition, en particulier pour ce bureau. En outre, une nouvelle administration était en place et une grande attention avait été accordée à la création d'une culture de travail ouverte, sûre, positive et inclusive. Il faudrait laisser à la nouvelle cheffe du Bureau de la déontologie, qui serait présente à la session du Comité de coordination, le temps de s'installer, avant d'évaluer le travail du bureau à la lumière de ces évolutions. Un certain nombre de délégations ont également évoqué l'incidence de la COVID-19 sur les systèmes de l'Organisation, et le Secrétariat a continué de surveiller de près comment cela affecterait la stabilité économique qui en résulterait. Concernant la question de la politique de "retour au bureau", comme de nombreuses organisations du système des Nations Unies, le Secrétariat, par l'intermédiaire de son équipe interne de gestion de crise présidée par le Directeur général, avait soigneusement réfléchi au cours de l'été à la manière dont les aspects opérationnels pouvaient être exécutés de manière efficace. Un plan avait été élaboré, sur la base de principes fondamentaux : comment ramener en toute sécurité les collègues sur le site, tout en priorisant principalement la santé et la sécurité des employés. L'Organisation s'était inspirée des recommandations du pays hôte, des recommandations et des discussions au sein du canton de Genève, du système des Nations Unies en général, y compris les médecins des Nations Unies, et des conseils de l'OMS. Tous les salariés ne rentreraient pas immédiatement au quotidien jour dans les locaux, mais l'opération se déroulerait de manière progressive, en plusieurs vagues durant l'automne, en partant d'une base assez faible d'environ 15%, quelque 100 à 200 collègues rentreraient à chaque vague. De tels contrôles permettraient également au Secrétariat de fournir les services internes nécessaires pour soutenir le personnel à son retour. La mesure s'accompagnait également d'une série d'autres précautions sanitaires, dont certaines avaient été décrites en introduction de la réunion, comme la mise en place de "passes COVID" pour accéder à la cafétéria de l'OMPI lors de la session du PBC. De tels efforts devraient rassurer également le personnel à mesure qu'il reprend progressivement ses fonctions, bien que l'exercice dépende de ce qui est

sûr à un moment donné, car la situation épidémiologique continue de changer presque quotidiennement. Les décisions administratives seraient donc prises en fonction de la rapidité et de la sécurité avec lesquelles la situation permettait l'exécution de telles mesures.

48. Le président a remercié le Secrétariat ainsi que la présidente et le vice-président de l'OCIS pour les éclaircissements et les explications donnés, faisant remarquer que le comité recevrait des éclaircissements supplémentaires sur la question de l'AMCS à un stade ultérieur, et a demandé à proposer une décision du PBC sur le point de l'ordre du jour, qui était projeté à l'écran.

49. Remerciant l'OCIS pour l'excellent travail accompli et pour avoir répondu aux questions posées, la délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré qu'elle avait des réserves concernant le paragraphe 43 du rapport de l'OCIS, où il avait suggéré que les préoccupations de la communauté LGBTQI soient prises en compte, car elle estimait qu'il ne devrait y avoir aucune discrimination ou distinction entre les différents groupes. La délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas être d'accord avec la première phrase du paragraphe et préférerait une phrase générale pour inclure tous les groupes, plutôt qu'une formulation donnant spécifiquement la priorité à un groupe par rapport aux autres. À cet égard, la délégation a déclaré qu'elle pouvait appuyer la décision sur ce point jusqu'à ce qu'un effort soit fait pour trouver une solution.

50. La délégation du Royaume-Uni a rappelé que la plénière délibérait en fait sur le rapport de l'OCIS, qui ne dépendait pas des États membres. Dans la mesure où il n'était pas demandé au PBC d'adopter, d'approuver ou de désapprouver le rapport, la délégation était favorable à la suggestion du président d'en prendre note. De plus, la délégation a mis en garde contre toute tentative de négocier le contenu du rapport qui, a-t-il été souligné, avait été soumis par un organe indépendant qui ne dépendait pas des vues et des souhaits des États membres.

51. Approuvant la déclaration faite précédemment par la délégation du Royaume-Uni, la délégation du Mexique a profité de l'occasion pour rappeler aux délégations qu'auparavant, lorsqu'une délégation n'était pas d'accord avec une partie précise d'un rapport, la solution consistait à prendre note de la position prise par cette délégation dissidente sans retarder les travaux de la plénière. Exprimant son soutien à cette suggestion, la délégation était favorable à ce que l'on continue de cette manière, pour éviter de s'emmêler avec des questions spécifiques, comme cela s'était parfois produit dans le passé.

52. S'adressant à la délégation de l'Iran (République islamique d'), le président a souligné que la question en jeu était le rapport d'un organe consultatif indépendant. Les États membres étaient libres d'exprimer des réserves, qui seraient dûment enregistrées. Cependant, il restait que la décision qu'il était demandé de prendre au PBC était simplement de prendre note du rapport. Le président a fait observer que la délégation s'était déclarée globalement satisfaite d'un grand nombre d'éléments contenus dans le rapport et a suggéré que le comité poursuive en prenant note de la réserve en conséquence.

53. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié les délégations du Royaume-Uni et du Mexique pour leurs observations et explications respectives, mais a suggéré que la plénière passe au point suivant et prenne la décision ultérieurement.

54. Reconnaissant qu'il n'y avait pas de consensus sur le débat, le président a accepté de reporter la conclusion du point à une étape ultérieure.

55. Revenant sur le point ouvert de l'ordre du jour, le vice-président du PBC a résumé que le dernier point à traiter était le rapport, qui avait fait l'objet de nombreux débats lors de plusieurs sessions informelles par les États membres. Les différentes expressions des délégations avaient été prises en compte, mais n'avaient pas permis de parvenir à un consensus sur le point et aucune décision n'a donc pu être prise sur ce point de l'ordre du jour. En collaboration

avec le Secrétariat, le vice-président avait proposé de clore le point 4 de l'ordre du jour sans point appelant à une décision car, malgré tous les efforts et la démonstration de souplesse, aucun accord ne s'était concrétisé. La liste des décisions de la session ne refléterait donc pas une décision prise parallèlement au point 4 de l'ordre du jour.

56. La délégation de l'Iran (République islamique d') a profité de l'occasion pour remercier le vice-président et le Secrétariat pour tous les efforts déployés pour négocier un accord entre les États membres. La délégation a assuré le vice-président qu'elle avait fait preuve de souplesse et que, dans l'esprit de trouver un compromis, plusieurs des propositions faites avaient été soigneusement évaluées. Cependant, la délégation a déclaré qu'il apparaissait qu'en raison d'un seul paragraphe, certaines délégations préféreraient ne pas avoir de décision, et à cet égard, la délégation a réitéré une fois de plus sa sérieuse réserve concernant le paragraphe. De plus, la délégation a ajouté que l'OCIS devrait observer et prendre en compte les valeurs et les principes auxquels croyaient les États membres et l'Organisation, et ne pas entrer dans des questions controversées, telles que la première phrase du paragraphe 43. La délégation a conclu en remerciant tous les collègues d'avoir travaillé en étroite collaboration pour trouver une solution de compromis et s'est réjouie d'avoir un débat sur la question lors de l'Assemblée générale.

57. La délégation du Pakistan a remercié le vice-président pour les efforts sincères et la générosité dont il a fait preuve en permettant aux États membres d'indiquer officiellement leurs positions respectives. Il était regrettable que le PBC ne puisse pas prendre de décision sur une question très simple. Des questions de nature plus sensible ont certainement été posées au cours de la semaine. La délégation et de nombreuses autres délégations avaient fait preuve de la plus grande souplesse avec la première phrase du paragraphe 43 du rapport de l'OCIS. L'absence de consensus concernant le paragraphe 43 était évidente, et une décision aurait pu le refléter très simplement, ce que la délégation aurait préféré. Le rôle de l'OCIS était très clairement défini dans l'article 9.1 du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI : il s'agissait d'un organe consultatif dont le rôle était d'aider les États membres sur les questions de gouvernance; il appartiendrait alors aux États membres de prendre la décision qui leur semblait appropriée. La délégation a conclu sa déclaration en remerciant à nouveau le vice-président pour ses efforts.

58. La délégation du Bangladesh, parlant au nom de son pays, a remercié le vice-président et les États membres pour les engagements très constructifs et la souplesse au cours du débat au titre du point de l'ordre du jour, à la fois en sessions formelles et informelles. Il aurait été préférable qu'une décision ait été prise, car la délégation et tous les autres États membres auraient préféré avoir une décision consensuelle sur la question. Cependant, à la lumière de la situation qui avait évolué, la délégation s'est félicitée de l'approche consistant à ne pas prendre de décision au titre du point de l'ordre du jour. Néanmoins, la délégation a fait part de ses préoccupations et de ses réserves concernant la première ligne du paragraphe 43 du rapport de l'OCIS, et cela ne devrait pas avoir d'impact sur les politiques de l'OMPI jusqu'à ce qu'il y ait un consensus à l'avenir.

59. Exprimant sa position concernant le point 4 de l'ordre du jour, la délégation du Mexique a déclaré qu'elle était douloureusement consciente qu'une décision n'avait pas été prise qui, en ce qui la concernait, était une question de manque de temps pour parvenir à un accord. Avec un peu de chance, les jours et semaines à venir déboucheraient sur un accord approprié entre toutes les délégations qui avaient participé au débat sur ce qui était une question cruciale. Enfin, la délégation a reconnu l'importance des opinions de toutes les délégations sur les sujets à l'examen et la prise en compte de chaque point de l'ordre du jour; néanmoins, elle estimait qu'il était du devoir de l'Organisation de maintenir et de respecter l'indépendance de l'OCIS dans le cadre de ses travaux.

60. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a réitéré la déclaration prononcée au titre de ce point au début de la session, alors qu'elle avait espéré que le point de l'ordre du jour se serait conclu par une décision standard. Le groupe a renouvelé son point de vue selon lequel l'OCIS était un organe indépendant doté d'une fonction consultative, dont les rapports étaient communiqués et entendus par le PBC et par l'Assemblée générale et, dans cet esprit, il attendait avec intérêt de s'engager de manière constructive pour trouver une solution acceptable pour tous.

61. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et le vice-président pour leurs contributions constructives au débat, et a remercié toutes les délégations qui ont pris la parole et sont intervenues sur ce point, en proposant une formulation visant à faire en sorte que le comité parvienne à un accord. Il était regrettable de ne pas avoir accompli de progrès, même s'il semblait que toutes les parties avaient travaillé très dur pour essayer de parvenir à un compromis. La délégation espérait qu'à l'avenir, par exemple lors des assemblées générales, un accord serait trouvé. Elle a réitéré sa gratitude à l'OCIS pour son rapport, ses observations et les recommandations qu'il avait formulées. Surtout, la délégation était reconnaissante à l'OCIS pour son rôle très important dans la supervision des activités de l'OMPI, et elle espérait qu'il continuerait à travailler dans le strict respect de son mandat, car cela permettrait à l'avenir d'éviter un tel désaccord entre les États membres. Pour clore son propos, la délégation a de nouveau exprimé sa volonté de participer à l'avenir aux délibérations sur la question.

62. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'il était vraiment regrettable que le PBC n'ait pas été en mesure de recommander à l'Assemblée générale de simplement prendre note du rapport de l'OCIS en raison de l'opposition à une phrase de l'ensemble du rapport. Il a été rappelé aux délégations que le rapport avait été publié par un organisme indépendant qui avait été chargé de conseiller les États membres sur une multitude de questions, notamment la manière de traiter et de rectifier la discrimination sous toutes ses formes. À cette fin, la délégation a jugé nécessaire de rappeler au PBC l'affirmation fondamentale du Corps commun d'inspection des Nations Unies, lors de l'examen des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies en 2019, selon laquelle "... l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité sont des conditions préalables au fonctionnement et à l'exploitation efficaces de tout comité d'audit et de contrôle" et que la garantie était "... de s'assurer que toutes les activités étaient associées à l'exercice des fonctions et responsabilités, telles qu'énoncées dans le mandat ou la charte du comité, sont indépendantes et libres de toute pression et influence indues". Par conséquent, il était essentiel que le processus de supervision externe de l'OCIS ait l'assurance que ses recommandations objectives ne feraient pas l'objet d'une réprimande du PBC, qu'il était chargé de conseiller de manière indépendante. Sans préjudice du contenu du rapport à proprement parler, la délégation s'est sentie obligée de déclarer qu'elle soutenait pleinement la suggestion de l'OCIS, telle qu'exprimée dans son rapport, d'assurer la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, notamment en tenant compte des préoccupations de la communauté LGBTQI, dans la formulation des politiques de l'OMPI en matière de ressources humaines.

63. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le vice-président a clos le point 4 de l'ordre du jour sans accord.

POINT 5 PROPOSITION DE REVISION DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

64. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/3.

65. Le président a présenté le point 5, Proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, ajoutant qu'en 2010, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la procédure de sélection des

membres de l'OCIS, telle qu'énoncée dans le document WO/GA/39/13. Pendant plus de 10 ans, le recrutement de nouveaux membres de l'OCIS s'était déroulé conformément à ce cadre. Pour des raisons qui seront expliquées par la suite, le moment est venu de revoir et de proposer une révision de la procédure de sélection, afin de mieux l'aligner sur les meilleures pratiques et dans un souci d'efficacité. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

66. Le Secrétariat a rappelé que l'Organe consultatif indépendant de surveillance est composé de sept membres représentant chacun des groupes régionaux. Les membres de l'OCIS sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, sans qu'aucun membre de l'OCIS ne siège plus de six ans au total. À l'expiration du mandat d'un membre titulaire, un processus de sélection est lancé par un jury de sélection composé de sept membres représentant les sept groupes régionaux. Ce jury de sélection est assisté d'un ou d'une secrétaire, qui est membre du personnel de l'OMPI. Pour les deux cycles de recrutement précédents, le chef de la Section du droit administratif auprès du Bureau du conseiller juridique a été nommé par le Directeur général en tant que secrétaire du jury de sélection. À titre d'information complémentaire, le document WO/GA/39/13 a été produit en 2010, par un groupe de travail mis en place pour se concentrer sur les questions liées au Comité d'audit de l'OMPI, tel qu'il s'appelait alors. Le document exposait la procédure de sélection des membres de l'OCIS, nouvellement créé en 2010, et incluait spécifiquement un mécanisme pour le premier cycle de recrutement, de sélection et de rotation des membres de l'OCIS en 2010. Ce mécanisme est, en fait, devenu obsolète dès la fin de ce premier cycle de recrutement et de rotation. Fonctionnant dans le cadre actuel depuis 2010, et au fur et à mesure que des enseignements ont été tirés au fil du temps, il est devenu de plus en plus évident que la procédure de sélection des membres de l'OCIS gagnerait à être affinée et plus efficace. Une révision de la procédure de sélection a donc été entreprise dans le but de la synthétiser dans un document distinct, qui sera annexé au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier. Lors de cet examen, certains éléments de la procédure de sélection ont été identifiés qui pourraient bénéficier d'un ajustement et d'une simplification. Cette procédure révisée devrait conduire à une plus grande efficacité du jury de sélection, de l'OCIS et du Secrétariat. Le processus d'examen de la procédure de sélection a également pris en compte les recommandations du rapport 2019 du Corps commun d'inspection, intitulé "Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies" afin d'aligner les documents sur les meilleures pratiques en vigueur. Si la proposition d'ajouter une annexe au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier était adoptée, contenant la procédure de sélection révisée telle que décrite à l'annexe I du document WO/PBC/33/3, il faudrait modifier le mandat de l'OCIS, tel qu'il figure à l'annexe III du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier. Dans sa version actuelle, le mandat de l'OCIS comprend un certain nombre d'éléments qui font référence aux tâches que doit accomplir le jury de sélection, chevauchant ainsi le document du groupe de travail de 2010, qui définissait la procédure de sélection. Il a été jugé souhaitable d'éliminer ce chevauchement afin de s'assurer que ces éléments figurent uniquement dans les documents énonçant la procédure de sélection, plutôt que de rester dupliqués dans le mandat de l'OCIS. Conformément à ce qui précède, un certain nombre de modifications corrélatives sont proposées au mandat de l'OCIS, comme expliqué en détail dans l'annexe II du document WO/PBC/33/3. Il avait été prévu que les propositions de modification au mandat simplifieraient le texte qu'il contient et rationaliseraient l'annexe III et l'annexe IV au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier, en assurant une démarcation claire entre elles. En outre, certaines propositions de modification avaient été apportées pour refléter le contenu du rapport 2019 du Corps commun d'inspection, relativement aux exigences professionnelles des membres de l'OCIS. Avant la soixante et unième réunion de l'OCIS dans la semaine du 5 juillet 2021, le Secrétariat a partagé à la fois la proposition de procédure de sélection révisée pour les membres de l'OCIS et les propositions de modification en conséquence du mandat de l'OCIS. Au cours d'une session de cette soixante et unième réunion, le Secrétariat a discuté des questions avec l'OCIS, qui a examiné les deux documents et a fait part de ses observations au Secrétariat. Les

observations de l'OCIS avaient été prises en compte et incorporées dans les versions des documents présentés ici au Comité du programme et budget.

67. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/3 et de ses annexes, qui illustraient clairement les changements proposés, ainsi que pour la présentation. Le groupe a admis que le but de la modification était de renforcer et de simplifier davantage la procédure de sélection et de minimiser tout chevauchement dans le mandat. Le groupe s'est également félicité des efforts déployés pour aligner les deux documents sur les meilleures pratiques actuelles et de la prise en compte des recommandations du rapport 2019 du CCI. Dans cet esprit et afin de satisfaire à la recommandation à l'Assemblée générale de l'OMPI, le groupe a appuyé les propositions de modification de la procédure de sélection et du mandat de l'OCIS.

68. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé et présenté le document WO/PBC/33/3. Le groupe s'est félicité que les modifications du mandat se soient avérées avoir une incidence sur les changements qui ont facilité l'examen, et a apprécié qu'elles aient été apportées pour rendre la procédure de sélection plus efficace et pour éviter la répétition du travail. Il était important que les modifications des procédures de l'OMPI visant à garantir que les processus de recrutement étaient tenus à jour, renforcés et simplifiés soient transparentes. Le groupe était prêt à approuver la proposition de révision de la procédure de sélection figurant à l'annexe I du document, ainsi que les modifications associées au mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI qui étaient nécessaires pour tenir compte de cette révision et assurer un alignement total des documents.

69. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'OCIS de l'OMPI, contenue dans le document WO/PBC/33/3. L'OCIS avait vu le jour il y a plus de 11 ans et sa composition avait également subi plusieurs séries de changements. La délégation a estimé que les procédures de sélection et le mandat y afférents devaient effectivement être révisés, à la lumière de la nouvelle situation, afin de pouvoir se conformer aux meilleures pratiques et accroître l'efficacité relativement au mandat inclus dans les annexes II et III. La délégation estimait que le mandat était essentiel pour la sélection des membres éligibles de l'OCIS et pour garantir qu'ils s'acquittent correctement de leurs fonctions. Elle a salué les efforts du Secrétariat, qui agissait conformément aux recommandations du rapport du CCI (JIU/REP/2019/6), intitulé "Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies", pour le compléter et le mettre à jour sur les conditions de l'éligibilité des membres de l'OCIS. L'OCIS devait avoir des valeurs d'intégrité, d'indépendance, d'équité et d'objectivité, ainsi que des valeurs morales. Ces qualités contribueraient à leur réussite dans l'exécution de leurs fonctions. La délégation a fait observer que la révision du mandat exigeait que tout membre de l'OCIS ait au moins 10 années d'expérience au niveau de la haute direction et qu'il ait une expérience professionnelle dans le secteur privé ou dans des organisations d'envergure ou de complexité similaire. La délégation a cru comprendre que la révision découlait du rapport du CCI, en particulier du paragraphe 103 ainsi que de la recommandation n° 5. Néanmoins, la délégation a tenu à souligner que le rapport du CCI, et notamment son exigence, stipulait que les membres des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies devaient avoir un mélange équilibré d'expérience des secteurs public et privé au niveau de direction. La délégation a en outre noté que le rapport n'exigeait d'aucun candidat qu'il possède une expérience de haute direction, et qu'il ne précisait pas non plus la durée de l'expérience à ces postes. À cet égard, la délégation a estimé que la révision des critères d'éligibilité des membres de l'OCIS devait être abordée avec une attitude prudente et équilibrée. Le rapport du CCI avait été examiné et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et constituait également le moyen le plus équilibré pour les États membres de parvenir à un consensus. Dans cet esprit, la délégation tenait à ce que le Secrétariat clarifie deux questions : premièrement, comme l'OMPI avait fixé la durée de

l'expérience à 10 ans ou plus, quels en étaient les critères et les motifs? Deuxièmement, l'OMPI avait modifié le critère "... au niveau de la direction", qui figurait dans le rapport du CCI pour se lire "... au niveau de la haute direction". Quels en étaient la raison et les critères? Car il était de notoriété publique qu'il y avait une différence entre "au niveau de la direction" et "au niveau de la haute direction".

70. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de la présentation faite et a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/33/3 sur la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'OCIS. Le groupe a noté que la proposition de révision était conforme à une décision approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI, ajoutant que l'adoption d'une procédure de sélection révisée avait une incidence sur le mandat de l'OCIS et que, par conséquent, les deux documents devraient être examinés et modifiés simultanément afin d'assurer leur alignement complet. Le groupe s'est montré reconnaissant de l'examen approfondi qui avait été entrepris par le Secrétariat, aboutissant à la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'OCIS, et que les modifications des deux documents sont contenues dans les annexes I et II. Par ailleurs, le groupe estimait que les changements proposés étaient bien pensés et aboutiraient à un cadre plus simple et efficace. Le groupe a également apprécié que le processus de révision des procédures de sélection et du mandat connexe ait pris en compte les recommandations du rapport du CCI de 2019 afin d'aligner les deux documents sur les meilleures pratiques actuelles. Concernant l'évaluation des candidats, le groupe a noté que le paragraphe 23 de l'annexe I du document mentionnait que le jury de sélection pourrait décider "d'administrer une épreuve écrite ou d'autres formes d'épreuves" et a demandé si une épreuve écrite devait faire partie de l'évaluation de l'opportunité d'exclure ou non les candidats, ou une indication des scénarios qui détermineraient la décision du jury d'administrer une épreuve, écrite ou autre. Dans l'ensemble, le groupe était satisfait des propositions de révision pour les deux documents et a souligné l'importance d'avoir des membres compétents de l'OCIS pour s'acquitter des importantes responsabilités qui leur étaient confiées. Enfin, le groupe a également souligné l'importance de toujours assurer un équilibre géographique dans la composition des membres de l'OCIS, conformément au processus de sélection officiel.

71. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a exprimé sa gratitude à l'égard du Secrétariat pour la préparation du document. Se référant à sa déclaration liminaire, le groupe a réitéré son soutien à toute initiative dont l'objectif était de s'appuyer sur l'expérience accumulée au fil des ans et de proposer des améliorations à la transparence et au bon fonctionnement de l'Organisation. Le groupe s'est félicité de la révision du cadre de travail de l'OCIS afin d'utiliser plus efficacement les ressources, d'assouplir le processus de sélection et de se conformer plus clairement au mandat de l'OCIS.

72. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat pour le temps et les efforts considérables consacrés à l'examen de la procédure de sélection des membres de l'OCIS, ainsi que des modifications connexes et nécessaires du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et du mandat de l'OCIS. La délégation a particulièrement apprécié l'approche collaborative et globale du Secrétariat à l'exercice, qui incluait de manière appropriée l'examen des vues de l'OCIS et des recommandations du CCI. La délégation a estimé que la clarté et les détails fournis dans les documents résultants permettraient non seulement d'améliorer les processus de nomination des membres du jury de sélection de l'OMPI et de l'OCIS, mais pourraient également servir d'exemple à d'autres organisations du système des Nations Unies cherchant actuellement à améliorer leurs procédures de nomination respectives au Comité d'audit et de contrôle.

73. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la proposition de révision de la procédure de sélection et les modifications au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier correspondants, et a exprimé son soutien à la révision qu'elle jugeait destinée à éviter les répétitions ou les chevauchements, et à améliorer

l'efficacité et l'efficacité de la procédure de sélection des membres de l'OCIS. À cet égard, la délégation a demandé des éclaircissements concernant les dispositions de la procédure de sélection, notamment celles décrites aux paragraphes 30 et 31 de l'annexe I correspondante, qui concernaient la possibilité de nommer des candidats avec une note plus élevée qui ne provenait pas du groupe régional donné pour pourvoir un poste vacant à l'OCIS. Conformément à son mandat, l'OCIS se composait de sept membres issus des groupes régionaux de l'OMPI. Il était important de veiller à ce qu'un équilibre soit atteint pour garantir une représentation appropriée de tous les groupes régionaux parmi les membres du comité. Le paragraphe 4 de l'annexe II proposait que "l'OCIS soit, dans la mesure du possible, composé de sept membres, issus de chacun des sept groupes régionaux..." Par conséquent, il ne serait pas approprié de brouiller les lignes, car il s'agissait d'une norme clairement comprise, garantissant la participation sur un pied d'égalité et la représentation de tous les groupes régionaux au sein de l'OCIS. Ainsi, la délégation a proposé de supprimer cette formulation des propositions de modification et s'est déclarée prête à débattre de la question, spécifiquement et séparément.

74. Reconnaissant que certaines observations qui avaient été faites soulevaient des points de détail, le président a fait remarquer qu'il serait utile d'accorder un peu plus de temps au Secrétariat pour examiner les questions et revenir avec des réponses en début d'après-midi.

75. À la reprise, le Secrétariat a remercié les délégations pour leur engagement, leurs observations et leurs questions concernant ce point. S'agissant de la question relative à l'exigence proposée selon laquelle les membres de l'OCIS devraient avoir au moins 10 ans d'expérience pertinente au niveau de la haute direction, le Secrétariat a d'abord noté que le rapport du CCI recommandait que l'expérience soit "au niveau de la direction". Conformément aux normes de recrutement de l'OMPI pour des postes de cette nature, la référence au "niveau de direction" a été interprétée comme une expérience de 10 ans, y compris au niveau de l'encadrement. Après tout, les membres de l'OCIS se sont vu confier la fonction importante de superviser l'Organisation, y compris la gestion de celle-ci, et leur expérience professionnelle devrait être à la hauteur de cette tâche. Il convient en outre d'ajouter que l'avis de vacance qui a été publié pour le dernier cycle de recrutement stipulait déjà comme exigence essentielle : "Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente au niveau de la haute direction". S'agissant de la demande de clarification concernant la procédure d'examen mentionnée au paragraphe 23 de l'annexe I, qui pourrait inclure une épreuve écrite ou d'autres formes d'épreuve, il a été jugé approprié que le jury de sélection ait le pouvoir discrétionnaire quant au moyen le plus approprié de tester les candidats, afin d'assurer un processus de recrutement rigoureux et transparent. D'autres formes de test au-delà d'une épreuve écrite pourraient inclure des tests psychologiques et/ou des présentations orales, et il a été souligné que ces exemples n'étaient pas exhaustifs et que le jury de sélection devrait disposer d'une certaine discrétion à cet égard. Par ailleurs, l'avis de vacance qui avait été publié pour le dernier cycle de recrutement prévoyait que "... des épreuves/entretiens supplémentaires peuvent être utilisés comme une forme de sélection". À ce titre, la procédure de sélection proposée sur la question de l'examen des candidatures reflétait les meilleures pratiques existantes. En réponse à la question concernant les paragraphes 30 et 31 de l'annexe I, il conviendrait de souligner que la représentation régionale était la prémisse fondamentale sous-jacente sur laquelle la composition des membres de l'OCIS devrait s'appuyer. Les scénarios décrits aux paragraphes 30 et 31 étaient des circonstances exceptionnelles dans le cas où un membre du comité n'était pas en mesure soit i) de débiter son mandat (après la décision du PBC de le nommer), soit ii) de poursuivre son mandat sur toute sa durée. Les décès ou démissions inattendues sont des exemples. Tous les efforts seraient faits, afin d'assurer une représentation géographique, pour que le membre sortant soit remplacé par un membre du même groupe régional. Seule l'incapacité à appliquer cette règle pouvait faire en sorte qu'un siège vacant soit pourvu par le candidat le plus haut placé, quel que soit le groupe régional. Quant à la question concernant les mots "... dans toute la mesure du possible", au paragraphe 4 du mandat de l'OCIS, l'insertion de la phrase a été proposée afin de ne pas faire

passer, comme une obligation absolue, le caractère fondamental et important prémisses que l'OCIS devrait être composé de sept membres. Sans ces mots, le paragraphe 4 entrerait en conflit avec le paragraphe 5.b) du mandat, qui envisageait le scénario improbable que, dans de rares cas, aucun candidat ne serait disponible dans le groupe régional pour lequel le poste était vacant. Si le critère d'un OCIS composé de sept membres provenant de chaque groupe régional devait être considéré comme une obligation absolue, la composition de l'OCIS pourrait alors être contestée, dans le cas peu probable où aucun candidat éligible ne serait reçu du groupe régional auquel appartenait le membre sortant. En d'autres termes, il s'agissait d'une position de repli, nécessaire pour garantir que l'OCIS puisse continuer à fonctionner avec sept membres, en veillant à ce qu'il ait suffisamment de membres pour mener à bien son important travail.

76. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la réponse à sa question posée précédemment, notant que l'OCIS était très important dans le cadre de supervision de l'OMPI, car il aidait les États membres à mieux appréhender les opérations de l'OMPI. La délégation avait lu les mandats existants des comités d'audit et de contrôle de sept organisations des Nations Unies, à savoir l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et avait constaté qu'aucune d'entre elles n'exigeait que les membres aient 10 ans d'expérience dans la haute direction. La délégation a en outre noté que l'article 6 du mandat de la composition et du mode de fonctionnement du Comité d'audit et de contrôle stipulait que ses membres devaient avoir un mélange équilibré d'expérience des secteurs public et privé à un niveau de direction, ce qui, selon elle, faisait pleinement référence aux termes du rapport du CCI. Compte tenu de ce qui précède, la délégation a suggéré que la formulation pertinente du paragraphe 6 de l'annexe III du document WO/PBC/33/3 soit modifiée pour utiliser les expressions du rapport du CCI. Dans le même temps, la délégation a fait observer que la composition de l'OCIS devrait être fondée sur l'équilibre et la représentation géographiques. De plus, le mandat devrait être clair et strict pour éviter toute incertitude.

77. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour les éclaircissements supplémentaires fournis pendant et après la présentation initiale. Dans la mesure où la représentation du groupe régional était un principe essentiel de la composition de l'OCIS, la délégation a de nouveau suggéré de laisser inchangé le paragraphe 4 de l'annexe II et les paragraphes 30 et 31 de l'annexe I, car une situation dans laquelle le jury de sélection n'a pas été en mesure de trouver un candidat du groupe régional était hautement improbable. La délégation s'est dite préoccupée par le fait que le risque de ne pas avoir un comité complet serait minime. De plus, la nature équilibrée de l'OCIS serait préservée, permettant une représentation égale de tous les groupes régionaux.

78. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a résumé qu'il y avait deux propositions pour apporter des changements : l'un soumis par la délégation de la Chine et l'autre par la délégation de la Fédération de Russie, en ce qui concernait la formulation de certains paragraphes, en particulier les paragraphes 4, 6, 30 et 31. La question d'une exigence minimale de 10 ans d'expérience a également été soulevée, avec le souhait que les termes utilisés par le CCI soient conservés. Le président a demandé aux délégations si elles avaient des observations complémentaires à formuler à ce sujet, et si les deux propositions pouvaient être adoptées ou non.

79. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a demandé que les textes soient projetés sur les écrans pour mieux voir les suppressions et les adjonctions au texte original.

80. Après une courte pause, le président a demandé que le document soit projeté à l'écran pour montrer les changements proposés. Le président a déclaré qu'il y avait une proposition visant à supprimer la dernière ligne du paragraphe 30, qui se lisait comme suit : "Au cas où il n'y aurait pas de candidat alternatif disponible, le candidat disponible le mieux classé dans l'évaluation du jury sera nommé, quelle que soit sa représentation régionale". En l'absence d'objection ou d'observation sur le texte, le président est ensuite passé à la proposition suivante de supprimer les dernières phrases du paragraphe 31 : "Si cela n'est pas possible, le siège vacant doit être pourvu par le candidat disponible le mieux classé, quelle que soit sa représentation régionale. La même méthodologie sera appliquée si un siège devient vacant parce qu'un membre devient inapte, incapable ou refuse d'exercer ses fonctions".

81. Indiquant que l'exercice illustre les défis et les complexités de la participation à une conférence virtuelle, la délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé une certaine inquiétude quant à ce qui se passerait si le candidat sélectionné n'était plus en mesure d'exercer ses fonctions, et a donc demandé un nouvel examen du paragraphe 30, étant donné qu'il n'était pas clair si les propositions de modification allaient un peu trop loin. La délégation a suggéré que le Secrétariat transmette le projet aux coordinateurs régionaux qui le diffuseraient à leur tour parmi les membres du groupe afin qu'il puisse être examiné de plus près.

82. Le président a rappelé que des modifications avaient été proposées par la délégation de la Fédération de Russie à la section C, paragraphe 4, afin de supprimer "... dans la mesure du possible..." de la première phrase. Une autre modification a été apportée pour supprimer "... au moins 10 ans..." et "... haute..." de la première phrase de la section C, paragraphe 6.

83. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié les délégations qui avaient proposé des modifications aux textes, et a ajouté, alors que le groupe serait disposé à soutenir les propositions de la délégation de la Fédération de Russie, il était encore en train d'examiner le texte proposé. Concernant le paragraphe 5.b), le groupe a estimé qu'étant donné l'explication qui suit dans le reste de ce paragraphe, l'expression "en principe" dans la première phrase pouvait être supprimée. Il était clair qu'un membre sortant devrait être remplacé par un candidat du même groupe régional. Le reste de la formulation qui suivait devrait suffire à rendre le principe de formulation, ce qui n'était pas nécessaire dans cette phrase.

84. Le président a accepté d'accorder aux délégations plus de temps pour examiner les propositions en détail, d'autant plus que certaines étaient connectées à distance.

85. À la reprise le lendemain, le président a demandé au Secrétariat de projeter à l'écran le nouveau projet de paragraphe 30 de l'annexe I, qui se lisait comme suit : "Si, pendant le temps qui s'écoule entre la décision finale du PBC et le début du mandat d'un candidat nommé, ledit candidat devient inopinément inapte à ses fonctions, incapable ou refuse d'assumer la responsabilité, malgré la confirmation reçue en vertu de la section F ci-dessus, le prochain candidat disponible le mieux classé de cette région sur la base de l'évaluation du jury sera nommé". Par la suite, le paragraphe 31 se lirait comme suit : "En cas de démission ou de décès d'un membre de l'OCIS pendant son mandat, le siège vacant sera pourvu, dans la mesure du possible, par le candidat disponible le plus haut placé du même groupe régional". Quant à l'annexe III du document, le texte du paragraphe 4 se lirait comme suit : "L'OCIS doit être composé de sept membres, issus de chacun des sept groupes régionaux des États membres de l'OMPI. Les sept membres seront nommés par le Comité du programme et budget à l'issue d'un processus de sélection effectué par un jury de sélection mis en place à cet effet, assisté par l'actuel OCIS". Dans le paragraphe 5.b) suivant, les mots "en principe" seraient supprimés de la première phrase, et le texte se lirait ainsi : "Chaque membre sortant de l'OCIS doit être remplacé par un candidat du même groupe régional auquel il ou elle appartient". Le paragraphe 6 devrait se lire ainsi : "Les membres de l'OCIS doivent posséder des qualifications pertinentes et une expérience professionnelle pertinente et récente à un

niveau de direction, par exemple, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation, des finances, de la comptabilité, de la gestion des risques, des enquêtes, des affaires juridiques, des technologies de l'information, de l'éthique, de la gestion et de l'administration des ressources humaines”.

86. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le président d'avoir accordé du temps supplémentaire afin que les délégations puissent se concerter sur la question à l'étude, et a fait part de sa préoccupation quant à la possibilité d'appliquer un schéma géographique strict dans le cas où une situation se présenterait dans laquelle une région prioritaire n'aurait pas de candidat satisfaisant aux qualifications obligatoires. À cet égard, la délégation a demandé aux auteurs du projet de reconsidérer les révisions du texte, en gardant à l'esprit l'intention du point d'améliorer l'efficacité des procédures de sélection et de nomination.

87. La délégation du Mexique a reconnu la logique et les raisons derrière les propositions qui avaient été faites et a estimé que la position derrière les propositions de texte était tout à fait compréhensible. Sans vouloir compliquer davantage la situation, elle a exprimé son accord avec plusieurs délégations qui estimaient que certaines spécificités d'un processus de sélection pourraient indûment présenter des défis potentiels si les conditions que le PBC visait à refléter dans un texte aussi spécifique n'étaient pas remplies. De plus, la délégation a déclaré qu'elle avait la possibilité de participer à des jurys de sélection similaires à celui à l'examen et que, souvent les conditions n'étaient tout simplement pas réunies, car les candidats n'étaient pas issus de tous les groupes régionaux, et qu'en précisant qu'il fallait absolument choisir une région précise en l'absence de candidat de cette région pourrait compliquer le processus de sélection. Par conséquent, la délégation a préconisé que davantage d'efforts soient faits pour trouver une solution à la proposition du paragraphe 4, où il avait été suggéré de remplacer le terme “dans la mesure du possible” par “doit”. La délégation a estimé qu'il serait utile dans les efforts futurs, et en particulier pour ceux qui doivent sélectionner des candidats en conservant le texte dans la mesure du possible”, au lieu de dire “doit” car, d'un point de vue pratique, ce dernier pourrait compliquer la sélection des candidats au lieu de la faciliter.

88. Le président a remercié la délégation du Mexique et a demandé s'il y avait des objections à la proposition formulée. En l'absence d'objection, l'attention s'est tournée vers les autres propositions de modification, qui semblaient bénéficier d'un consensus général.

89. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour ses efforts visant à prendre en compte toutes les observations formulées par les différentes délégations, et en particulier la délégation du Mexique pour sa tentative de proposer une formulation plus proche du compromis pour le texte. Néanmoins, elle a estimé que la nouvelle proposition obligerait le comité à accepter de diluer l'un des principes essentiels qui sous-tendaient les fonctions de l'OCIS en optant pour la formulation que ses membres avaient composée. À cet égard, la délégation trouvait extrêmement difficile de retirer sa proposition initiale, qui consistait à supprimer le terme dans la mesure du possible” tel qu'il figurait dans le rapport initial du Secrétariat.

90. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait part de son soutien sans réserve à la proposition faite par la délégation du Mexique.

91. La délégation de l'Iran (République islamique d') a appuyé la proposition de la délégation de la Fédération de Russie, car elle était liée au seul principe fondamental de la représentation géographique.

92. Le président a noté que certains progrès avaient été réalisés car l'accent s'était limité au seul domaine où il était nécessaire de poursuivre la discussion concernant la formulation appropriée. Cependant, le comité aurait besoin de plus de temps pour examiner les arguments relatifs à ce point. Toutes les discussions jusqu'alors avaient été très importantes, car elles

reflétaient la volonté de toutes les délégations de garantir que l'OCIS serait en mesure de fonctionner correctement dans tous les scénarios possibles. Au demeurant, toute décision éventuelle devrait être prise par une compréhension commune entre les membres. Les coordinateurs régionaux ont ainsi été invités à poursuivre les discussions dans l'espoir de parvenir à un consensus.

93. Le président a rouvert le point le lendemain et a déclaré qu'après avoir consulté le Bureau du conseiller juridique concernant la composition des membres de l'OCIS, une proposition possible serait de supprimer les mots dans la mesure du possible" de la première partie du paragraphe 4. Le texte se lirait comme suit : "L'OCIS doit être composé de sept membres, issus de chacun des sept groupes régionaux des États membres de l'OMPI. Les sept membres seront nommés par le Comité du programme et budget à l'issue d'un processus de sélection effectué par un jury de sélection mis en place à cet effet, assisté par l'actuel OCIS. Dans l'éventualité où l'OCIS ne peut pas être composé de sept membres de chacun des sept groupes régionaux, les États membres sont consultés et prennent une décision sur la question". Le président a en outre précisé que la proposition permettrait aux États membres de prendre une décision, au cas où cela ne serait pas possible, de trouver un septième membre du groupe régional ciblé pour pourvoir le poste vacant. De plus, la justification de cette adjonction résidait dans le fait qu'en tant que processus intergouvernemental, les États membres ont normalement le droit d'être consultés et de prendre une décision sur ces questions. Il a donc été estimé que si, pour une raison particulière, un poste devait se libérer, un mécanisme serait mis en place pour soumettre une proposition aux États membres, et il leur appartiendrait de prendre une décision sur la question après s'être concertés avec les coordinateurs régionaux. Le président a souligné que tout cela serait réalisé dans la mesure du possible", car il n'était pas clair si l'initiative était pleinement comprise par certains États membres, et a en outre noté qu'il espérait que les délégations seraient plus à l'aise avec la clarté ajoutée au processus.

94. La délégation du Mexique s'est félicitée des efforts de collaboration que le président et le Secrétariat avaient déployés dans la proposition, car l'initiative fournissait aux États membres une solution au cas où un problème administratif surviendrait si l'OCIS ne pouvait pas être composé de sept membres de chaque groupe régional. Il incombait aux États membres de veiller à ce que le jury de sélection et l'OCIS puissent sortir de l'impasse. À cet égard, la délégation appuyait la proposition à l'examen.

95. La délégation de la Fédération de Russie a également exprimé sa gratitude pour la proposition qui était en cours d'examen et s'est déclarée tout à fait satisfaite de la formulation suggérée. La délégation a remercié à la fois le Secrétariat pour l'option, qui avait pris en compte les préoccupations exprimées précédemment par certaines délégations, ainsi que les autres délégations qui avaient fait preuve d'une grande souplesse dans leur approche du traitement de la question.

96. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a également remercié le président et le Secrétariat pour le texte, déclarant que la nouvelle initiative recevrait très probablement le soutien du groupe. Néanmoins, le groupe se demandait s'il n'était pas prudent d'appliquer la même procédure de consultation au paragraphe 5.b), dans le cas où un candidat du groupe régional concerné, qui remplissait les critères établis dans l'avis de vacance, n'aurait pas été trouvé. Le groupe a estimé que les paragraphes 4 et 5 étaient quelque peu liés à travers le processus de consultation à l'examen.

97. La délégation de l'Iran (République islamique d') a également fait part de ses remerciements et de son appréciation pour le texte qui a été salué comme une solution appropriée car il répondait de manière satisfaisante aux préoccupations de tous.

98. Le président a invité le Secrétariat à répondre à la question soulevée par la délégation de l'Afrique du Sud. La question concernait le paragraphe 5.b), et plus précisément, la possibilité de réviser également la dernière phrase de ce paragraphe.

99. Le Secrétariat a répondu qu'en effet, la dernière phrase du paragraphe 5.b) pouvait être supprimée. Si une situation se produisait où aucun candidat n'était disponible dans le groupe régional pour lequel le poste était vacant, alors le mécanisme de consultation du paragraphe 4 serait applicable, à savoir que la question serait soumise à la décision des États membres.

100. Le président a déclaré que la solution semblait logique et a rappelé une fois de plus aux États membres qu'en général, la situation était peu susceptible de se produire. Dans des circonstances normales, chaque groupe serait représenté par un candidat; cependant, compte tenu de l'observation faite par le groupe des pays africains, il a été suggéré d'appliquer au paragraphe 5 b) la même procédure que celle décrite pour le paragraphe 4. Ce faisant, les États membres disposeraient du même mécanisme et de la même possibilité d'examiner et de prendre une décision sur de telles questions dans l'éventualité où elles se poseraient. Par ailleurs, l'extension de la formulation au paragraphe 5.b) offrait plus de clarté, de transparence et d'efficacité.

101. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé la proposition faite concernant le paragraphe 5.b), car elle estimait que cela rendrait le document plus cohérent et donnerait plus de clarté au processus de sélection des membres de l'OCIS, tout en s'alignant sur les principes de travail de l'Organisation.

102. Le président a remercié toutes les délégations pour leur participation active, leur souplesse et leur compréhension, qui reflétaient l'esprit constructif de l'Organisation et des États membres, dans le but de faire en sorte que les discussions et les décisions apportent la clarté nécessaire. Il y avait eu des consultations transparentes au cours desquelles les États membres avaient le dernier mot sur l'ensemble du processus, ce qui était important. Le président a de nouveau remercié les délégations pour leur esprit constructif qui a permis au PBC de parvenir à un consensus et de clarifier l'ensemble du processus. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

103. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI

- i) d'approuver la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (ajout de l'annexe IV au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier), telle que modifiée lors de la trente-troisième session du PBC et jointe à ce document, et
- ii) d'approuver les propositions de modification au mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, tel que modifié lors de la trente-troisième session du PBC et joint au présent document.

POINT 6 PROPOSITIONS DE REVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/4.

105. Le président a présenté le point 6 de l'ordre du jour, Propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI et a invité le Secrétariat à présenter le document.

106. Le Secrétariat a déclaré que la Division de la supervision interne (DSI) avait examiné et proposé plusieurs modifications à la Charte de la supervision interne. Les propositions de modification avaient été partagées pour consultation avec les États membres, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI et le Secrétariat. Les modifications avaient été incluses dans le document WO/PBC/33/4. L'objectif des propositions de modification était tout d'abord de refléter les recommandations récentes de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne menée en 2020, et d'aligner la Charte sur le cadre évolutif des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ensuite, de refléter les modifications apportées à la disposition 11.4.1 du Règlement du personnel, qui concernaient la réception de plaintes pour harcèlement sur le lieu de travail et harcèlement sexuel à la DSI, qui était également appuyée par une recommandation du Corps commun d'inspection (CCI). Enfin, d'aligner la Charte sur la politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs, cadre d'établissement de rapports. Le Secrétariat a expliqué que la proposition de modification de la Charte de la supervision interne était jointe au document WO/PBC/33/4 en tant qu'annexe 1, alors que l'annexe 2 contenait un tableau avec les propositions de modification dans le format de suivi des modifications. Le Secrétariat a ensuite indiqué qu'à la suite de la publication du document, une modification mineure avait été remarquée et que la modification devait être apportée à l'annexe 2, paragraphe 16, colonne 2 – dans le tableau, une virgule et deux mots "griefs personnels" devaient être supprimés. La modification rendrait le texte proposé à l'annexe 2 conforme au paragraphe 16 de la Charte tel qu'il est présenté à l'annexe 1. Le Secrétariat a ensuite déclaré qu'il répondrait à toute question ou observation des délégations.

107. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/4. Le groupe a exprimé sa gratitude pour lesdites modifications qui avaient été illustrées dans le suivi des modifications, facilitant ainsi son examen. Le groupe a également déclaré qu'il était ravi que l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) ait examiné et n'ait pas d'objection à la Charte de la supervision interne telle que révisée, car il savait que ces révisions mettaient la Charte de supervision interne en conformité avec les recommandations de l'évaluation de la qualité externe de la fonction d'audit interne pour 2020, les modifications de la disposition 11.4.1 Règlement du personnel et les procédures administratives de l'OMPI en matière de sanctions applicables aux fournisseurs. Le groupe s'est également félicité des révisions apportées aux procédures qui garantissent la cohérence et la clarté. Le groupe a conclu en déclarant qu'il soutenait la recommandation du PBC à l'Assemblée générale d'approuver les propositions de modification à la Charte de la supervision interne.

108. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président et le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/4, sa présentation et les propositions de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI. Le groupe a déclaré qu'il avait examiné les changements proposés et qu'il était convaincu que ces changements étaient effectivement nécessaires afin de clarifier davantage le rôle et les fonctions du directeur de la Division de la supervision interne et pour maintenir la Charte de la supervision interne à jour. Le groupe a en outre noté que les modifications proposées à la Charte visaient à refléter les récentes recommandations de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne menée en 2020, et qu'ils reflétaient également les modifications à la disposition 11.4.1 du Règlement du personnel et son alignement sur la politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs. Le groupe a déclaré qu'il était prêt à accepter les propositions de révision de la Charte et à ce que le comité recommande son approbation à l'Assemblée générale.

109. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/33/4. Le groupe s'est félicité de toutes les initiatives qui capitalisaient sur les expériences accumulées au fil des ans et des modifications qui permettraient d'améliorer le

travail de l'Organisation. Il s'est félicité des révisions fondées sur les recommandations formulées par le CCI, de l'harmonisation avec le Statut et Règlement du personnel, et avec la politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs.

110. La délégation du Pakistan a remercié le président et demandé des éclaircissements, à la page 4 de l'annexe II avec suivi des modifications, dans la deuxième colonne du paragraphe 46, à la première ligne, il était indiqué ce qui suit – "Doit soumettre sur une base trimestrielle annuelle". La délégation voulait comprendre si c'était "annuel", "trimestriel" ou les deux, ou s'il s'agissait d'une erreur.

111. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président du PBC et le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation du document WO/PBC/33/4 et pour les propositions de modification à la Charte de la supervision interne de l'OMPI. Le groupe a exprimé, comme d'autres, son appréciation de l'annexe II du document qui indiquait les propositions de modification au format de suivi des modifications. Le groupe a également noté que les propositions de modification faisaient écho et étaient conformes aux recommandations de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne menée en 2020, ainsi qu'aux modifications apportées à la disposition 11.4.1 du Règlement du personnel et à la politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs. Enfin, le groupe a déclaré qu'il se félicitait des modifications et qu'il était prêt à soutenir la révision.

112. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le président et le Secrétariat, et a exprimé ses remerciements particuliers à la Division de la supervision interne (DSI) pour son examen minutieux de la Charte de la supervision interne et pour avoir élaboré des propositions de révision aussi judicieuses. La délégation a noté qu'elle se félicitait du fait que la DSI avait fondé les propositions de modification à la Charte de la supervision interne sur d'importantes recommandations de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne menée en 2020 et des améliorations du Règlement du personnel de l'OMPI, entre autres considérations importantes. La délégation a également estimé que les propositions de modification renforceraient davantage la Charte, fourniraient à la DSI un soutien supplémentaire pour remplir sa mission essentielle et garantiraient que la Charte continue de servir de fondement à l'obligation redditionnelle, au contrôle interne et à la bonne gouvernance d'entreprise pour l'Organisation dans son ensemble.

113. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs observations et pour avoir soutenu les efforts de la DSI dans la révision de la Charte et pour avoir apporté les changements nécessaires au fur et à mesure de son évolution. Concernant la question signalée par la délégation du Pakistan, le Secrétariat a remercié la délégation et a expliqué que la disposition visant à soumettre un rapport trimestriel existait déjà et qu'il y avait une exigence annuelle. Le Secrétariat a précisé davantage en indiquant que le Comité consultatif interne de surveillance se réunissait quatre fois par an, et c'est à cette époque qu'une mise à jour et un suivi des recommandations étaient effectués chaque trimestre. Un rapport était donc soumis quatre fois par an. Le Secrétariat a suggéré de modifier légèrement la formulation en "sur une base annuelle et trimestrielle", le mot "et" serait ajouté pour plus de précision. Le Secrétariat espérait que cela répondrait à la question de la délégation.

114. Le président a remercié le Secrétariat pour ses éclaircissements et a dit qu'il espérait que la délégation du Pakistan était satisfaite des réponses du Secrétariat à ses questions. Le président a ensuite demandé au Secrétariat s'il avait d'autres observations ou éclaircissements à formuler. En l'absence d'autres observations, le président a conclu que la décision d'accepter la proposition de révision de la Charte était pleine et unanime. La décision suivante a été adoptée :

115. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions de modification à la Charte de la supervision interne figurant dans les annexes I et II du document WO/PBC/33/4.

POINT 7 RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

116. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/5.

117. Le président a ouvert le point 7 de l'ordre du jour et invité M. Damian Brewitt, directeur du National Audit Office du Royaume-Uni, à présenter le rapport du vérificateur externe.

118. Le vérificateur externe (représenté par M. Brewitt) a présenté son rapport comme suit :

“M. le Président, Mesdames, Messieurs, au nom du contrôleur et du vérificateur général du Royaume-Uni, je suis ravi d'avoir la possibilité de présenter directement les conclusions de notre audit au Comité du programme et budget. Il nous importe toujours de vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à partir de notre audit, qui est entrepris pour vous apporter une analyse indépendante et objective conformément au mandat qui nous est confié.

“Dans ma présentation, je vais couvrir les trois principaux domaines de notre travail. Premièrement, l'audit des états financiers et de la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et contrôle interne, y compris les dispositions de continuité à la lumière de la pandémie en cours. Je me concentrerai également sur la gestion des projets financés sur les réserves (projets spéciaux). Nous avons identifié cela comme un domaine d'intérêt pour les États membres.

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l'opinion du vérificateur externe était sans réserve et que l'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Notre audit s'est également attaché à déterminer si les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres. Nous avons mis à jour notre opinion d'audit afin de décrire plus clairement le niveau continu d'assurance de la régularité que fournit notre opinion. Les états financiers de l'OMPI et les commentaires financiers qui les accompagnent restent de haute qualité, soutenus par des systèmes de contrôle interne et d'établissement de rapports solides. Dans le contexte des pratiques de travail qu'impose la COVID-19, l'Organisation a démontré une bonne résilience.

“En raison de la COVID-19, l'audit 2020 a été réalisé entièrement à distance. Même si cela n'a pas été sans difficulté et a entraîné des efforts supplémentaires de la part de la Division des finances et de l'équipe du Bureau national de vérification, nous avons pu obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion d'audit. Dans l'ensemble, les résultats de notre vérification ont été positifs et n'ont révélé aucune erreur ou faiblesse importante dans les contrôles et nous avons communiqué les détails de ce travail à l'OCIS, avec qui nous avons eu un dialogue productif.

“En matière de gestion financière, l'OMPI continue de jouir d'une situation financière solide et de flux de trésorerie positifs, grâce à une source constante de recettes futures. Malgré la pandémie, nous avons continué à voir une forte réserve de demandes, et la direction s'attend à ce que cela continue. Compte tenu de la solidité des réserves et des liquidités, l'Organisation est bien placée pour répondre à l'incertitude économique mondiale persistante. Cependant, les performances et la position financières différentes de chaque union montrent à quel point l'Organisation est dépendante des unions du PCT

et de Madrid, qui, en particulier en ce qui concerne l'Union du PCT, compensent les déficits signalés par les unions de La Haye et de Lisbonne.

“Notre rapport de cette année met en évidence la croissance continue des obligations relatives aux prestations au personnel. Il s'agit principalement de l'assurance maladie des membres du personnel après la cessation de service, de leurs droits au rapatriement et des obligations accumulées en matière de congés. En 2020, le passif global pour ces prestations au personnel a augmenté d'environ 139 millions de francs suisses, pour atteindre 495,3 millions de francs suisses. En supposant que les hypothèses actuelles restent cohérentes, l'OMPI prévoit que le passif en matière d'assurance maladie après la cessation de service devrait augmenter à 580,1 millions de francs suisses d'ici 2024, soit une nouvelle augmentation de 28,1%. Ces prestations consommeront une part croissante des revenus futurs de l'OMPI. Nous avons examiné l'incidence de la COVID-19 sur les évaluations du passif, et nous étions satisfaits qu'une divulgation appropriée des répercussions de la pandémie avait été faite. Nous avons également souligné ces répercussions et les tendances futures dans notre rapport d'audit détaillé.

“S'agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources, nous avons continué à être impressionnés par l'approche proactive adoptée par l'OMPI pour développer son cadre de contrôle interne, sa deuxième ligne de défense et l'approche de la qualité de la déclaration sur le contrôle interne.

“La déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI reste alignée sur les sept éléments de son cadre de responsabilisation, ce qui donne aux États membres un bon degré de confiance dans les processus de contrôle. Lors de la rédaction de la Déclaration, le Directeur général a dûment tenu compte de la déclaration d'assurance provisoire fournie par l'ancien Directeur général. Les faits saillants importants de la déclaration de 2020 comprenaient des détails sur les principaux risques rencontrés au cours de l'année et la manière dont ils ont été atténués, en particulier l'exécution du programme et le risque financier auquel l'OMPI est confrontée et l'évolution des activités de contrôle. Le Directeur général a également souligné que les dispositions relatives à la continuité des activités ont fonctionné efficacement avec le passage de l'Organisation au travail virtuel lors de la pandémie. Nous notons que la Déclaration pourrait être encore améliorée en mettant en évidence les résultats des travaux de la DSI. L'implication de la DSI est, à notre avis, essentielle car elle devrait être une source principale d'assurance pour le Directeur général quant à l'efficacité des processus de contrôle interne.

“Au cours de l'année, une évaluation externe de la qualité a été réalisée sur la DSI. Il s'agit d'une bonne pratique comme l'exigent les normes professionnelles auxquelles souscrit la DSI. L'évaluation a révélé des normes de compétence élevées. Dans l'ensemble, la DSI se conformait aux éléments obligatoires du Cadre international des pratiques professionnelles, et la Charte de la supervision interne et des plans d'action ont été établis pour combler les lacunes mineures identifiées par l'évaluateur. Cela comprenait la recommandation d'une opinion d'audit interne globale annuelle, et la DSI s'est engagée à élaborer une feuille de route pour permettre la formulation d'une opinion d'audit globale annuelle d'ici la fin 2025. Bien que nous y soyons favorables, il est possible, selon nous, d'avancer ce calendrier.

“Nous avons pris en compte la préparation institutionnelle de l'OMPI à la pandémie. À l'instar de nombreuses autres organisations, l'OMPI disposait d'un cadre documenté, rassemblant les principaux éléments de sa planification de la préparation et de la résilience. Avant l'épidémie de COVID-19, le registre des risques de l'OMPI a montré qu'il avait identifié le risque d'une perturbation importante des activités causée par un

événement catastrophique, un danger externe ou une pandémie. Le plan de continuité des opérations de l'Organisation combinait des plans d'action individuels pour les fonctions critiques opérant au siège. Alors que les plans de continuité des opérations pour chaque fonction critique étaient à différents stades de maturité juste avant la pandémie, le niveau de préparation de l'OMPI était à notre avis solide et soutenait la comparaison avec celui d'autres entités des Nations Unies et organismes publics. L'OMPI prévoit d'achever un examen complet des enseignements tirés de la réponse de l'OMPI en matière de continuité des activités en 2021.

“Revenons maintenant à nos observations sur les projets financés sur les réserves. Nous avons examiné la stratégie d'utilisation des réserves dans le contexte du Plan-cadre d'équipement, et sur la manière dont cela se rattache à une stratégie plus large et au processus de prise de décision pour la sélection et l'établissement de rapports sur les projets qui la composent. Nous avons noté que le PCE n'avait pas été intégré au plan stratégique global. Notre examen a porté sur l'évolution du PCE et sur la gouvernance globale, y compris la sélection et la supervision des projets. Je soulignerai, si vous me le permettez, nos conclusions sur la base des versions précédentes du PCE, avant de saluer l'engagement positif de la direction à l'égard des recommandations que nous avons formulées.

“Au fil du temps, les fonds consacrés au PCE ont augmenté et le portefeuille de projets est devenu de plus en plus ambitieux. Contrairement à de nombreuses autres organisations internationales, l'OMPI n'a pas les mêmes incitations ou pressions pour démontrer la nécessité d'établir des priorités ou d'être rentable. Il est donc plus important que le PCE et les analyses de rentabilisation des projets individuels soient transparents et solides, soumis à des processus de contestation efficaces, et garantissent que les résultats sont évalués pour être intégrés dans le PCE et les processus de gestion de projet.

“Nous n'avons pas pu déterminer clairement comment les projets avaient été classés par ordre de priorité par rapport à d'autres plans potentiels, ni déterminer la relativité des besoins entre les différents projets des composants du précédent PCE. Les décisions en matière d'investissement devraient être motivées par les besoins et une identification claire des opportunités liées aux objectifs de l'OMPI. Il est important que l'OMPI tienne compte du niveau des fonds consacrés aux projets parallèlement à d'autres opportunités d'investissement, telles que l'amélioration des programmes de coopération technique, la minimisation des risques financiers de l'Organisation en réduisant ses obligations relatives aux prestations au personnel ou en révisant ses barèmes de taxes.

“Une bonne gouvernance est une condition essentielle de la réussite des projets. Le PCE est composé de projets distincts dont chacun fait l'objet d'un descriptif que les États membres doivent examiner dans le cadre du processus d'approbation. Nous avons observé que, dans une définition antérieure, les projets spéciaux devaient être “extraordinaires”, ce qui mettait l'accent sur le caractère exceptionnel de l'investissement. Les États membres ont élargi cette définition, de manière à ce que le financement des projets puisse englober des fonctions plus générales, telles que la maintenance des bâtiments. Nous avons constaté que dans certains cas, il était largement justifié d'inclure le financement d'un projet proposé dans le PCE, mais que cela l'était moins dans d'autres cas, en particulier les projets de maintenance des installations et des systèmes, qui feraient normalement partie de la stratégie de financement ordinaire d'une organisation.

“Le fait de mélanger des projets de maintenance stratégique et courante dans le cadre du PCE risque de faire perdre de vue l'orientation stratégique et de remettre en question le concept d'un PCE fondé sur un portefeuille cohérent de projets spéciaux et importants. Nous avons également observé que les dispositions actuelles ne font pas de distinction

entre les investissements de très grande ampleur et ceux qui le sont beaucoup moins. Les États membres souhaiteront peut-être envisager des critères nécessitant davantage d'informations et de données pour étayer les décisions lorsque les projets dépassent un certain seuil et exiger divers éléments de rapports d'étape ou d'assurance lorsqu'ils représentent un coût important ou un risque pour la réputation.

“L'élaboration d'une analyse de rentabilisation est une étape importante de tout projet, car elle permet de confirmer que ce dernier est en phase avec les priorités et objectifs de l'Organisation, de quantifier les ressources et d'établir leur calendrier, ainsi que de définir les résultats escomptés. Un bon plan d'affaires permet aux décideurs de porter un jugement éclairé sur l'opportunité de progresser dans un projet. L'analyse de rentabilisation est présentée sous la forme de documents de lancement de projet, et nous en avons examiné un certain nombre, en relevant les principaux domaines dans lesquels il nous semblait que les détails et l'analyse auraient pu être renforcés afin de fournir une base plus solide pour l'approbation du projet. Nous avons estimé que l'examen des options aurait dû être plus détaillé, et que d'autres moyens de produire les résultats auraient dû être étudiés de manière plus approfondie. Le niveau de référence des documents de lancement de projet n'était pas toujours clair, et le degré de changement mesurable attribué à chacune des options était limité et non spécifique. À défaut d'une articulation détaillée des objectifs et des critères de mesure, il sera difficile pour l'OMPI de démontrer que les objectifs généraux du projet ont été réalisés et que la valeur obtenue par rapport à l'argent dépensé est satisfaisante.

“Nous avons observé dans les documents initiaux de lancement de projet que les budgets étaient de haut niveau, avec peu de granularité et des informations limitées concernant le coût de cycle de vie total. Les projets spéciaux se situant en dehors des activités principales, ils peuvent être très visibles et comporter des incertitudes et des risques. Nous avons constaté qu'un grand nombre de risques étaient de nature générale, et que la documentation n'était pas nécessairement adaptée à chaque projet.

“Le Rapport sur la performance 2018-2019 présentait l'état d'avancement des activités des projets relevant du PCE au cours de la période allant de janvier à décembre 2019, y compris les principales étapes franchies et les taux d'utilisation des ressources pour 20 projets en cours. Le total des budgets relatifs à ces projets s'élevait à 83,8 millions de francs suisses, et les dépenses afférentes à la date du rapport, à 44,2 millions de francs suisses. Bon nombre des aspects que nous avons relevés dans notre examen critique des documents de lancement de projet étaient reproduits dans les aperçus détaillés de l'état d'avancement des projets. Nous avons relevé des changements importants par rapport aux propositions initiales en ce qui concerne les risques et les budgets, et constaté que les rapports d'état d'avancement ne comportaient pas d'évaluation réelle des incidences. Nous estimons que s'ils mettent clairement en évidence les caractéristiques des projets, ces rapports d'état d'avancement pourraient fournir aux États membres une mesure plus précise de la valeur ajoutée par les projets.

“En ce qui concerne maintenant le fait que la direction a bien répondu aux recommandations que nous avons faites et qu'elle a cherché à commencer à traiter ces questions dans de nouvelles propositions aux États membres. Nous considérons que les réponses de la direction permettront à l'OMPI de mieux montrer quels sont les effets de l'utilisation des réserves et la manière dont elles répondent aux objectifs de l'Organisation, par une plus grande transparence et une obligation accrue de rendre compte de l'utilisation des fonds. Le Secrétariat a immédiatement réfléchi à nos recommandations, par le biais des nouvelles propositions de PCE qui ont été examinées dans le document WO/PBC/33/11, qui est présenté à votre réunion. Nous attendons avec intérêt d'examiner les résultats de ces changements en temps voulu, et les effets qui en découlent sur le contrôle du PCE.

“Pour conclure, je confirme que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de six recommandations des années précédentes, 13 recommandations restant en cours. Il s’agit pour la plupart de nos recommandations de 2018 sur la gestion des ressources humaines et de celles que nous avons formulées l’année dernière concernant les bureaux extérieurs, leur mise en œuvre étant prévue pour des dates ultérieures. Les ressources humaines ont révisé la date de mise en œuvre de trois recommandations, en raison de contraintes de personnel et de l’impact de la pandémie. Eu égard à l’importance de la gestion des ressources humaines pour l’Organisation, nous avons l’intention d’effectuer un suivi de fond sur ces recommandations, et de faire le point sur la stratégie de l’OMPI en cette matière, dans le cadre de notre audit de 2021, reconnaissant que les ressources humaines se sont concentrées à juste titre sur la gestion opérationnelle des effets de la pandémie.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et l’ancien Directeur général, ainsi que les équipes de l’OMPI, de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit. L’audit de 2020 s’est révélé particulièrement ardu en raison de la nécessité de travailler à distance, et les efforts déployés par le personnel pour nous aider nous ont permis de respecter les délais afin de soutenir les organes directeurs de l’OMPI. Je vous remercie de votre attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d’informations concernant notre audit.

“Je vous remercie infiniment.”

119. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes pour son exposé exhaustif et clair qui, selon lui, montrait la bonne santé de la gestion financière de l’Organisation et donnait des recommandations et des orientations pour l’avenir.

120. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a salué les réalisations, le travail acharné et les efforts de l’équipe de l’OMPI et du National Audit Office du Royaume-Uni, pour mener à bien l’audit à distance par des moyens virtuels. Elle a en outre salué les efforts de l’OMPI, tels que soulignés par le vérificateur externe des comptes, pour maintenir des états financiers de haute qualité et face aux défis posés par la COVID-19, soutenus par de solides systèmes de contrôle interne et d’établissement de rapports. Le groupe a demandé au Secrétariat de prendre dûment note des suggestions suivantes du vérificateur externe des comptes pour les actions ultérieures. Premièrement, il faut fournir des indications pertinentes et une vision plus globale de ce qui a été réalisé avec des ressources telles que l’ajout d’un plus grand nombre d’informations essentielles sur les résultats de ses activités opérationnelles. Deuxièmement, il s’agit d’assurer une attention constante sur la manière dont les coûts futurs pourraient être contrôlés en termes d’augmentation continue des obligations relatives aux prestations au personnel.

121. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vérificateur externe aux comptes pour le rapport d’audit complet figurant dans le document WO/PBC/33/5. On ne saurait trop souligner l’importance du rôle du vérificateur externe des comptes, et le groupe a reconnu que le processus et les résultats de l’audit fournissent aux États membres une assurance sur la gestion financière et la gouvernance de l’OMPI. Le groupe s’est félicité que le vérificateur externe des comptes ait conclu que les états financiers de l’OMPI présentaient de manière fidèle, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de l’Organisation au 31 décembre 2020. Le groupe a apprécié que l’audit ait été mené à distance en raison de la pandémie de COVID-19, mais qu’il reste néanmoins de haute qualité. Il s’est félicité de l’observation selon laquelle l’OMPI est bien placée pour répondre à l’incertitude économique mondiale persistante. Dans le même temps, le groupe a pris note de certaines observations faites par le vérificateur externe des comptes, telles que l’augmentation continue des obligations relatives aux prestations au personnel. Le groupe a également pris note de l’observation selon laquelle l’OMPI avait encore la possibilité de

compléter les communications existantes afin de fournir des informations pertinentes et une vision plus globale de ce que les ressources avaient permis de fournir, par exemple en incluant davantage d'informations essentielles sur les résultats de ses activités opérationnelles, et d'amplifier le commentaire sur les principaux risques financiers. Le groupe s'est félicité que le vérificateur externe des comptes ait trouvé que le niveau de préparation de l'OMPI face à la pandémie de COVID-19 était élevé par rapport à d'autres organismes. Il a en outre pris note des différentes recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes sur divers aspects des opérations de l'Organisation. Le groupe estimait que les recommandations étaient utiles et pouvaient apporter une valeur ajoutée à l'Organisation, en conduisant à des améliorations clés des systèmes de gouvernance et de gestion. Même si le groupe considérait toutes les recommandations importantes, il appréciait particulièrement les observations et recommandations approfondies sur le PCE et les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le groupe a convenu qu'il faudrait explorer certaines options pour accroître l'efficacité et pour atténuer la croissance future potentielle des obligations au titre de l'AMCS. Le groupe avait également noté la réaction de la direction de l'OMPI aux recommandations et l'engagement à mettre en œuvre au moins les recommandations qui ne nécessitent pas l'approbation des États membres. Le groupe a reconnu que certaines recommandations précédentes étaient en cours de mise en œuvre et il attendait avec impatience leur finalisation.

122. La délégation de la Chine a tenu à remercier le vérificateur externe des comptes pour son rapport et pour avoir à nouveau compilé l'audit dans les délais. Elle s'est également dite satisfaite de la coopération du Secrétariat avec le vérificateur externe des comptes dans ce processus. Concernant les projets financés par les réserves, la délégation a remercié le vérificateur externe des comptes pour les suggestions et pour l'audit complet et méticuleux dans ce domaine important. La délégation avait remarqué que, depuis 2013, le budget du PCE de l'OMPI était passé des 11,2 millions de francs suisses initiaux à 83,8 millions de francs suisses en 2020, et continuerait d'augmenter au cours des 10 prochaines années. Compte tenu de l'expansion du capital et de l'augmentation d'un certain nombre de projets, il était nécessaire de renforcer la surveillance et l'audit des projets du PCE financés par les réserves. Ainsi que l'a souligné le vérificateur externe des comptes, la délégation a également remarqué qu'il y avait des problèmes dans les précédents projets du PCE, tels que le manque de participation des parties prenantes, le manque d'informations complètes et claires sur les projets proposés fournis aux États membres, et l'examen insuffisant de toutes les alternatives pour obtenir des résultats. La délégation a remercié le vérificateur externe des comptes d'avoir fourni la liste des questions essentielles pour éclairer la bonne gouvernance des projets à la page 40 de la version anglaise du document, ce qui aiderait non seulement le Secrétariat à améliorer la gouvernance des projets du PCE, mais aiderait aussi les États membres à mieux considérer ces projets.

123. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vérificateur externe des comptes d'avoir préparé et présenté son rapport. Elle s'est dite extrêmement satisfaite des conclusions du vérificateur externe des comptes concernant le niveau élevé de contrôle interne, les bonnes finances et les réserves solides de l'Organisation. La délégation l'a en outre remercié d'avoir examiné l'efficacité du travail de l'OMPI pendant la pandémie. Elle s'est félicitée de voir que l'OMPI était en mesure de réagir rapidement à l'évolution de la pandémie de COVID-19, et elle a remercié le Secrétariat d'avoir pris les mesures nécessaires et d'avoir fourni un travail continu pendant cette crise. La délégation a tenu à souligner le haut niveau de travail de la Division de la supervision interne, tel qu'examiné par le vérificateur externe des comptes, et l'approche de l'OMPI pour améliorer son système de contrôle interne. La délégation a appuyé la recommandation de la DSI de fournir un avis annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et l'environnement de contrôle de l'OMPI. S'agissant de l'examen du PCE, la délégation a noté avec intérêt les recommandations relatives à l'amélioration des rapports financiers du PCE ainsi qu'à l'identification des risques du projet. La délégation a noté que, dans l'ensemble, le format de réalisation des projets au sein de l'OMPI avait montré son efficacité. Elle estimait que les

mesures proposées pour améliorer les rapports contribueraient à garantir que la gestion des projets du PCE serait renforcée pour les projets prioritaires de l'OMPI. Concernant la recommandation du vérificateur externe des comptes, la délégation a demandé au Secrétariat d'examiner la situation concernant les dispositions relatives aux pensions de l'AMCS. Elle estimait que, sur cette question, l'approche devrait tenir compte de ce qui se fait au sein du système commun des Nations Unies. La délégation a demandé au Secrétariat des observations sur la gestion des projets informatiques, qui devaient assurer une coordination supplémentaire et que les informations relatives à ces initiatives étaient disponibles. La délégation estimait qu'il serait extrêmement utile que le représentant du vérificateur externe des comptes soit physiquement présent devant le PBC, ainsi que les représentants de l'OCIS, pour lui permettre de s'acquitter de son important mandat et de présenter son rapport. Elle estimait que cela serait possible même en tenant compte de la situation épidémiologique actuelle. La délégation a noté que 30% des recommandations précédentes avaient été mises en œuvre, soit un pourcentage plus élevé que celui du vérificateur externe des comptes précédent. La délégation espérait que toutes les recommandations en suspens seraient mises en œuvre. Elle a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et pour les recommandations. Elle a également remercié le Secrétariat pour sa coopération avec le vérificateur externe des comptes et pour ses réponses complètes aux questions du vérificateur externe des comptes.

124. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe des comptes pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/33/5 et la présentation instructive faite au comité. Le groupe a noté que le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve concernant l'audit des états financiers de l'OMPI, et a félicité le Secrétariat pour ce résultat, reconnaissant les difficultés d'accès à des informations appropriées dans les circonstances de la pandémie. S'agissant de la gestion financière, le groupe s'est félicité que le vérificateur externe des comptes ait évalué la santé financière de l'OMPI et a conclu que l'Organisation était bien placée pour répondre à l'incertitude mondiale persistante. En particulier, le groupe s'est félicité de constater que l'excédent budgétaire global chaque année est considérablement plus élevé que les attentes initiales. Le groupe a pris acte de l'augmentation continue des obligations relatives aux prestations au personnel. Le groupe s'est dit préoccupé par la poursuite de la croissance prévue des obligations au titre de l'AMCS. Conformément à la deuxième recommandation du vérificateur externe des comptes en matière de gestion financière, le groupe était prêt à discuter avec le Secrétariat des options permettant d'atténuer la future augmentation potentielle des obligations au titre de l'AMCS. Le groupe s'est félicité de l'examen par le vérificateur externe des comptes des mécanismes de gouvernance et de contrôle interne et a noté l'évaluation positive de nombre de ces mécanismes. Il a toutefois relevé que la déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI pourrait être améliorée en se concentrant sur les résultats des travaux de la DSI, et il serait intéressé de savoir si la déclaration serait révisée en conséquence. Le groupe s'est félicité que le vérificateur externe des comptes ait évalué le niveau de préparation de l'OMPI à une pandémie comme étant solide, et il était prêt à soutenir tout examen des enseignements tirés de la réponse de l'OMPI en matière de continuité des opérations en 2021. En ce qui concernait les recommandations en suspens des années précédentes, il a noté avec satisfaction que six recommandations avaient été mises en œuvre et pouvaient être considérées comme classées. Cependant, 13 recommandations restaient en cours. Bien que le groupe ait noté que le vérificateur externe des comptes avait indiqué que bon nombre de ces recommandations n'avaient pas pu être mises en œuvre au cours de l'année précédente, il a fait écho à l'importance de la gestion des ressources humaines pour l'OMPI et il a soutenu l'intention du vérificateur externe des comptes d'effectuer un suivi substantiel de ces recommandations et examiner l'état de la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines lors de l'audit de 2021. Le groupe a remercié le vérificateur externe des comptes pour son examen et son évaluation approfondis des projets financés sur les réserves. Il a noté avec préoccupation que les coûts futurs attendus des projets liés aux bâtiments dépassaient de loin les autres projets et devraient atteindre un montant substantiel. Le groupe B était prêt à travailler avec le Secrétariat pour appréhender les besoins et les coûts, afin de planifier soigneusement ces projets.

125. La délégation du Pakistan a remercié le vérificateur externe des comptes pour avoir mené avec succès l'évaluation à distance, et l'a également remercié pour la présentation utile et complète de l'après-midi. La délégation a également tenu à féliciter le Secrétariat pour le maintien de la haute qualité des états financiers, ainsi que le rapport le soulignait. La délégation a fait part de ses préoccupations concernant la future augmentation potentielle des obligations de l'Organisation au titre de l'AMCS, une question qui avait également été soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour. Elle a invité le Secrétariat à évaluer le comité sur cette question, en vue d'examiner comment éventuellement contrôler les coûts futurs. La délégation a noté avec satisfaction la clôture de six recommandations antérieures. La délégation a exhorté le Secrétariat à commencer à travailler sur les recommandations relatives aux bureaux extérieurs de l'OMPI, formulées dans le précédent rapport du vérificateur externe des comptes concernant la nécessité d'une stratégie claire et des mesures visant à améliorer les rapports d'activité et les plans produits par les bureaux extérieurs, y compris la fréquence des rapports formels sur les activités du Bureau extérieur, établissant des domaines de résultats spécifiques et des indicateurs d'exécution. La délégation comprenait que certaines de ces recommandations nécessiteraient l'examen des États membres. Le Secrétariat devrait impérativement commencer la mise en œuvre de ces recommandations et solliciter l'avis du comité, le cas échéant.

126. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le vérificateur externe des comptes pour le rapport sur les états financiers de l'OMPI pour 2020 et pour la présentation des résultats de l'audit. Le groupe a noté avec satisfaction que, pour l'année 2020, les états financiers ont été évalués comme étant de haute qualité. Il s'est également félicité du rapport indiquant qu'un système solide de contrôle interne et une gouvernance efficace font partie intégrante de l'Organisation. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a salué les réserves saines et la situation financière solide de l'Organisation, ainsi que son haut niveau de préparation pour relever des défis imprévisibles comme la pandémie de COVID-19, et sa gestion efficace des crises.

127. La délégation de l'Espagne a appuyé les observations du porte-parole du groupe B à propos du rapport. Tout d'abord, la délégation a tenu à féliciter l'OMPI pour l'opinion sans réserve du vérificateur externe des comptes concernant les résultats financiers de l'Organisation au 31 décembre 2020. La délégation a noté avec satisfaction que la situation financière restait bonne et les résultats de grande qualité concernant la supervision interne et l'établissement de rapports. Néanmoins, la délégation a tenu à recommander, dans la mesure du possible, qu'il y ait une amélioration de la manière dont le budget est organisé, ainsi que l'importance d'étudier la meilleure façon d'utiliser les excédents générés par l'OMPI pour promouvoir les objectifs de l'Organisation et des États membres et de gérer les risques dans un cadre financier prudent. La délégation a noté avec plaisir dans ce rapport, ainsi que dans d'autres, comme celui de l'OCIS, que la situation financière et le travail de l'OMPI dans son ensemble n'avaient pas été particulièrement touchés par la COVID-19. La délégation a demandé au Secrétariat d'étudier attentivement les recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes afin d'assurer la continuité de cette excellente gestion.

128. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport figurant dans le document WO/PBC/33/5 et a tenu à féliciter à nouveau l'OMPI pour son opinion d'audit sans réserve, ses états financiers de qualité, son système de contrôle interne solide et sa résilience institutionnelle face à une pandémie internationale. La délégation était depuis longtemps préoccupée par l'obligation relative à l'AMCS, à la fois exceptionnellement importante et insuffisamment financée. Elle a déclaré qu'il était très positif de voir qu'une contribution de 4,9 millions de francs suisses était attendue en 2021. La délégation attendait avec impatience de voir le rapport de consultation, qui a été commandé pour 2022, et elle a soutenu soit la création d'une entité distincte comme suggéré par le vérificateur externe des comptes, soit la désignation d'actifs prévus pour accroître la

transparence autour de ce financement. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir apporté des ajustements à sa présentation du PCE pour 2022-2023, afin de se conformer à la recommandation du vérificateur externe des comptes. Elle est convenue que seuls les projets spéciaux et non récurrents devraient être financés sur la réserve pour projets spéciaux et que les coûts récurrents devraient être financés sur le budget ordinaire.

129. Le président a demandé au représentant du vérificateur externe des comptes d'apporter ses éclaircissements ou commentaires sur les remarques et observations des États membres.

130. Le vérificateur externe des comptes a rassuré les États membres, indiquant qu'au cours de l'année suivante, il suivrait à la fois les recommandations de cette année et des années précédentes, de manière assez détaillée. En réponse à la délégation de la Fédération de Russie, le vérificateur externe des comptes a assuré que lorsque les restrictions de voyage le permettraient, y compris les restrictions que devait respecter son propre bureau, il avait l'intention d'être présent en personne, notamment aux assemblées générales de l'OMPI plus tard dans le mois, ainsi que de s'assurer que l'équipe d'audit externe a pu être présente sur place pendant l'année si les circonstances de la pandémie le permettaient. Le vérificateur externe des comptes a remercié les États membres de s'être engagés dans les recommandations qu'ils avaient formulées. Il a rappelé aux États membres qu'ils restaient à leur disposition si leurs collègues souhaitaient leur soumettre des questions du point de vue de la vérification externe des comptes. Le vérificateur externe des comptes a indiqué pour conclure qu'il attendait avec impatience l'année à venir et l'engagement des États membres.

131. Le président a suggéré que le Secrétariat fournisse quelques éclaircissements et explications supplémentaires.

132. Le Secrétariat a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et pour son engagement dans la discussion. Le PCE posait des questions liées à l'informatique et aux futurs travaux des bâtiments. Premièrement, le Secrétariat a accueilli favorablement et approuvé les recommandations du vérificateur externe des comptes sur le PCE. Le Secrétariat avait répondu à ces recommandations dans la proposition de PCE qui serait examinée plus tard dans la semaine, notamment : éviter la prolifération de petits projets; et essayer de transférer les projets de maintenance régulière dans le budget ordinaire, en veillant à ce que les États membres aient reçu des informations sur les coûts du cycle de vie complet qui entreraient dans le budget ordinaire une fois un projet d'investissement achevé. Le Secrétariat estimait qu'il pouvait faire plus et il s'était engagé à examiner certaines des questions plus approfondies du vérificateur externe des comptes dans le prochain PCE qui serait proposé. Une question du groupe B sur les dépenses futures des bâtiments a été référencée dans le rapport du vérificateur externe des comptes. Le Secrétariat estimait que le chiffre en question provenait du PCE d'il y a deux ans, et aimerait donc réfléchir plus avant pour déterminer à quoi ressemblerait la stratégie globale d'investissement en matière de bâtiments. C'était une question sur laquelle le Secrétariat s'était engagé à revenir en temps voulu. À propos des bâtiments, le bâtiment AB avait bien atteint un "âge moyen", et il nécessiterait donc des travaux à un moment donné, qui seront proposés dans un futur PCE. Concernant la question de la délégation de la Fédération de Russie sur la transparence de la gestion des projets informatiques, sa mise en œuvre était prévue. Le Secrétariat a déclaré qu'il appliquait très largement les techniques de gestion de projet dans l'ensemble des projets informatiques, principalement PRINCE2 et la gestion des projets réussis. Cependant, comme le vérificateur externe des comptes l'avait mentionné, ces techniques étaient peut-être insuffisamment adaptées selon la taille du projet. Le Secrétariat estimait qu'il pouvait affiner davantage son approche et la développer pour s'assurer que, lorsqu'il gérait des projets, l'accent soit suffisamment mis sur les projets plus importants ou ceux présentant une valeur stratégique ou un risque stratégique particulier. Le Secrétariat comprenait que les États membres s'intéressent énormément à ce domaine et s'était engagé à continuer de faire preuve de transparence sur ces projets. Enfin, s'agissant de l'AMCS, le Secrétariat a pris bonne note des différentes observations et questions à ce sujet, et il

reviendrait le lendemain avec une vue plus complète sous le point du rapport annuel. C'était une question que le Secrétariat prenait très au sérieux, notant qu'il s'agissait déjà d'un montant important avant l'augmentation des estimations dans les comptes de cette année. En réponse à la question du groupe B, le Secrétariat a déclaré que, conformément à la recommandation du vérificateur externe des comptes, il inclurait des éléments de l'évaluation de la DSI sur la gouvernance, les risques et les contrôles dans la déclaration sur le contrôle interne et la DSI prévoyait de mettre cela en œuvre d'ici 2025. Au fur et à mesure qu'il y aurait des éléments d'évaluation des contrôles internes par la DSI, le Secrétariat travaillerait en étroite collaboration pour les intégrer dans la déclaration sur le contrôle interne. Le Secrétariat a déclaré que la déclaration sur le contrôle interne était prise très au sérieux et qu'il était très reconnaissant aux vérificateurs externes des comptes pour leurs conseils et leurs recommandations à cet égard. Il a déclaré qu'il avait amélioré la déclaration sur le contrôle interne à chaque cycle sur la base des recommandations du vérificateur externe des comptes, ainsi que de sa propre initiative et de son évaluation.

133. Le président a estimé que les différentes délégations étaient satisfaites des éclaircissements fournis par le vérificateur externe des comptes et le Secrétariat. Le président a retenu l'essentiel : "une bonne santé financière et une bonne gestion financière". L'absence d'erreur constituait un facteur important dans pareille gestion. Sur certains points, il était important pour le Secrétariat que les points relevés soient pris en compte. Cela garantirait une meilleure exécution budgétaire à l'avenir afin d'assurer la santé financière continue de l'Organisation. L'avenir se présentait bien. En l'absence d'objection et de demande d'intervention, le président a déclaré que le point pouvait maintenant être clos, la décision suivante étant adoptée :

134. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/33/5).

POINT 8 RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

135. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/6.

136. Le président a présenté le point 8 de l'ordre du jour, le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI). Il a déclaré que, conformément au paragraphe 47 de la Charte de la supervision interne, le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) doit soumettre chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'OMPI par l'intermédiaire du PBC. Ce rapport doit donner un aperçu des activités de la DSI menées durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

137. Le Secrétariat a déclaré que conformément à la Charte de la supervision interne, il avait le plaisir de proposer une présentation des activités de supervision entreprises par la Division de la supervision interne (DSI) durant la période couverte par le rapport, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le rapport annuel figure dans le document WO/PBC/33/6 pour le PBC et le document WO/GA/54/3 pour les assemblées. La DSI a accueilli le nouveau Directeur général, Daren Tang, qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2020. Les premières interactions avec le Directeur général et les responsables de secteur ont mis en évidence des changements et des améliorations dans la communication, la collaboration, la responsabilisation et les stratégies pour orienter les futurs travaux et priorités de supervision. Le plan de supervision de la DSI pour 2020 a été préparé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, tels que : évaluation des risques, pertinence, cycle de supervision et observations présentées par la direction de l'OMPI, par les États membres, et ressources disponibles. Le projet de plan de travail de supervision a également été examiné par l'OCIS et a bénéficié des conseils de ce

dernier avant d'être finalisé, conformément au paragraphe 28.a) de la Charte de la supervision interne. La DSI a commencé à travailler avec le nouveau Directeur général et les responsables de secteur pour tenir compte de leurs commentaires dans le travail et les priorités de supervision. En 2020, la pandémie de COVID-19 a bouleversé les modes de vie et de travail. La DSI a modifié son plan de travail pour mieux s'adapter à la pandémie et à ses conséquences sur les interactions au travail. Au moment du rapport, la DSI avait intégralement mis en œuvre le plan de supervision de 2020, et la mise en œuvre du plan de travail de 2021 se trouvait sur la bonne voie. Pendant la période couverte par le rapport, les audits, les évaluations et les enquêtes de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : avantages et droits du personnel, cartographie en matière d'assurance, cycle d'élaboration du plan annuel de la DSI, validation du rapport de performance de l'OMPI pour 2018-2019, Division régionale pour l'Afrique, renforcement du respect de la propriété intellectuelle, système de Lisbonne, dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, informations transmises au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et amélioration des efforts de l'Organisation pour dissuader la fraude sur les factures par des entités externes à l'encontre des clients de l'OMPI. Les engagements suivants ont été lancés en 2020 et seraient rapportés au cours de l'année 2021 : évaluation de la Division pour les pays arabes, évaluation de la base de données de mise en relation dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement (WIPO Match), évaluation concernant l'utilisation et l'incidence des recommandations formulées par la Section de l'évaluation de la DSI et examen de la gestion de crise de l'OMPI pendant la pandémie. Au cours de la période considérée, 21 nouveaux dossiers ont été enregistrés (ce qui représentait une baisse de 9% par rapport à 2019) et 21 dossiers ont été classés. Au 31 décembre 2020, 11 dossiers étaient en cours, dont un au stade de l'évaluation préliminaire, six au stade de l'enquête approfondie, et quatre étaient en attente d'une action de la part d'une autre entité. Sur les dossiers en suspens, six ont été ouverts en 2020, quatre en 2019 et un en 2016. Au 31 décembre 2020, la durée moyenne de traitement des dossiers était de 5 mois et demi, ce qui était bien en deçà de l'objectif de six mois. Au cours de la période considérée, les activités d'enquête menées ont permis à la DSI de tirer quelques enseignements. En particulier, deux rapports sur la gestion ont été publiés, contenant des recommandations sur les informations transmises au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et sur la prévention de la fraude sur les factures par des entités externes à l'encontre des clients de l'OMPI. La DSI a continué de gérer les recommandations et d'en rendre compte au moyen du système TeamCentral, qui facilitait le dialogue avec les chefs de programme et leurs délégués en vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. À la date d'établissement du présent rapport, on comptait 103 recommandations ouvertes, dont 28 étaient jugées prioritaires et 75 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentaient 80% de l'ensemble des recommandations de supervision ouvertes. Le Secrétariat a indiqué que 48 recommandations de la DSI et 18 recommandations d'audit externe ont été classées au cours de la période, dont neuf faisaient partie des recommandations des vérificateurs externes des comptes précédents suivies par la DSI. En plus de son travail de supervision prévu, la DSI a continué à fournir des conseils professionnels sur demande concernant les documents politiques, les évaluations, les processus opérationnels ou le cadre réglementaire. Au cours de la période considérée, la DSI a fourni des conseils à la Division pour l'Asie et le Pacifique en menant une évaluation *ex ante*. Ce travail consultatif s'est concentré sur le cadre de la Division pour la coopération technique et le système d'auto-évaluation. La section de l'évaluation de la DSI a conseillé la direction dans la phase de décision de l'évaluation externe de WIPO Re:Search. La mission de conseil consistait à assurer la qualité technique du mandat de l'évaluation externe que WIPO Re:Search prévoyait d'entreprendre. La section de l'évaluation a également conseillé la direction lors de la phase de conception de l'évaluation externe de WIPO Re:Search. Plus précisément, cette mission de conseil consistait à assurer la qualité technique du mandat de l'évaluation externe que WIPO Re:Search prévoyait d'entreprendre. La section de l'évaluation s'était engagée dans deux missions de conseil qui ont débuté en 2020 et s'achèveront en 2021. La première a fourni des conseils sur le traitement, la qualité et les apports d'un outil technique couvrant les activités

du secteur du développement en matière d'analyse comparative et d'auto-évaluation des stratégies nationales de propriété intellectuelle. La seconde visait à rationaliser et à passer en revue les critères d'auto-évaluation existants pour la Division des pays d'Amérique latine pour améliorer l'efficacité, la prise de décision et la communication des résultats. La DSI a fourni des conseils sur les possibilités d'améliorer l'utilisation des ordres de service et d'autres publications administratives grâce à des discussions coordonnées par le Bureau du contrôleur et ce travail était en cours. La DSI avait participé de manière régulière aux sessions de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, l'OCIS, rendant compte de la mise en œuvre du plan de supervision interne, de l'examen des résultats de la supervision et d'autres aspects concernant le travail et le fonctionnement de la Division et sollicitant les conseils de l'OCIS. Au cours de la période couverte par le présent rapport ont eu lieu les sessions de l'OCIS (de la cinquante-sixième à la cinquante-neuvième). La DSI a entretenu d'excellentes relations de travail avec les vérificateurs externes au moyen de réunions régulières sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. Le vérificateur externe des comptes et la DSI avaient partagé leurs stratégies, programmes de travail et rapports individuels en vue d'assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile et toute lassitude en matière de supervision. La DSI s'est engagée activement auprès des vérificateurs externes lors des audits de 2020 et a apporté les contributions nécessaires, le cas échéant. La DSI a régulièrement rencontré le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. Au titre des efforts qu'elle déployait pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, la DSI avait poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. La DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 85% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 78% un an après les missions. Les résultats des enquêtes avaient donné au Secrétariat l'opportunité d'évaluer l'impact des travaux de la DSI en termes d'amélioration, de systèmes, de politiques, de procédures et de processus. Les observations supplémentaires communiquées par les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations ont aidé la DSI à recenser les possibilités d'amélioration. Au cours de la période considérée, la DSI a poursuivi sa collaboration active et utile et son travail en réseau avec d'autres organisations et entités des Nations Unies. En particulier, la DSI a activement participé à plusieurs réunions virtuelles des représentants des services d'audit interne des agences des Nations Unies (UN RIAs) et des représentants des services d'enquête des Nations Unies (UN RIS), qui se sont tenues entre février et novembre 2020. En outre, l'Assemblée générale annuelle du GNUE pour 2020 et le Séminaire sur l'échange de pratiques, qui se sont tenus virtuellement entre les 22 et 23 juin 2020, ont permis au réseau du GNUE d'exercer les fonctions de vice-président et de présider un groupe d'experts chargé de mener l'examen professionnel par les pairs de l'Organisation internationale pour les migrations et formation en ligne pour les enquêteurs du système des Nations Unies sur les "aspects cognitifs des entretiens", organisée conjointement par la DSI et le BSCI. La DSI a confirmé qu'au cours de la période considérée, aucune instance ou activité n'a eu lieu, qui pourrait être considérée comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI. Aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'est vu allouer un budget biennal de 5,283 millions de francs suisses, soit 0,69% du budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021. Dans l'ensemble, le niveau actuel des ressources humaines et financières s'était avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans ses plans de travail. L'échange de plans de supervision et la coordination permanente des activités de supervision avec le vérificateur externe des comptes, ainsi que l'utilisation rationnelle des outils informatiques, avaient également contribué à l'efficacité accrue des activités menées et à une meilleure couverture des secteurs à risque. Dans le cadre de son perfectionnement professionnel continu, le personnel de la DSI a participé à diverses activités de formation afin d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes techniques et

autres compétences pour accroître l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la DSI dans l'exécution des tâches de supervision. En moyenne, chacun des membres du personnel de la DSI a suivi 10 jours de formation, qui ont notamment porté sur la prévention et la détection des fraudes, les techniques de recherche en matière d'enquête, l'analyse des données, l'innovation numérique, la sécurité de l'information et la cybersécurité, la déontologie, le référentiel COBIT, les mesures de lutte contre la corruption et la conformité, le processus de prise de décision, la négociation et les sciences du comportement ("l'incitation douce"). Après avoir conclu ses remarques, le Secrétariat a remercié les délégations de leur aimable attention et s'est déclaré disposé à répondre à toutes les questions ou à écouter toutes les observations des délégations.

138. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts de la DSI en coopération avec l'OCIS et le vérificateur externe pour leur rôle crucial consistant à assurer des contrôles internes efficaces et une utilisation efficiente des ressources au sein de l'OMPI. À cet égard, le groupe a remercié la DSI pour son rapport annuel contenu dans le document WO/PBC/33/6, ainsi que le directeur de la DSI pour sa présentation. Le rapport donnait un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et le groupe estimait que ce rapport constituait une source d'information précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Le groupe s'est félicité des travaux entrepris en 2021 par la Division de la supervision interne et a pris note des principales conclusions et des recommandations hautement prioritaires en matière de supervision. En particulier, le groupe s'est félicité de la publication du rapport final de l'audit et de l'examen d'intégrité des prestations et avantages. Le groupe a demandé à l'OMPI de tenir compte de l'évaluation de la Division de la supervision interne selon laquelle il pourrait y avoir une amélioration de la gestion des avantages et des droits du personnel en renforçant les contrôles internes pour vérifier les avantages et les droits qui seraient fournis aux membres du personnel dont le conjoint travaille pour le compte du régime commun des Nations Unies et des organisations internationales. Le groupe s'est félicité des détails supplémentaires sur la méthodologie que l'OMPI envisageait d'adopter pour remplacer la base de calcul du montant forfaitaire du congé dans les foyers.

139. La délégation de la Chine a remercié le directeur de la DSI et son équipe pour la préparation du rapport annuel. Elle a déclaré avoir une grande estime pour la fonction de supervision interne de l'OMPI. Une supervision interne efficace et transparente aiderait l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques escomptés et à améliorer sa gestion. La délégation a participé à la séance d'information des États membres de 2021 organisée par la DSI fin 2020 et a fait ses recommandations lors de cette séance d'information. Elle s'est félicitée de la bonne coopération entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes au cours de l'année précédente. La délégation a reconnu que la DSI, tout en élaborant son plan de supervision et en effectuant des audits, des évaluations et des enquêtes de routine, suivait des critères et des principes professionnels. La délégation a ensuite formulé des observations précises sur le rapport. Premièrement, la délégation a pris note et s'est félicitée de la cartographie de l'OMPI en matière d'assurance, réalisée par la DSI. Comme indiqué dans le rapport, certains domaines d'activité présentaient encore des risques résiduels relativement élevés à un niveau stratégique, par exemple les risques liés à la sécurité de l'information. La délégation estimait que malgré l'existence de tels risques, l'OMPI pouvait toujours prendre des mesures pour les atténuer et les éliminer en concevant et en mettant en œuvre un contrôle des risques pour les stratégies connexes. Cela nécessiterait une coordination et une coopération efficaces entre les mécanismes d'assurance à différents niveaux de l'Organisation, ainsi qu'une communication approfondie avec les États membres et les parties prenantes. Deuxièmement, la délégation avait noté et soigneusement étudié l'évaluation *ex ante* du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique proposée par la DSI. La délégation s'est félicitée de la coopération entre la DSI et le Bureau régional dans la mise en œuvre de l'évaluation *ex ante* avant la mise en œuvre de projets pertinents. En particulier, la délégation a appuyé la recommandation du rapport selon laquelle la DSI devrait convenir de niveaux de référence et de niveaux ciblés avec les contributions des parties prenantes

nationales avant de définir des objectifs. Dans la mesure où les États membres de sa région diffèrent en termes de développement de la propriété intellectuelle, il fallait éviter d'adopter une approche unique pour la mise en œuvre des projets ou l'exécution de ses travaux. Enfin, la délégation a noté avec satisfaction que la DSI avait examiné la gestion de crise de l'OMPI pendant la pandémie comme prévu depuis fin 2020. Elle attendait avec intérêt la lecture du rapport final. Au cours de la trente-deuxième session du PBC, la délégation avait proposé que l'OMPI évalue sa situation en matière de travail à distance quant au système mondial de services de propriété intellectuelle, afin de l'utiliser comme référence pour le fonctionnement normal futur de l'organisation et d'autres situations spéciales telles que les pandémies. La délégation n'était pas sûre que sa recommandation précédente figurait dans l'examen actuel de la DSI dans la mesure où le système de services de propriété intellectuelle, y compris le système du PCT et le système de Madrid, est la principale source de revenus de l'OMPI. Elle espérait que l'OMPI pouvait examiner sa recommandation avec bienveillance.

140. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le directeur de la Division de la supervision interne pour la présentation du rapport annuel de la DSI. Le groupe attachait une grande importance aux travaux de la DSI et a souligné la nécessité pour celle-ci d'être indépendante et impartiale à tout moment. Il s'est félicité de constater que le directeur de la DSI avait continué de s'acquitter de la tâche essentielle consistant à assurer une supervision interne indépendante et efficace pour l'OMPI et avait respecté les exigences en matière de rapport conformément aux dispositions de sa Charte de la supervision interne. Le groupe a en outre noté avec satisfaction que la DSI continuait d'aider l'OMPI à renforcer les contrôles, la responsabilité, la transparence et l'apprentissage en introduisant des outils et des pratiques innovants et adaptés à l'usage qui aideraient l'OMPI à adopter des normes élevées en matière de gestion des risques et d'exécution de programmes, entre autres. Le groupe s'est également félicité de leur coopération avec d'autres organes de supervision, notamment l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. Le groupe avait pris note des principales conclusions et recommandations formulées par la Division de la supervision interne telles que reflétées dans le rapport. Il a pris note de l'évaluation du Bureau régional pour l'Afrique et s'est félicité que les preuves recueillies au cours de l'évaluation aient révélé la satisfaction à l'égard de l'exécution du mandat du Bureau. Il avait montré son rôle en rassemblant une multitude de parties autour de questions essentielles et en obtenant des résultats en matière de renforcement des capacités, d'assistance technique, de développement de la propriété intellectuelle, de stratégies et de politiques publiques. Le groupe a pris note des recommandations faites concernant le Bureau et de la manière dont il pourrait améliorer son efficacité, et a espéré que les recommandations seraient prises en compte par le Bureau. Le groupe a reconnu avec satisfaction qu'aucun membre du personnel n'avait refusé de fournir des informations ou de participer à un processus de supervision en cours sur la période considérée. Il a encouragé l'OMPI à examiner de près les recommandations en suspens formulées par le passé et à s'assurer qu'elles seraient accélérées. Le groupe a conclu en remerciant le directeur de la DSI pour le rapport.

141. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le directeur de la Division de la supervision interne pour le rapport annuel figurant dans le document WO/PBC/33/6. Le groupe accordait une grande importance au travail de la DSI, car il estimait que celui-ci contribuait à renforcer en continu l'efficacité et la transparence de l'Organisation. Le groupe a apprécié l'étroite coopération entre l'OCIS et la DSI. Il s'est félicité des résultats de l'évaluation des audits et des activités d'enquête menées, tout en reconnaissant une réduction des recommandations en suspens formulées entre 2013 et 2016, de 36 à 12, au cours de la période considérée. Dans le même temps, le groupe a encouragé le Secrétariat et les parties prenantes concernées à mettre en œuvre les 103 recommandations ouvertes, en particulier les 28 recommandations hautement prioritaires, et à espérer la mise en œuvre des recommandations en temps opportun.

142. La délégation du Japon a exprimé sa gratitude au président du Comité du programme et du budget, au Directeur général, au responsable de secteur pour le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, au directeur de la Division de la supervision interne et au Secrétariat pour leur dévouement et leurs efforts à l'organisation de la trente-troisième session du PBC. La délégation du Japon a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié le directeur de la Division de la supervision interne de son rapport détaillé qui donnait une vue d'ensemble exhaustive de son travail de supervision de la DSI. Elle était d'avis que l'importance des activités internes de supervision ne devrait pas être sous-estimée car elles étaient essentielles pour s'assurer de la mise en œuvre de pratiques de gestion saines dans l'ensemble de l'Organisation. Elle espérait que le Secrétariat prendrait les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées par la DSI. Concernant l'évaluation du programme 32, le système de Lisbonne, la délégation était satisfaite du résultat positif de l'évaluation générale. Cependant, le rapport a également identifié certains aspects qui pourraient être renforcés, notamment, premièrement, la redéfinition du programme, la hiérarchisation et la mise en œuvre des activités de promotion; deuxièmement, l'élaboration d'un plan de travail plus structuré et la réévaluation des besoins budgétaires et en ressources humaines; troisièmement, pour définir des indicateurs d'exécution de niveau de travail; et quatrièmement, pour restructurer le système informatique. La délégation a demandé au Secrétariat d'expliquer les mesures prises en réponse aux suggestions de la DSI.

143. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite du travail de la Division de la supervision interne en 2020, en particulier compte tenu des défis posés par la pandémie de COVID-19. La délégation a remercié la DSI pour le rapport complet et le Secrétariat pour son attention et pour avoir répondu aux recommandations d'audit hautement prioritaires de la DSI des années précédentes. Elle a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations d'audit de la DSI dès que possible, en particulier les recommandations hautement prioritaires de 2018 et 2019 qui pouvaient exposer l'Organisation à des risques importants tant qu'elles restaient ouvertes. Elle a demandé davantage d'informations de la part du Secrétariat concernant les efforts actuellement déployés pour mettre en œuvre les 14 recommandations ouvertes faites entre 2013 et 2017. La délégation a noté que le programme sur la gestion et le développement des ressources humaines représentait 42% des 28 recommandations hautement prioritaires. La délégation s'est félicitée de plus de détails sur les progrès de la mise en œuvre de ces recommandations, y compris les progrès réalisés depuis clôture de la période considérée. La délégation s'est félicitée des informations fournies sur le projet d'analyse des données et de l'accent mis sur la mise en place de capacités d'audit continu. Elle a cru comprendre que la DSI avait l'intention d'achever le projet d'ici le troisième trimestre de 2021. La délégation a demandé si le directeur de la DSI pouvait en dire davantage sur l'état actuel de cette initiative. Enfin, la délégation a pris note des résultats généralement positifs tant de l'enquête de satisfaction que de l'auto-évaluation menée par les fonctions d'audit interne et d'enquête. La délégation a demandé si ces exercices avaient débouché sur des recommandations visant à améliorer le travail de la DSI, en dehors de celles fournies par l'évaluation externe de la division.

144. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le directeur de la DSI pour la préparation et la présentation du rapport. Elle a déclaré qu'elle appréciait le rôle important de la DSI dans le renforcement de la reddition de comptes, de la transparence et de la formation professionnelle du personnel. La délégation s'est dite satisfaite de la conclusion faisant état de changements positifs. La délégation avait espoir que le Secrétariat tiendrait compte des possibilités recensées pour renforcer davantage la transparence et améliorer les mécanismes de gestion axés sur des résultats spécifiques. Elle a reconnu le travail entrepris pour évaluer les travaux de la DSI, qui était conforme aux travaux de l'OMPI menés dans le monde entier. La délégation a remercié la DSI pour avoir soigneusement étudié le processus de planification et pour la mise en œuvre des projets sur le terrain. Elle a pris note des conclusions et de la pertinence du volume de travail et des mesures prises dans le cadre du système

d'enregistrement de Lisbonne de l'OMPI. La délégation a appuyé l'utilisation des recommandations qui s'inscrivaient dans le contexte de l'audit interne, l'OMPI ayant subi une restructuration. La structure du programme de travail et budget avait considérablement changé et la délégation a estimé qu'une révision des recommandations actuelles permettrait de poursuivre les travaux visant à améliorer les systèmes de contrôle interne. Elle a attiré l'attention sur l'importance de mettre à jour la déclaration relative au risque accepté de l'OMPI en tenant compte de la pandémie de COVID-19 et des évolutions au sein de la DSI, qui prendrait en compte les nouvelles réalités. Dans le cadre des travaux visant à améliorer encore le système de reddition de comptes, la délégation appuie la recommandation du vérificateur externe des comptes qui suggérait qu'il y ait un avis et des conclusions annuels du vérificateur interne qui seraient préparés chaque année sur la gestion des risques et sur le système de contrôle interne. La délégation a appuyé la participation de la DSI au groupe de gestion des risques. Elle a reconnu le travail efficace effectué et la conclusion des travaux sur les indicateurs. Elle s'est dite ravie de constater l'absence de violation. La délégation attendait avec intérêt la mise en œuvre des recommandations. Elle s'est dite favorable à la publication de tous les rapports d'audit de la DSI. Cela garantirait une plus grande transparence dans le fonctionnement du système d'audit. La délégation a conclu en remerciant à nouveau le directeur de la DSI pour son travail efficace et pour la mise en œuvre de cette mission importante pour l'Organisation.

145. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leur appréciation du travail accompli par la DSI, car cela encourageait la Division à aller de l'avant et à s'acquitter efficacement de son mandat. Concernant la question de la délégation de la Chine sur la cartographie en matière d'assurance des risques résiduels élevés, en particulier les risques pesant sur la sécurité de l'information, et la nécessité d'atténuer et d'éliminer ces risques, le Secrétariat a précisé que la cartographie en matière d'assurance est une cartographie à un moment donné et que les risques sont de nature évolutive. Le rapport a été pris en compte et la cartographie a été élaborée en collaboration avec tous les fournisseurs d'assurance, y compris la deuxième ligne du bureau du contrôleur et la Division de la sécurité de l'information. Ces bureaux pourraient apporter leur aide sur cette question et sur les mesures appropriées adoptées. Le risque n'a toutefois pas pu être entièrement éliminé. Le Secrétariat a souligné que dans n'importe quel scénario, certains risques subsisteraient et que l'Organisation ne pouvait qu'atténuer les risques et les ramener à un certain niveau acceptable, ce qui était reflété dans la déclaration relative au risque accepté de l'OMPI. Le Secrétariat a déclaré qu'il appréciait l'observation selon laquelle les contributions des États membres ou des bureaux nationaux devraient être prises en compte pour décider des niveaux de référence et des niveaux ciblés de l'évaluation *ex ante* du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Concernant l'examen du conseil en gestion de crise, qui était en cours, le rapport serait publié dans les mois à venir. Il y avait eu de nombreuses interactions avec le personnel de l'OMPI et les États membres par le biais d'enquêtes. Le Secrétariat a remercié les États membres pour les réponses très positives et fortes reçues sur la gestion des crises. Le rapport sur cet examen en était au stade de projet. Le Secrétariat a indiqué que 22 enseignements avaient été tirés et que le rapport avait présenté les avantages du travail à distance. Le Secrétariat a déclaré que les questions soulevées par la délégation du Japon seraient clarifiées. À la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique sur une actualisation du projet d'analyse des données, le Secrétariat a déclaré qu'à l'instant T, le projet était à un stade d'achèvement très avancé, conformément à ce qui était prévu pour le troisième trimestre 2021. La DSI testait les scripts, pour les requêtes, et un portefeuille comportant environ 50 requêtes était en cours d'élaboration. La DSI testait cela de manière approfondie pour obtenir les bons résultats et ne voulait pas se précipiter dans quelque chose qui ne serait pas utile. Concernant les enquêtes de satisfaction, le Secrétariat a expliqué que l'organisation avait reçu, de temps en temps, des commentaires des programmes, ce qui a contribué à les intégrer au mécanisme de retour d'information lors de la finalisation du plan annuel ainsi que de chaque engagement individuel. Ces engagements prenaient en compte les observations reçues de ces enquêtes de satisfaction. Concernant l'observation de la délégation de la Fédération de Russie concernant la publication de tous les rapports de la DSI dans les

six langues officielles des Nations Unies, le Secrétariat a déclaré que, conformément à la Charte de la supervision interne, tous les rapports de la DSI sont publiés sur le site Web public de l'OMPI. Partout où il y a des craintes quant à la sûreté et à la sécurité de l'Organisation, il existe un pouvoir discrétionnaire, en consultation avec les chefs de programme, d'expurger ou de ne pas divulguer ces rapports. Ces rapports sont à la disposition de tous les États membres sur demande, et le Secrétariat serait heureux de partager tout rapport expurgé ou non divulgué.

146. Le Secrétariat a remercié la DSI pour le rapport d'évaluation du système de Lisbonne et sa mention dans le rapport annuel de la DSI. Le Secrétariat a rappelé que la période couverte par ce rapport se situait juste avant l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Le processus d'évaluation a permis de recenser les défis rencontrés et les solutions à trouver soit au sein du Secrétariat de l'OMPI, soit à partir de ressources extrabudgétaires à l'avenir. Depuis 2016, période de début du rapport d'évaluation, et jusqu'à aujourd'hui, le responsable de secteur a assuré aux délégations que la situation de l'Union de Lisbonne avait considérablement changé pour le mieux. Pour plus de détails, le Secrétariat a fourni une mise à jour de la situation.

147. Le Secrétariat a déclaré que le système de Lisbonne s'était développé rapidement depuis la publication du rapport d'évaluation avec 10 parties contractantes ayant adhéré à l'Acte de Genève. La dernière adhésion à l'Acte de Genève a eu lieu quelques jours auparavant, fin août. Avec l'adhésion de l'Union européenne, l'Acte de Genève couvrait déjà 34 pays six ans seulement après son adoption, soit plus de pays que ceux ayant adhéré à l'Arrangement de Lisbonne depuis 60 ans. En 2021, les demandes d'enregistrements internationaux avaient connu une croissance significative avec une augmentation de 500% par rapport à la moyenne des années précédentes, comme l'a déclaré le Directeur général à l'ouverture du *Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques*, et une augmentation encore plus importante des autres transactions dans le cadre du système de Lisbonne. L'augmentation de la charge de travail qui en a résulté, bien que reçue positivement par le Secrétariat, signifiait également que le personnel qui travaillait au sein de la division du système d'enregistrement de Lisbonne connaissait désormais des conditions de travail plus qu'intensives. Les membres du personnel concernés se sont néanmoins pleinement engagés à répondre au mieux à une telle augmentation du nombre de demandes, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de demandes d'assistance émanant de pays intéressés soit par l'adhésion au système de Lisbonne, soit déjà en phase de post-adhésion. Le Secrétariat a également expliqué que le système d'enregistrement de Lisbonne était en train de développer son système informatique afin d'être en mesure d'offrir des services modernes et efficaces similaires à ceux offerts par les autres services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, pour permettre aux utilisateurs du système de Lisbonne d'entreprendre toutes les transactions en ligne dans un futur proche, depuis le dépôt d'une demande d'enregistrement international jusqu'à la gestion centrale de toutes les transactions (gestion de portefeuille centralisée). Les nouveaux services eLisbon seront intégrés au portail de l'OMPI. Le Secrétariat a conclu en indiquant que ces services automatisés seraient progressivement mis à disposition au cours de l'année suivante.

148. Le Secrétariat a déclaré qu'il tenait à préciser que l'Organisation avait parfaitement pris note des observations des États membres sur l'importance d'accélérer ou de clore les recommandations en suspens, en particulier les recommandations en suspens de longue date. Concernant la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les recommandations relatives aux ressources humaines, il a déclaré qu'il reporterait les commentaires supplémentaires à ce propos au rapport annuel sur les ressources humaines qui serait examiné au point 11. Concernant la question du groupe B sur la méthodologie du montant forfaitaire du congé dans les foyers, il a expliqué que le critère de référence précédent fixé par l'Association du transport aérien international, qui était le tarif aller-retour sans restriction en classe économique, avait été supprimé quelques années auparavant. Un certain nombre d'organisations des Nations Unies s'en servaient comme base pour calculer le montant forfaitaire de leur congé dans les foyers, et l'OMPI avait cherché à identifier une nouvelle

méthodologie qui permettrait un calcul juste des proportions du montant forfaitaire. L'Organisation y avait travaillé durant l'été 2021 et était parvenue à une nouvelle méthode de calcul basée sur 80% des prix moyens de trois fournisseurs à trois moments particuliers de l'année. Il s'agissait d'un calcul de tarif moyen effectué par Carlson Wagonlit Travel, le fournisseur externe de l'OMPI. C'était l'un des tarifs de référence qu'ils préparaient. Plusieurs agences des Nations Unies s'appuyaient sur cette base. Ce nouveau calcul conduirait à une réduction globale des montants forfaitaires. L'OMPI a proposé de mettre en œuvre ce nouveau calcul de montant forfaitaire à partir de janvier 2022. Le Secrétariat a souligné que les échéances n'étaient pas certaines à ce stade, car la pandémie de COVID-19 avait entraîné une certaine instabilité des tarifs aériens. La mise en œuvre dépendrait du moment exact où Carlson Wagonlit Travel pourrait fournir un nouveau tarif de référence fiable. Enfin, concernant les questions du groupe B sur l'audit et l'intégrité des avantages et des droits du personnel, en particulier pour le personnel de l'OMPI dont le conjoint travaille dans une autre organisation des Nations Unies, il a expliqué que l'OMPI avait intensifié ses enquêtes systématiques auprès d'autres organisations des Nations Unies pour s'assurer que les prestations ne seraient pas versées deux fois. Le Secrétariat avait renforcé ses contrôles sur ce point précis. L'OMPI a continué de collaborer avec d'autres organes des Nations Unies sur cette question pour s'assurer que l'OMPI paierait, collectivement, uniquement les mêmes prestations.

149. Le Secrétariat a expliqué qu'en ce qui concernait les risques résiduels élevés en matière de sécurité de l'information, comme indiqué au paragraphe 23 du rapport de la DSI : "Cela s'explique principalement par la nature inhérente de ces risques, et non par des faiblesses dans la conception et/ou la mise en œuvre de contrôles pertinents". Le Secrétariat a précisé que le Directeur général et les membres du groupe de gestion des risques examinaient de manière constante et continue toute modification apportée à cette catégorie de risques ainsi qu'à toutes les autres catégories de risques. Il a souligné que le directeur de la Division de la supervision interne avait été un observateur du Groupe de gestion des risques.

150. Le président a remercié le directeur de la Division de la supervision interne pour le travail très précis effectué dans le cadre de la DSI. Le désir constant de progresser et de s'améliorer était évident afin de trouver des résolutions permettant de mettre en œuvre les recommandations. Un certain nombre de recommandations étaient en suspens et les délégations avaient évoqué la nécessité de voir une plus grande mise en œuvre de ces recommandations afin d'améliorer la façon dont l'Organisation travaillait pour tous. Au nom des délégations, le président a recommandé au Secrétariat et à la DSI de prendre note de l'ensemble de ces observations afin d'aller vers une amélioration constante en termes de transparence et des autres exigences. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

151. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/33/6).

POINT 9 RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

152. Les délibérations ont lieu sur la base du document WO/PBC/33/7.

153. Le président a ouvert le point 9 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le président a déclaré que ce rapport faisait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le document faisait également le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'OMPI, résultant des études du CCI entre 2010 et fin mai 2021. Ce document présentait également l'évaluation par le Secrétariat des critères de

référence du CCI en matière de gestion des risques. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

154. Le Secrétariat a présenté le document WO/PBC/33/7 et expliqué le but de ce document, qui était de présenter un examen de l'état de la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées aux organes délibérants. Le CCI avait émis 17 recommandations issues de neuf nouveaux examens concernant l'OMPI et les recommandations actuellement en suspens et en cours de mise en œuvre par l'OMPI provenaient d'examens publiés entre 2016 et 2020. La recommandation relative à la prévention, la détection et la lutte contre la fraude dans les systèmes des Nations Unies avait été mise en œuvre en 2020 et figurait désormais comme close dans ce rapport. Sous réserve de l'approbation des États membres concernant les recommandations contenues dans l'annexe I du document WO/PBC/33/7, neuf recommandations seraient adressées aux organes délibérants de l'OMPI, qui resteraient en suspens. Toutes les autres recommandations seraient closes, ce qui signifiait soit mises en œuvre ou considérées comme non pertinentes ou non acceptées. Le CCI avait également émis 22 recommandations adressées au chef de secrétariat. Le Secrétariat a par ailleurs expliqué qu'à la fin du mois de mars 2019, 82% des 393 recommandations du CCI émises depuis 2010 et intéressant l'OMPI auraient été mises en œuvre et 8% auraient été classées (parce que non pertinentes ou non acceptées), et 10% auraient été acceptées et seraient en cours de mise en œuvre. En octobre 2020, le Corps commun d'inspection des Nations Unies avait publié un rapport : "Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies" (rapport JIU/REP2020/5). La recommandation n° 1 de ce rapport proposait un examen complet de la mise en œuvre de la gestion des risques de chaque entité par rapport aux repères 1 à 9 et la recommandation n° 4 concernait la communication des résultats de cet examen aux organes directeurs. L'annexe II du document WO/PBC/33/7 contenait les résultats de cet examen au 30 juin 2020. L'OMPI avait été très active dans la mise en œuvre de la gestion des risques institutionnels et avait été à l'avant-garde parmi les entités des Nations Unies. Le Secrétariat a indiqué qu'il présidait un groupe de travail sur la gestion des risques mis en place par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de l'ONU aux côtés du Programme alimentaire mondial à ce titre, et qu'il s'était activement engagé avec le CCI lors de son examen de la gestion des risques institutionnels. Le Secrétariat avait rendu compte de la mise en œuvre de la gestion des risques institutionnels à son Groupe de gestion des risques, un organe interne, créé en 2014. Cet organe avait continué d'être présidé par le Directeur général de l'OMPI et l'Organisation avait régulièrement rendu compte des progrès au sein du groupe ainsi que de ses observations et conclusions à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Le CCI avait reconnu l'OMPI comme une organisation de premier plan du système des Nations Unies pour ce qui était de la mise en œuvre de ses recommandations. Lors d'une récente réunion entre le CCI et le Directeur général de l'OMPI, le CCI a exprimé sa gratitude à l'OMPI et aux membres du personnel pour le travail diligent et le suivi sur les questions relevant du CCI. L'OMPI s'est efforcée d'améliorer en permanence le taux de mise en œuvre des recommandations du CCI. À cet égard, les trois recommandations en suspens adressées au chef de secrétariat à partir de 2016 sur la sécurité avaient été pratiquement mises en œuvre à ce jour et leur statut sera mis à jour dans le prochain rapport au PBC. La recommandation d'éliminer les voyages en première classe pour le Directeur général était en pratique et mise en œuvre depuis octobre 2020, date à laquelle le nouveau Directeur général a pris ses fonctions. Depuis sa nomination, il n'avait pas utilisé ce droit et le statut de cette recommandation sera modifié pour être mis en œuvre une fois que les modifications du règlement du personnel auront été apportées et communiquées au Comité de coordination. L'OMPI faisait d'excellents progrès dans d'autres recommandations dont la mise en œuvre arrivait à échéance fin 2021 et 2022. Celles-ci comprenaient des recommandations relatives à la révision du multilinguisme. Le Secrétariat a rappelé que l'OMPI était très consciente de l'importance du multilinguisme pour de nombreux États membres. Les recommandations avaient été traitées par le groupe de travail sur les langues et la politique linguistique qui avait été présentée à la session du Comité du programme et budget (PBC) en juillet et avait été recommandée pour adoption. Après approbation par les prochaines assemblées de la politique

linguistique, les recommandations relatives au multilinguisme seraient closes. Le Secrétariat a souligné que l'OMPI restait dans les discussions sur la chaîne de blocs et a rappelé aux États membres l'événement de septembre 2021, au cours duquel l'OMPI lancerait un livre blanc sur la chaîne de blocs pour les écosystèmes de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a indiqué que les rapports du CCI abordaient une grande variété de sujets et que l'ensemble des collègues responsables étaient prêts à répondre à toute question, sachant que l'OMPI assignait clairement la responsabilité de la mise en œuvre de chaque recommandation.

155. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, figurant dans le document WO/PBC/33/7. La délégation était consciente qu'en mai 2021, 25 recommandations du CCI étaient en suspens et les recommandations du CCI concernant l'OMPI devraient continuer d'être mises en œuvre comme il se devait et en temps opportun. Le groupe s'est félicité de la mise en œuvre de l'examen de l'intégration de la durabilité environnementale dans l'Organisation.

156. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/33/7, qui permettait aux États membres de suivre la mise en œuvre des recommandations du CCI. Le groupe a noté avec satisfaction que le Secrétariat a poursuivi ses travaux pour faciliter et coordonner les réponses aux questions, enquêtes et entretiens du CCI concernant les examens en cours et nouveaux. Le groupe était conscient que la grande majorité des recommandations formulées depuis 2010 avaient été mises en œuvre ou acceptées. Dans le même temps, il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur les recommandations restantes. Le groupe a souligné sa détermination à s'engager dans les délibérations sur la mise en œuvre des recommandations appelant une action des États membres.

157. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection figurant dans le document WO/PBC/33/7. Le groupe a félicité l'OMPI pour sa coopération constante fournie au CCI, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a suivi les travaux du CCI qui ont favorisé l'efficacité, l'efficacité et la coordination au sein du système des Nations Unies. Le groupe a activement cherché à les mettre pleinement en œuvre. Dans certains cas, les recommandations du CCI étaient similaires aux politiques et systèmes déjà existants au sein de l'OMPI et en reflétaient bien les systèmes internes. Le groupe a noté avec satisfaction que l'OMPI avait accepté tous les examens du CCI en 2020, tous sauf un étant prêts à être mis en œuvre ou en cours. Il a relevé que 82% des 393 recommandations du CCI émises depuis 2010 et intéressant l'OMPI auraient été mises en œuvre, dont 8% auraient été classées et 10% auraient été acceptées et seraient en cours de mise en œuvre. Le groupe a indiqué qu'il serait utile de savoir quelles recommandations ont été jugées non pertinentes pour l'OMPI ou non acceptées. Il s'est félicité de constater que l'OMPI a obtenu de bons résultats dans la présentation de la gestion des risques institutionnels par rapport aux critères fixés par le CCI, et a apprécié que la gestion des risques de l'OMPI semble être généralement efficace, comme l'ont également confirmé d'autres organes de contrôle, notant les domaines d'amélioration éventuels. En conclusion, le groupe a souligné que la référence dans le document à l'acronyme AMC à la page 2 du document, ne semblait écrite en entier nulle part.

158. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir actualisé à nouveau la mise en œuvre des recommandations du CCI et s'en est déclarée globalement satisfaite. Le Secrétariat, grâce à ses efforts inlassables, avait mis en œuvre la majorité des recommandations du CCI. Cela avait contribué à améliorer les travaux de l'OMPI et à mieux intégrer l'Organisation dans le cadre général du système des Nations Unies. La délégation était également d'avis que l'OMPI était une organisation de premier plan dans la mise en œuvre du rapport du CCI parmi les entités des Nations Unies. Par conséquent, l'Organisation, tout en

prêtant attention aux recommandations connexes contenues dans les rapports du CCI, devrait également tenir dûment compte du contenu global des rapports du CCI dans ses travaux de routine et conceptions stratégiques. La délégation de la Chine a noté que le Secrétariat avait procédé à une auto-évaluation par rapport aux critères de référence du CCI en matière de gestion des risques et a salué la proposition du Secrétariat selon laquelle à l'avenir, dans le rapport sur la performance de l'OMPI, la situation de l'évolution des risques serait incluse pour examen par les États membres. La délégation a encouragé l'OMPI à développer davantage de mesures de contrôle des risques dans différents aspects, notamment la sécurité de l'information, les technologies de l'information et de la communication et la performance des ressources humaines. La délégation a encouragé l'OMPI à utiliser davantage d'analyses de données et de documents probants dans les contrôles internes des risques. Elle s'est dite ravie de constater que le Secrétariat avait accepté et mettait en œuvre le rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies (rapport du CCI JIU/REP/2020/6). Au cours de la trente-deuxième session du PBC en juillet, la délégation avait fait ses propositions au cours du débat sur le point de l'ordre du jour relatif à la politique linguistique révisée. La délégation espérait que l'OMPI pourrait traduire tous les documents juridiques et de procédure officiels concernant les systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle dans les six langues officielles des Nations Unies. La délégation estimait que cette mesure stimulerait considérablement la bonne mise en œuvre de cette recommandation et espérait qu'à l'avenir, l'OMPI envisagerait de manière favorable cette proposition faite par la délégation de la Chine. La délégation espérait que le Secrétariat pourrait appliquer ses directives administratives et opérationnelles afin de mettre en œuvre la politique linguistique modifiée et souhaitait rester en contact avec l'OMPI à cet égard. La délégation appréciait énormément le rôle positif joué par le directeur de la Division linguistique en tant que coordinateur multilingue. La délégation a souligné à nouveau que l'Organisation devrait redoubler d'efforts pour utiliser toutes les langues officielles des Nations Unies dans ses conférences et réunions, sa communication et son système mondial de services de propriété intellectuelle.

159. La délégation de l'Espagne a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. À cet égard, la délégation a souligné les recommandations de l'annexe I destinées aux organes délibérants de l'organisation participant au CCI. Plus précisément, la délégation a souligné la recommandation concernant l'application de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies et a demandé si elle était prête à fonctionner. La délégation a recommandé que l'OMPI étudie de manière plus approfondie comment rendre les applications plus opérationnelles concernant les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies, afin d'améliorer leur mise en œuvre pour les processus internes des États membres. La délégation était consciente qu'il y avait eu une initiative en cours et que des mesures étaient actuellement prises au sein du comité des normes de l'OMPI auquel la délégation participait activement. D'autres recommandations n'avaient pas été lancées et la délégation souhaitait qu'elles le soient. La délégation estimait que les activités opérationnelles de l'OMPI pouvaient bénéficier de nettes améliorations, ce qui était d'une importance fondamentale pour relever les défis de la propriété intellectuelle dans un avenir immédiat. La deuxième recommandation que la délégation a soulignée était l'importance du multilinguisme au sein des entités des Nations Unies. Bien que plusieurs recommandations soient en cours, la délégation a réaffirmé la nécessité de poursuivre le bon travail de l'Organisation afin de donner un plus grand potentiel au multilinguisme, car elle considérait cela comme un pilier essentiel des entités des Nations Unies.

160. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le document sur le rapport d'avancement et la mise en œuvre des recommandations du CCI. D'une manière générale, le groupe considérait que les travaux sur la mise en œuvre des recommandations avançaient efficacement. Dans l'ensemble, environ 80% des 320 recommandations avaient été ou étaient en cours de mise en œuvre. Le groupe a tenu à attirer l'attention sur la question du multilinguisme au sein des entités des Nations Unies, qui était abordée par d'autres

États membres et s'est dit ravi de constater que de nombreuses recommandations dans ce domaine étaient également mises en œuvre.

161. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bélarus au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et a remercié le Secrétariat pour la préparation du document. D'une manière générale, il apparaissait évident que les travaux sur la mise en œuvre de ces recommandations avançaient de manière fructueuse. La délégation a attiré l'attention sur l'examen du CCI et ses recommandations sur le multilinguisme, qu'il était important de mettre en œuvre dans l'ensemble des entités des Nations Unies et à l'OMPI. La délégation a estimé que c'était essentiel pour garantir que tout le monde puisse participer sur un pied d'égalité et que la même importance devrait donc être accordée à l'ensemble des six langues au sein de l'OMPI. À l'avenir, la délégation souhaitait souligner l'importance d'inclure dans les documents de l'OMPI sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI, des informations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations, non seulement celles adressées aux organes délibérants mais aussi celles adressées au chef de secrétariat. Elle a indiqué que le fait de disposer d'informations à ce sujet pouvait être présenté dans le document de la même manière que le document actuel, tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport. La délégation est convenue que les informations sur les recommandations adressées au chef de secrétariat seraient utiles et que le fait de disposer du même type d'informations donnerait une image plus exhaustive de la manière dont toutes les recommandations du CCI étaient mises en œuvre. La délégation a approuvé l'évaluation du Secrétariat en faisant référence au rapport et a convenu qu'un travail devait être fait sur les recommandations qui n'avaient pas été pleinement mises en œuvre.

162. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat pour ce rapport et pour ses efforts visant à mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies et a reconnu que l'OMPI avait réussi à mettre en œuvre toutes les recommandations en suspens des examens du CCI applicables, couvrant les années 2010 à 2016, ainsi que les recommandations des examens récents. Il s'agissait notamment d'intégrer la recommandation n° 4 du rapport du CCI (JIU/REP/2020/5) sur la réalisation d'un examen complet de la mise en œuvre par l'Organisation de la gestion des risques institutionnels par rapport à certains critères de référence du CCI, comme indiqué plus en détail à l'annexe II du document. La délégation a également souhaité saluer la facilitation louable par l'OMPI de la mise en œuvre par les organes délibérants des recommandations clés, et notamment celles issues de l'examen 2020 de l'état de la fonction d'enquête du CCI, document JIU/REP/2020/1. La délégation a noté que ces progrès comprenaient des examens périodiques de la charte de supervision de l'OMPI pour la recommandation n° 1, l'établissement de limites de mandat pour sa supervision interne pour la recommandation n° 5 et l'incorporation de règles de procédure pour mettre fin aux conflits d'intérêts lors de l'examen et de l'enquête sur les allégations de faute potentielle impliquant des postes clés de direction de l'Organisation pour la recommandation n° 7. La délégation a noté que de tels progrès avaient été réalisés avant l'échéance de 2021, néanmoins, elle a encouragé l'OMPI à réévaluer et poursuivre ou finaliser la mise en œuvre des recommandations en suspens, y compris la recommandation n° 3, de l'examen de la fonction d'enquête et celles relatives aux examens de 2016 à 2019.

163. Le Secrétariat a pris note de toutes les interventions et a remercié toutes les délégations pour leur engagement et leurs encouragements. Le Secrétariat a indiqué que le Bureau du contrôleur était le point focal pour le suivi du CCI et a assuré les délégations de son engagement le plus total à poursuivre la mise en œuvre des recommandations en suspens dans toute l'Organisation. Le Secrétariat avait toujours pris cela très au sérieux et continuerait de le faire. En réponse à la question de la délégation de l'Afrique du Sud parlant au nom du groupe des pays africains sur l'acronyme AMC, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait du Centre d'arbitrage et de médiation. Pour répondre à la question de la délégation de la Fédération de Russie concernant l'accent mis sur les recommandations adressées aux seuls organes

délibérants, le Secrétariat a répondu qu'il était très conscient du temps et de l'efficacité des délégations, et s'était donc concentré sur les recommandations aux organes délibérants comme étant le tableau le plus important du PBC sur une base régulière. Le Secrétariat a indiqué que les recommandations adressées au chef de secrétariat étaient bien entendues une question que le Directeur général suivait en permanence. Comme mentionné précédemment, le Secrétariat avait toujours eu un processus de suivi efficace au sein de l'Organisation. Par ailleurs, il avait toujours rendu compte des recommandations du chef de secrétariat à l'OCIS. Le Secrétariat avait toujours partagé avec l'OCIS un état détaillé et ce mécanisme de rapport était en place depuis de nombreuses années. Cependant, le Secrétariat a exprimé sa souplesse, au cas où il serait décidé d'inclure dans les futurs rapports le statut des recommandations du chef de secrétariat, étant entendu que l'ajout d'une annexe supplémentaire augmenterait considérablement la longueur du rapport.

164. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de ce nouvel éclaircissement. Elle a confirmé que les informations supplémentaires sur les recommandations adressées au chef de secrétariat seraient utiles pour l'ensemble des travaux du PBC. La délégation a admis qu'aucune proposition de modification de la décision n'avait été envisagée. Si nécessaire, pour que la prochaine session du PBC obtienne ces informations supplémentaires sur les recommandations adressées au chef de secrétariat, la délégation est convenue que le PBC pourrait modifier le projet de décision ou le compléter pour refléter ce point supplémentaire dans le paragraphe de décision.

165. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs observations sur le multilinguisme et a remercié la délégation de la Chine pour ses aimables paroles concernant le directeur de la Division linguistique. Le Secrétariat a indiqué qu'il serait extrêmement déterminé à mettre en œuvre ces deux recommandations sur le multilinguisme. Il a rappelé aux délégations qu'au cours de la précédente session du PBC, le comité avait examiné la politique linguistique du Secrétariat. Ce point serait soumis aux assemblées générales pour examen par les États membres et, sous réserve de l'avis des assemblées générales, le Secrétariat a indiqué qu'il serait en mesure de clore les deux recommandations et d'en rendre compte au PBC.

166. Le Secrétariat a répondu à une question de la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains sur les trois recommandations qui n'étaient pas pertinentes ou non acceptées. Deux des trois recommandations étaient tirées du rapport du CCI JIU/REP/2019/8, "Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies" : Recommandation n° 6 (jugée comme "non pertinente") : le Secrétaire général, en coordination avec d'autres chefs de secrétariat dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion, comme il le juge approprié, devrait, d'ici la fin juin 2022, articuler l'analyse de rentabilité de la mobilité interinstitutions en exposant ce qu'elle devrait accomplir pour les organisations ainsi que la manière dont elle contribue aux objectifs de gestion des ressources humaines et à l'obtention de résultats programmatiques. Une telle analyse de rentabilisation pourrait utilement examiner les réussites, telles que l'impact sur les trajectoires de carrière. Recommandation n° 7 (considérée comme "non pertinente") : le Secrétaire général, en collaboration avec d'autres chefs de secrétariat, devrait évaluer l'impact du cadre de direction du système des Nations Unies sur la mise en place d'une culture de gestion commune favorisant un état d'esprit d'"Unité des Nations Unies", et faire rapport au Conseil économique et social à sa session de 2022 dans le cadre de son rapport sur les travaux du CCS. Ils devraient également envisager la possibilité d'utiliser ce cadre pour renforcer une culture de gestion commune des entités des Nations Unies grâce à la mobilité interinstitutions d'un groupe de cadres, comme cela avait été envisagé par le biais d'un service de la haute direction que le CCS avait prévu de mettre en place en 2004. La troisième recommandation est issue du rapport du CCI JIU/REP/2018/6 "Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies" : Recommandation n° 9 (considérée comme "non acceptée") : les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient élaborer et mettre en œuvre, par le biais des mécanismes

interinstitutions pertinents, d'ici décembre 2021, un module de formation spécialisé obligatoire commun à l'échelle du système sur l'inclusion et l'accessibilité des personnes handicapées, à l'intention du personnel participant directement ou indirectement au service des conférences et des réunions, y compris, mais sans s'y limiter, le personnel chargé de la gestion des conférences, de la gestion des installations et des services, de la gestion des ressources humaines et des achats, des services juridiques, des TIC, des services médicaux, de l'information du public, de la sûreté et de la sécurité. La réponse de l'OMPI à cette recommandation a été la suivante : "L'OMPI se félicite de l'opportunité d'examiner, par le biais de mécanismes interinstitutions pertinents, la proposition d'élaboration d'un matériel de formation de base, qui pourrait être adapté et utilisé par les organisations participantes conformément à leurs modèles commerciaux et besoins respectifs. Cependant, l'OMPI ne soutient pas la nature 'obligatoire' et inflexible/prescriptive de l'exigence de formation." Les deux recommandations, telles qu'elles étaient adressées au Secrétaire général dans le cadre des travaux du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), n'étaient donc pas applicables à l'OMPI, qui s'est félicitée d'avoir la possibilité d'examiner la question avec les mécanismes interinstitutions compétents. En ce qui concerne le troisième point, l'OMPI a estimé que prescrire de manière très contraignante les mêmes modules de formation à toutes les agences n'était peut-être pas très approprié, et que l'OMPI continuerait à s'engager dans les mécanismes interagences pour déterminer comment elle pouvait s'adapter, ce que le système fait dans son ensemble, puis l'adapter aux besoins et aux priorités de l'Organisation. Le Secrétariat a accepté d'ajouter le point dans le paragraphe de décision concernant l'inclusion d'un rapport détaillé sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations adressées au chef de secrétariat.

167. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

168. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/33/7),
- ii) a salué et approuvé l'évaluation du Secrétariat de l'état de la mise en œuvre des recommandations au titre de :
 - JIU/REP/2020/8 (recommandation n° 2);
 - JIU/REP/2020/1 (recommandations n^{os} 1, 5, 6, 7, 8, 9 et 10);
 - JIU/REP/2019/6 (recommandations n^{os} 4 et 6); comme indiqué dans le présent rapport,
- iii) s'est félicité et a pris note de l'évaluation par le Secrétariat des critères de référence du CCI en matière de gestion des risques,
- iv) a demandé au Secrétariat de proposer des évaluations pour les recommandations ouvertes formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) pour examen par les États membres et
- v) a demandé au Secrétariat d'inclure des informations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées au chef de secrétariat dans les futurs rapports d'avancement.

POINT 10 ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2020; ETAT DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2021

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2020

169. Les délibérations ont lieu sur la base du document WO/PBC/33/8.

170. Le président a présenté le point 10.a), Rapport financier annuel et états financiers pour 2020 et a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

171. Le Secrétariat a indiqué que les états financiers annuels pour 2020 incluaient le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Le Secrétariat a expliqué que ces états financiers avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et avaient fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. En outre, le document comprenait également la déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI, qui était auparavant incluse dans le rapport du vérificateur externe. Le Secrétariat a indiqué que le rapport financier annuel constituait la base d'un débat et fournissait une analyse des résultats de l'exercice, ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2020. Les résultats de l'Organisation pour 2020 faisaient état d'un excédent de 135,9 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 468,3 millions de francs suisses, des dépenses totales de 365,8 millions de francs suisses, et des gains sur les placements de 33,4 millions de francs suisses. Cela pouvait être comparé à l'excédent de 97,7 millions de francs suisses de 2019 pour des recettes totales de 457 millions de francs suisses et des dépenses totales de 401,4 millions de francs suisses et des gains sur les investissements de 42,1 millions de francs suisses. Les recettes totales pour 2020 ont augmenté de quelque 2,5% par rapport aux chiffres de 2019. Les dépenses totales en 2020 ont diminué de 8,9% par rapport à 2019. Le Secrétariat a déclaré qu'au 31 décembre 2020, l'Organisation avait un actif net de 387,1 millions de francs suisses, avec un actif total de 1390,9 millions de francs suisses et un passif total de 1003,8 millions de francs suisses. En 2020, l'actif net de l'Organisation a augmenté de 22,9 millions de francs suisses. L'excédent de 135,9 millions de francs suisses pour l'exercice a été largement compensé par l'augmentation des pertes actuarielles liées au passif de l'OMPI au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), qui s'élevaient à 114,9 millions de francs suisses et étaient comptabilisées à l'actif net.

172. Le Secrétariat a ensuite répondu aux questions soulevées concernant l'AMCS, non seulement celles formulées en réponse aux observations du vérificateur externe des comptes, mais également les questions liées à une suggestion faite par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) dans son rapport, selon laquelle "des contrôles doivent être mis en place pour atténuer les risques liés aux prestations de retraite". Le Secrétariat a expliqué qu'avec l'augmentation de 139,1 millions de francs suisses enregistrée en 2020, l'AMCS était devenu le plus gros passif de l'état de la situation financière de l'Organisation. Reconnaisant l'importance de ce point, il était crucial de s'assurer qu'il existait des contrôles adéquats. Le premier de ces contrôles concernait son calcul. Les obligations au titre de l'AMCS ont été calculées par un expert externe indépendant et la Division des finances de l'OMPI, en collaboration avec les collègues des ressources humaines de l'OMPI, a fourni des données et était disponible pour répondre à toutes les questions sur les données fournies, que l'actuaire expert pourrait avoir. Le Secrétariat a indiqué que le calcul n'avait pas été préparé en interne. Il a ensuite expliqué que le travail de l'actuaire était examiné par la direction et qu'il faisait l'objet d'une vérification approfondie par le vérificateur externe des comptes. En 2020, le vérificateur externe des comptes avait engagé ses propres experts actuariels internes. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, bien que les organisations travaillent avec différents actuaires, le Secrétariat a expliqué qu'il n'y avait peut-être que quatre ou cinq cabinets différents impliqués, ils collaboraient étroitement en ce qui concernait les principales hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs calculs, ce qui garantissait une approche cohérente au sein du système

des Nations Unies. À titre d'exemple, le même taux d'actualisation était utilisé dans toutes les organisations dont les engagements sont dus en francs suisses lors du calcul de ces engagements. Il y a deux ans, l'OMPI avait changé d'actuaire et le nouvel actuaire avait préparé les études utilisées en 2019 et 2020. Le nouvel actuaire avait également modifié certaines hypothèses, pour que l'OMPI soit mieux alignée sur d'autres organisations du système des Nations Unies. La principale modification qui a eu l'impact le plus significatif sur le calcul concernait l'inclusion des frais médicaux réels, par opposition à la prime d'assurance payée par chaque membre du personnel ou retraité et par l'Organisation. Cet impact était visible dans le tableau en haut de la page 38 de la version anglaise des états financiers, où il était décrit comme "un classement par âge des demandes de remboursement des frais médicaux". Cette hypothèse avait ajouté 106,5 millions de francs suisses au passif en 2020. Auparavant, c'est-à-dire jusqu'à fin 2018, le calcul ne prenait en compte que la prime d'assurance. En moyenne, les membres du personnel plus âgés et les retraités étaient en moins bonne santé que le personnel plus jeune, et l'excédent de leurs demandes de remboursement des frais médicaux était effectivement subventionné par des membres du personnel plus jeunes dont les demandes de remboursement des frais médicaux avaient tendance à être inférieures au coût de la prime payée pour eux. Cette situation était la norme en matière d'assurance médicale. Malheureusement, pour se conformer aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), l'OMPI devait considérer son personnel comme un groupe fermé. Cela signifiait que les calculs actuariels réels ne pouvaient inclure aucun nouveau membre du personnel, ce qui signifiait que la population couverte par l'étude était devenue plus âgée et en moins bonne santé. D'où l'évanouissement de tout effet de subvention. Le Secrétariat a déclaré qu'il n'était pas réaliste de procéder de cette manière étant donné que l'OMPI continuait de recruter de nouveaux membres du personnel, mais qu'ils n'étaient pas autorisés à être pris en compte dans le calcul de l'AMCS. Le Secrétariat a ensuite noté l'importance de la gestion des coûts et des risques de son plan d'assurance médicale collective. L'Organisation avait conclu un contrat d'assurance qui permettait de payer une prime par personne pour les retraités existants et le personnel actif, réduisant ainsi les sommes versées au nom des retraités plus âgés par rapport à leurs frais médicaux encourus. Pour le deuxième domaine de contrôle, conformément à la politique de l'OMPI en matière de placements, l'Organisation commanderait, l'année suivante, une étude sur la gestion actif-passif (connue sous le nom d'étude ALM). Les résultats de l'étude serviraient à déterminer les besoins de financement et toute actualisation de la répartition stratégique de l'actif requise pour financer adéquatement les obligations au titre de l'AMCS. L'un des grands avantages d'une telle étude était que la population du personnel était traitée comme un groupe ouvert, prenant ainsi en compte les nouvelles recrues et l'effet de subvention, qui était connu pour exister en ce qui concerne la fourniture d'une assurance médicale au personnel et aux retraités de l'OMPI. Les résultats de l'étude sur la gestion actif-passif seraient donc plus réalistes et pourraient éventuellement indiquer qu'il ne serait pas nécessaire de financer l'intégralité des obligations au titre de l'AMCS. La réalisation régulière d'une étude sur la gestion actif-passif – la politique en matière de placements obligeait l'OMPI à réaliser une étude tous les trois ans – était un contrôle essentiel concernant l'AMCS. Le Secrétariat a réaffirmé que les travaux seraient entrepris par un expert actuariel externe indépendant et que les résultats seraient examinés par les conseillers extérieurs de l'OMPI en matière de placements. Leurs conseils aideraient alors à orienter le Comité consultatif pour les placements en ce qui concerne l'investissement de la trésorerie stratégique, qui avait jusqu'à présent été réservée pour financer les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Avec les résultats de l'étude sur la gestion actif-passif qui devait être menée en 2022, la Division des finances de l'OMPI élaborerait un plan de financement concernant les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel, y compris l'AMCS. En outre, l'idée de créer une entité distincte pour héberger les actifs et les passifs de l'AMCS, comme le permettent les IPSAS, serait à nouveau réexaminée. Le plan de financement ainsi que toutes les recommandations seraient également soumis aux États membres à la session suivante du Comité du programme et budget (PBC). Enfin, le Secrétariat a déclaré qu'il était conscient de la nécessité de faire des efforts pour contenir la croissance du passif. C'était la raison pour laquelle l'Organisation avait participé

activement au groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service, qui existait depuis plusieurs années et impliquait la grande majorité des organisations des Nations Unies. Le groupe de travail n'existait plus, mais les discussions liées à l'AMCS s'étaient poursuivies au sein du Réseau Finances et Budget, en grande partie grâce aux efforts de l'OMPI pour maintenir le sujet à l'ordre du jour. Le Réseau Finances et Budget avait accepté d'examiner les risques financiers sur une base permanente, et l'OMPI, en tant que coprésidente, était représentée par le Secrétariat. Le Secrétariat saisisait l'occasion, comme il l'avait fait précédemment, pour souligner la nécessité d'examiner les risques liés à l'augmentation des obligations au titre des avantages sociaux. L'OMPI suivait l'évolution dans l'ensemble du système des Nations Unies relativement aux mesures visant à atténuer l'augmentation du passif, en particulier en ce qui concernait les mesures proposées par le groupe de travail sur l'AMCS dans son rapport final à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat espérait avoir répondu aux questions soulevées au sujet des observations sur l'AMCS formulées à la fois par l'OCIS et le vérificateur externe des comptes, et a déclaré qu'il serait disponible pour répondre à d'autres questions.

173. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport financier annuel complet et des états financiers pour l'année 2020. Le groupe a pris note de la situation financière globalement saine et stable de l'OMPI et a saisi l'occasion pour féliciter toute l'équipe de l'OMPI d'avoir fait preuve de prudence avec les ressources de l'Organisation. Le groupe a déclaré que l'OMPI s'était finalement imposée dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation dotée d'un bilan financier impressionnant et qu'il était important de maintenir pareil bilan. Le groupe a ensuite exprimé l'importance de renforcer les contrôles internes, même s'ils étaient déjà solides comme l'avait fait observer le vérificateur externe des comptes. Le groupe a apprécié la nature explicative du rapport financier accompagnant les états financiers, qui était utile pour mettre en contexte les chiffres figurant dans les états financiers. Le groupe s'est félicité des résultats financiers de l'Organisation pour 2020, qui faisaient apparaître une augmentation des recettes, des excédents et des gains en matière de placements, tout en enregistrant une diminution des dépenses. Le groupe était conscient qu'une partie de la diminution des dépenses était due à la pandémie de COVID-19 qui avait éliminé des coûts tels que les déplacements. Il a également noté que le système du PCT restait la principale source de revenus, les taxes du système représentant 76,6% du total des recettes. Le groupe a déclaré que le fonctionnement continu et efficace du système du PCT et d'autres systèmes d'enregistrement était crucial, et il a encouragé l'OMPI à veiller à ce que les systèmes fonctionnent à un niveau optimal. Le groupe a demandé à l'OMPI de veiller également à ce que les activités de développement soient suffisamment financées par les ressources financières de l'OMPI, car il estimait que cela se traduirait par une plus grande participation à l'écosystème de la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à son inclusivité, fournissant par conséquent plus d'utilisateurs pour les services d'enregistrement de l'OMPI. Même si le groupe s'est déclaré satisfait de la situation financière globale de l'OMPI, il a réitéré ses préoccupations concernant les obligations relatives aux prestations au personnel qui représentaient un risque important pour l'Organisation. Le groupe a toutefois indiqué qu'il appréciait les informations supplémentaires qui avaient été partagées sur l'AMCS, ainsi que le plan de financement proposé. Il a conclu en remerciant à nouveau le Secrétariat pour le rapport financier annuel et les états financiers.

174. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/33/8. Le groupe a relevé que les états financiers avaient été préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public et a félicité l'Organisation d'avoir obtenu une opinion d'audit sans réserve. Il a salué les résultats financiers positifs de l'Organisation et la croissance de son chiffre d'affaires en 2020. Le groupe a cependant noté comme contrepartie la diminution de l'utilisation du système de Madrid. Les dépenses totales de l'Organisation avaient également diminué, comme indiqué dans les états précédents. Le groupe a conclu en faisant remarquer, comme

indiqué dans les déclarations précédentes, sa préoccupation croissante concernant les obligations au titre de l'AMCS.

175. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport financier annuel qui avait strictement respecté les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour sa préparation, qui reflétait également complètement le style de gestion financière ouvert, transparent et méticuleux de l'Organisation. La délégation s'est également déclarée satisfaite de la situation financière saine à long terme et de la croissance continue de l'excédent et de l'actif net de l'Organisation. La situation financière stable de l'Organisation était également l'un des principaux avantages pour les utilisateurs mondiaux et la confiance, ainsi que la demande accrue dans le système du PCT et les autres services internationaux de propriété intellectuelle. La délégation a relevé que l'excédent financier de l'Organisation était sans précédent en 2020, atteignant 136 millions de francs suisses. Elle avait espoir que l'OMPI ferait bon usage de ses fonds et qu'elle consacrerait davantage de ressources à l'amélioration générale du système de services de propriété intellectuelle de l'OMPI et à la propriété intellectuelle pour le développement.

176. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président du PBC et le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation et la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour l'année 2020, comme indiqué dans le document WO/PBC/33/8. Le groupe a exprimé sa satisfaction quant aux résultats financiers positifs et excédentaires enregistrés par l'Organisation malgré la pandémie. Il appréciait la gestion responsable des ressources financières de l'Organisation et il était convaincu que l'OMPI continuerait sur cette voie.

177. La délégation du Pakistan a remercié le président et pris note des résultats financiers positifs et des progrès des programmes, ainsi que de la bonne situation financière de l'Organisation. Elle a félicité le Directeur général et le Secrétariat d'avoir adapté les méthodes de travail de l'OMPI pendant la pandémie afin d'assurer la continuité de la prestation des services de propriété intellectuelle. La délégation s'est dite consciente du fait que la baisse des dépenses liées aux déplacements et à la formation était peut-être de 90%, ce qui était une conséquence directe des effets de la pandémie de COVID-19. Elle a déclaré pour conclure qu'elle attendait avec impatience les services traditionnels de renforcement des capacités et d'assistance en personne pour les offices nationaux de propriété intellectuelle et les utilisateurs de propriété intellectuelle au cours de l'année à venir.

178. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le président, puis a félicité l'OMPI pour une année fructueuse malgré les circonstances plutôt difficiles. La délégation a noté que le plan de continuité des opérations semblait avoir bien fonctionné et que les résultats favorables de l'Organisation devaient être salués. Elle s'est également déclarée très satisfaite de l'augmentation des contributions au fonds pour l'AMCS au cours des trois dernières années. Malgré cela, le fonds restait un passif préoccupant et la délégation s'est dite favorable à en faire davantage à l'avenir pour régler le problème. Elle a ensuite conclu en notant qu'il était regrettable que les unions de La Haye et de Lisbonne ne soient toujours pas autosuffisantes, l'union du PCT assumant toujours le financement de leurs déficits.

179. La délégation du Mexique a remercié le président du PBC et s'est associée aux mots précédents de remerciement au Secrétariat pour son travail et pour avoir maintenu l'Organisation dans un état sain malgré les circonstances actuelles. La délégation a également exprimé sa gratitude pour les informations partagées concernant l'AMCS et a déclaré qu'elle était consciente que l'ensemble du système des Nations Unies était confronté au même défi. Elle a ensuite déclaré qu'elle était ravie que l'Organisation soit bien représentée par le Secrétariat dans les discussions sur l'AMCS. Elle a ensuite demandé des explications plus détaillées sur ce sur quoi l'Organisation travaillait et si une nouvelle entité avait été créée pour atténuer les risques associés à l'AMCS.

180. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et le Secrétariat pour la préparation du rapport financier annuel et des états financiers de l'année écoulée (2020). Elle a noté que les réserves de l'Organisation avaient augmenté malgré la pandémie et malgré les dépenses supplémentaires nécessaires pour assurer la continuité des travaux du Secrétariat sans interruption. La délégation a déclaré que d'un point de vue général, la résilience financière de l'OMPI était évidente et que c'était également le cas pour tous les systèmes d'enregistrement qu'elle administrait. Elle avait espoir que le service mondial de l'OMPI resterait demandé et attrayant pour les utilisateurs malgré la situation particulière du marché et de la sphère du travail.

181. La délégation de l'Espagne s'est associée à la déclaration du groupe B pour saluer également les résultats financiers positifs de l'Organisation et la croissance de ses revenus en 2020, malgré une année particulièrement difficile. Les résultats constituaient une indication de la force de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Cependant, la délégation s'est dite préoccupée par la diminution des revenus attendus du système de Madrid qui, selon elle, résultait de la crise sanitaire (pandémie). Néanmoins, la délégation a souligné l'importance de continuer à promouvoir les avantages du système de Madrid. S'agissant des marques, la délégation a noté que le secteur était particulièrement dynamique et sensible aux changements d'un cycle économique. Elle a donc demandé que l'Organisation continue de veiller à ce que les services fournis par l'Organisation soient plus attrayants. Par ailleurs, la délégation a déclaré que l'Organisation devait être consciente de la nécessité d'investissements supplémentaires dans les ressources financières et humaines. Pour les dépenses de personnel et les obligations de l'OMPI au titre de l'AMCS, la délégation était d'avis que l'Organisation était fondée sur la gestion des talents humains et que les dépenses nécessaires étaient donc également requises. Cependant, la délégation a également rappelé l'importance de travailler dans un contexte de prudence financière, et pour cette raison, elle a félicité le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation pour son augmentation de 5% par rapport à son résultat en 2019 et la poursuite de ses travaux au cours du cycle budgétaire qui avait été difficile. Cela indiquait selon elle que, non seulement les nouvelles activités de l'Organisation apportaient une valeur ajoutée aux utilisateurs, mais qu'elles constituaient également de nouvelles sources de revenus pour l'Organisation.

182. La délégation de l'Italie a souscrit à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. Elle a ensuite souligné sa préoccupation face à l'augmentation des obligations au titre de l'AMCS et a remercié le Secrétariat d'avoir fourni des éclaircissements au travers du document de questions-réponses. La délégation a demandé au Secrétariat de fournir le taux d'actualisation exact utilisé jusqu'à présent pour les calculs, étant donné qu'un taux d'actualisation différent dans le temps avait une incidence significative sur le résultat des engagements de l'Organisation. La délégation a également saisi l'occasion pour féliciter l'Organisation pour ses réalisations malgré une année 2020 difficile et s'est déclarée satisfaite de la bonne situation financière de l'Organisation. Enfin, la délégation s'est dite ravie de l'intérêt pour la propriété intellectuelle malgré les circonstances économiques et financières difficiles à l'échelle mondiale.

183. La délégation du Japon a remercié le président et s'est associée à la déclaration prononcée par la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. Elle s'est félicitée de la situation financière positive de l'Organisation en 2020, qui résultait de l'augmentation des dépôts payants de demandes internationales et de l'administration efficace par l'OMPI du système de dépôt international. Elle a indiqué pour conclure avoir espoir que le Secrétariat poursuivrait ses efforts à cet égard.

184. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs questions et observations. En réponse à la question de la délégation du Mexique, concernant les travaux en cours de l'Organisation et si une entité distincte serait créée pour les obligations au titre de l'AMCS, le Secrétariat a expliqué que l'année suivante, parallèlement à la préparation du plan de financement, la

question de la création d'une entité distincte pour abriter les obligations au titre de l'AMCS et ses actifs serait analysée à nouveau. Le Secrétariat a également déclaré que l'idée de créer une entité distincte pour l'AMCS avait déjà été suggérée précédemment, toutefois, à l'époque, les États membres n'étaient pas favorables à cette idée. L'idée serait analysée à nouveau et proposée dans le rapport de l'année suivante. En outre, le Secrétariat a déclaré qu'il échangeait régulièrement avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour en savoir plus sur la manière dont elles traitaient le problème de l'AMCS et sur la manière dont elles prévoyaient de contenir l'augmentation des obligations y afférentes. Le Secrétariat a également réaffirmé qu'il suivait la principale recommandation faite par le groupe de travail sur l'AMCS à l'Assemblée générale des Nations Unies pour voir si elle avait été mise en œuvre par d'autres organisations. La dernière actualisation reçue par le Secrétariat à ce sujet était que la recommandation était toujours en cours d'analyse. Néanmoins, le Secrétariat restait en contact régulier avec les autres organisations du système des Nations Unies sur la question.

185. En réponse à la délégation de l'Espagne, le Secrétariat a indiqué que les taux d'actualisation figuraient en page 37 de la version anglaise des états financiers. Le Secrétariat a expliqué que les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour le calcul de l'AMCS, des primes de rapatriement et de voyage, ainsi que les congés annuels accumulés étaient également sur la même page, et l'on pouvait constater que les trois taux d'actualisation concernés avaient tous diminué en 2020.

186. Le président a remercié le Secrétariat pour ses éclaircissements. En l'absence de nouvelles observations ou questions, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

187. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport financier annuel et les états financiers pour 2020" (document WO/PBC/33/8).

B) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS

188. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/Update on Investments.

189. Le vice-président a ouvert le point 10.b) de l'ordre du jour qui concernait une mise à jour sur les placements. Il a donné la parole au Secrétariat pour l'introduction.

190. Le Secrétariat a déclaré qu'au cours des exercices biennaux précédents, les recettes de l'OMPI avaient dépassé les dépenses, ce qui avait permis la constitution d'un portefeuille d'actifs. Parallèlement, les engagements de l'Organisation pour financer les futurs soins de santé dus aux employés postérieurement à leur retraite avaient augmenté. Le Secrétariat envisageait de futures dépenses d'équipement pour maintenir le parc physique de l'Organisation, améliorer les systèmes informatiques et, dans le contexte d'un environnement économique mondial incertain, au cas où la demande de systèmes mondiaux de propriété intellectuelle diminuerait de manière inattendue. Les portefeuilles de placements de trésorerie principale et stratégiques de l'OMPI ont été mis en œuvre en février 2018 et ont été conçus pour garantir que les actifs de l'Organisation étaient gérés d'une manière qui reflétait la nature de ces passifs et modèles de dépenses futurs. Les portefeuilles avaient été placés exclusivement dans des actifs générant des revenus, tels que des actions, des obligations et des biens immobiliers. Les actifs de placement détenus étaient diversifiés entre les catégories d'actifs, ce qui permettait de disperser les risques ou de réduire le profil de risque global de l'Organisation. À cet égard, le portefeuille de placements de trésorerie principale, qui visait un taux de rendement positif en francs suisses sur une période de cinq ans, comprenait des obligations mondiales et des actifs immobiliers. Le portefeuille stratégique de placements de trésorerie a été investi avec un horizon temporel de 20 ans pour correspondre à l'horizon

temporel des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Ce portefeuille comprenait les mêmes classes d'actifs que la trésorerie principale, mais avec l'ajout d'actions mondiales. L'allocation à chaque catégorie d'actifs dans les portefeuilles avait été définie conformément à la fois aux objectifs de rendement des placements à long terme requis et au risque autorisé, comme l'exigeait la politique de l'OMPI en matière de placements. Afin de fournir une vue approfondie des portefeuilles et conformément à la recommandation du vérificateur externe des comptes, le Secrétariat avait demandé à ses conseillers en placement de préparer une mise à jour détaillée sur les résultats des placements de l'OMPI à l'attention du Comité du programme et budget. Les délégations qui suivaient les discussions à distance étaient invitées à consulter les documents PDF, qui étaient disponibles sur le site Web du PBC. Le Secrétariat a déclaré que les investissements étaient faits à moyen et à long terme pour correspondre à l'horizon temporel des engagements et des dépenses futures de l'Organisation. Certaines années, les placements se porteraient bien et d'autres années, ils pourraient chuter. Ce qui importait, c'était sur l'horizon temporel projeté que le rendement moyen attendu était assuré. Malgré un retour sur investissement positif en 2020, et jusqu'alors en 2021, les conditions de gestion des placements sont restées extrêmement difficiles. Les incertitudes macro-économiques et politiques liées à l'évolution de la pandémie de COVID-19 devraient maintenir la volatilité actuelle des performances de retour sur investissement. Parallèlement, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et les valorisations élevées des actifs enregistrés étaient susceptibles de nuire aux performances futures des placements. Ceci étant, le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI, avec le soutien du conseiller en placements, a continué de suivre l'évolution de la situation afin de gérer les portefeuilles de placement de manière à atteindre les objectifs à long terme.

191. Le vice-président a ensuite donné la parole au conseiller en placements, MBS Capital Advice SA, représenté par M. Mohamed Nadjafi.

192. Le conseiller en placements a rappelé que les principaux moteurs d'un portefeuille de placements à long terme étaient les revenus que pouvaient générer divers actifs détenus dans le portefeuille. Le "revenu" fait référence aux revenus d'intérêts provenant de prêts, aux revenus de location provenant de placements immobiliers et aux revenus des sociétés dans lesquelles les portefeuilles investissent sous forme d'actions. Ces éléments expliquaient la fluctuation et toute la progression des marchés financiers. À plus court terme, d'autres éléments sont devenus pertinents, afin de bien comprendre la façon de mener une approche à long terme des portefeuilles de placement. Le conseiller en placements couvrirait certains de ces sujets puisqu'ils étaient pertinents dans les circonstances aujourd'hui. Les rendements des placements ont été extrêmement bons ces trois ou quatre dernières années, conformément aux tendances générales des marchés financiers. Ces rendements exceptionnels avaient été obtenus pendant une période où les économies n'allaient pas si bien, en raison de la crise liée à la COVID-19. Ainsi, la combinaison de ces deux éléments a fait que les valorisations généralement plus élevées ont principalement soutenu ces rendements élevés, plutôt que les fondamentaux de ces divers placements.

193. Sur certains marchés d'actions, on a observé des valorisations qui se situaient dans la fourchette très supérieure des observations historiques. Une situation similaire a pu être observée dans l'immobilier. En revanche, les taux d'intérêt sur les actifs peu ou pas risqués sont restés extrêmement bas, voire négatifs pour les actifs en francs suisses et en euros. Cela a accru les risques de court à moyen pour les portefeuilles et déplacé certains rendements du futur vers le passé. Ainsi, on a pu constater que les rendements des actions avaient été très soutenus, par exemple 13% en Suisse, 15% en Amérique du Nord et très positifs dans d'autres régions. Les obligations d'État avaient eu des rendements positifs, bien que faibles. Le crédit avait eu de très bons rendements et l'immobilier avait eu des rendements stellaires au cours des trois années précédentes. Tous ces rendements ont été atteints alors que l'économie sous-jacente de ces actifs ne s'est pas nécessairement améliorée. Cela reflétait le fait que la plupart de ces actifs étaient devenus essentiellement plus chers qu'ils ne l'étaient auparavant.

En conséquence, les rendements ont baissé. Un exemple simple pour illustrer ce point était que si quelqu'un possédait un immeuble qui valait 10 millions de francs suisses et qui attirait un million de francs suisses de loyer, il obtenait un très bon loyer de 10% sur le bâtiment. Si le prix de cet immeuble passait de 10 millions de francs suisses à 50 millions de francs suisses, ils n'obtiendraient plus 10%, mais plutôt 2%, et cela modifierait le profil de rendement à l'avenir. Ainsi, ces gains de prix extrêmes qui avaient été enregistrés au cours des années précédentes avaient créé une situation où les rendements de tous les actifs qui pouvaient être placés, qu'il s'agisse de dividendes sur actions, d'intérêts sur divers types d'obligations ou de loyers sur des immeubles, étaient près de la limite inférieure de leur fourchette historique.

194. Le conseiller en placements a utilisé un graphique dans la présentation pour illustrer les actions. Le graphique illustre l'évolution de la valorisation historique des marchés boursiers américains et non américains. La ligne bleue sur le graphique représentait le prix du marché boursier américain divisé par les bénéfices moyens des sociétés américaines et se situait à un niveau relativement élevé. En fait, il était à un niveau qui n'avait été observé qu'entre 1998 et 2000. Les données représentées sur ce graphique n'ont en fait commencé qu'en 1990, cependant, même en tenant compte des données depuis 1900, le niveau observé à cette époque était très élevé. En examinant l'effet de ce ratio sur les rendements futurs, un autre graphique a été utilisé pour illustrer ce point. Ce qui a été observé, c'est que le rendement du marché après des périodes où ce ratio était relativement faible, c'est que lorsque le marché était bas, les rendements futurs étaient très élevés. À l'inverse, lorsque le marché avait une valorisation élevée comme c'était le cas à ce moment-là, les rendements avaient tendance à être inférieurs. Une situation similaire a pu être observée dans l'immobilier. L'accent était mis sur l'immobilier suisse, qui faisait partie du portefeuille de l'OMPI. Au cours des trois années précédentes, l'expansion de la valorisation avait généré plus de la moitié du rendement total réalisé sur ces actifs.

195. Les taux d'intérêt sont restés à des niveaux historiquement bas. Un autre graphique de la présentation montrait les taux d'intérêt de 1985 à 2021. Les taux observés à l'époque étaient exceptionnellement bas. Avec les taux d'intérêt, il était évident que si moins d'intérêts étaient perçus, ces investissements rapporteraient moins. Compte tenu du faible niveau des taux d'intérêt et de la valorisation plus élevée sur divers marchés, les attentes de rendements futurs devaient être modestes, tandis que des périodes de volatilité plus élevée devaient également être attendues en raison du niveau élevé d'incertitudes. Les portefeuilles avaient participé aux solides gains sur les placements réalisés au cours des années précédentes et en avaient donc profité pour créer un tampon qui serait utile pour amortir la volatilité future. Les investisseurs commençant à investir de l'argent à cette époque ne bénéficieraient pas d'un tel tampon, ce qui compliquerait leur tâche. Alors que ces périodes de volatilité étaient susceptibles de se produire et qu'il n'était pas possible de prédire avec précision quand ni pourquoi, les allocations et les stratégies en place restaient bien adaptées pour atteindre les objectifs à long terme de l'Organisation. Cet alignement a été examiné de façon continue par le Comité consultatif pour les placements avec l'appui du conseiller en placements. La clé dans les années à venir serait la "discipline", car les rendements des investissements pourraient être quelque peu inférieurs à ce qui avait été enregistré auparavant, et la volatilité serait peut-être plus élevée. L'approche disciplinée consistant à maintenir les portefeuilles de placements et le rééquilibrage systématique qui avait été appliqué aux portefeuilles, tout en gardant à l'esprit l'objectif à plus long terme allait être extrêmement important pour la réalisation des objectifs à long terme de l'Organisation.

196. Le conseiller en placements s'est ensuite penché sur les résultats réels des portefeuilles de l'OMPI. S'agissant du portefeuille de la trésorerie principale, il avait rapporté plus de trois % par an au cours des trois dernières années depuis la création du portefeuille et 2,2% cette année. Bien que ces rendements aient été modestes en termes absolus, il convenait de noter que les objectifs que l'Organisation s'était fixés étaient d'atteindre un meilleur rendement que le rendement de l'avoir, qui était de -0,75% cent de rendement annualisé. Il a expliqué que le

rendement réalisé était de près de 4,5% meilleur que le rendement en espèces au cours de cette période. Bien que cela ne soit peut-être pas représentatif de la façon dont le portefeuille se comporterait à long terme, il était néanmoins bon d'avoir un tampon pour aider pendant les futures périodes difficiles éventuelles. Le conseiller en placements a déclaré que l'un des aspects fondamentaux recherchés dans la mise en œuvre du portefeuille était une très grande diversification. La portion à revenu fixe du portefeuille prêtait de l'argent à plusieurs centaines de sociétés emprunteuses et à plus de 70 emprunteurs souverains à travers le monde. Les portefeuilles immobiliers placés dans plus de 2000 immeubles différents à travers la Suisse. L'un des objectifs de la construction du portefeuille était de ne jamais exposer l'Organisation à un seul risque spécifique d'un seul actif, emprunteur ou entreprise. L'effet d'un seul emprunteur en difficulté ou d'un seul immeuble très difficile à louer était infime sur les résultats globaux du portefeuille. En ce qui concernait le portefeuille stratégique, qui avait des objectifs un peu plus ambitieux avec une allocation aux marchés d'actions, les rendements ont été quelque peu supérieurs à ceux de la trésorerie principale à près de 4,5%. Ce taux était également bien supérieur au taux de rendement cible de 2% initialement fixé. Encore une fois, ces tampons seraient utiles en cas de temps plus difficiles, s'ils devaient se produire. De même, la diversification s'est de nouveau poursuivie. Les 45 millions de francs suisses placés en actions ont été répartis entre plus de 2000 entreprises différentes à travers le monde, dans tous les secteurs et dans tous les pays. La diversification était essentielle pour maintenir un portefeuille qui n'exposait l'Organisation à aucun risque particulier. Les portefeuilles sont restés bien alignés pour atteindre leurs objectifs à long terme. Le conseiller en placements s'est référé à un graphique intitulé "Caractéristiques des stratégies de placement", qui montrait des estimations des gains à très long terme que chacun de ces portefeuilles était censé générer. Le portefeuille stratégique visait un revenu et un rendement de 2% à très long terme, tandis que le portefeuille de base, plus conservateur, visait un rendement d'un peu plus de 1% à long terme.

197. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'il était prometteur de savoir que les périodes de volatilité accrue des marchés et de réduction des attentes de rendement à long terme en raison de taux d'intérêt bas et de valorisations plus élevées des actions et de l'immobilier seraient amorties par de fortes plus-values de placement. Le groupe a noté avec satisfaction que l'OMPI et les conseillers en placements avaient été en mesure de trouver un bon équilibre entre des rendements positifs et des placements à plus haut risque et le groupe appréciait les rapports en cours sur cette stratégie. Les mécanismes de notification établis seraient cruciaux pour surveiller les répercussions de la pandémie mondiale sur les placements de l'OMPI à l'avenir. Le groupe a souligné l'importance de ces mécanismes de notification et veillerait attentivement à ce qu'ils soient respectés à l'avenir.

198. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a noté avec satisfaction que la volatilité et la réduction attendues des rendements à long terme seraient atténuées par le tampon existant créé grâce à une bonne gestion et des gains sur les placements substantiels au cours des années précédentes. Le groupe s'est également félicité de l'approche stratégique en ce sens.

199. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a pris note de cette présentation claire. Le groupe a relevé que les placements étaient répartis à l'échelle mondiale et a demandé à l'avenir de partager les pourcentages régionaux en termes de placements. Il a relevé que les placements étaient de durée variable, la plupart d'entre eux étant des placements à long terme, mais il a demandé s'il existait également des placements à court ou moyen terme. Par ailleurs, le groupe a demandé s'il y avait eu des cas où des placements avaient dû être réorientés ou arrêtés à mi-chemin pour une raison quelconque.

200. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé que les taux de rendement de la trésorerie principale par rapport à la trésorerie stratégique en 2020 soient clarifiés. Elle a en outre demandé comment les taux de rendement de la trésorerie stratégique seraient affectés

suite à la recommandation du vérificateur externe des comptes selon laquelle la trésorerie stratégique désignée pour les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service devraient être désignés comme actifs du régime ou dans une entité juridique distincte.

201. Le conseiller en placements a commencé par répondre à la question du groupe des pays africains sur la question de la répartition du portefeuille. Il a dit qu'il était très diversifié à travers le monde, mais qu'il ne disposait pas des pourcentages régionaux à portée de main. Il a dit que ces chiffres pouvaient être fournis au Secrétariat, afin qu'ils puissent être communiqués aux délégations. Concernant la question du rendement à court ou moyen terme, il avait souligné le fait que le portefeuille était très diversifié au sein de chaque classe d'actifs. En outre, il était également très diversifié entre différentes catégories d'actifs. Afin de gérer le risque du portefeuille, il y avait une variété de placements dans le portefeuille, dont certains étaient de nature à plus court terme, en particulier dans le volet obligataire du portefeuille. Il y avait des placements dans des obligations à plus court terme avec des emprunteurs très sûrs qui garantissaient la stabilité du portefeuille en termes de fluctuation à la valeur du marché. Certaines parties du portefeuille ont été placées dans des catégories de placements plus volatiles où l'objectif était d'obtenir des taux de rendement plus élevés à long terme tout en connaissant plus de fluctuations à court terme. Ainsi, en principe, les portefeuilles étaient également diversifiés sur plusieurs horizons temporels. Le portefeuille de base avait par nature un horizon temporel plus court d'où l'absence d'actions, par exemple, dans ce portefeuille, car les actions étaient des placements à beaucoup plus long terme et le portefeuille de base était plus axé sur le court et le moyen terme. En réponse à la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique, concernant le rendement de base par rapport au rendement stratégique en 2020, le conseiller en placements ne disposait pas du nombre exact immédiatement accessible à ce moment. L'année de retour 2021 à ce jour était dans la présentation. Quant aux recommandations du vérificateur externe des comptes concernant l'évaluation des obligations au titre de l'AMCS, il s'agissait d'un sujet qui serait repris par le conseiller en placements et le Comité consultatif pour les placements au cours de l'année pour analyser s'il était nécessaire d'apporter des modifications à la stratégie en matière de placements afin de respecter le profil de passif. Le conseiller en placements a ensuite reçu les informations sur les rendements de 2020, et il a déclaré que la trésorerie principale avait un rendement de 5,1% et la trésorerie stratégique avait un rendement de 5,9%.

202. Le vice-président a ensuite repris la parole pour des demandes d'éclaircissements supplémentaires ou pour toute autre question que les délégations pourraient soulever pour ce point de l'ordre du jour. Il n'y avait pas d'autre demande de prise de parole. Le vice-président a remercié le conseiller en placements pour la présentation et les réponses aux questions, et a clos le point à l'ordre du jour.

C) ÉTAT DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2021

203. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/9.

204. Le vice-président a déclaré que le comité passerait au point 10.c) de l'ordre du jour et il a donné la parole au secrétariat.

205. Le Secrétariat a expliqué que depuis la préparation du document sur l'état du paiement des contributions qui tenait compte des contributions jusqu'à fin juin 2021, diverses contributions avaient été reçues après le 30 juin 2021. Le Secrétariat a ensuite indiqué les contributions suivantes : Le Myanmar avait versé 1424 francs suisses pour 2021. Le Guatemala avait versé 305 francs suisses à son solde de 2021. La Côte d'Ivoire avait versé 116 francs suisses, un paiement partiel pour 2021 en juillet et un paiement partiel supplémentaire de 201 francs suisses pour 2021 en août. Le Gabon avait versé 284 francs suisses, un paiement partiel de 2020 en juillet et 67 francs suisses à titre de paiement partiel supplémentaire en août. Le Mali avait versé 74 francs suisses, un paiement partiel pour 2020.

Le Niger avait versé 25 francs suisses et 74 francs suisses, paiements partiels de la contribution de l'Union de Paris de 1991. Le Qatar avait versé 11 395 francs suisses pour 2020 et 11 395 francs suisses pour 2021. L'Inde avait versé 91 158 francs suisses pour 2021. La Lituanie avait versé 11 395 francs suisses pour 2021. Le Vanuatu avait versé 7193 francs suisses, le solde des contributions 2017, 2018, 2019 et 2020, en plus d'un paiement partiel pour 2021. La Grèce avait versé 34 183 francs suisses, le paiement partiel pour 2021. La République de Corée avait versé une contribution de 341 842 francs suisses, soit la contribution de 2021. Le Timor-Leste avait contribué à hauteur de 1424 francs suisses à la contribution de 2019. L'Arabie saoudite avait versé 45 579 francs suisses, compensant ainsi sa contribution de 2021. Le Kenya avait versé 5696 francs suisses, le solde de sa contribution de 2021. La Jamaïque avait versé 2698 francs suisses, un paiement partiel pour 2021. La République démocratique populaire lao avait versé 2848 francs suisses pour 2020 et 2021. L'Indonésie avait versé 45 579 francs suisses pour 2021. Le Nicaragua avait versé 2849 francs suisses pour 2021. L'Iraq avait versé 23 377 francs suisses, le solde des contributions pour 2018 et les contributions pour 2019 et 2020. Le Bangladesh avait versé 1424 francs suisses pour 2021. Trinité-et-Tobago avait versé 5697 francs suisses, sa contribution pour 2021. Avec ces paiements, le montant total des arriérés s'élevait alors à 3 869 225 francs suisses, au 13 septembre 2021.

206. Le vice-président a remercié le Secrétariat de sa présentation et a invité les participants à formuler leurs observations. En l'absence de questions ou d'observations, la décision suivante a été adoptée :

207. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'"État de paiement des contributions au 30 juin 2021" (document WO/PBC/33/9).

POINT 11 RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

208. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/INF/1.

209. Le président a présenté le point 11 de l'ordre du jour, le rapport annuel sur les ressources humaines et invité le Secrétariat à présenter le rapport.

210. Le Secrétariat a déclaré que le rapport annuel sur les ressources humaines, document WO/PBC/33/INF/1, était un document d'information destiné au PBC et serait soumis au Comité de coordination de l'OMPI ultérieurement lors des assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2021. Le Secrétariat a mentionné que le rapport annuel couvrait la période de 12 mois allant de juillet 2020 à juin 2021 et était structuré en cinq parties comme suit : i) Aperçu des principales tendances concernant l'effectif; ii) Questions relatives au personnel à signaler au Comité de coordination de l'OMPI, telles que les cessations de fonctions, la mise en œuvre de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes, les récompenses et la reconnaissance, ainsi que la prolongation des engagements temporaires au-delà de leur durée; iii) Changements intervenus à l'OMPI pendant la période difficile de la pandémie de COVID-19; iv) Progrès réalisés et les faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée; et v) Perspectives relatives aux objectifs en matière de ressources humaines pour le prochain exercice biennal et au-delà. Le rapport annuel se complétait d'une brochure en ligne sur les ressources humaines, qui donnait un large éventail de statistiques et d'informations sur les effectifs. Le Secrétariat a indiqué que c'était la première fois que la brochure était disponible dans son intégralité en ligne et qu'elle serait mise à jour tous les six mois. Le rapport annuel sur les ressources humaines et la brochure étaient tous deux disponibles sur le site Web de l'OMPI dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

211. Le Secrétariat a présenté un certain nombre de points saillants du rapport annuel. Les effectifs de l'OMPI sont restés stables en termes de nombre et ont continué à être caractérisés par la flexibilité, environ 70% de l'effectif total constituaient le personnel permanent, c'est-à-dire

le personnel ayant un contrat permanent ou continu à durée déterminée, et 30% constituaient la composante souple de l'effectif, c'est-à-dire le personnel temporaire et les non-fonctionnaires. S'agissant de la diversité géographique, 121 États membres étaient représentés parmi le personnel de l'OMPI au 30 juin 2021. S'agissant de l'équilibre global entre les sexes, les femmes constituaient 54% du personnel de l'OMPI et les hommes 46%. Aux niveaux supérieurs, l'Organisation avait atteint ses objectifs aux grades D1 et P4, tandis qu'elle continuait de chercher à améliorer la parité entre les sexes aux grades D2 et P5.

212. Le Secrétariat a déclaré que l'année de référence précédente avait été une période difficile pour l'OMPI et son personnel, en raison de la pandémie de COVID-19. Le télétravail obligatoire et l'isolement social liés au confinement avaient eu des répercussions sur la santé et le bien-être des employés et en réponse, le Secrétariat avait lancé un certain nombre d'initiatives, notamment des sessions sur le bien-être, la pleine conscience et la prévention de l'épuisement professionnel. Ce fut également une année de transition et de changement avec l'arrivée du nouveau Directeur général en octobre 2020, la sélection et la nomination de la nouvelle équipe de direction en janvier 2021, et le réaligement de la structure institutionnelle qui a été mis en place en mars de la même année. Au cours de la période considérée, la "nouvelle normalité" a mis en évidence le besoin d'adaptabilité et de résilience des effectifs de l'OMPI et a obligé à réévaluer ses pratiques de travail. Le Secrétariat devait non seulement gérer des effectifs à distance, mais aussi des effectifs hybrides, tout en adoptant une culture de travail agile, permettant aux employés de s'adapter et de relever les défis à mesure qu'ils se présentaient, en les maintenant engagés dans leur travail, quel que soit leur emplacement physique. Malgré la pandémie, et autant que les circonstances le permettaient, le Secrétariat a indiqué qu'il s'efforçait d'attirer et de recruter un personnel diversifié et qualifié via ses efforts de sensibilisation et que ses efforts et son engagement avec les États membres non représentés avaient donné des résultats positifs. À la suite de certaines de ces initiatives, le Secrétariat a reçu un plus grand nombre de candidatures d'États membres non représentés. Le Secrétariat a également poursuivi et accéléré la mise en œuvre de nouveaux outils, processus et procédures de ressources humaines grâce à un processus de transformation numérique. Afin d'améliorer l'agilité institutionnelle, le Secrétariat développait une planification des effectifs avec davantage de souplesse, pour permettre un redéploiement des effectifs sur une base plus dynamique en vue de faire face au changement et de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Par ailleurs, l'ensemble de son processus de recrutement, de la planification et de la recherche de talents à l'évaluation, la sélection et l'embauche, était désormais mené de manière virtuelle. Le Secrétariat a également entrepris de renforcer ses initiatives de diversité et d'inclusion et un "programme des jeunes experts" sera lancé au quatrième trimestre 2021. Le programme des jeunes experts était un programme d'excellence visant à renforcer les capacités de la jeunesse mondiale, en particulier des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition.

213. Le Secrétariat a également informé le comité que la Division de la supervision interne avait récemment achevé un examen du cadre de performance et de perfectionnement du personnel du Secrétariat. Le Secrétariat s'attendait à ce que cet examen conduise à la rationalisation de son système actuel de gestion des performances et de perfectionnement du personnel afin de garantir qu'il soutienne mieux les performances institutionnelles et le perfectionnement du personnel. Le Secrétariat a en outre indiqué qu'il alignerait l'apprentissage et le développement sur les nouvelles priorités stratégiques de gestion des talents, tout en s'engageant également dans le cadre d'apprentissage à l'échelle du système des Nations Unies pour assurer la coordination et la convergence avec le système.

214. Le Secrétariat a déclaré qu'une nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines couvrant la période 2022-2026 serait soumise au Comité de coordination pour examen lors des assemblées des États membres de l'OMPI de 2021. Le Secrétariat a ajouté que la base de la Stratégie en matière de ressources humaines était le nouveau Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour la même période et que les ressources humaines joueraient un rôle clé en

fournissant à l'OMPI les ressources et la formation nécessaires pour travailler efficacement, en collaboration et de manière innovante, adaptées pour répondre aux besoins évolutifs de l'Organisation, ainsi que de son personnel. Enfin, le Secrétariat a indiqué que le changement de la culture de l'OMPI était une priorité clé de la nouvelle administration et que cela aurait un impact significatif sur la gestion des ressources humaines de l'OMPI. Afin d'entendre la voix des employés de l'OMPI, le Secrétariat mènerait une enquête sur l'engagement au cours du dernier trimestre de 2021 en mettant l'accent sur le pouls, la culture et les valeurs de l'Organisation, y compris un certain détail au niveau sectoriel.

215. En réponse à une question posée la veille par la délégation des États-Unis d'Amérique sur les recommandations d'audit en suspens de 2013, et en particulier sur le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, ainsi que l'apprentissage et la formation, le Secrétariat a indiqué qu'elles figureraient parmi les priorités de la nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines.

216. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé et présenté le rapport annuel sur les ressources humaines tel que souligné dans le document PBC/33/INF/1. Le groupe a noté l'amélioration du taux de conformité de l'OMPI avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN SWAP), de 6% entre 2019 et 2020. En outre, le groupe s'est félicité des objectifs de parité hommes-femmes pour l'exercice biennal 2022-2023. Malheureusement, il a constaté une diminution de la représentation des femmes aux postes de direction et espérait atteindre les objectifs dans les deux années à venir. Le groupe a soutenu des activités visant à renforcer les capacités des points de liaison pour l'égalité entre les sexes, à soutenir l'intégration de la dimension de genre, tant dans les programmes que dans les fonctions institutionnelles. Une série de webinaires avec des responsables importants et des candidats potentiels, ainsi qu'une interaction étroite avec les points de liaison ont été organisés par le Secrétariat, et en conséquence, le nombre de candidatures, ainsi que leur qualité, ont considérablement augmenté. Le groupe attachait également une grande importance à la diversité géographique du personnel et à un équilibre adéquat entre les sexes – il encourageait vivement les efforts visant à attirer des candidats qualifiés d'États membres non représentés et de régions moins représentées. Le groupe estimait que la numérisation devenait de plus en plus critique dans le monde et qu'il était important de suivre le rythme de l'évolution des tendances. Par conséquent, il s'est félicité des efforts déployés en ce sens. Il a reconnu l'efficacité de la réponse à la COVID-19. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la préparation de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026 et pour l'opportunité d'examiner le document lors des prochaines assemblées générales, et a compris que la nouvelle stratégie serait essentielle pour réaliser la vision articulée dans le Plan stratégique à moyen terme.

217. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat d'avoir soumis le rapport détaillé. Le groupe a noté que les programmes et la stratégie du Secrétariat visaient à assurer une répartition géographique équitable au sein du Secrétariat, et il encouragerait le Secrétariat à poursuivre le travail en ce sens. Ce qui était important, ce n'était pas seulement qu'un plus grand nombre de pays soient représentés, mais aussi qu'ils soient représentés sur un pied d'égalité. Malheureusement, le groupe n'avait pas de représentation à un niveau élevé au sein du Secrétariat, et il aimerait avoir une ventilation statistique par groupes régionaux pour indiquer exactement où les personnes occupent certains postes. Il estimait que cela donnerait une image plus claire si ces informations statistiques étaient fournies, et il appréciait qu'une lettre circulaire ait été envoyée par le Secrétariat avec des informations sur les premières étapes en ce sens. Le groupe aimerait avoir une ventilation plus détaillée des chiffres. Il estimait important de fonder les travaux de l'Organisation à l'avenir sur le bon fonctionnement des offices nationaux des brevets. Les employés des offices nationaux ont

acquis de nombreuses compétences et une grande expérience, et cette expérience pourrait être utile à l'Organisation si elle était exploitée au niveau de l'OMPI.

218. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la compilation et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe a remercié la direction de l'OMPI pour ses efforts visant à garantir la réalisation des objectifs clés en matière de ressources humaines. En particulier, celles liées à la parité géographique et entre les sexes. À cet égard, le groupe a noté que 121 États membres étaient désormais représentés à tous les niveaux et catégories de personnel, tandis que 109 États membres étaient représentés sur des postes soumis à la répartition géographique. Le groupe a toutefois noté qu'il s'agissait d'une diminution par rapport au nombre d'États membres représentés en 2020, qui était de 112. Il s'est également inquiété du fait que 84 États membres n'étaient toujours pas représentés dans tous les postes soumis à la répartition géographique. Le groupe a en outre noté que la représentation régionale du personnel variait considérablement et présentait des déséquilibres importants. Il a demandé au Secrétariat de chercher des moyens d'y remédier. Par ailleurs, le groupe a noté que les femmes représentaient plus de 50% des effectifs de l'OMPI. Même s'il fallait s'en féliciter, le groupe s'inquiétait du fait que les femmes continuaient d'être sous-représentées aux postes de direction. Le groupe a reconnu les mesures prises par l'OMPI pour promouvoir l'intégration de la dimension de genre conformément à la politique de l'OMPI en matière d'équité entre les sexes. Le groupe a noté qu'entre 2019 et 2020, le taux de conformité de l'OMPI avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN SWAP), s'était amélioré de 6%, ce qui a permis à l'OMPI de respecter ou de dépasser les exigences pour 47% des notes ou huit indicateurs. Le groupe s'est félicité de cette amélioration, mais a également reconnu qu'il restait encore de la place pour de nouvelles améliorations. Le groupe a également pris note des efforts déployés par l'OMPI pour améliorer la parité entre les sexes au sein de son personnel grâce à des programmes de sensibilisation ciblés. Par ailleurs, le groupe était généralement satisfait de la manière dont l'OMPI et son personnel ont réagi et se sont adaptés aux nouvelles méthodes de travail, rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19. Le groupe s'est félicité du fait que l'OMPI avait prêté l'attention voulue aux défis que le travail à distance posait sur la santé mentale de ses employés sur le long terme. Le groupe attendait avec impatience la nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026.

219. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document PBC/33/INF/1 et de sa présentation instructive. Le groupe considérait que l'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes était important et se félicitait qu'en 2020, l'OMPI ait poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN SWAP). Il s'agissait d'un important mécanisme de responsabilisation, et le groupe était ravi de constater que le taux de conformité de l'OMPI s'était amélioré de 6%. Si cette performance positive de l'OMPI sur les initiatives du système des Nations Unies a été saluée au sein de l'Organisation, le groupe a noté qu'il restait du chemin à parcourir pour assurer la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation et la représentation des femmes aux postes de direction. Par exemple, le pourcentage de femmes occupant des postes D2 a considérablement diminué depuis le 30 juin 2017, avec une baisse de 8% montrant une nette tendance à la baisse. Le groupe s'est félicité des efforts déployés pour améliorer la parité entre les sexes et souhaiterait recevoir davantage d'informations sur l'utilisation des cabinets de recrutement de cadres pour garantir un vivier solide de candidates qualifiées. Il souhaiterait également plus d'informations sur la campagne ciblant les professionnels de sexe féminin et sur la manière dont son impact a été évalué. Le groupe s'est félicité de voir une évaluation approfondie du défi, des effets et de la gestion de la COVID-19, ainsi que la nomination et l'intégration de la nouvelle administration dans ces circonstances sans précédent, y compris le réaligement des priorités et la restructuration de l'Organisation. Le groupe était ravi de constater que la stratégie de l'OMPI en matière de santé mentale et de bien-être et d'autres aspects visant à favoriser l'équilibre

entre vie professionnelle et vie privée du personnel avaient été mise en œuvre. Les changements apportés à la politique sur le congé parental ont également été bien accueillis. Globalement, des ressources humaines efficaces étaient essentielles à la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation. Les dépenses de personnel représentaient la part la plus importante des dépenses de l'Organisation et, par conséquent, le personnel et les talents étaient ses atouts les plus précieux. Une administration des ressources humaines appropriée était donc essentielle. Le groupe encouragerait le Secrétariat à poursuivre son engagement en faveur de la diversité géographique au sein de son personnel et à améliorer la parité entre les sexes. En ce qui concernait le recrutement, il a toutefois tenu à répéter l'importance de recruter le personnel sur la base du mérite et en s'assurant que la personne recrutée répondait aux plus hautes qualités en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, en tenant compte du caractère très technique de l'OMPI et de la réalité des services fournis par l'OMPI. Le groupe attendait avec impatience la nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026 et son examen, qui, espérait-il, permettrait de tirer de nombreux enseignements de la pandémie de COVID-19 et de soutenir des effectifs flexibles et résilients, prêts pour le modèle de travail post-pandémique. De même, il attendait avec impatience que l'OMPI accueille la première cohorte du programme des jeunes experts de l'OMPI dans le but de renforcer les capacités et de démocratiser la propriété intellectuelle.

220. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport annuel, dont le contenu était riche et instructif. Elle appréciait le fait que l'OMPI ait obtenu des résultats positifs en matière de gestion des ressources humaines l'année précédente. La délégation estimait que l'OMPI continuait d'être confrontée à des difficultés pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs mondiaux de services de propriété intellectuelle, ce qui obligeait l'Organisation à adopter une réflexion innovante et des méthodes efficaces pour disposer d'une structure de ressources humaines stratégique et diversifiée. Elle s'est dite satisfaite de la réponse efficace à la pandémie menée par divers départements de l'OMPI. Malgré les défis sans précédent, qui ont coïncidé avec le changement de direction de l'Organisation et l'ajustement de sa structure institutionnelle, l'OMPI a veillé à ce que les principaux services mondiaux de propriété intellectuelle et la productivité du personnel de l'Organisation ne soient pas trop affectés par des mesures telles que le télétravail. La délégation a tenu à rendre hommage au personnel de l'OMPI pour son travail acharné dans ce processus. Elle s'est félicitée des résultats positifs obtenus par l'OMPI dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN SWAP). La délégation a également salué et encouragé les nouvelles initiatives de l'OMPI, telles que la garantie des avantages pour les boursiers, le programme des jeunes experts, les heures supplémentaires, les congés compensatoires et un système de référents pour les nouveaux arrivants. Toutes ces initiatives amélioreraient encore la structure des effectifs et, partant, amélioreraient l'image de l'Organisation en tant que bon employeur au sein du système des Nations Unies.

221. La délégation des États-Unis d'Amérique a apprécié le rapport instructif et a remercié le Secrétariat, en particulier le Département de la gestion des ressources humaines, pour ses efforts visant à poursuivre la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2017-2021 malgré les difficultés extraordinaires de la pandémie de COVID-19. La délégation a pris note de la poursuite par l'OMPI d'initiatives visant à améliorer la représentation géographique et la parité entre les sexes au sein de l'Organisation. La délégation a apprécié les informations détaillées fournies sur la sensibilisation des États membres non représentés, et la délégation s'est félicitée de la nomination de trois femmes hautement qualifiées en tant que vice-directrices générales de l'OMPI. La délégation a également remercié l'Organisation pour ses efforts continus visant à mettre en œuvre la politique de l'OMPI sur l'égalité entre les sexes et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN SWAP). Elle s'est félicitée des progrès accomplis par l'OMPI pour atteindre les objectifs de parité entre les sexes, en particulier aux niveaux D1 et P4. Cependant, comme d'autres délégations l'avaient souligné, elle a noté que la représentation

des femmes avait diminué pour les grades D2 et P5 pour un deuxième exercice biennal, ce qui avait nécessité des révisions de l'objectif de parité entre les sexes de l'OMPI pour ces grades. La délégation a demandé des informations sur la manière dont l'OMPI s'employait à inverser ces tendances spécifiques. La délégation a remercié le Secrétariat pour la manière dont il a démontré son engagement à répondre aux préoccupations des États membres au cours de la période considérée, y compris sa décision de supprimer la récompense liée aux résultats de l'Organisation pour le programme de récompenses et de reconnaissance 2020, comme les États membres l'avaient demandé. La délégation a cru comprendre que la pandémie avait fortement affecté la prestation de la formation et l'Organisation a réagi rapidement en passant à des outils en ligne et à son propre rythme avec des offres étendues. Cependant, il n'était pas clair, tant dans ce rapport que dans le rapport sur les effectifs de l'OMPI 2021, si et comment l'OMPI exigeait et suivait les taux d'achèvement des formations, spécifiquement conçues pour sensibiliser les effectifs aux politiques clés du personnel, y compris sur la protection accordée aux lanceurs d'alerte, et la prévention et le traitement du harcèlement sexuel. La délégation a demandé des éclaircissements au Secrétariat sur la manière dont il mettait en œuvre ces formations dans le nouvel environnement à distance. Enfin, la délégation attendait également avec impatience l'occasion d'examiner et de discuter du projet de Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026 lors des assemblées de 2021.

222. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines, qui comprend des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de personnel et un aperçu des politiques, initiatives et activités de l'Organisation liées aux ressources humaines. Elle s'est félicitée de l'amélioration continue de ce rapport, qui constituait désormais la source clé d'informations sur les ressources humaines pour les États membres. Comme toute organisation, les ressources humaines de l'OMPI formaient la colonne vertébrale de l'Organisation, car elles constituaient un élément essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. La délégation attachait énormément d'importance à la bonne administration des ressources humaines, car elle était directement liée à l'efficacité institutionnelle et à l'orientation vers les services, ainsi qu'à la capacité de faire face rapidement et de manière adéquate aux nouvelles évolutions. La délégation s'est félicitée des valeurs et initiatives que la direction de l'OMPI avait mises en place pour le lieu de travail pendant la pandémie de COVID-19. Elle a notamment relevé la coopération régulière et étroite avec d'autres organisations internationales basées à Genève pour partager les ressources d'information et les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie sur le lieu de travail. Bien que l'OMPI ait atteint son objectif en matière de répartition géographique du personnel, une réussite, la délégation estimait qu'il y avait des lacunes dans la représentation géographique au sein du Secrétariat de l'OMPI. En conséquence, tout en saluant et en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les lacunes actuelles, toutefois, la délégation estimait qu'il fallait prendre d'autres mesures pour assurer une représentation géographique équilibrée.

223. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat pour les informations données sur les ressources humaines. D'une manière générale, la délégation s'est félicitée de tous les efforts déployés pour mettre en œuvre la nouvelle approche du Directeur général avec de nouvelles contributions qui permettraient d'améliorer l'état d'esprit au sein de l'OMPI. La délégation s'est félicitée de tous les efforts déployés et les a assurément soutenus. Cependant, la délégation s'est rendu compte que le rapport annuel sur les ressources humaines n'avait pas fait référence aux questions prioritaires, qui étaient importantes. Par exemple, la tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel et au travail, et en particulier en ce qui concerne les personnes handicapées. La délégation s'est rendu compte que les informations spécifiques sur ces questions n'étaient pas toujours disponibles, mais elle a néanmoins demandé s'il serait possible d'ajouter une ligne sur ces deux questions. Une telle approche enverrait un message positif concernant les valeurs adoptées au sein de l'Organisation.

224. La délégation de l'Espagne a souscrit aux observations formulées par le représentant du groupe B, et elle a remercié le Secrétariat pour la rédaction du rapport annuel sur les ressources humaines. Une bonne politique de ressources humaines était une priorité absolue dans toute organisation, mais plus encore, dans une organisation comme l'OMPI, qui reposait avant tout sur le talent et sur les compétences de son personnel, comme le montre clairement l'analyse du budget. La délégation était reconnaissante que ce rapport contienne davantage de documentation, ce qui lui permettait d'examiner de plus près des éléments spécifiques. Malgré les bonnes évaluations données dans le rapport, la délégation a estimé que l'Organisation devrait faire davantage d'efforts pour refléter la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes dans ses rangs aux différents niveaux, étant donné qu'une gestion inadéquate de la diversité conduit à une situation sous-optimale. La délégation a déclaré que le Secrétariat devait maximiser les talents internes et recruter les meilleurs talents externes possible. Pour cette raison, la délégation aimerait dire à quel point elle était surprise de voir l'affirmation contenue au paragraphe 64 du document, qui considère que l'OMPI devrait externaliser ses services. De l'avis de la délégation, l'externalisation des tâches ne devrait se faire que lorsqu'il n'était pas possible de les réaliser avec du personnel interne et non en règle générale, car cela peut présupposer un très sérieux problème quant au maintien du savoir-faire de l'Organisation. Pour cette raison, la délégation a demandé au Secrétariat de clarifier cet aspect dans le document. La délégation a tenu à souligner sa gratitude pour la gestion rapide du télétravail face à la pandémie de COVID-19, dont on pouvait tirer des enseignements précieux qui permettraient à l'Organisation de concevoir des systèmes de travail hybrides, qui à leur tour permettraient d'adopter des méthodes de travail flexibles. La délégation a noté que de telles approches avaient été mises en œuvre par de nombreux offices nationaux, y compris l'Office espagnol des brevets et des marques, combinant des mesures qui conciliaient les besoins et les intérêts du personnel et du service public. Enfin, la délégation était prête à coopérer avec l'équipe principale de l'Organisation sur cette Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026. En effet, entre les bureaux nationaux et l'OMPI, il peut y avoir des synergies pour de bonnes pratiques de travail et la délégation estimait que le succès de l'OMPI serait un succès pour tous.

225. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport annuel sur les ressources humaines et de l'avoir présenté. La délégation s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un plan du système commun des Nations Unies sur la question de l'égalité entre les sexes et l'extension des droits et des possibilités des femmes. Elle a également noté l'obtention de statistiques considérables en termes de représentation des femmes à certains niveaux au sein du système. La délégation était reconnaissante des informations sur la gestion du personnel dans les circonstances de la pandémie de COVID-19. La délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont le Secrétariat parvenait à adapter son système de contrôle des performances aux travailleurs qui travaillaient à distance, et sur la manière dont il les motivait à maintenir leur niveau de productivité lorsqu'ils travaillaient à distance. Par ailleurs, la délégation a demandé des informations sur les réserves de ressources humaines dont disposait l'OMPI, en particulier le nombre approximatif de candidats sur la liste de réserve, et les régions qu'ils représentaient. La délégation a naturellement appuyé les efforts visant à soutenir les jeunes, en particulier le développement du programme de bourses et le lancement du programme des jeunes experts. Elle a demandé des éclaircissements sur ce programme et s'il s'agissait d'un programme offrant des possibilités d'emploi temporaire ou permanent. Elle a demandé comment seraient sélectionnés les jeunes experts et dans quels secteurs ils travailleraient. La délégation restait convaincue de la nécessité d'encourager les jeunes spécialistes et de promouvoir leur carrière. Elle estimait qu'il s'agissait d'un pas en avant très important pour garantir que l'OMPI structure une gestion efficace des ressources humaines à ce stade et par la suite. La délégation a pris note des programmes et des initiatives axés sur la garantie d'une représentation géographique équitable. La délégation a demandé des informations sur les mesures envisagées par la nouvelle équipe

de direction afin de respecter le principe d'une représentation géographique équitable. Elle estimait que le rapport annuel sur les ressources humaines devrait inclure des informations sur le niveau auquel chaque pays était représenté, et chaque groupe régional était représenté au sein du Secrétariat. La délégation estimait qu'il s'était écoulé un certain temps, depuis 2012 peut-être, depuis que ce type d'informations avait figuré dans le rapport sur les ressources humaines. Disposer de ce type d'informations donnait à la délégation une image claire de la situation des ressources humaines. Cela permettait aux États membres de voir le niveau de représentation nationale et régionale, permettant aux pays de déterminer plus clairement le statut de représentation qu'ils souhaitaient.

226. La délégation du Pakistan a apprécié les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes et a remercié le Secrétariat pour son soutien. Cependant, la délégation estimait qu'il restait encore du travail à faire pour équilibrer les asymétries qui existaient entre les États membres relativement à la répartition des effectifs. Elle s'est félicitée de la récente annonce du programme des jeunes experts et a estimé que ce programme pourrait être extrêmement fructueux lorsqu'il s'agissait d'intégrer la propriété intellectuelle, comme l'avait proposé le Directeur général, et elle attendait avec impatience l'inclusion d'experts dans le programme, en particulier des pays les moins avancés.

227. S'agissant de la répartition par sexe et la diminution de la représentation des femmes au niveau D2, le Secrétariat a expliqué que c'était principalement dû au départ à la retraite d'une collègue D2 et a ajouté que l'Organisation avait très peu de postes au niveau D2, ce qui expliquait pourquoi cela se voyait davantage lorsqu'un membre du personnel partait. Le Secrétariat travaillait cependant beaucoup sur cet aspect et aurait probablement de nouvelles possibilités à l'avenir et les efforts se poursuivraient dans le contexte des concours en cours et à venir. Concernant la diversité géographique, le Secrétariat a pris note de tous les commentaires et observations. Il poursuivrait ses efforts et s'est félicité de certains succès liés à l'initiative des points de liaison, comme cela a été noté. Le Secrétariat a réitéré l'importance de l'engagement des États membres en partenariat avec le Secrétariat pour accroître la sensibilisation dans les pays.

228. En réponse à la demande de données supplémentaires, le Secrétariat a remercié la délégation du Bélarus pour avoir noté l'intégration des informations des groupes régionaux dans les statistiques de répartition géographique. Le Secrétariat assurerait la liaison avec les groupes régionaux pour convenir d'ajustements aux rapports afin de fournir aux délégations une plus grande granularité et davantage de précision dans les chiffres présentés.

229. S'agissant de la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique sur les objectifs inférieurs en sur la question de l'égalité entre les sexes, le Secrétariat a indiqué qu'il n'avait pas pris en compte les plans de recrutement prospectifs lors de la fixation des objectifs précédents. Les nouveaux objectifs que le Secrétariat mettait en place étaient plus opérationnels. Le Secrétariat a réaffirmé qu'en ce qui concernait la réduction de la représentation des femmes au niveau D2, étant donné le très faible nombre de postes D2 dans l'Organisation, il était plus difficile d'atteindre les objectifs. Compte tenu du succès obtenu dans la réalisation des objectifs P4 et D1, le Secrétariat concentrerait ses efforts sur le développement de la carrière des collègues, ainsi que sur la sensibilisation, y compris le recours à des cabinets de recrutement de cadres.

230. En réponse à la question de la délégation de l'Espagne, le Secrétariat a déclaré que le paragraphe 64 faisait référence à l'externalisation de services qui n'étaient pas essentiels au travail de l'Organisation, afin de s'assurer que celle-ci était en mesure d'apporter des compétences essentielles au sein de la population du personnel, sans pour autant augmenter le nombre total de postes.

231. Concernant la question soulevée par la délégation de la Fédération de Russie, le Secrétariat a indiqué que, comme indiqué dans le rapport du vérificateur externe des comptes et en l'absence d'une décision des États membres sur la répartition géographique telle que reflétée dans l'Accord de 1975, il poursuivrait ses efforts pour élargir la représentation géographique en mettant l'accent sur les États membres non représentés et une meilleure répartition au sein des régions. Le Secrétariat a réitéré qu'il travaillerait avec les coordinateurs des groupes pour s'assurer que les États membres disposent de toutes les données qu'ils souhaiteraient avoir sur cette question.

232. Enfin, en réponse à une question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur la formation, le Secrétariat a répondu que la nouvelle Stratégie en matière de ressources humaines recommande l'élaboration d'un cadre stratégique de formation englobant les questions soulevées par la délégation.

233. Le président a remercié le Secrétariat et a ouvert le débat en invitant les délégations à formuler leurs questions supplémentaires ou des éclaircissements. Comme il n'y en avait pas, le président a rappelé au comité que ce point n'appelait pas de décision à proprement parler et que le rapport annuel sur les ressources humaines avait été produit pour informer le comité de la politique de l'Organisation en matière de ressources humaines. Dans l'ensemble, les délégations avaient salué les efforts déployés, notamment à l'heure de la pandémie de COVID-19. Le comité s'est concentré sur la résilience et la flexibilité, et il estimait que l'Organisation avait répondu rapidement à ce défi, qui était mondial. Les délégations entendraient davantage parler de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026, qui permettrait à l'Organisation de répondre aux souhaits et attentes des États membres pour améliorer encore la gestion vers plus d'équité et d'égalité, un meilleur équilibre géographique ainsi qu'un équilibre entre hommes et femmes, car ce serait le signe d'une bonne gestion souhaitée dans la gestion des ressources humaines. La vocation de l'Organisation était futuriste et résolument moderne. L'Organisation entendait tirer le meilleur parti des outils numériques, d'autant plus que, s'occupant de propriété intellectuelle, elle est peut-être la mieux placée pour aider les créateurs à persévérer dans cette voie et aider l'humanité à utiliser les meilleurs outils possible. Naturellement, les outils numériques seraient parmi les principaux.

POINT 12 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2022-2023

234. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/33/10 et WO/PBC/33/11.

235. Le président a ouvert les débats sur le point 12 de l'ordre du jour, programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Concernant le premier document au titre du point, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le président a déclaré que le Secrétariat avait fourni un document révisé sur la base des délibérations qui avaient eu lieu et de la décision prise à la trente-deuxième session du PBC. Le président a souligné qu'il était important que des progrès soient accomplis sur les éventuelles questions en suspens. Il a ensuite lu la décision de la trente-deuxième session du PBC sur le projet de programme de travail et de budget proposé pour 2022-2023. Le président a remercié le vice-président, M. José A. Gil Celedonio, et les délégations pour les excellents progrès réalisés sur le sujet lors de la trente-deuxième session du PBC. Il a déclaré que le Secrétariat avait travaillé dur pour répondre à toutes les demandes dans le document actualisé. Dans un souci d'efficacité et de recherche de consensus, il a vivement encouragé les délégations à se concentrer sur les changements apportés par le Secrétariat suite aux demandes des délégations. Il espérait que ces éclaircissements permettraient au PBC d'avancer sur les questions en suspens au cours de la semaine. Il comptait sur l'engagement constructif des délégations afin qu'une recommandation claire puisse être faite aux assemblées de l'OMPI en octobre. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

236. Le Secrétariat a rappelé qu'à la suite du premier examen approfondi par les États membres du projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2022-2023 au cours de la trente-deuxième session du PBC et conformément aux décisions du comité, une version révisée du projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 a été soumise à la trente-troisième session du PBC pour examen. Le Secrétariat a résumé les révisions. Les objectifs de développement durable (ODD) avaient été ajoutés par pilier stratégique dans la grille d'évaluation des résultats (page 8). La référence du document pour la définition des dépenses de développement dans la note de bas de page à la page 8 sous le cadre de résultats a été modifiée pour A/55/4. Le tableau 6 et le tableau relatif aux ressources par objet de dépense pour les marques et les dessins et modèles en pages 21 et 32) avaient été mis à jour, compte tenu de la correction apportée aux lignes de dépense intitulées "Édition" et "Services contractuels" en rapport avec la promotion du système de La Haye. L'indicateur d'exécution transversal : "Nombre de projets nationaux, sous régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes" avait été ajouté au titre du résultat escompté 4.1 dans le Secteur des brevets et de la technologie et dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Les deux indicateurs d'exécution transversaux intitulés : i) Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération, et ii) Nombre de collaborations en recherche-développement établies dans le cadre de WIPO Re:Search qui franchissent le stade des essais cliniques, avaient été ajoutés au titre du résultat escompté 3.3 dans le secteur du développement régional et national. L'encart sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19 aux pages 16 à 19 avait été mis à jour et présentait les principales stratégies de mise en œuvre qui seraient adoptées par l'Organisation, en particulier dans le cadre des résultats escomptés 1.1, 2.2, 2.4, 3.1, 3.3, 4.3 et 4.4. Compte tenu de la nature intersectorielle de la réponse et de sa mise en œuvre, et pour éviter les répétitions, ces stratégies n'ont pas été répétées dans les stratégies de mise en œuvre par secteur. Pour le financement de la réponse de l'OMPI à la COVID-19, le Secrétariat avait proposé d'augmenter les ressources au titre des résultats escomptés 2.2, 2.4, 3.1, 3.3, 4.3 et 4.4, d'un total de 3,015 millions de francs suisses. Le total des dépenses proposées au titre du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 est ainsi passé de 790,8 à 793,8 millions de francs suisses. Les indicateurs d'exécution suivants : i) Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé avait été traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies; objectif visé 100%; ii) Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2022-2023 et traduites dans toutes les langues officielles; objectif visé 100%; et iii) Exécution de projets pilotes dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique linguistique révisée, Phase 1, avait été ajoutée au résultat escompté 1.1 du secteur Administration, finances et gestion/Bureau du Directeur général. Une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle figurait à l'annexe X. Une comparaison des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur figurait à l'annexe XI. Le Secrétariat a conclu que le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 avait été soumis aux États membres pour examen.

237. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/33/10, qui intégrait les révisions apportées à la suite de l'examen complet du document WO/PBC/32/4. Le groupe a remercié tous les États membres pour leurs contributions détaillées aux débats sur le projet de programme de travail et de budget proposé pour 2022-2023 lors de la trente-deuxième session du PBC et a estimé que le document révisé reflétait ces débats. S'agissant des modifications apportées au document, le groupe a souligné l'importance du premier programme de travail et budget sous la nouvelle administration. Il définit une vision pour l'Organisation, qui place la transparence, l'appropriation et la responsabilité au premier plan. L'accent mis sur les secteurs plutôt que sur les programmes avait simplifié le document, ce qui permettait aux États membres d'identifier plus facilement où l'Organisation pouvait avoir l'impact le plus tangible. Le groupe a rappelé sa

déclaration à la trente-deuxième session du PBC, qui exposait ses réflexions générales sur les travaux des secteurs. Il s'est félicité que le projet ait été révisé en tenant compte des observations des États membres, en particulier dans les domaines que le groupe considérait comme prioritaires pour l'OMPI, à savoir la réponse de l'Organisation à la COVID-19, ainsi que la diversité et l'inclusivité dans le domaine de la propriété, en particulier l'équilibre entre les sexes au sein. Le groupe s'est félicité de l'encart sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19, en particulier les stratégies de mise en œuvre dans le secteur des défis mondiaux et des partenariats en collaboration avec d'autres secteurs. Le groupe s'est félicité de l'engagement de l'OMPI en faveur de l'équité en matière de vaccins et de son soutien aux mesures permettant à la propriété intellectuelle d'assurer cette équité. Il s'est félicité de la nature transversale de ce travail et a soutenu l'Organisation dans la mise en place d'une équipe restreinte, qui se réunirait régulièrement et coordonnerait le travail pour éviter les répétitions et garantir la suppression des silos. En termes d'activités spécifiques, le groupe s'est félicité qu'elles aient été présentées sous chaque résultat escompté et a estimé qu'elles fournissaient une liste complète des activités à réaliser par secteur, ce qui était reflété au point 2 au titre du résultat escompté 2.2. Le groupe soutenait le rôle de l'OMPI dans la fourniture de conseils législatifs et politiques, car il permettait aux membres de comprendre les cadres de propriété intellectuelle avec des options intégrées pour répondre aux besoins politiques. Le groupe a cru comprendre que le rôle de la Division du droit des brevets et de la technologie était de soutenir le Comité permanent du droit des brevets dans ses débats. Cependant, le groupe considérait qu'une liste énumérant les domaines dans lesquels la Division du droit des brevets et de la technologie fournirait des conseils était trop normative. Le groupe ne pensait pas que le PBC était l'organe approprié pour conseiller d'autres organes de l'OMPI sur leurs ordres du jour. À cette fin, le groupe a suggéré de supprimer la liste détaillée des points de l'ordre du jour du Comité permanent du droit des brevets à la fin de cette page. Le groupe était reconnaissant que les effets de la COVID-19 sur les femmes et les PME aient été reconnus. Une aide au développement des marques et des marques collectives apporterait sans doute une valeur ajoutée et soutiendrait la reprise économique. Le groupe attendait avec intérêt de suivre de près l'évolution de ces travaux et la manière dont les enseignements tirés pourraient être appliqués à d'autres droits de propriété intellectuelle. Le groupe était également ravi de voir comment la propriété intellectuelle pouvait appuyer les femmes créatrices et chefs d'entreprise, notamment par le biais du projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, et des programmes, projets et outils de développement du droit d'auteur pour autonomiser les femmes créatrices. Le groupe a appuyé l'ajout de l'indicateur d'exécution interorganisationnel qui examinait le nombre de correspondances entre les demandeurs et les fournisseurs de technologies vertes passant par la plateforme WIPO Green. Il était essentiel de veiller à ce que la propriété intellectuelle puisse soutenir une relance mondiale durable sur le plan de l'environnement, afin de renforcer et d'exploiter pleinement le potentiel de WIPO Green. Le groupe considérait le nouveau Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation comme un supplément appréciable à l'OMPI. Le groupe a dit s'intéresser vivement au renforcement des capacités de l'OMPI dans ce domaine et était prêt à soutenir ses travaux. En conséquence, il s'est félicité de l'inclusion d'un indicateur d'exécution qui examinait spécifiquement les publications phares de l'OMPI mondialement respectées, telles que l'Indice mondial de l'innovation, les tendances technologiques de l'OMPI et/ou les indicateurs de propriété intellectuelle de l'OMPI. Un moyen important de garantir les effets de ces publications sur les responsables politiques et les décideurs des parties prenantes consisterait à assurer la traduction de ces documents dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la préparation du document et attendait avec intérêt les délibérations sur ce document.

238. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 conformément à la décision de la trente-deuxième session du PBC. Elle a noté que les dépenses totales révisées étaient passées de 790,8 millions de francs suisses à 793,8 millions de francs suisses afin de renforcer l'engagement de l'OMPI envers la réponse à la COVID-19. La délégation s'est félicitée des mesures prises par l'OMPI

pour mettre en œuvre cette décision de la trente-deuxième session du PBC, et a noté que le budget révisé expliquait cela dans la section sur la réponse de l'OMPI au COVID-19. Cette section élargie expliquait que les mesures prises par l'OMPI pour répondre à la COVID-19 impliqueraient tous les secteurs. La délégation a noté que le budget nouvellement ajouté serait principalement alloué au Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et au Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. Les taux de croissance des ressources hors personnel par rapport à l'exercice biennal précédent de ces deux secteurs sont passés de 9% et 37,4% à 24,1% et 48,8%, respectivement. Cette augmentation reflétait principalement l'augmentation des services contractuels individuels et des autres services contractuels. La délégation espérait que ces secteurs, ainsi que d'autres, déploieraient des efforts conjoints pour optimiser l'utilisation des ressources budgétaires afin que l'OMPI puisse jouer un rôle plus important dans la réponse mondiale aux enjeux liés à la COVID-19. Le résultat escompté 3.1 de la page 18 de la version anglaise mentionnait la mise en œuvre d'assouplissements en matière de délais dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye, afin d'offrir un certain soulagement aux utilisateurs, mais aucune référence n'a été faite au système du PCT pour savoir si des mesures similaires seraient également mises en œuvre. La délégation a demandé au Secrétariat de fournir de plus amples explications à ce sujet.

239. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la révision du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le groupe a admis qu'il ne s'agissait nullement d'une tâche facile et a apprécié le travail accompli pour produire la version révisée. Il s'est dit satisfait du document révisé et savait que les décisions de la trente-deuxième session du PBC avaient été mises en œuvre tout en relevant que certaines des révisions demandées n'étaient pas spécifiques et laissaient la possibilité au Secrétariat de proposer des adjonctions ou des modifications pertinentes. Le groupe était particulièrement satisfait du renforcement de la section sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19, y compris l'ajout de ressources. Il a noté que si la décision de la trente-deuxième session du PBC demandait à l'OMPI de renforcer sa réponse à la COVID-19 en augmentant les ressources allouées aux résultats escomptés 2.2, 2.4, 3.3 et 4.4, le Secrétariat avait également alloué des ressources financières supplémentaires aux résultats escomptés 3.1 et 4.3. Le groupe a déclaré ne pas être opposé à l'ajout des résultats escomptés 3.1 et 4.3, mais voulait connaître les raisons de leur inclusion. Il s'est dit ravi de constater que le Secrétariat s'était engagé à renforcer la coordination interorganisationnelle entre les initiatives et à assurer un engagement total et opportun auprès des États membres, tout en veillant à ce que des indicateurs soient élaborés pour faciliter le suivi des performances et l'établissement de rapports. Le groupe aimerait voir ces indicateurs. Il a souligné qu'un moyen efficace et durable de relever le défi posé par la COVID-19, ainsi que les futures pandémies, serait de mettre en place un système international de propriété intellectuelle vraiment équilibré et efficace, qui permettrait aux États membres de relever divers défis, notamment grâce à l'utilisation d'éléments de flexibilité pertinents. Le groupe était d'avis que le résultat escompté 2.1 était essentiel et méritait une attention supplémentaire. Le groupe a estimé qu'au titre du résultat escompté 3.3 sur le transfert de connaissances et l'adaptation des technologies, l'OMPI pourrait faire davantage pour garantir que le transfert de technologie serait renforcé pour relever les enjeux mondiaux, notamment par la mise en place de nouvelles collaborations et initiatives, y compris les mécanismes de divulgation des brevets, les éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que les conseils et le partage des meilleures pratiques et du savoir-faire. Le groupe a remercié le Secrétariat pour ses efforts dans la préparation du document et répondrait à toute proposition d'adjonction ou de suppression sur la section du document dédiée à la COVID-19.

240. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est félicitée de la présentation du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le groupe a félicité le Directeur général et son équipe pour leurs efforts dans la révision et la présentation de ce document et la présentation du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 à la trente-deuxième session du PBC. Il s'est félicité de l'incorporation

des observations des États membres, en particulier ceux qui soutiennent les États membres dans leurs efforts pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le groupe a apprécié l'inclusion de la diversité des genres et de la non-discrimination en tant que questions transversales. Dans ce sens, le groupe était heureux de constater que 3,015 millions de francs suisses avaient été alloués à la réponse de l'OMPI à la COVID-19. Il était important que l'OMPI dispose des outils nécessaires pour conserver son rôle de chef de file en matière de propriété intellectuelle. Le groupe a exprimé sa grande confiance dans le Directeur général et son équipe.

241. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 tel qu'il figurait dans le document WO/PBC/33/10, qui reflétait les délibérations et les propositions de la trente-deuxième session du PBC. Le groupe a remercié tous les États membres de leurs contributions. Comme souligné dans ses déclarations à la session précédente, le groupe s'est félicité du projet de programme de travail et de budget pour 2022-2023, qui reflétait la vision et la mission du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Malgré les efforts mondiaux, la pandémie de COVID-19 allait façonner les vies dans un avenir prévisible. À la lumière de cela, le groupe s'est particulièrement félicité de l'inclusion de la réponse de l'OMPI à la COVID-19 dans le document. Alors que l'offre de vaccins restait inférieure aux demandes mondiales, le groupe s'est félicité de l'engagement de l'OMPI en faveur de l'équité en matière de vaccins. Il s'est félicité de l'engagement de l'OMPI à aider les États membres à surmonter les défis et à les soutenir dans la reprise post-pandémique. Des mesures telles que l'assistance et le conseil aux États membres sur les mesures spécifiques et systémiques disponibles, y compris la mise en œuvre des traités internationaux dans leur législation et d'autres documents législatifs, par exemple, en utilisant les éléments de flexibilité des Accords sur les ADPIC, joueraient un rôle important pour obtenir le meilleur résultat possible. L'absence d'analyse de la pandémie de COVID-19 et de toutes les difficultés qui y étaient liées, la préparation de la prochaine pandémie ou d'autres crises sanitaires ne serait pas possible. Le groupe était ravi de prendre note des projets de l'OMPI à cet égard. Il a remercié le Secrétariat pour la préparation du document et attendait avec impatience des débats fructueux.

242. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le travail qui avait été fait pour élaborer le document qui tenait compte des observations du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, notamment sur la question du multilinguisme. Le groupe a soutenu le document et a déclaré qu'il n'avait pas d'observations de fond à faire à ce stade.

243. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est félicitée du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et a apprécié le travail acharné du Secrétariat pour apporter les changements demandés depuis la trente-deuxième session du PBC. La délégation a fermement appuyé l'important travail effectué par l'OMPI et appréciait la contribution du PBC à la gouvernance et à l'Organisation, car elle offrait la possibilité aux membres de l'Organisation de convenir des priorités de travail pour les années à venir et des mesures de performance pour le travail proposé. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir répondu à ses préoccupations concernant le manque de transparence lié aux activités promotionnelles des systèmes d'enregistrement dans le cadre du résultat escompté 3.1. La délégation estimait que l'annexe X fournissait le niveau de clarté nécessaire sur ce point. En ce qui concernait l'encart COVID-19 commençant à la page 16 de la version anglaise, la délégation a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B dans la mesure où elle considère que la liste énumérée des domaines dans lesquels la Division du droit des brevets et des technologies fournirait des conseils au Comité permanent du droit des brevets était trop normative. La délégation a appuyé la suppression proposée par le groupe B de la liste détaillée des points de l'ordre du jour du Comité permanent du droit des brevets. La délégation a reconnu que le Comité permanent du droit des brevets est également une instance où les États membres peuvent débattre de sujets pertinents. Ces sujets seraient déterminés sur la

base de délibérations internes et de procédures établies de l'OMPI. Les sujets abordés à l'ordre du jour du Comité permanent du droit des brevets ont éclairé les contributions de la Division du droit des brevets et de la technologie au comité. La pandémie de COVID-19 a touché tous les États membres et était un sujet qui méritait l'attention du Comité permanent du droit des brevets ainsi que d'autres comités. C'était certainement un sujet dans l'esprit de l'OMPI et de nombreuses délégations du comité, sinon toutes. Dans le même esprit de ne pas être trop normatif envers un comité distinct de l'OMPI, la délégation a noté que tous les futurs travaux du Comité permanent du droit des brevets devraient être présentés, examinés et approuvés par les États membres conformément aux procédures établies. Une fois le processus de présentation de nouveaux sujets entrepris, la contribution de la Division du droit des brevets et de la technologie serait grandement appréciée. Passant à une autre question importante, la délégation n'a pu trouver aucune référence à WIPO Match dans le programme de travail et budget proposé pour 2020-2023 et était curieuse de connaître son statut et ses futurs plans opérationnels. La délégation a soutenu WIPO Match et a participé par l'intermédiaire de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique en tant que fournisseur de services d'appui en matière de propriété intellectuelle. La délégation a relevé l'importance de la transparence concernant le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle et les activités menées par l'OMPI, par les États membres et le secteur privé, et a noté que WIPO Match offrait cette transparence. La délégation a également relevé que la récente évaluation de WIPO Match avait révélé que le programme manquait de ressources mais était conforme aux priorités de l'OMPI. La délégation attendait avec impatience les explications du Secrétariat sur la question. Enfin, la délégation espérait que lorsque les réunions en personne reprendraient, les discussions sur la méthode de répartition par union seraient remises sur les rails. La délégation n'avait pas l'intention de faire une intervention distincte au titre du point 15. La délégation a soutenu que chacune des unions financées par le paiement de taxes devait respecter ses obligations conventionnelles et percevoir des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses, y compris sa part équitable des dépenses communes de l'Organisation.

244. La délégation de l'Espagne a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a beaucoup apprécié l'effort du Secrétariat allouant 3,015 millions de francs suisses pour lutter contre la COVID-19 à travers les différents secteurs et projets. Cela témoignait d'un engagement solide de l'Organisation et la délégation a cru comprendre que la bonne santé financière de l'Organisation et son excellente gestion permettaient de dégager des ressources pour répondre à de nouveaux besoins. La délégation a appuyé l'inclusion des traductions des publications phares de l'Organisation dans toutes les langues officielles des Nations Unies car le multilinguisme est essentiel pour garantir l'efficacité de l'Organisation. Elle travaillerait avec le Secrétariat pour faire progresser la traduction d'autres documents qui, bien que n'entrant pas dans la catégorie des publications phares, étaient toujours pertinents. Au-delà des chiffres sur les coûts, la délégation partageait la vision du Secrétariat au niveau des principes d'actions transversaux tels que l'égalité entre les sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle, la diversité et la non-discrimination, ainsi qu'une évolution claire vers les nouvelles technologies qui favorisent la lutte contre le changement climatique. Le Secrétariat et les États membres devaient démontrer par leurs propres actions que la propriété intellectuelle et industrielle ne faisait pas partie du problème, mais plutôt des solutions nécessaires pour relever les enjeux de société. La délégation estimait que ce premier programme de travail et budget du nouveau Directeur général et de son équipe reflétait cela et, par conséquent, on pouvait compter sur elle pour mener à bien la mise en œuvre de ce plan.

245. La délégation du Chili a appuyé la déclaration faite par la délégation du Paraguay, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a également remercié le Secrétariat pour l'excellente préparation du document. La délégation a apporté son soutien aux décisions énoncées dans le document. Celles-ci permettaient de renforcer la vision du Directeur général et son programme de travail à long terme en faisant de l'OMPI l'acteur principal dans le domaine de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. La

délégation a déclaré qu'elle aurait besoin de plus de temps pour analyser la proposition du groupe B sur le résultat escompté 2.2.

246. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document sur la base des délibérations de la trente-deuxième session du PBC. La délégation a noté que les observations formulées lors de cette session étaient reprises dans le document, y compris les observations relatives à la promotion du multilinguisme. Dans le deuxième bloc de propositions faites par la délégation, il y avait l'idée d'inclure des indicateurs sur les travaux du Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. La délégation a remercié le Secrétariat et le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation pour les consultations qui avaient eu lieu et pour la préparation des réponses dans le document de questions-réponses. La délégation estimait qu'il était essentiel que le secteur envisage de mener des travaux axés sur les besoins des États membres. Le projet visant à aider les PME à améliorer les questions de gestion en matière de propriété intellectuelle, d'évaluation de la propriété intellectuelle et de commercialisation était particulièrement intéressant. La délégation s'attendait à ce que, sur la base de la mise en œuvre de ces projets à l'avenir, ces éléments importants se refléteraient dans les études et les recherches qui seraient menées ainsi que dans les recommandations de l'OMPI, qui pourraient être utilisées par les agences de propriété intellectuelle, les PME, les universités et tous les utilisateurs potentiels des systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a remercié le Secrétariat pour le dialogue constructif ainsi que pour son travail fructueux.

247. La délégation d'Oman a remercié le Secrétariat pour le document, et les États membres qui ont contribué à l'amélioration du document, en particulier en ces temps difficiles. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la délégation a soutenu l'OMPI dans ses travaux et ses efforts. Elle espérait que les États membres trouveraient des solutions constructives dans tous les domaines importants afin d'atteindre tous les ODD.

248. Le président a remercié les délégations pour leurs questions et déclarations et a proposé une courte pause pour que le Secrétariat prépare ses réponses. Après la courte pause, le président a invité le Secrétariat à répondre aux délégations.

249. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs interventions et a indiqué qu'il répondrait à deux des questions avant de donner la parole à d'autres collègues pour répondre aux questions restantes. Concernant les deux questions de la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains concernant les nouvelles ressources au titre des résultats escomptés 3.1 et 4.3, le Secrétariat a expliqué que cette proposition résultait d'un exercice effectué au cours de l'été, dans le cadre duquel le Directeur général a demandé à chaque responsable de secteur de repenser la manière dont son secteur pouvait contribuer à la réponse globale de l'OMPI à la COVID-19. Après concertation avec leurs équipes, les responsables de secteur, ces deux nouvelles idées ont été ajoutées aux résultats escomptés identifiés par les États membres à la trente-deuxième session du PBC. En particulier, au titre du résultat escompté 3.1 : "Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI", l'Organisation y voyait là une opportunité avec le Centre d'arbitrage et de médiation. Résultat escompté 4.3 : "Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres", était également un résultat escompté qui s'avérait particulièrement important dans la réponse à la COVID-19. Un certain nombre d'États membres avaient souligné que les compétences et les connaissances sous-tendaient à bien des égards les résultats recherchés dans d'autres résultats escomptés. Concernant les questions sur les indicateurs d'exécution sur la réponse à la pandémie, le Secrétariat a expliqué qu'il y attachait une grande importance et a affirmé que les indicateurs d'exécution étaient nécessaires, et que le Secrétariat travaillerait

dessus au cours de l'automne. Le Secrétariat a proposé de mettre ces informations sur le site Web de l'OMPI pour les États membres.

250. Il a remercié la délégation de la Chine d'avoir demandé pourquoi le PCT n'était pas mentionné dans le résultat escompté 3.1. Le Secrétariat a expliqué que la pandémie de COVID-19 était liée à la règle 82*quater*.1 du PCT en raison d'une catastrophe naturelle ou d'une autre raison similaire. Cela dit, le Bureau international n'était actuellement pas habilité à lui seul à proroger les délais du PCT. Le Secrétariat ne voulait pas devancer les assemblées de l'OMPI, car une nouvelle modification des règles approuvée par le Groupe de travail du PCT en juin 2021 serait examinée par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2021. Cela permettrait explicitement aux offices et administrations du PCT et au Bureau international de prolonger les délais du PCT en cas de perturbation générale causée par un événement de force majeure qui affecte les opérations du bureau. Le Secrétariat a annoncé la suspension en mars 2020 de l'envoi de documents selon le PCT sur papier, car de nombreux services postaux ne fonctionnaient pas, pour ne les transmettre que par courrier électronique ou dans ePCT.

251. En réponse à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur WIPO Match, le Secrétariat a expliqué que, comme l'indiquait le rapport d'évaluation de la DSI, WIPO Match avait obtenu des résultats modestes tout au long de son existence. L'évaluation initiale du projet WIPO Match soumise au Comité du développement et de la propriété intellectuelle en 2012 faisait état d'une utilisation peu fréquente de la base de données. La récente évaluation de la DSI avait signalé un total de six correspondances sur trois exercices biennaux de 2014 à 2019. Le Secrétariat a relevé que, de 2016 à 2020, WIPO Match avait coûté à l'OMPI 1,41 million de francs suisses. Il a souligné rester pleinement attaché à l'objectif qui consistait à faciliter la coopération entre les parties prenantes de la propriété intellectuelle, de les mettre en lien et de les aider à répondre aux besoins d'assistance technique. En cela, ils se conformaient également à la vision initialement formulée par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle en 2008. Concernant la question de savoir comment y parvenir d'une manière rentable, efficace et convaincante, le Secrétariat cherchait une manière de renforcer WIPO Match. Le Secrétariat avait l'intention d'évaluer soigneusement les conclusions du rapport de la DSI en vue de réviser WIPO Match et de décider de la meilleure façon de le situer pour en maximiser les avantages. WIPO Match était, par essence, un outil visant à faciliter la coopération sud-sud et triangulaire. Le Secrétariat a précisé que même si la référence à WIPO Match ne figurait pas dans le document, elle allait être au cœur de la coopération sud-sud et triangulaire. L'OMPI s'était concentrée sur la coopération, y compris l'appariement des pays, non seulement entre pays en développement, mais aussi entre pays développés et pays en développement.

252. Le président a remercié le Secrétariat d'avoir fourni des éclaircissements et des informations supplémentaires aux délégations et avait espoir que ces informations soient bien reçues. Le président a déclaré qu'il semblerait qu'un peu plus de discussion à ce sujet serait nécessaire entre les groupes régionaux. Le président a ouvert le débat en invitant les délégations à formuler leurs observations.

253. La délégation du Pakistan a remercié le Secrétariat pour les documents et les éclaircissements fournis. La délégation avait pensé que l'approche de la discussion sur ce point serait comme celle de la trente-deuxième session du PBC, au cours de laquelle le PBC examinerait chaque secteur, mais elle comprenait que les délégations pouvaient poser des questions ou faire des observations concernant tout secteur au titre de ce point. La délégation a demandé comment les bureaux régionaux fonctionnaient dans le cadre du Secteur du développement régional et national et s'il existait des allocations spécifiques pour les bureaux régionaux au sein du Secteur. La délégation a demandé si le budget avait une allocation sectorielle et si les allocations ultérieures s'appuyaient sur les exigences des bureaux concernés ou s'il existait des allocations spécifiques aux pays. La délégation a réitéré son point de vue de la trente-deuxième session du PBC sur l'Indice mondial de l'innovation dans le

Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. La délégation a souligné qu'elle avait quelques problèmes avec les ensembles de données et qu'elle avait informé le PBC à la session précédente des données manquantes et obsolètes par rapport à un certain nombre de sous-indicateurs dans le classement du Pakistan. Alors que la délégation avait travaillé avec ses parties prenantes nationales pour fournir les données requises aux agences internationales concernées, elle a constaté un manque de coordination entre le Secrétariat et les pays concernés sur cette question. La délégation a déclaré qu'elle était consciente que l'OMPI ne collectait pas directement les données, mais qu'une meilleure coordination entre les États membres et le Secrétariat s'imposait pendant la phase de collecte des données. Au lieu de publier l'indice avec des informations incomplètes ou manquantes, les États membres devraient avoir la possibilité de fournir les ensembles de données manquantes ou obsolètes avant la publication de l'indice chaque année. La délégation attendait avec impatience la publication de l'Indice mondial de l'innovation 2021 et la possibilité d'une séance d'information de l'OMPI sur la méthodologie, la collecte et la diffusion des données et les moyens d'améliorer les ensembles de données manquantes et obsolètes devrait être explorée. Elle a également demandé plus d'informations sur l'ensemble du processus de publication de l'indice, y compris les critères de sélection des 80 sous-indicateurs, ou 81, comme c'était le cas dans le prochain indice, et l'attribution d'une valeur à chacun de ces sous-indicateurs. La délégation a également relevé des changements dans les instituts partenaires pour l'indice 2021. La délégation apprécierait que le Secrétariat puisse faire la lumière sur le processus de sélection des instituts partenaires, ainsi que sur la méthodologie appliquée dans la sélection des sous-indicateurs et la valeur qui leur était associée dans l'indice.

254. En réponse à la question de la délégation du Pakistan concernant le Secteur du développement régional et national, le Secrétariat a expliqué que le programme de travail et budget avait été élaboré selon une combinaison d'approches descendante et ascendante. Cela signifiait que chaque domaine spécifique d'un secteur particulier établissait ses plans en fonction des résultats à atteindre et que les ressources nécessaires pour atteindre les résultats étaient ensuite déterminées. Le Secteur du développement régional et national était constitué de nombreuses unités de l'Organisation. Outre les divisions régionales, il comprenait tous les bureaux extérieurs de l'OMPI et l'Académie de l'OMPI, qui comportait également différentes sections et divisions. Le Secteur du développement régional et national était un grand secteur avec une multitude d'unités organisationnelles qui avaient chacune des résultats spécifiques à atteindre, inscrits dans les indicateurs, les niveaux de référence et les niveaux ciblés, avant que les ressources associées ne soient calculées.

255. Le Secrétariat a remercié la délégation du Pakistan pour ses observations concernant l'Indice mondial de l'innovation. Le Secrétariat a expliqué comment l'Indice mondial de l'innovation avait aidé les États membres à améliorer la collecte de données au niveau national par son approche positive. Grâce au travail du Secrétariat et des membres nationaux des différents gouvernements, l'OMPI s'était efforcée d'identifier les données qu'il était pertinent de collecter et d'identifier les unités responsables de la collecte de ces données au niveau national. À cet égard, l'indice avait été une force mobilisatrice pour la collecte de données sur l'innovation au niveau national. Il apparaissait toutefois clairement que des données faisaient parfois défaut. Dans cette éventualité, l'Organisation a entrepris deux activités visant à faciliter l'amélioration de la collecte de ces données. Premièrement, elle mettait à disposition les informations sur les données manquantes ou non mises à jour lorsque les États membres informaient le Secrétariat de l'existence de ces données après le lancement de l'Indice mondial de l'innovation. Deuxièmement, le Secrétariat a facilité la soumission de données nationales aux agences internationales compétentes, telles que l'ONUDI, l'UIT, l'UNESCO et la Banque mondiale. Ces deux mécanismes permettaient à l'OMPI d'aider les pays à collecter ces données et à mettre en place des mécanismes pour améliorer à la fois la collecte et la communication de ces données avant ou après le lancement du rapport. Le Secrétariat restait disponible pour s'engager activement auprès de la délégation du Pakistan et des autorités de sa capitale afin de déterminer ce qui pouvait être fait à la fois pour améliorer la collecte de

données et, surtout, pour améliorer la position du pays dans les classements. Un certain nombre d'améliorations positives avaient été apportées au Pakistan au cours des années précédentes et ce serait le cas dans l'Indice mondial de l'innovation 2021.

256. La délégation du Pakistan a salué et apprécié les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la collecte de données. Elle a noté que dans l'Indice mondial de l'innovation 2020, les données relatives à 17 indicateurs sur un total de 80 étaient soit manquantes, soit obsolètes. La délégation appréciait l'Indice mondial de l'innovation dans son ensemble, car il donnait une image globale de la situation d'un pays qui pouvait conduire à des améliorations en matière d'innovation. Elle était prête à collaborer avec le Secrétariat, car en plus des ensembles de données, la délégation souhaitait connaître les méthodologies et les critères qui étaient utilisés dans la sélection de certains sous-indicateurs en 2021.

257. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il pouvait fournir aux États membres des informations pour les aider à identifier comment communiquer ces données aux organisations compétentes qui se procuraient les informations au niveau international. Ces organisations fournissaient des intrants afin d'alimenter les 82 indicateurs différents qui étaient utilisés comme intrants ou extrants dans l'Indice mondial de l'innovation. Le Secrétariat a proposé d'avoir une conversation bilatérale avec la délégation du Pakistan et les autorités de la capitale pour savoir quelles mesures spécifiques devraient être mises en place afin d'améliorer la collecte de données, le partage des données avec les organisations concernées, et d'identifier ce qui pouvait être fait pour améliorer la performance du pays en matière d'innovation. Le Secrétariat se ferait un plaisir d'aider la délégation.

258. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée des réponses aux questions qu'elle avait soulevées précédemment. Le groupe a réitéré son point précédent selon lequel le résultat escompté 3.3 pouvait être renforcé et a demandé si le Secrétariat pouvait l'envisager. Le groupe a proposé de suggérer au Secrétariat une formulation qui pouvait être partagée avec les autres délégations. S'agissant du résultat escompté 4.3, le groupe a été encouragé en voyant que l'OMPI explorerait les implications de la COVID-19 sur les jeunes entreprises et les PME. Le groupe estimait qu'il s'agissait d'une étape positive et a demandé si l'OMPI pouvait étendre cette étude des effets de la pandémie aux communautés autochtones et locales dans le cadre du résultat escompté concerné.

259. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a demandé à voir la suggestion de texte spécifique afin qu'elle puisse être distribuée aux membres du groupe pour consultation. Le groupe a noté qu'il avait été mentionné que cette suggestion de texte serait sous la direction d'un autre secteur. Il a déclaré qu'il serait utile de disposer de ces informations pour faciliter la poursuite des délibérations sur la question.

260. Le président a remercié les délégations pour leurs remarques et a demandé que les propositions de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et de la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains soient diffusées pour permettre leur consultation. Le président a proposé que les délibérations sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 soient reprises plus tard au cours de la réunion. Le président a ouvert le débat sur le document WO/PBC/33/11, le PCE pour 2022-2031. Il a déclaré que l'Organisation avait besoin d'investissements continus dans les domaines des locaux, de la sûreté et de la sécurité, et des TIC pour maintenir et, si nécessaire, améliorer cette infrastructure afin qu'elle reste adaptée à l'usage. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

261. Le Secrétariat a déclaré que le PCE pour 2022-2023 concernait un certain nombre de projets TIC hautement prioritaires afin de poursuivre la numérisation des services et des processus internes de l'OMPI dans un environnement sécurisé. La proposition a été faite dans le contexte de l'audit de performance du vérificateur externe des comptes sur les projets

financés par les réserves mené en 2020, au cours duquel un certain nombre de recommandations ont été présentées pour améliorer l'orientation stratégique, la gouvernance et la planification des projets. Le Secrétariat a pleinement souscrit aux recommandations du vérificateur externe des comptes. Nombre de recommandations de la proposition actuelle avaient été prises en compte, en particulier celles relatives à l'orientation stratégique et à la planification de projet. Les projets individuels avaient été mis en correspondance avec le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 et les résultats escomptés, et les avantages escomptés des projets avaient été plus clairement articulés avec les niveaux de référence et les niveaux ciblés. Les informations relatives aux coûts du cycle de vie complet des projets avaient également été améliorées avec l'indication des coûts prévus des autres membres du personnel de l'OMPI relatifs à la gouvernance des projets, qui avaient été inclus dans les descriptions détaillées de chaque projet proposé à l'annexe I. Le reste des recommandations seraient mises en œuvre dans les propositions ultérieures du PCE. La proposition devrait donc être considérée comme transitoire et se limitait à l'exercice biennal 2022-2023 plutôt que de constituer un PCE à plus long terme. Le budget des projets proposés s'élevait à 19,971 millions de francs suisses. Le Secrétariat se tenait prêt à répondre aux questions des délégations.

262. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/11. Le groupe a salué le PCE comme un moyen important de garantir que l'OMPI reste un fournisseur de services et un employeur moderne, efficace et sûr. Le groupe a pris note de l'adaptation du PCE et de ses projets aux besoins et aux changements induits par la pandémie de COVID-19. Il a remercié le Secrétariat pour la présentation et s'est félicité de voir que le Secrétariat avait pleinement pris en compte les recommandations faites par le vérificateur externe des comptes sur les projets financés sur les réserves et considérait le PCE pour 2022-2023 comme une proposition transitoire vers la mise en œuvre complète des recommandations du vérificateur externe des comptes. Le groupe a reconnu la détermination du Secrétariat à intégrer les recommandations du vérificateur externe des comptes sur la planification des projets, y compris l'analyse d'évaluation et la gestion des risques dans la documentation de lancement du projet. Il s'est également félicité de la mise à jour du projet relatif à la prestation de services de garde d'enfants. Le groupe a mis en garde contre le lien entre le travail à distance et les services de garde d'enfants. Il attendait avec intérêt une nouvelle mise à jour sur ce projet à la trente-quatrième session du PBC. Le groupe a approuvé le paragraphe de décision du document.

263. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé le PCE pour 2022-2023, compte tenu des réserves saines disponibles, ainsi que des avantages et des gains d'efficacité attendus des projets. Cependant, la délégation a noté que certains projets tels que le portail de l'OMPI semblaient comporter des phases interminables et des coûts sans cesse croissants. Par exemple, lorsque le projet a été présenté pour la première fois en 2017, il ne comportait que deux phases. La délégation a noté qu'il était maintenant demandé aux délégations d'approuver une troisième phase et a demandé s'il y en aurait d'autres. Les coûts associés aux phases avaient augmenté. La délégation a déclaré que l'on pourrait penser que la première phase serait la plus coûteuse. La première phase avait été proposée aux alentours de 4,5 millions de francs suisses, la deuxième à 6,9 millions de francs suisses et la troisième à 7,5 millions de francs suisses. La délégation a demandé ce que coûteraient d'autres phases.

264. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/11. L'importance des technologies de l'information et de la communication qui permettaient le travail à distance était évidente. Le groupe estimait que tout investissement dans les TIC serait bénéfique pour les utilisateurs des services de l'OMPI et pour le travail du Secrétariat de l'OMPI. Par conséquent, le groupe a appuyé les activités prévues dans le PCE liées aux TIC ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité, car toutes étaient pertinentes pour les travaux futurs de l'Organisation. Il s'est également dit satisfait des informations relatives au projet de gestion des

données et a réitéré son soutien à cette initiative. Le groupe était prêt à soutenir la décision de recommander aux assemblées de l'OMPI l'approbation du financement, sur les réserves, des projets présentés dans le PCE pour 2022-2023.

265. La délégation de l'Espagne a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. La délégation a appuyé les efforts de l'Organisation pour s'assurer qu'elle disposait d'outils informatiques de plus en plus flexibles, puissants et conviviaux à la fois. La transformation numérique était importante pour moderniser le secteur de la propriété industrielle et intellectuelle. L'investissement dans les TIC devait être entrepris de manière stratégique. La délégation a dit apprécier le souci de la protection et de la sécurité des données. La transition vers le cloud devait se faire avec un maximum de sécurité et de prudence. La délégation a déclaré que le système des Nations Unies disposait d'un fournisseur de services de TIC spécialisé, le Centre international de calcul des Nations Unies. La délégation a estimé que l'OMPI pouvait et devrait nouer des liens étroits avec cet organe pour atteindre ses objectifs, comme d'ailleurs, le secrétaire du PBC l'avait expliqué lors de sa trente-deuxième session.

266. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le PCE pour 2022-2031 dans le document WO/PBC/33/11. Elle a relevé que ce point de l'ordre du jour avait été reprogrammé pour examen de la trente-deuxième session à la trente-troisième session du PBC et il avait été modifié du plan-cadre décennal initial en un plan biennal. La délégation a noté qu'en raison de l'augmentation du nombre de demandes dans le système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris selon le PCT, le total de la trésorerie et réserves disponibles de l'Organisation serait suffisant pour financer les budgets passés et proposés pour les projets du PCE. La délégation s'est félicitée de l'audit de performance et des recommandations d'audit formulées par le vérificateur externe des comptes sur les projets financés sur les réserves. Elle a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait activement mis en œuvre les recommandations pertinentes et espérait que l'OMPI, lors de la planification des futurs projets du PCE, prêterait attention aux points essentiels concernant la bonne gouvernance des projets, en page 40 du rapport du vérificateur externe des comptes dans le document WO/PBC/33/5, notamment en ce qui concernait le renforcement de l'engagement des parties prenantes. S'agissant de la proposition concernant une phase transitoire pour le projet de plateforme résiliente et sécurisée du PCT, la délégation s'est félicitée que l'OMPI ait suspendu la composante d'hébergement dans le nuage du projet et établi une phase transitoire pour permettre à d'autres flux de travail du projet de se poursuivre, tels que la transformation logicielle et d'autres infrastructures du PCT. La délégation a salué cette approche pragmatique du Secrétariat, mais espérait que la composante actuelle du projet, ainsi que d'autres projets de PCE impliquant une politique de priorité à l'hébergement en nuage, seraient mis en œuvre par le biais d'un processus mondial de passation des marchés plus ouvert et transparent. La délégation s'est félicitée de l'engagement du Secrétariat à assurer la sécurité des données des utilisateurs et a réaffirmé que lors de la mise en œuvre de la politique de priorité à l'hébergement en nuage, des intérêts importants tels que la sécurité des données des utilisateurs des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI devaient être pris en compte avant que d'autres facteurs tels que le coût et le délai ne soient pris en compte. La délégation était prête à poursuivre les délibérations sur ces questions avec le Secrétariat et les pays intéressés afin d'explorer et de trouver conjointement une solution appropriée à cet égard.

267. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le PCE pour 2022-2023, en se concentrant avant tout sur l'amélioration du système informatique du portail de la propriété intellectuelle, la technologie ERP utilisée à l'OMPI pour gérer les données administratives, les systèmes visant à accroître les niveaux de sécurité et l'amélioration des systèmes de gestion des données. La délégation a souligné la nécessité de suivre strictement les recommandations du vérificateur externe des comptes, notamment en ce qui concernait la mise en œuvre et la planification des projets du PCE. Le respect de ces

recommandations garantirait la transparence du PCE. La délégation estimait qu'il serait utile à l'avenir, lorsque le Secrétariat fournirait des informations relatives à l'amélioration du système de gestion de projet, que certaines informations financières projetées soient fournies sur, par exemple, les économies attendues et les dépenses administratives. Cette approche permettrait d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation et d'améliorer la fiabilité du fonctionnement du système. L'augmentation des dépenses d'infrastructure informatique s'avérait un mal nécessaire pour améliorer l'efficacité du travail de l'Organisation, notamment compte tenu du fait que de nombreuses procédures étaient devenues virtuelles et en ligne avec une augmentation du travail à distance. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir organisé une série de consultations sur des questions relatives à la sécurité de l'information, à la protection de la confidentialité des données et aux dépôts selon le PCT. Elle appréciait l'esprit très constructif et la concentration du Secrétariat et le désir d'atteindre le plus haut niveau de sécurité possible pour les informations confidentielles. Cela permettrait de maintenir un niveau élevé de confiance dans les systèmes d'enregistrement internationaux et aiderait à maintenir la demande pour les services mondiaux de l'OMPI. Compte tenu des conclusions concernant les réserves de trésorerie disponibles pour couvrir les dépenses proposées, la délégation a soutenu le financement des projets du PCE à hauteur de 19,971 millions de francs suisses.

268. La délégation de la Suisse a remercié le Secrétariat pour la préparation du document clair et détaillé "Plan-cadre d'équipement pour 2022-2023". Les projets décrits dans le document concernaient les technologies de l'information et de la communication ainsi que la sûreté et la sécurité, domaines cruciaux pour que l'OMPI continue de se moderniser. La délégation a salué et a soutenu ce plan-cadre d'équipement financé sur les réserves de l'Organisation. Elle était d'avis que les projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication étaient tout particulièrement importants pour que l'OMPI reste une organisation sûre et attractive aux yeux de tous les acteurs de la propriété intellectuelle. En particulier, la délégation s'est félicitée de la mise en œuvre de la troisième phase du portail de la propriété intellectuelle. Cette nouvelle phase permettrait d'améliorer les services du guichet unique afin qu'il puisse offrir à ses utilisateurs des services permettant de protéger efficacement et facilement leurs droits de propriété intellectuelle. Les investissements relatifs au projet de plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT paraissaient être très importants pour la délégation pour que le système du PCT puisse continuer à être amélioré et modernisé. La délégation a pris note de la suspension temporaire de la composante "hébergement en nuage" de ce projet. Etant donné qu'il est essentiel de répondre aux risques de cyberattaques, la délégation espérait que les États membres trouveraient cette année encore une solution concernant la sécurisation des informations non publiées du PCT dans l'environnement en nuage. De manière plus générale, la délégation a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour traiter les questions d'infrastructure, de sûreté et de sécurité moyennant une approche proactive, à court, moyen et long terme.

269. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs remarques. S'agissant de la question de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B sur le projet de crèche et la référence faite au travail virtuel, le Secrétariat a déclaré que, comme de nombreuses organisations, l'OMPI avait évolué vers des modalités de travail plus flexibles. Auparavant, les collègues venaient au bureau cinq jours par semaine et préféraient la garde des enfants plus près du bureau. Avec des modalités de travail flexibles, ces collègues préféreraient une garderie plus proche de leur lieu de résidence, car ils pourraient travailler à domicile plusieurs jours par semaine. C'était l'objectif de lier travail virtuel et garde d'enfants. Le Secrétariat serait heureux de fournir plus d'informations à ce sujet à la trente-quatrième session du PBC, car il aurait une idée plus claire de ce à quoi ressembleraient ces modèles de demande de services de garde d'enfants. Concernant la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur le portail de la propriété intellectuelle, le Secrétariat a expliqué que la portée de ce que le portail de la propriété intellectuelle pouvait faire avait changé depuis le premier projet de portail de la propriété intellectuelle. Le portail de la propriété intellectuelle avait été l'une des principales

séries de projets de l'OMPI sur la numérisation de l'architecture de l'Organisation. Le Secrétariat a déclaré qu'il ne fournirait pas le nombre de phases attendues du portail de la propriété intellectuelle, dans la mesure où celui-ci était également lié au commentaire de la délégation de la Chine sur les futurs plans-cadres d'équipement. Le Secrétariat a réaffirmé que la proposition de PCE concernait un exercice biennal, un choix parfaitement conscient car la nouvelle administration voulait faire preuve de diligence raisonnable sur ce à quoi ressemblaient les futures dépenses d'investissement probables dans les domaines des bâtiments et de la numérisation de la sécurité informatique. La nouvelle administration n'avait pas eu la chance de faire preuve de ce niveau de diligence raisonnable à ce stade. Le Secrétariat fournirait des explications et une trajectoire beaucoup plus claire de ce à quoi ressemblait l'horizon temporel à moyen terme en termes de sorties de capitaux attendues dans le cadre des projets numériques, des bâtiments physiques et de l'environnement physique lors de la présentation du PCE complet. Le Secrétariat a déclaré que la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les phases futures du portail de la propriété intellectuelle était une question très importante car l'Organisation examinerait l'horizon temporel de 10 ans mais avait besoin de travaux supplémentaires car il est lié aux recommandations vérificateurs externes des comptes. Le Secrétariat a déclaré que la proposition transitoire donnait à l'Organisation les ressources en capital dont elle avait besoin pour les deux années suivantes afin de veiller à ce que l'infrastructure de l'OMPI soit adaptée à ses besoins. Le Secrétariat se donnait ainsi également le temps de réfléchir à quoi ressemblerait la projection à moyen terme. Concernant les observations de la délégation de l'Espagne sur le Centre international de calcul des Nations Unies, le Secrétariat a souligné que l'OMPI travaillait en partenariat étroit avec ce dernier. Le Secrétariat a noté que les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie avaient fait référence aux recommandations du vérificateur externe des comptes sur la gestion de projet et l'engagement des parties prenantes. Le Secrétariat a souligné que l'OMPI s'était engagée à adopter toutes les recommandations du vérificateur externe sur cette question. Les recommandations qui n'auraient pas été mises en œuvre dans le PCE pour 2022-2023 seraient mises en œuvre dans le PCE ordinaire suivant. Le Secrétariat a pris bonne note des observations de la délégation de la Chine sur la stratégie d'hébergement dans le nuage de l'OMPI et sur l'importance de la sécurité des données. Le Secrétariat a confirmé la déclaration de la délégation de la Chine selon laquelle la mise en œuvre de la composante hébergement dans le nuage de la plateforme résiliente et sécurisée restait en suspens. Au fur et à mesure que l'Organisation avançait vers les futurs plans-cadres d'équipement, elle devait faire mieux pour cartographier les économies attendues sur certains projets, qui étaient parfois des économies financières. L'Organisation continuait de faire évoluer et de mûrir son approche de gestion de projet et pourrait mieux comprendre les économies prévues et se tenir responsable de leur réalisation. Comme l'a recommandé le vérificateur externe des comptes, cela pourrait être réalisé grâce à une approche plus robuste de la gestion de projet et une approche plus au cas par cas en fonction de la nature du projet, des risques du projet, etc. L'Organisation y travaillait.

270. S'agissant de l'intervention de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les phases du portail de la propriété intellectuelle, le Secrétariat a expliqué que pour la phase trois proposée du portail de la propriété intellectuelle, de nouvelles capacités étaient prévues autour de la gestion de la relation client. La gestion de la relation client n'était pas gérée à l'OMPI à l'échelle de l'Organisation. Le Secrétariat avait identifié un besoin énorme en la matière. La phase trois du portail de la propriété intellectuelle prévoyait l'introduction d'une capacité de gestion de la relation client au niveau institutionnel qui serait l'introduction de cette capacité, sans qu'il s'agisse de la mise en œuvre complète. En ce qui concernait l'expérience client, un travail assez complexe a été prévu pour enrichir l'expérience utilisateur des comptes de l'OMPI. Actuellement, le système de compte ne fonctionnait que pour les particuliers. Le retour d'information avait été considérable pour demander des fonctionnalités plus riches au niveau de l'entité, par exemple pour partager et collaborer entre les équipes, et la phase trois répondrait à ces besoins. Une autre nouvelle capacité introduite était la gestion de l'interface de programme d'application (API). La phase deux avait quelque peu progressé en termes d'établissement et

de validation d'une architecture. Le Secrétariat s'attendait à terminer cet exercice d'ici la fin 2021. Au cours de la troisième phase, serait mise en œuvre une solution au niveau de l'Organisation pour la gestion de l'API qui introduirait un portail pour développeurs permettant aux développeurs de différentes parties prenantes de découvrir et de collaborer avec des experts de l'OMPI pour intégrer l'automatisation. Il pouvait s'agir de responsables d'office de propriété intellectuelle, de déposants et de fournisseurs de logiciels tiers. Ensuite, dans l'espace de gestion de l'API, le Secrétariat proposait d'introduire un degré de sécurité et de contrôles plus échelonné et plus granulaire autour des fonctionnalités que l'Organisation externalisait à des tiers. Enfin, le Secrétariat prévoyait d'adopter une approche commune et convergente pour la conception et la mise en œuvre des API dans l'Organisation. La communauté des développeurs produisant les API de l'OMPI utiliserait un ensemble de techniques, de processus et un environnement communs, qui contribuent directement à ce portail de développeur. S'agissant de la science des données et de l'analyse des données, le Secrétariat a souligné qu'il y avait eu des progrès significatifs. Il s'appuyait sur une solution à l'échelle de l'Organisation, plutôt que sur les approches en silo qui avaient été observées dans les petites poches de l'Organisation jusqu'alors. La plateforme d'analyse commune était en cours d'adoption dans toute l'Organisation, y compris pour l'analyse interne. Il s'agissait également d'un environnement de plateforme de données unique, ce qui signifiait une plus grande capacité à effectuer des opérations de science des données sur tous les types d'ensembles de données. Cela offrirait également la possibilité d'avoir une plus grande agilité institutionnelle grâce à l'utilisation de cet environnement commun. L'adoption de cette plateforme avait été observée dans de nombreux domaines d'activité au sein de l'Organisation. Le Secrétariat a en outre souligné que l'OMPI était pleinement engagée dans le développement de logiciels, par exemple l'automatisation et l'intelligence artificielle. Le Secrétariat avait établi un environnement DevOps commun pour tous les développeurs. La plateforme avait des capacités d'intégration continue et de déploiement continu qui avaient été convergées. L'idée était de rendre cela opérationnel et de continuer à appliquer une convergence beaucoup plus stricte au sein de la population de développeurs de logiciels qui sert l'OMPI dans ce domaine. Concernant la question relative à l'augmentation des coûts au fil des phases du budget, le Secrétariat a confirmé que c'était bien le cas. Le Secrétariat a déclaré qu'à la fin de la première phase, env. 900 000 francs suisses avaient été reversés dans les réserves. Le portail de la propriété intellectuelle était un exercice horizontal intersectoriel impliquant de nombreuses capacités fondamentales pour l'Organisation. Le Secrétariat avançait progressivement et avec prudence car, face à la transformation numérique, la tentation d'aller vite pouvait se révéler irrésistible. Le Secrétariat a estimé qu'il devrait vraiment réfléchir à l'avenir des capacités d'une manière plus conservatrice. L'Organisation avait commencé de manière plus conservatrice et souhaitait créer une dynamique, ce qu'elle avait réussi à faire. Cela pouvait être vu dans le taux de consommation du budget qui était étroitement aligné sur les engagements de planification depuis la première phase. L'Organisation avait suivi des cycles de deux ans et avait beaucoup d'élan à la sortie de chaque phase, raison pour laquelle elle estimait avoir été raisonnablement prudente mais tournée vers l'avenir pour augmenter petit à petit au cours de chaque phase.

271. Le président a remercié le Secrétariat pour ses explications utiles. Les délibérations et les explications avec le Secrétariat se poursuivraient au besoin. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision pour le PCE pour 2022-2023, qui a été adopté.

272. Le Comité du programme et budget (PBC), notant que cette proposition constitue une proposition transitoire vers la mise en œuvre intégrale des recommandations du vérificateur externe des comptes, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune en ce qui la concerne, d'approuver, sur les réserves de l'OMPI, le financement des projets présentés dans le PCE 2022-23 pour l'exercice biennal 2022-2023, d'un montant total de 19,971 millions de francs suisses.

273. Pour répondre à la demande de certaines délégations de disposer de plus de temps pour examiner le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le président a suggéré de reprendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour plus tard en plénière. Il a remercié les délégations pour leur travail acharné tout au long de la journée et les collègues qui avaient participé à distance.

274. Le lendemain, le président a rouvert le point 12, Programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Il a rappelé aux délégations que le groupe B et le groupe des pays africains avaient formulé des propositions et des observations pour examen. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il explique les deux propositions.

275. Le Secrétariat a expliqué les deux propositions reçues du groupe B et du groupe des pays africains sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19 dans le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La proposition du groupe B était de supprimer une partie de la fin de la troisième phrase du deuxième point au titre du résultat escompté 2.2 "... y compris les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets, la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, les brevets et la santé, ainsi que le transfert de technologie". La proposition du groupe des pays africains consistait à ajouter la phrase au titre du résultat escompté 3.3 : "L'OMPI s'engage à accélérer le transfert de technologie et l'adaptation des technologies en renforçant les services d'information sur les brevets, les programmes et outils de soutien à l'innovation, ainsi qu'en mettant en œuvre des projets et des activités de transfert de technologie convenus par les comités de l'OMPI, conformément à la recommandation n° 29 du Plan d'action pour le développement. Une attention particulière sera également accordée à la facilitation d'un meilleur accès aux informations sur les brevets accessibles au public et à l'amélioration de la coopération et des échanges entre les institutions de recherche et de développement dans les États membres". Le groupe des pays africains a également proposé d'ajouter une puce supplémentaire au titre du résultat escompté 4.4, qui se lisait comme suit : "Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'OMPI explorera également les implications de la COVID-19 sur les communautés autochtones et locales afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre d'initiatives appropriées". Il s'agissait des seuls points en suspens des délibérations de la veille sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023.

276. Le président a déclaré que le comité examinerait d'abord la proposition du groupe B de supprimer "... y compris les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets, la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, les brevets et la santé, ainsi que le transfert de technologie". Le président a ouvert le débat en invitant les délégations à formuler leurs observations.

277. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le groupe B et le groupe des pays africains pour les propositions et le Secrétariat pour les avoir adressées aux coordinateurs régionaux. Le groupe a déclaré qu'il avait eu le temps nécessaire pour se concerter et que, dans un esprit constructif, il était prêt à soutenir la proposition du groupe B et la proposition du groupe des pays africains. Il estimait que ces propositions étaient rationnelles dans les parties du document où le Secrétariat avait choisi de les placer.

278. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié et appuyé la proposition du groupe B.

279. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le groupe B pour sa proposition et a personnellement remercié le coordinateur régional du groupe B qui l'avait contacté avant que la proposition ne soit faite au début du PBC. Le groupe estimait que la référence à ces éléments dans ce paragraphe était parfaitement justifiée et il ne pensait pas qu'il serait nécessaire de supprimer ces éléments. Le groupe serait à l'aise avec l'intégralité du paragraphe tel quel, sans aucune suppression.

280. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le groupe B pour sa proposition et le groupe des pays africains pour avoir ouvert le débat à ce sujet. Le groupe a suggéré d'ajouter "... et d'inclure sous les points de l'ordre du jour comme convenu par les États membres" pour voir si la proposition du groupe des pays africains se rapprocherait de l'acceptation avec ces changements.

281. Le président a demandé à la délégation du Paraguay, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de préciser si le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avait une proposition et, dans l'affirmative, s'il pouvait la fournir.

282. La délégation du Chili, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mesure où la délégation du Paraguay connaissait actuellement des problèmes techniques pour se connecter à la réunion, a demandé que soit ajouté à la troisième phrase du deuxième point au titre du résultat escompté 2.2 ce qui suit "... et y compris au titre des points de l'ordre du jour convenus par les États membres".

283. La délégation du Nigéria a remercié le président pour sa détermination à faire en sorte que la session fasse des progrès significatifs et le Secrétariat et les interprètes pour s'assurer que tout le monde comprenait le débat. La délégation a proposé que le texte suivant soit ajouté au troisième point, au titre du résultat escompté 4.3 "... avec une attention particulière accordée au sexe féminin". La délégation estimait que le sexe masculin pourrait avoir intérêt à se prévaloir d'opportunités similaires et souhaiterait saisir cette opportunité. Elle ne voulait pas que l'opportunité soit réservée uniquement au sexe féminin sans préjudice pour un sexe quel qu'il soit. Des éclaircissements sur la manière d'avancer sur cette question particulière pourraient être fournis.

284. Le président a remercié les délégations de leurs propositions. Le président a rappelé que le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont appuyé la proposition du groupe B de supprimer la dernière partie de la troisième phrase au titre du résultat escompté 2.2. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé d'ajouter une formulation à la fin de la troisième phrase du deuxième point au titre du résultat escompté 2.2. La délégation du Nigéria a également formulé une proposition sur le troisième point au titre du résultat escompté 4.3 pour examen par les délégations. Le président a proposé que le Secrétariat distribue les propositions aux coordinateurs des groupes régionaux afin qu'ils puissent se concerter avant de revenir avec une formulation qui serait acceptable pour toutes les délégations. Le président a ensuite invité les participants à formuler leurs observations.

285. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a réaffirmé qu'elle avait fourni le raisonnement qui sous-tendait la suggestion du groupe B la veille ainsi que par écrit à tous les coordinateurs des groupes régionaux avant l'ouverture du point. Le groupe aurait besoin de plus de temps pour examiner les propositions du groupe des pays africains. Il a souligné que si la suggestion du groupe B était une clarification d'un concept existant, les deux propositions du groupe des pays africains étaient de nouveaux concepts additionnels qui nécessitaient une réflexion et une discussion plus approfondies. Comme l'ont mentionné d'autres délégations, le coordinateur du groupe B avait contacté plusieurs groupes la semaine précédente pour les informer de la proposition du groupe B bien à l'avance. Les propositions du groupe des pays africains ajoutaient de nouveaux concepts et n'ont été présentées que la veille alors que le document du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 était disponible depuis le 16 août. Par conséquent, les membres du groupe devraient se concerter, ainsi qu'avec leurs capitales respectives, et échanger avec les auteurs, le cas échéant, pour mieux comprendre les nouvelles propositions, y compris la proposition faite par la délégation du Nigéria lors de la session de la matinée.

286. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour sa proposition de formulation alternative à la proposition du groupe B. Le groupe examinerait cette proposition. Il était sensible au fait que le groupe B et d'autres aient besoin de temps pour examiner sa proposition. Le groupe a précisé que la modification qu'il demandait quant à la réponse de l'OMPI à la COVID-19 consisterait à remplacer le mot "technologie" par un transfert de "connaissances" afin que la phrase se lise "l'OMPI s'engage à accélérer le transfert de connaissances et l'adaptation des technologies par le renforcement des services d'information sur les brevets...". Cette erreur a été commise lors du transfert du texte en corrélation avec le résultat escompté lui-même, qui parlait de transfert de connaissances et d'adaptation des technologies. Le groupe a demandé qu'il soit modifié en conséquence.

287. La délégation du Paraguay a réaffirmé que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes était flexible et que sa proposition consistait à essayer de tenir compte des préoccupations exprimées par le groupe et d'autres groupes.

288. Le président a remercié les délégations de leurs remarques. Il a remercié la délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour sa souplesse et a proposé d'accorder du temps aux délégations pour examiner les propositions faites ce jour afin qu'elles soient dûment prises en considération dans l'espoir que le comité parviendrait à un consensus dans les plus brefs délais.

289. Le lendemain, le président a abordé le point 12 en suspens, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et a déclaré que la plénière avait commencé plus tard dans la journée, car les différents groupes devaient poursuivre leurs concertations sur les points importants de l'ordre du jour qui étaient en suspens. L'objectif du PBC était de renforcer les consultations et les discussions, et le président s'est félicité des délibérations fructueuses qui avaient eu lieu au cours de la session de la veille, qui ont permis au comité d'adopter un certain nombre de décisions importantes et d'accélérer l'examen de l'ordre du jour et de se concentrer sur les points de l'ordre du jour en suspens. Le président a noté qu'il y avait eu des consultations continues sur les propositions. Des propositions actualisées sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19 avaient été envoyées aux coordinateurs des groupes régionaux plus tard dans la journée.

290. Le président a rouvert le jour suivant le point 12, Programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Il a remercié l'ensemble des délégations participant à distance et en personne, et notamment les coordinateurs des groupes régionaux qui avaient fait un travail colossal. Ils avaient donné les meilleurs textes possible sur lesquels s'accorder, et ceux-ci avaient été approuvés parce que l'esprit même du PBC était d'être aussi consensuel que possible. Il a remercié la merveilleuse équipe d'interprètes. Il a rappelé qu'il y avait eu de nombreux échanges de vues qui avaient permis de se concentrer sur les points qui faisaient l'objet des délibérations. Le président a demandé au Secrétariat de mettre à l'écran le texte des propositions qui avaient été envoyées la veille aux coordinateurs des groupes régionaux.

291. Le Secrétariat a examiné les modifications apportées à la réponse de l'OMPI à la COVID-19 dans le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La première modification concernait la troisième phrase du deuxième point au titre du résultat escompté 2.2, qui se lisait comme suit : "La Division du droit des brevets et de la technologie apportera son soutien au Comité permanent du droit des brevets (SCP), notamment dans ses délibérations sur les questions relatives à la COVID-19 au titre des points de l'ordre du jour convenus par les États membres". Le secteur principal serait celui des brevets et de la technologie. La deuxième modification concernait un texte supplémentaire au titre du résultat escompté 3.3 qui disait : "L'OMPI s'engage à accélérer le transfert de technologie et l'adaptation des technologies en renforçant les services d'information sur les brevets, les programmes et outils de soutien à l'innovation, ainsi qu'en mettant en œuvre des projets et des activités de transfert de

technologie convenus par les comités de l'OMPI, conformément à leur mandat et à la recommandation n° 29 du Plan d'action pour le développement. Une attention particulière sera également accordée à la facilitation d'un meilleur accès aux informations sur les brevets accessibles au public et à l'amélioration de la coopération et des échanges entre les institutions de recherche et de développement dans les États membres". Les secteurs principaux seraient le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. La troisième modification concernait le troisième point du résultat escompté 4.4, qui se lisait comme suit : "L'OMPI élargira sa coopération actuelle avec l'Académie d'apprentissage en ligne du Centre international de formation (ITC) afin d'intégrer un contenu de propriété intellectuelle conçu de manière pédagogique sur des sujets liés au commerce pour les exportateurs, en particulier les exportatrices". Le Secrétariat a souligné qu'une faute de frappe avait été corrigée car l'acronyme ITC (en anglais) avait fait référence à tort au Centre international de formation au lieu du Centre du commerce international (CCI en français). La quatrième modification consistait à ajouter un nouveau point au titre du résultat escompté 4.4 qui se lisait : "Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'OMPI explorera également les implications de la COVID-19 sur les communautés locales, y compris les communautés autochtones, pour éclairer la conception et la mise en œuvre d'initiatives appropriées". Le secteur principal serait le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux.

292. Le président a déclaré que ces modifications avaient fait l'objet du compromis trouvé. Il a remercié les délégations et a noté un sentiment d'euphorie lors de la prise d'une décision étant donné que le cœur des travaux du PBC était le programme de travail et budget. Il a remercié les délégations pour tous les efforts qu'elles avaient déployés afin de parvenir à une décision. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

293. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune en ce qui la concerne, l'approbation du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 (document WO/PBC/33/10) avec la réponse de l'OMPI à la COVID-19, pages 16-19 (version anglaise), tel que modifié au cours de la trente-troisième session du PBC.

POINT 13 PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)

294. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/33/12.

295. Le président a présenté le point 13 de l'ordre du jour, la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), et a rappelé au comité que les débats concernant ce point avaient déjà commencé à la trente-deuxième session du PBC, en juillet 2021, comme indiqué dans le document WO/PBC/32/5. Le comité poursuivrait son examen du sujet tel qu'exposé dans le document WO/PBC/33/12. Le président a rappelé que la décision suivante avait été adoptée à la trente-deuxième session du PBC :

"Le Comité du programme et budget (PBC)

"i) demande au Secrétariat de poursuivre le dialogue avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires sur l'incidence de la participation au GNUDD sur les activités de l'Organisation; et

"ii) demande au Secrétariat de présenter un rapport sur la poursuite du dialogue mentionnée au paragraphe i) ci-dessus, afin de faciliter les délibérations sur la décision relative à la participation de l'OMPI au GNUDD lors de la trente-troisième session du Comité du programme et budget."

Le président a dit que conformément à cette décision, le Secrétariat s'était efforcé de se conformer au mandat confié à la trente-deuxième session du PBC. Il a expliqué que le Secrétariat procéderait à la présentation du document qui serait ensuite suivie d'un débat sur la participation de l'Organisation au GNUDD. Le président a invité le Secrétariat à présenter le document WO/PBC/33/12.

296. Le Secrétariat a présenté le document WO/PBC/33/12, Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), et a expliqué qu'étant donné la nature transversale du point, d'autres collègues du Secrétariat seraient également présents pour la présentation du document. Le Secrétariat a rappelé qu'à la trente-deuxième session du PBC, le comité a demandé au Secrétariat de collaborer davantage avec le BCAD en vue d'obtenir des éclaircissements supplémentaires sur l'incidence de la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) sur les travaux de l'OMPI, et de soumettre un rapport à la trente-troisième session du PBC pour faciliter l'examen et la décision du comité sur ce point de l'ordre du jour. Conformément à ce mandat, le Secrétariat avait tenu des consultations avec le BCAD et le document WO/PBC/33/12, dont le comité était saisi, rendait compte des informations obtenues, et tentait d'évaluer les effets la participation au GNUDD sur la réalisation des travaux de développement de l'Organisation. Le rapport rappelait les modalités actuelles des activités de l'OMPI pour le développement et mettait en évidence les changements qui interviendraient dans la fourniture de l'assistance technique si l'OMPI décidait de se joindre au GNUDD; et il évaluait les opportunités et difficultés éventuelles. Outre le document WO/PBC/33/12, le 13 septembre 2021, le Secrétariat avait distribué un document de questions-réponses (WO/PBC/33/Q&A) qui fournissait des informations supplémentaires en réponse aux questions spécifiques des États membres. Le Secrétariat a conclu sa présentation du document WO/PBC/33/12 en déclarant que le paragraphe 17 de la décision du document invitait le comité à examiner et à prendre une décision sur l'invitation de l'OMPI à devenir membre du GNUDD.

297. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président avant de remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/33/12, participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), et pour sa présentation, à la suite de la demande à la trente-deuxième session du PBC pour un rapport sur de nouvelles consultations avec le BCAD afin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires sur l'incidence de la participation au GNUDD sur les travaux de l'OMPI. Le BCAD avait fourni les informations supplémentaires demandées et une analyse détaillée qui informait le groupe de sa décision sur ce sujet ce jour. Lors de l'examen de ce point, le groupe a déclaré qu'il était important de mettre l'accent sur l'avenir de la réforme à l'échelle du système qui visait à renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies au niveau mondial. C'était un objectif important pour le groupe B, mais il restait des questions concernant la politique, le développement et la diffusion. De l'avis du groupe, la participation au GNUDD pourrait permettre à l'OMPI d'améliorer la coopération multinationale et de stimuler une nouvelle réflexion sur la manière de mieux intégrer la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des ODD. En tant que membre du GNUDD, l'OMPI pourrait s'appuyer sur la fonction de coordination des coordonnateurs résidents au niveau des pays et obtenir une meilleure visibilité et un meilleur impact même sans sa propre présence sur le terrain. Le groupe a conclu en exprimant son soutien à l'acceptation par l'OMPI de l'invitation à devenir membre du GNUDD, étant entendu que le Secrétariat fournirait un rapport annuel au PBC sur la mise en œuvre, les réalisations, les enjeux et les effets sur l'élaboration des politiques de la participation de l'OMPI au GNUDD.

298. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat pour la présentation et a réaffirmé que la participation de l'OMPI au GNUDD avait été examinée lors des précédentes sessions du PBC. Les ODD enregistrent les rapports concernés et la cohérence des politiques de la part de toutes les parties prenantes concernées dans un environnement propice au développement durable afin de garantir que

personne ne soit laissé de côté. Le groupe a rappelé que le GNUDD a été créé pour soutenir les efforts des entités du système des Nations Unies. D'où l'importance de l'engagement total de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dans les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour atteindre les ODD. Le groupe a pris note des informations supplémentaires fournies par le Secrétariat dans le document WO/PBC/33/12. Le groupe a indiqué pour conclure que ses membres étaient disposés à entendre les autres États membres, ainsi que les groupes régionaux, et il attendait avec impatience un examen positif par le comité de l'invitation à devenir membre du GNUDD.

299. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vice-président et exprimé sa gratitude au Secrétariat pour son rôle dans le cadre du GNUDD, pour le document WO/PBC/33/12 et pour la présentation du point de l'ordre du jour. Le groupe s'est félicité de l'engagement actif du Secrétariat auprès du Secrétariat du GNUDD et du BCAD, afin d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre au comité de prendre une décision éclairée sur la participation de l'OMPI au GNUDD. Le groupe, après avoir évalué les informations fournies lors de la trente-deuxième session du PBC et de cette session, estimait que le comité était en mesure de faire une recommandation positive à l'Assemblée générale pour que l'OMPI accepte l'invitation à devenir membre du GNUDD. Le groupe a déclaré que le potentiel de la contribution de la propriété intellectuelle à la croissance et au développement dans les États membres, ainsi qu'aux ODD en général, n'était toujours pas suffisamment apprécié ni même compris. En outre, le partenariat que l'OMPI pourrait établir et exploiter avec d'autres organismes des Nations Unies par le biais du système des coordonnateurs résidents pourrait constituer une plateforme importante pour promouvoir l'inclusion de stratégies de propriété intellectuelle dans les plans de développement des États membres. Rejoindre le GNUDD serait également conforme aux piliers stratégiques énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026, en particulier le pilier stratégique n° 1 – S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout; ainsi que le pilier stratégique n° 4 – Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable. Le groupe a ensuite exprimé qu'à son avis, les avantages de l'adhésion de l'OMPI au GNUDD l'emportaient sur les coûts financiers qui avaient été indiqués. La délégation a fait référence à l'observation du Secrétariat dans le rapport qui indiquait qu'en rejoignant GNUDD, de nouvelles opportunités de partenariat pourraient voir le jour avec des entités des Nations Unies dans des domaines de projets d'intérêt mutuel pour assurer la complémentarité dans l'action, et éventuellement un impact accru dans l'exécution du programme. Dans un tel contexte, l'OMPI affirmerait davantage sa position au sein de la famille des Nations Unies et auprès des autorités nationales en tant qu'institution de premier plan sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et consoliderait sa position dans l'espace politique de la propriété intellectuelle (et était d'accord avec cette observation). Le groupe soutiendrait la participation de l'OMPI au GNUDD, et l'OMPI pourrait apporter son savoir-faire unique à ce système tout en bénéficiant également de l'expertise d'autres institutions des Nations Unies. Le groupe a conclu en remerciant à nouveau le Secrétariat pour ses efforts ainsi que pour le rapport.

300. La délégation de la Chine était ravie que le vice-président préside à nouveau la réunion. Elle a remercié le Secrétariat pour le rapport conformément à la décision de la trente-deuxième session du PBC et pour la poursuite du dialogue avec le BCAD. La délégation a remercié le Secrétariat pour la présentation du document PBC/WO/33/12 et s'est félicitée des informations supplémentaires fournies le 13 septembre 2021 dans le document de questions-réponses PBC/WO/33/Q&A. La délégation estimait que l'adhésion au GNUDD favoriserait non seulement une meilleure mise en œuvre des ODD par l'OMPI, dans le cadre des Nations Unies, mais contribuerait également à améliorer la visibilité des travaux de l'Organisation et de la propriété intellectuelle auprès d'un plus grand nombre d'États membres et au sein du système des Nations Unies tout entier. L'adhésion au GNUDD renforcerait davantage le statut de l'Organisation en tant que principale agence des Nations Unies chargée

des affaires de propriété intellectuelle au sein de la famille des Nations Unies, ce qui lui conférerait une plus grande autorité dans la formulation d'une politique mondiale en matière de propriété intellectuelle. C'était conforme à la vision et à la mission du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, en particulier ses piliers stratégiques 1.1, 2.4, 3.3, 4.1 et 4.2. Par conséquent, la délégation a appuyé la participation de l'OMPI au GNUDD. Elle a ensuite déclaré qu'après l'adhésion de l'OMPI au GNUDD, l'Organisation mènerait un grand nombre d'activités et de projets d'assistance au développement concernant les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, dans le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La délégation a suggéré que l'Organisation augmente encore ses dépenses de développement et assure une répartition raisonnable des fonds entre les différents départements de l'OMPI. L'allocation des fonds devrait se faire en fonction d'activités et de projets spécifiques, afin de promouvoir la mise en œuvre réussie de ces projets dans les pays et régions bénéficiaires.

301. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/33/12, participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), comme demandé lors de la trente-deuxième session du PBC. Le groupe a déclaré que le document fournissait des informations supplémentaires sur la participation de l'OMPI au GNUDD et sur les effets des opportunités et des défis liés aux travaux de développement de l'OMPI. Comme indiqué dans le document WO/PBC/33/12, l'adhésion au GNUDD pourrait permettre de mieux comprendre l'importance de la propriété intellectuelle. En outre, l'adhésion au GNUDD pourrait apporter plus de visibilité aux travaux de l'OMPI dans l'ensemble du système des Nations Unies et auprès d'un plus large éventail d'administrations nationales. Le groupe a conclu en déclarant qu'il était prêt à soutenir le consensus sur l'initiative de l'OMPI de devenir membre du GNUDD.

302. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le vice-président et a déclaré qu'elle appuyait la déclaration de la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. Elle a ensuite remercié le Secrétariat pour la mise à jour concernant les discussions avec le GNUDD, et les effets éventuels de l'adhésion de l'OMPI au GNUDD, avant d'exprimer sa gratitude pour la présentation des documents. La délégation a déclaré qu'elle continuait d'être préoccupée par la manière dont l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI serait affectée par l'adhésion au GNUDD. S'il y avait des divergences de points de vue sur les politiques en matière de propriété intellectuelle, comment ces divergences seraient-elles traitées? Néanmoins, la délégation a indiqué qu'elle ne pouvait soutenir l'adhésion de l'OMPI au GNUDD que si certaines exigences en matière de rapports pouvaient être mises en place pour garantir que l'incidence de l'adhésion de l'OMPI au GNUDD puisse être pleinement comprise. Comme l'a mentionné le coordinateur régional du groupe B, l'OMPI a été invitée à fournir au PBC un rapport annuel sur la mise en œuvre, les réalisations, les enjeux et l'incidence sur l'élaboration des politiques de la participation de l'OMPI au GNUDD.

303. La délégation du Japon a remercié le vice-président et s'est associée à la déclaration prononcée par la distinguée délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. Elle a remercié le Secrétariat pour l'explication et l'a félicité pour son travail acharné dans la préparation du document de travail WO/PBC/33/12, et pour avoir fourni des réponses détaillées à de nombreuses questions, qui avaient été incluses dans le document de travail WO/PBC/33/Q&A. Ces documents avaient fourni une explication claire de l'incidence de l'adhésion de l'OMPI au GNUDD sur les travaux de développement. La délégation estimait également qu'il était important pour l'OMPI de contribuer davantage à la réalisation des ODD et de renforcer la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Par conséquent, la délégation a exprimé son soutien à l'acceptation par l'OMPI de l'invitation à devenir membre du GNUDD. Elle a indiqué pour conclure qu'elle espérait que l'OMPI utiliserait de manière proactive le système des coordonnateurs résidents pour rendre les activités de développement plus efficaces et collaboratives.

304. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée du rapport dans lequel le Secrétariat avait poursuivi son engagement avec le BCAD, comme demandé par les membres à la trente-deuxième session du PBC, afin d'évaluer plus avant l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD sur ses propres travaux. La délégation a pris note du fait que, bien que l'OMPI ne soit pas encore membre du GNUDD, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation avait collaboré avec d'autres entités du système des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun, notamment le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Algérie, qui était le principal outil de planification de l'aide au développement du GNUDD. La délégation avait également pris note du fait que l'adhésion au GNUDD ne signifiait pas que l'OMPI deviendrait automatiquement membre de toutes ses unités ou équipes de pays des Nations Unies dans les pays et territoires. L'OMPI aurait toujours la possibilité de décider à quelles équipes de pays des Nations Unies adhérer en fonction du programme de travail et des priorités de l'Organisation. Ceci étant, la délégation était d'avis que rejoindre GNUDD ferait avancer les travaux de l'OMPI dans la grande famille des Nations Unies, en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. En outre, la délégation a déclaré qu'elle était d'avis que les travaux de l'OMPI gagneraient également en visibilité dans l'ensemble du système des Nations Unies et auprès d'un plus large éventail d'administrations nationales. La délégation a conclu en exhortant à nouveau l'OMPI à devenir membre du GNUDD dans les plus brefs délais, en commençant par une délibération positive lors de la session du PBC.

305. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vice-président et exprimé sa gratitude au Secrétariat pour la documentation préparée sur la question de la participation de l'OMPI au GNUDD et pour les consultations tenues avant la session du PBC. La délégation était particulièrement reconnaissante pour la présentation par le Secrétariat du document WO/PBC/33/12, participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). La délégation a confirmé qu'elle était déterminée à atteindre les ODD. Elle a déclaré être également prête à coopérer de manière constructive avec ses partenaires et avec les organisations du système des Nations Unies à cette fin. L'objectif était de trouver un ensemble spécifique de décisions à prendre, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, qui permettrait à la communauté de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La délégation a ensuite indiqué qu'elle avait étudié attentivement les informations fournies dans le document WO/PBC/33/12 et dans le document de questions-réponses WO/PBC/33/Q&A. Elle avait quelques questions, notamment :

I) Comment le Secrétariat percevait-il les perspectives de travail de l'OMPI au sein du GNUDD?

II) Quel serait le format de la coopération avec les coordonnateurs résidents? Comment cela serait-il pris en compte tenu de la présence limitée de l'OMPI sur le terrain tout en rappelant le mandat de l'Organisation qui reposait sur des questions juridiques spécialisées. La délégation a noté qu'au paragraphe 16 du document WO/PBC/33/12, il était indiqué que l'adhésion au GNUDD nécessiterait un travail de coordination assez considérable et que cela inclurait la planification des activités et la fourniture de rapports. La délégation a demandé au Secrétariat d'expliquer comment il prévoyait de gérer le volume de travail. Par exemple, de nouveaux bureaux ou sections seraient-ils créés pour gérer la participation de l'OMPI au GNUDD? D'après la compréhension de la délégation du document WO/PBC/33/Q&A, il y avait actuellement en pratique, un bureau pour la coordination, qui dépendrait peut-être de l'agence spécifique du système des Nations Unies, et cela dépendrait aussi du montant des fonds des donateurs, et sur le format dans lequel les fonds étaient effectivement administrés. Le groupe a demandé des éclaircissements supplémentaires sur la question de savoir si l'OMPI disposait des conditions financières et des informations requises complètes pour la participation de l'OMPI au GNUDD et s'il y aurait des conséquences financières pour les fonds des États donateurs.

306. La délégation du Mexique a remercié le vice-président du PBC et a profité de l'occasion pour exprimer sa gratitude au Secrétariat pour les informations fournies dans la présentation de

la participation de l'OMPI au GNUDD cet après-midi. La délégation a également profité de l'occasion pour rappeler que l'adhésion de l'OMPI au Groupe des Nations Unies sur le développement durable était une décision naturelle et justifiée. Le développement durable, après tout, était l'un des principaux objectifs et programmes politiques du système des Nations Unies de l'époque avec des implications pour l'avenir. La délégation a pris note des implications techniques évidentes que subirait le travail de l'Organisation. Elle a indiqué pour conclure qu'elle appuyait la décision et qu'elle souhaitait recevoir des mises à jour concernant l'adhésion de l'OMPI au GNUDD.

307. Le Secrétariat a remercié les délégations de l'intérêt qu'elles ont témoigné à la présentation par l'OMPI du document sur sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Le Secrétariat avait relevé qu'il y avait un accord unanime pour aller de l'avant avec la décision de la participation de l'OMPI au GNUDD. Cependant, certains États membres ont posé des conditions à leur accord pour accepter l'invitation du GNUDD. Dans cette optique, le Secrétariat a noté que les délégations suivantes avaient fourni leurs observations : la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, la délégation de l'Afrique du Sud parlant au nom du groupe des pays africains, la délégation du Bangladesh parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, la délégation de la Géorgie parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que les délégations de la Chine, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. Le Secrétariat a déclaré qu'il n'avait pas besoin de répéter les différentes positions des États membres, mais qu'il appréciait leur approbation de la participation de l'OMPI au GNUDD. Il a ensuite soulevé le fait que trois États membres avaient des questions ou des conditions spécifiques liées à la participation de l'OMPI au GNUDD, et le Secrétariat a répondu à la première condition de la délégation du Royaume-Uni parlant au nom du groupe B. Le groupe B avait déclaré qu'il approuvait l'adhésion de l'OMPI au GNUDD mais qu'il voulait s'assurer que le Secrétariat fournirait des rapports annuels au Comité du programme et budget sur les expériences acquises, les défis relevés et les problèmes liés à l'adhésion de l'OMPI au GNUDD. Cette condition était également approuvée par la délégation des États-Unis d'Amérique qui avait également demandé des informations sur les rapports annuels au PBC, ce qui permettrait à ce dernier de comprendre comment se déroulait la participation de l'OMPI. La délégation du Mexique partageait la même opinion.

308. En réponse à la question de la délégation de la Fédération de Russie concernant le paragraphe 16 du document soumis au PBC, le Secrétariat a expliqué que l'OMPI avait une expérience de travail dans le régime commun des Nations Unies sur diverses questions, y compris, par exemple, celles liées au Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux connexes. En outre, l'OMPI avait rendu compte de diverses activités au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies par le biais du cube de données des Nations Unies. Sur la base de ces expériences, le Secrétariat estimait qu'un travail de coordination serait nécessaire au fur et à mesure que l'OMPI s'adapterait aux exigences de travail et de rapport qui pourraient résulter de sa participation au GNUDD. L'incidence totale de la participation au GNUDD ne serait connue qu'une fois que l'OMPI aurait effectivement adhéré et commencé à acquérir une certaine expérience. Le Secrétariat a rappelé que GNUDD lui-même était une entité relativement récente, dont la création se faisait au jour le jour. Cependant, le Secrétariat croyait que les États membres comprenaient que si l'OMPI devait y adhérer, l'Organisation obtiendrait des informations et une expérience supplémentaires du système. Cela se ferait toutefois sur la base des conditions imposées pour l'adhésion de l'OMPI au GNUDD, à savoir la fourniture de rapports annuels au PBC. Le Secrétariat a déclaré que l'OMPI était ravie de se conformer à toutes les conditions, car le fait d'être membre de l'intérieur facilitait également la mesure dans laquelle le Secrétariat pouvait obtenir des informations à rapporter aux États membres. Les États membres pourraient alors décider si et comment l'adhésion de l'Organisation l'aidait à s'acquitter de ses fonctions. En ce qui concernait la manière dont les rapports seraient rendus, le Secrétariat a déclaré qu'il proposerait des méthodes plus spécifiques pour les obligations de rapport, que ce soit

directement par l'intermédiaire du PBC ou par d'autres mécanismes que le Secrétariat expliquerait aux États membres.

309. En ce qui concernait la question de l'engagement de l'OMPI dans un pays donné, le Secrétariat a expliqué que cela dépendrait de l'intérêt exprimé par les États membres pour l'inclusion des questions de propriété intellectuelle dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le Secrétariat a expliqué que l'OMPI ne formulerait aucune requête. Ce seraient les États membres qui devraient déclarer qu'ils souhaitaient que l'OMPI travaille avec les États membres sur des questions spécifiques de propriété intellectuelle liées au développement. Le Secrétariat estimait qu'il serait prématuré à ce stade de pouvoir fournir des informations concrètes sur ce que l'adhésion au GNUDD impliquerait pour les États membres. Des indications approximatives avaient été fournies conformément au rapport. Le Secrétariat a ensuite assuré aux États membres que, sur la base des obligations de rapport qui seraient établies, il fournirait aux États membres les indications nécessaires sur la manière dont l'expérience du GNUDD se déroule sur une base annuelle, semestrielle, en fonction de ce qui serait convenu avec les États membres. Le GNUDD permettrait aux États membres de prendre toutes les décisions supplémentaires qui seraient alors nécessaires.

310. Concernant la demande de rapport annuel, le Secrétariat a expliqué qu'il avait déjà passé un temps considérable à améliorer son rapport pour le comité. Pour les membres du comité qui étaient présents depuis un certain temps, les informations avaient été intégrées dans les rapports financiers et sur l'exécution du programme aux fins de l'établissement du rapport sur la performance de l'OMPI. Le Secrétariat a proposé au comité que les rapports annuels soient intégrés dans une annexe ou une section dédiée du Rapport sur la performance de l'OMPI, afin qu'ils restent dans le rapport global sur la performance de l'OMPI.

311. En réponse au commentaire de la délégation de la Fédération de Russie sur le prélèvement de 1% et ses implications pratiques, le Secrétariat a expliqué que, grâce à une expérience antérieure de mise en œuvre effective du prélèvement de 1% dans l'une des plus grandes agences des Nations Unies, il pensait que le comité disposait de toutes les informations nécessaires sur l'impact du prélèvement et sur la manière d'évaluer le prélèvement de 1%. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'un processus fortement consultatif, qui serait mené pendant les négociations des accords. La liste de contrôle était détaillée et très transparente. Par conséquent, les États membres qui négociaient ces accords auraient l'occasion de voir ce qui était évalué, et cela ferait l'objet de délibérations. En outre, le protocole d'accord ne pouvait être conclu sans un accord sur le prélèvement de 1%. Par ailleurs, le document de questions-réponses WO/PBC/33/Q&A, contenait deux options : 1) l'option administrée par l'agence, ou 2) l'option directe, à la source, où les États membres auraient des discussions avec le BCAD. En ce qui concernait l'option administrée par l'agence, le Secrétariat a estimé qu'il avait les bonnes orientations de la part du BCAD sur la manière d'appliquer le prélèvement et les exceptions. Il y aurait également un processus consultatif avec les États membres pour garantir un processus transparent pour l'application effective du prélèvement de 1%. Le Secrétariat a assuré les États membres que la procédure était et serait hautement transparente et consultative.

312. Le vice-président a remercié le Secrétariat pour son explication et a invité les participants à formuler leurs observations.

313. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vice-président, puis le Secrétariat pour les éclaircissements concernant la participation de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Elle a ensuite demandé une réponse à la question concernant les conséquences sur le personnel de la participation de l'OMPI au GNUDD et les responsabilités en matière de ressources humaines qui pourraient découler de l'adhésion de l'Organisation au GNUDD.

314. Le Secrétariat a répondu à la délégation de la Fédération de Russie en déclarant qu'à ce stade, il n'avait identifié aucune incidence supplémentaire de l'adhésion au GNUDD sur les ressources humaines. Le processus serait progressif une fois l'adhésion décidée, et le Secrétariat comprendrait comment les choses fonctionnaient au fil du temps. Le Secrétariat a également expliqué qu'il était en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, mais qu'à sa connaissance, les implications en matière de ressources humaines n'avaient pas encore été identifiées. Il a ensuite rappelé que la contribution des États membres avait déjà été abordée à la trente-deuxième session du PBC, elle s'élèverait à 400 000 francs suisses chaque semestre, prélevés sur les ressources autres que de personnel.

315. La délégation de la Chine a remercié le vice-président de lui donner la parole et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les éclaircissements fournis sur le point 13 de l'ordre du jour, à savoir la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). La délégation a ensuite profité de l'occasion pour souligner que, comme cela avait déjà été dit, comme l'OMPI était une agence des Nations Unies spécialisée dans la propriété intellectuelle, lorsqu'elle adhérerait au GNUDD, l'Organisation devrait mener des travaux basés sur la propriété intellectuelle. La délégation a indiqué pour conclure que l'Organisation devrait poursuivre son mandat en matière de propriété intellectuelle au sein du GNUDD.

316. Le Secrétariat a déclaré qu'il compléterait sa réponse initiale à la question de la délégation de la Fédération de Russie. Il a expliqué que la participation de l'OMPI au GNUDD serait traitée dans le cadre des ressources existantes de l'Organisation, qui relevaient du programme de travail et budget qui était alors en cours d'approbation et de recommandation à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a ensuite indiqué qu'étant donné la nature intersectorielle de la participation de l'OMPI au GNUDD, si nécessaire à un stade ultérieur, le Secrétariat serait heureux de mettre en place une équipe intersectorielle qui impliquerait clairement à peu près tous les secteurs de l'Organisation. Cette équipe pourrait ensuite retourner dans les États membres et les informer du besoin ou non de ressources supplémentaires. L'idée était que, grâce aux obligations de rapport que les États membres avaient fixées comme condition à l'adhésion de l'OMPI au GNUDD, le Secrétariat serait toujours en mesure de revenir vers les États membres et d'indiquer ce qui se passerait probablement à l'avenir en termes de ressources.

317. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. Elle a déclaré que la question du format du rapport n'était pas aussi importante que celle du contenu du rapport, qui fournirait les informations nécessaires avec un niveau de détail suffisant pour que la délégation puisse fonder sa décision sur le maintien ou non de l'adhésion au GNUDD. La délégation préférerait un rapport séparé, mais s'en remettait au Secrétariat pour qu'il procède comme il le jugeait approprié.

318. Le vice-président a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique pour ses observations. Le vice-président avait noté que la délégation des États-Unis d'Amérique avait laissé au Secrétariat le soin de choisir le format adéquat pour le rapport du GNUDD, la chose la plus importante étant de recevoir un rapport sous une forme ou une autre. Avant de lire le paragraphe de décision pour le point de l'ordre du jour, le vice-président a invité les participants à formuler d'autres demandes.

319. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de retarder davantage le débat et a exprimé sa confiance dans l'approbation par l'Assemblée générale de la recommandation du PBC concernant la participation de l'OMPI au GNUDD. Si l'Assemblée générale approuvait la recommandation, le Secrétariat de l'OMPI fournirait un rapport annuel. Le groupe a indiqué pour conclure qu'il était convaincu que le Secrétariat trouverait la bonne formulation pour la recommandation à l'Assemblée générale.

320. Le vice-président a déclaré que le Secrétariat avait pris note de la proposition de modification du paragraphe de décision pour le point 13 de l'ordre du jour. Au lieu de dire "... et demandé...", le changement était "... de demander...". Le vice-président a ensuite demandé s'il y avait des demandes d'intervention, en l'absence de demande d'intervention pour l'adoption du paragraphe de décision du point 13 de l'ordre du jour, celui-ci a été considéré comme adopté et le point clôturé.

321. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/33/12).

322. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'accepter l'invitation à devenir membre du GNUDD et de demander au Secrétariat de fournir un rapport annuel dans le Rapport sur la performance de l'OMPI sur la mise en œuvre, les réalisations, les défis et l'incidence sur l'élaboration des politiques, de la participation de l'OMPI au GNUDD.

POINT 14 MISE A JOUR SUR LA SITUATION ET L'ETAT D'AVANCEMENT DES CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES CONCERNANT L'ELABORATION DU MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

323. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/33/13 et WO/PBC/33/13 Add.

324. Le président a ouvert les débats sur le point 14 de l'ordre du jour, mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. À la suite des délibérations sur le point 10 de l'ordre du jour, "Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021" au cours de la trente-deuxième session du PBC, le comité a pris note des interventions dans le but d'élaborer le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, a demandé au Secrétariat d'inviter tous les États membres intéressés à envoyer leurs points de vue par écrit sur l'élaboration du mandat; et de fournir une mise à jour sur l'état d'avancement des contributions des États membres à la trente-troisième session du PBC pour débat et examen plus approfondis. Le président a rappelé que le Secrétariat avait envoyé la circulaire 4078 le 30 juillet 2021, enjoignant tous les États membres intéressés à envoyer leurs points de vue respectifs par écrit sur l'élaboration du mandat. Au 27 août, le Secrétariat avait reçu des propositions des pays suivants : Chili, Brésil, Fédération de Russie, groupe B, Japon, Pakistan, République de Corée et Slovaquie. Ces propositions avaient été compilées sous forme d'annexe au document WO/PBC/33/13. Certains États membres avaient soumis leurs propositions après la date limite du 27 août et celles-ci avaient été intégrées dans un addendum au document WO/PBC/33/13. Le président a rappelé que la question faisait l'objet de consultations informelles et qu'il était très important de faire le point sur les différents points de vue. Le PBC aurait la possibilité d'examiner ces contributions plus en détail. Il a remercié les délégations qui avaient participé aux consultations informelles qui avaient eu lieu le vendredi précédant la plénière. Ces consultations informelles étaient très utiles pour échanger des idées et faciliter les travaux sur le point. Le président a ensuite passé la parole au responsable de secteur du Secteur du développement régional et national.

325. Le Secrétariat a déclaré que les États membres examinaient la question des bureaux extérieurs de l'OMPI depuis plusieurs années. La question spécifique avant la trente-troisième session du PBC concerne l'élaboration des dimensions du mandat. Les contributions des États membres étaient une indication très positive que des délibérations étaient nécessaires entre les États membres sur les détails du mandat, qui avait commencé depuis. Le Secrétariat a noté que l'élaboration du mandat était un exercice dirigé par les États membres. Bien que les contributions des États membres aient revêtu des formats différents, les principales questions auxquelles ils ont répondu étaient les suivantes : Quel

pouvait être le processus d'élaboration du mandat? Quelle entité pouvait mener les évaluations? À quoi pouvait ressembler le mandat de l'évaluation? Quel pouvait être le calendrier pour l'élaboration du mandat et la conduite de l'évaluation? Quel est le but des évaluations? Le Secrétariat a déclaré qu'il était clair que les communications identifiaient certains domaines dans lesquels il semblait y avoir une convergence, mais que pour les autres aspects, les États membres proposaient des points de vue et des réponses différents aux questions susmentionnées. Ces domaines de convergence et de divergence se reflétaient clairement dans les contributions. Le Secrétariat a rappelé que les États membres avaient cette question entre les mains depuis plusieurs années. Le Secrétariat était prêt à continuer à soutenir et à faciliter cette discussion de la manière que les États membres jugeaient appropriée.

326. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour sa déclaration et a déclaré qu'elle répondrait aux questions soulevées par le Secrétariat. Le groupe a remercié les États membres d'avoir présenté leurs observations sur le mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI et a remercié le Secrétariat pour le document résumant les positions des pays. Le groupe a jugé sage d'élaborer un projet de mandat équilibré qui tiendrait compte des propositions faites par les États membres, et des positions des pays qui disposaient d'un bureau extérieur de l'OMPI. Le groupe a cru comprendre et a fait remarquer qu'une approche en souplesse s'imposait, qui tiendrait compte des besoins des bureaux ainsi que des activités des pays et de leurs priorités, mais aussi des priorités régionales. Comme base pour l'élaboration du mandat, le groupe a estimé qu'il était possible d'utiliser les principes qui avaient déjà été énoncés dans les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et le programme de travail et budget pour 2022-2023. Ces documents avaient été approuvés par les délégations et ils contenaient des indicateurs et des objectifs convenus par les pays. Le groupe a jugé judicieux de procéder à l'évaluation. Il a déclaré que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation était un groupe indépendant et que ses activités avaient été très bien accueillies par le vérificateur externe des comptes et les États membres. Le groupe était disposé à collaborer avec le Secrétariat afin de poursuivre les travaux sur le projet.

327. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat et les États membres qui avaient soumis leurs points de vue, apportant ainsi une contribution précieuse à ce processus. Le groupe a souligné que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. Le groupe a reconnu que les normes et critères d'évaluation par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation constitueraient un point de départ logique pour l'élaboration du mandat. L'évaluation devrait être impartiale, uniforme et transparente afin de fournir une évaluation responsable, efficace et instructive aux États membres. À cet effet, le groupe a estimé qu'il était extrêmement important que l'évaluation soit menée de manière totalement indépendante. S'agissant des prochaines étapes, le groupe a estimé que la meilleure voie à suivre serait que les États membres demandent au Secrétariat de soumettre le projet de mandat au moins quatre mois avant une future session du PBC afin de permettre aux États membres d'en tenir pleinement compte et de prendre une décision en connaissance de cause lors de cette session du PBC. Le groupe estimait que la Division de la supervision interne de l'OMPI serait la mieux placée pour rédiger le mandat.

328. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le point de l'ordre du jour. Le groupe avait toujours souligné que l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 était un processus piloté par les États membres. Le groupe a remercié les États membres d'avoir accepté à la trente-deuxième session du PBC de commencer l'élaboration et s'est dit satisfait que le Secrétariat ait lancé le processus en sollicitant les

contributions des États membres. Le groupe a pris note des points de vue et des contributions fournies et était prêt à engager un débat constructif sur la question.

329. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié les États membres qui avaient exprimé leur avis concernant l'élaboration du mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI, et a remercié le Secrétariat pour sa compilation et sa présentation. Le groupe a réitéré sa déclaration à la clôture de la trente-deuxième session du PBC, selon laquelle le bon fonctionnement de ces bureaux était d'une importance fondamentale ainsi que leur gestion efficace et coordonnée conformément au plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et au programme de travail et budget pour 2022-2023. Dans ce contexte, le groupe a vu dans cet exercice une opportunité d'améliorer et de renforcer le rôle de ces bureaux sur la base d'une évaluation suivant les principes : qu'elle soit réalisée par une entité indépendante de l'OMPI; qu'elle soit réalisée en participation avec les offices et les États d'accueil de ces bureaux; qu'elle contienne des paramètres qui sont des indicateurs d'évaluation communs à tous les bureaux; que les résultats contiennent des suggestions et des recommandations pour une évaluation à venir; et les indicateurs de suivi ainsi que les résultats des activités en cours.

330. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la compilation des contributions des États membres sur l'élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le groupe appréciait les États membres et le groupe qui avait soumis leurs contributions, car ces contributions aideraient certainement le PBC à avancer sur ce sujet important. Le groupe attachait une grande importance aux bureaux extérieurs de l'OMPI, car l'Afrique en abritait deux (Algérie et Nigéria). À cet égard, le groupe avait toujours déclaré que le processus d'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure des bureaux extérieurs devraient être dirigés par les États membres, le Secrétariat jouant un rôle d'appui technique. À cet égard, le groupe s'est félicité que la première étape de la soumission des contributions ait effectivement été pilotée par les États membres. Le groupe a réaffirmé que le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être équilibré, transparent et équitable, et que l'évaluation devrait être menée en consultation avec les pays hôtes. Par conséquent, les caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui étaient répartis dans différentes régions à différents niveaux de développement, n'avaient pas les mêmes ressources et la même durée de fonctionnement. Cela devrait être pris en considération lors de l'élaboration du mandat et lors de la conduite de l'évaluation. Le groupe avait souligné ces points dans ses interventions précédentes. Il était important pour le groupe que le processus d'élaboration du mandat ait commencé dans les plus brefs délais pour permettre aux États membres de disposer du projet de mandat, pour examen suffisamment en avance de la trente-quatrième session du PBC. Le groupe a rappelé que l'évaluation du mandat était envisagée pour 2021. Bien que la pandémie de COVID-19 ait perturbé les délais convenus, le PBC devrait éviter tout nouveau retard inutile. Le groupe était disposé à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties pour faire avancer cette question.

331. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la mise à jour sur l'état d'avancement des contributions des États membres sur l'élaboration du mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Le groupe a remercié les États membres et le groupe B de leurs contributions. Il a remercié le Secrétariat pour l'introduction du point de l'ordre du jour. La question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI était inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et avait fait l'objet de longues négociations entre les États membres. Le groupe estimait que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être effectuée de manière hautement transparente, indépendante et objective. Le Secrétariat, avec son expérience et son expertise, devait jouer un rôle essentiel dans la rédaction du mandat. Le groupe attendait avec intérêt de nouvelles initiatives concrètes en ce sens. Il a

déclaré que le comité pouvait compter sur lui pour soutenir le Secrétariat pendant le processus et attendait avec intérêt un engagement fructueux et constructif.

332. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir présenté le point de l'ordre du jour. La délégation attachait une grande importance à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le processus d'évaluation avait été retardé en raison de l'impact sans précédent de la COVID-19. Le bon déroulement de ce travail nécessiterait une coopération plus étroite du Secrétariat et des États membres. La délégation a remercié les délégations qui avaient soumis des commentaires écrits sur le mandat. La délégation a remercié la délégation de la Fédération de Russie d'avoir dirigé la rédaction des documents de discussion sur l'évaluation et d'avoir largement consulté les États membres, y compris la délégation de la Chine. La délégation était prête à participer de manière constructive et à rester en contact avec diverses parties sur cette question. L'évaluation des bureaux extérieurs n'était pas seulement une affaire interne à l'OMPI, elle concernait de nombreux États membres. La délégation a souligné que l'évaluation devrait prendre en compte les observations et les propositions des États membres, y compris les pays hôtes des bureaux extérieurs. Les indicateurs d'évaluation et les futurs indicateurs d'exécution pour l'évaluation devraient non seulement avoir des points communs, mais aussi tenir pleinement compte des spécificités des pays hôtes qui devraient être ciblés afin d'éviter une approche unique.

333. La délégation du Brésil a fait référence à sa communication sur l'élaboration du mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. De manière générale, la délégation était d'avis qu'une évaluation bien menée du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI pourrait apporter une valeur ajoutée au fonctionnement des bureaux et améliorer encore les services qu'ils fournissaient. Concernant les aspects plus pratiques du mandat, la délégation estimait que le Secrétariat disposait de l'expertise nécessaire pour fournir une première version du document sur la base des observations et des points de vue partagés par les États membres. Quant à savoir qui devrait procéder à l'évaluation, la délégation considérait qu'il était utile d'avoir des évaluations à la fois internes et externes. Les deux exercices pouvaient se compléter et offrir une vision élargie des questions aux États membres. Dans ces évaluations, il était de la plus haute importance que les bureaux extérieurs existants aient une voix et la possibilité de contribuer et d'offrir des suggestions sur la manière dont ils pourraient encore améliorer leur travail et éventuellement élargir leur champ d'activités. Le but serait d'accroître l'efficacité et l'efficacéité du programme de travail et budget de l'OMPI d'une manière coordonnée et complémentaire avec les opérations au siège de l'OMPI. Bien que la délégation considérait l'intérêt d'un ensemble normalisé de critères objectifs pour l'évaluation, elle comprenait que des indicateurs devraient être utilisés à l'appui d'une évaluation qualitative plus large de chaque bureau extérieur. Il faudrait tenir compte de leurs spécificités telles que les différents mandats, contextes et circonstances, et le niveau de développement des pays hôtes, ainsi que les écosystèmes locaux de propriété intellectuelle. La délégation attendait avec intérêt des débats fructueux sur ce point de l'ordre du jour.

334. La délégation du Japon s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Tout d'abord, la délégation a remercié sincèrement le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/33/13 et son avis figurait dans le document. La délégation en a présenté un aperçu. Premièrement, il était important qu'une évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. Deuxièmement, l'Assemblée générale de l'OMPI a adopté les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. La délégation considérait que plusieurs points essentiels des principes directeurs seraient également très utiles pour évaluer le réseau existant de bureaux extérieurs. Troisièmement, afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures de fonctionnement de tous les bureaux extérieurs, il serait approprié d'offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et de fournir des réponses ou des avis sur les critères utilisés pour les évaluations.

En outre, le point de vue de la délégation était également reflété dans les points de vue compilés par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle avait l'intention de participer activement à l'examen du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021.

335. La délégation de l'Allemagne a remercié le Secrétariat d'avoir compilé les points de vue des États membres et a remercié les États membres d'avoir soumis des contributions précieuses. La délégation a pleinement appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et a souligné la nécessité d'une évaluation indépendante. La délégation préférerait qu'une évaluation externe des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée par une entité extérieure à l'OMPI. Cela garantirait le plus haut degré d'objectivité possible et contribuerait donc à obtenir un degré élevé d'acceptation parmi les États membres.

336. La délégation du Chili a remercié le Secrétariat d'avoir présenté ce point de l'ordre du jour, avant de remercier les États membres qui avaient soumis des propositions et des idées sur cette question. Le processus devrait être considéré comme positif et comme une opportunité d'améliorer le travail du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI dans son ensemble, en l'alignant sur le plan stratégique à moyen terme 2022-2026 pour créer une plus grande transparence sur le travail dans chacun de ces bureaux extérieurs. La communication de la délégation sur ses vues allait dans ce sens. Il était essentiel que l'évaluation soit effectuée par un organisme indépendant extérieur à l'OMPI qui garantisse une évaluation objective. La délégation a déclaré qu'on pouvait compter sur elle pour participer à l'obtention de résultats positifs sur ce sujet.

337. La délégation du Pakistan a souscrit à la déclaration formulée par la délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié les délégations du Chili, du Brésil, de la Fédération de Russie, du groupe B, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la République de Corée et de la Slovénie, pour leurs contributions au titre du point de l'ordre du jour. Elle a fait remarquer avoir également apporté sa contribution. La délégation a rappelé que dans son introduction du point de l'ordre du jour, le Secrétariat a déclaré qu'il pouvait y avoir des éléments communs dans les contributions, mais qu'il restait encore des questions fondamentales à traiter, telles que qui rédigerait le mandat, quelle entité serait chargée de mener l'évaluation et quels seraient la portée, le mandat et le but de l'évaluation. La délégation a déclaré que sa position constante sur la question avait été guidée par les principes de neutralité, d'objectivité, d'inclusion, de transparence et d'indépendance, ainsi que par les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI approuvés par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015 et les recommandations contenues dans le rapport du vérificateur externe des comptes présenté à la trente et unième session du PBC. Ces principes directeurs et recommandations du vérificateur externe des comptes proposaient des indications importantes sur l'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure. Ces questions importantes découlaient du paragraphe 22 des principes directeurs, qui stipulait : "La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs seront évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC". Les principes directeurs avaient très clairement défini le rôle central du PBC et de ses États membres dans le processus d'évaluation. Ils avaient également défini le rôle du vérificateur externe des comptes ou d'un évaluateur externe indépendant à la demande du PBC. En plus de mesurer la performance des bureaux extérieurs, l'évaluation s'avérerait également extrêmement précieuse pour orienter les décisions futures du PBC concernant les nouvelles demandes pour accueillir de bureaux extérieurs de l'OMPI. Le rapport du vérificateur externe des comptes à la trente et unième session du PBC a mis en lumière des problèmes très graves concernant le réseau existant de bureaux extérieurs. Le rapport du vérificateur externe des comptes contenait également des observations et des recommandations utiles concernant le processus d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs,

tels que l'absence d'un modèle standard et l'incapacité ultérieure du Secrétariat à présenter un rapport factuel et technique sur chaque nouvelle demande. Sans préjuger du résultat de l'évaluation, il serait essentiel d'examiner également cette question importante. La délégation restait disposée à échanger avec d'autres délégations pour trouver une solution acceptable pour tous.

338. La délégation de l'Inde a remercié le président pour son engagement continu avec les États membres par le biais de consultations informelles, qui ont permis d'avancer sur cette question cruciale. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir fourni une mise à jour sur l'état des contributions des États membres sur le mandat et d'avoir présenté ce point de l'ordre du jour. La délégation a appuyé la proposition soumise par la Fédération de Russie sur le mandat, car elle constituait un bon point de départ pour faire avancer de manière constructive les délibérations sur la délimitation du mandat. La délégation a appuyé les communications des États membres qui demandaient que l'évaluation soit menée de manière transparente et impartiale. Il fallait trouver une synergie entre le rôle des États membres et l'expertise technique que le Secrétariat pouvait apporter au processus d'évaluation. Bien que le processus global d'évaluation doive rester sous l'impulsion des États membres, une évaluation technique soutenue par le Secrétariat de l'OMPI fournirait au comité un modèle objectif pour aller de l'avant. Dans ce contexte, la délégation n'a pas soutenu les propositions appelant à ce que l'évaluation soit effectuée par un vérificateur externe des comptes indépendant car cela diluerait le rôle des États membres dans le processus et constituerait un chevauchement avec l'expertise du Secrétariat. La délégation a noté avec préoccupation la proposition soumise par les États membres appelant à la création d'un processus intergouvernemental ou d'un groupe de travail au sein du PBC pour élaborer le mandat. Elle a souligné que le PBC est lui-même un organe intergouvernemental composé d'États membres. L'ajout de couches supplémentaires au processus de rédaction du mandat ne ferait que prolonger un processus qui avait déjà subi des retards excessifs. L'absence de progrès n'était pas dans l'intérêt des États membres. En fait, cela nuisait aux intérêts des États membres qui bénéficieraient des activités des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a réitéré son point de vue selon lequel la proposition de procéder à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI n'aurait pas dû être liée aux propositions d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Le mandat devrait mettre l'accent sur les paramètres quantitatifs et qualitatifs avec des échéanciers concrets. Les approches techniques et fondées sur le mérite, ainsi que la représentation géographique, devraient également être prises en compte pour évaluer la prestation de services et l'efficacité des bureaux extérieurs. La délégation a réaffirmé qu'elle était prête à rester engagée de manière constructive dans les délibérations sur cette question importante et à travailler avec tous les États membres pour finaliser rapidement le mandat.

339. La délégation des Émirats arabes unis a remercié le président pour les progrès réalisés au cours de la session et a fait confiance à sa capacité à guider les délégations tout au long de la session avec succès. La délégation a félicité le Secrétariat pour la préparation des documents et l'organisation de la session. La délégation s'est félicitée des précieuses contributions et opinions des États membres reflétant le rôle essentiel des bureaux extérieurs de l'OMPI auprès des États membres et leur contribution aux objectifs de l'Organisation. La position de la délégation avait toujours été cohérente sur cette question en faveur d'une approche positive, progressive et axée sur les solutions. Elle a appuyé la rédaction par le Secrétariat du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI existants. La délégation faisait confiance à l'expertise de l'Organisation pour fournir un mandat avec un examen des contributions des États membres. La délégation a fait écho aux autres délégations en soulignant que la procédure devrait être impartiale, juste et hautement transparente. La délégation estimait que le mandat devrait être conçu pour éviter une méthodologie unique et tenir compte de la spécificité de chaque pays. Cependant, il devrait se concentrer sur l'efficacité et l'efficacité de l'exécution de son programme pour tous les bureaux extérieurs de l'OMPI existants. La délégation était d'accord avec l'idée de recommander le réseau actuel de bureaux extérieurs de l'OMPI pour qu'il travaille conformément au plan stratégique à moyen

terme 2022-2026. L'Organisation devrait continuer à utiliser les bureaux extérieurs de l'OMPI pour sensibiliser à la propriété intellectuelle, fournir des projets, des services et soutenir et aider à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance et de développement au niveau national et, le cas échéant, régional. La délégation a déclaré qu'une entité indépendante pourrait être fiable pour mener l'évaluation de manière objective, simplement avec l'aide de la Division de la supervision interne de l'OMPI, en assurant la conformité de cette évaluation avec le schéma d'évaluation existant de toutes les divisions de l'OMPI et en maintenant une méthodologie durable de cette pratique. La délégation a fait référence au paragraphe 22 des principes directeurs concernant les bureaux extérieurs, qui stipulait que la taille et les performances de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI devraient être évaluées tous les cinq ans par le PBC. La délégation était prête à s'engager de manière constructive pour examiner la question dans le but d'aller de l'avant avec un processus clair et moins compliqué.

340. La délégation de la Fédération de Russie a noté avec satisfaction le fonctionnement efficace du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, car ils constituent un instrument important pour assurer la croissance de l'Organisation et faire progresser les services mondiaux dans différents coins du monde. L'expansion du réseau est une étape logique dans l'amélioration de l'architecture de l'Organisation. La délégation a remercié les États membres d'avoir présenté leurs points de vue et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/33/13. L'analyse de ces propositions suggérait que toutes les parties renvoyaient aux principes directeurs concernant les bureaux extérieurs. Un certain nombre de délégations avaient noté l'importance du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et du programme de travail et budget pour 2022-2023. Ces documents constituaient des instruments d'orientation pour tous les États membres. Par conséquent, la délégation a estimé que les principes et les indicateurs qui avaient été décrits dans ces documents constituaient une partie importante de l'élaboration du mandat de l'évaluation. Le mandat pourrait inclure des résultats qui n'avaient initialement pas été prévus en conséquence dans l'évaluation. La délégation a déclaré que ces indicateurs, qui avaient déjà été évoqués, devaient figurer et figuraient déjà dans les documents évoqués précédemment approuvés par les États membres. Il était également important de prendre en compte les besoins spécifiques et la durée du travail du pays et les priorités régionales. La délégation estimait que la compilation du mandat tiendrait compte des points de vue des États membres qui disposaient déjà de bureaux extérieurs de l'OMPI. Elle a estimé que la décision optimale serait d'avoir une évaluation externe. La Division de la supervision interne de l'OMPI est un organisme indépendant. Dans le même temps, il était important d'observer ce qui avait été fait sur le terrain, aussi bien dans des conditions normales que dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La délégation estimait que la Division de la supervision interne pouvait procéder à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI de manière professionnelle. La délégation espérait que sa proposition bénéficiait d'un large soutien de la part de délégations partageant les mêmes idées. Elle a remercié le président d'avoir tenu des consultations informelles sur cette question. La délégation a appelé ses collègues à s'abstenir, lors des discussions ultérieures, de toute politisation et à se concentrer sur le travail de fond du mandat consistant à mener l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a jugé important que les États membres envoient leurs propositions en temps opportun afin d'en permettre l'analyse adéquate. L'idéal serait de disposer des propositions en temps voulu afin que les États membres aient suffisamment de temps avant la session suivante du PBC pour les analyser et y travailler au cours des consultations informelles, le cas échéant. Cela permettait aux délégations d'avoir une idée des attentes des États membres lors de la session suivante du PBC. La délégation espérait que cela faciliterait ses travaux à l'avenir. Elle s'est dite prête à participer aux débats pour parvenir à un consensus sur cette question.

341. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le président pour la session informelle tenue sur ce point avant la trente-troisième session du PBC. La délégation a également remercié le Secrétariat pour la présentation du point de l'ordre du jour. Elle estimait que lors de l'élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, les

principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI devraient être le principal document pris en considération. La délégation estimait que la procédure devrait être pilotée par les États membres. Dans les principes directeurs, il avait été fait référence au rôle du PBC. Le PBC pouvait demander le soutien des vérificateurs externes ou d'un évaluateur externe indépendant. La délégation estimait qu'une évaluation par un évaluateur externe indépendant serait l'option appropriée. Elle a proposé de créer un comité composé de trois ou cinq évaluateurs externes indépendants, par exemple, un du Groupe d'évaluation des Nations Unies et d'autres d'institutions similaires pour l'évaluation. La délégation attendait avec intérêt un débat constructif à cet égard.

342. Le président a remercié les délégations de leurs observations. Il avait écouté et pris note de toutes les interventions des délégations. Les délégations avaient accompli un travail important, ce qui était très apprécié. Le président a déclaré que la pandémie de COVID-19 a empêché toutes les délégations d'être physiquement présentes pour cette réunion, mais il avait espoir que des consultations pourraient être menées plus en détail sur cette question à l'avenir. Le travail à distance avait compliqué les choses car il y avait eu des difficultés à avoir des consultations normales, qui sont l'alpha et l'oméga du multilatéralisme sur certaines questions. Le président était convaincu que la majorité des interventions et des contributions soumises par les délégations permettraient au PBC de faire de grands progrès. Ces contributions ont permis au PBC de traiter ce sujet délicat. Dans la mesure où le sujet figurait à l'ordre du jour du PBC depuis plusieurs années, le PBC devait rester sur une dynamique constructive mais réaliste. Il semblait y avoir une certaine convergence parmi la majorité des États membres sur les principes qui doivent sous-tendre ce travail d'évaluation du mandat. Le président a pris note des observations relatives à l'importance de faire preuve de transparence et d'efficacité, ainsi que sur le fait que les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI auraient une base juridique permettant de nous guider. Ces principes ont été adoptés en octobre 2015 lors de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le président a souligné l'importance d'évaluer les instruments offerts par le système multilatéral qui pourraient enrichir les travaux du PBC à l'avenir. Les interventions réalisées ont permis de souligner des éléments qui pourraient constituer la base d'une certaine convergence. Le consensus était important pour progresser, mais la perfection n'était pas escomptée. Le président a rappelé que la pandémie de COVID-19 avait imposé un certain nombre de contraintes qu'il fallait garder à l'esprit. Le président a invité les coordinateurs régionaux et les délégations intéressées, et pas seulement celles qui avaient soumis leurs vues par écrit, à des consultations informelles. Il espérait qu'une décision pourrait être prise sur ce point à la fin de la session. La décision constituerait, c'était à espérer, la base commune qui pourrait guider les travaux du PBC pour les mois suivants. Le président a demandé au Secrétariat d'organiser une salle pour la session informelle.

343. Le Secrétariat a demandé quelques minutes pour consulter le personnel de la Section des conférences afin d'élaborer les dispositions logistiques pour la consultation informelle.

344. Après une courte pause, le président a informé les délégations qu'en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, aucune salle n'était disponible pour accueillir tous les participants.

345. La Fédération de Russie a remercié le président pour sa merveilleuse initiative d'organiser la consultation informelle car elle était importante et nécessaire. La délégation a suggéré d'utiliser la salle de conférence de l'OMPI comme elle avait été utilisée pour les conversations informelles tenues sur ce point avant la trente-troisième session du PBC. Interprefy a été allumé, branché, et les délégations intéressées pouvaient rester à leur place.

346. La délégation de la Chine a appuyé la proposition de la délégation de la Fédération de Russie de tenir la consultation informelle dans la salle de conférence de l'OMPI.

347. Le président a remercié la Fédération de Russie pour sa suggestion d'avoir la consultation informelle dans la salle de conférence de l'OMPI et n'avait aucune objection à cette proposition.

348. L'après-midi suivant, le président a rouvert le point 14 de l'ordre du jour à la suite des consultations informelles tenues en fin de matinée et en début d'après-midi. Le président a déclaré que le texte qui avait été convenu lors de la consultation informelle serait proposé lors de la session formelle. Le président a invité les participants à formuler leurs observations.

349. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré officiellement qu'elle croyait comprendre que la référence au Secrétariat dans le texte introductif de cette décision comprenait la Division de la supervision interne.

350. La délégation du Pakistan a réitéré sa position formulée lors des consultations informelles. Elle s'est félicitée de la décision proposée. La délégation estimait que l'avant-projet inclurait différentes options, en particulier pour les domaines où des divergences de vues subsistaient encore, comme le soulignaient les communications des États membres. Ces différentes approches et options seraient reflétées dans l'avant-projet.

351. La délégation de l'Iran (République islamique d') a réitéré sa position de la consultation informelle selon laquelle l'avant-projet de mandat aurait un statut informel.

352. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président pour l'excellente manière dont il avait organisé et dirigé la session informelle qui avait permis au PBC, après de longues discussions, de parvenir à un texte qui satisfaisait les délégations. La délégation s'est félicitée de la décision et a attiré l'attention sur le fait qu'elle était le produit de la flexibilité de nombreuses délégations, dont la sienne. La délégation a souscrit à l'observation selon laquelle l'avant-projet serait un document informel. La délégation a souligné que bien que la Division de la supervision interne soit un organe indépendant doté d'un mandat spécifique, elle est indépendante dans la légalité de ses engagements vis-à-vis de l'OMPI.

353. Le président a remercié les délégations pour les efforts extraordinaires qu'elles avaient déployés pour se coordonner et travailler ensemble, ce qui faisait globalement du PBC un excellent exemple de diplomatie. En l'absence de demande d'intervention la décision suivante a été adoptée :

354. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 de l'OMPI et a demandé au Secrétariat

- d'élaborer un avant-projet de mandat en tenant compte des contributions susmentionnées des États membres reflétant tous les points de vue qui y figuraient et tous les documents pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3) et
- de fournir un avant-projet aux États membres au moins six mois avant la trente-quatrième session du PBC dans le but d'examiner et d'élaborer une compréhension commune du contenu du mandat et de prendre une décision à son sujet lors de la trente-quatrième session du PBC.

POINT 15 METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

355. Les délibérations eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

356. Le vice-président a présenté le point 15 de l'ordre du jour sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. Il a rappelé qu'au cours de la trente-deuxième session du Comité du programme et budget en juillet 2021, sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6, le Comité du programme et budget avait pris note des déclarations faites par les différentes délégations et avait décidé de poursuivre l'examen de la méthodologie de répartition des recettes et des dépenses par union à la trente-troisième session du comité.

357. Le vice-président a ensuite invité les participants à formuler leurs observations.

358. En l'absence de demandes d'intervention, le vice-président a déclaré que ce point avait déjà été examiné lors de plusieurs réunions et a noté la volonté des délégations de poursuivre ces débats lorsque davantage de délégations pourraient être présentes à Genève. Le président a demandé au Secrétariat de proposer un paragraphe de décision.

359. Après lecture et en l'absence d'objections et de demandes d'intervention, le paragraphe de décision suivant a donc été adopté :

360. Le Comité des programmes et des budgets (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-quatrième session du PBC.

POINT 16 FERMETURE DE LA SESSION

361. Le vice-président a ouvert le point 16 de l'ordre du jour, la clôture de la session. Le vice-président a demandé que la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" soit projetée à l'écran, soulignant le fait que le point 4 n'avait pas fait l'objet d'une décision. Le vice-président a félicité tous les participants pour leur souplesse et a ajouté que cela serait finalement communiqué aux délégations par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux. Il a ensuite donné la parole aux délégations.

362. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président et le vice-président pour leurs conseils avisés et leur excellent travail qui ont facilité les débats et les décisions. Le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour son soutien au cours de cette séance du PBC. Le groupe admirait le dévouement et la contribution du personnel de l'OMPI, qu'il trouvait vraiment admirable. Il a également remercié le personnel de la Section des conférences et les brillants interprètes, sans qui cette séance du PBC n'aurait pas été possible. Le groupe a également remercié les coordinateurs régionaux et les États membres pour leurs efforts inlassables et a noté avec satisfaction que le PBC a réussi à faire de réels progrès sur des questions importantes, en particulier la recommandation positive et claire aux assemblées générales sur le programme de travail et budget pour 2022-2023. Le groupe a déclaré que le PBC avait également délibéré sur des points cruciaux pour les États membres, tels que la supervision par l'audit, les rapports financiers internes et externes, ainsi que de nombreuses recommandations auxquelles il a donné suite. Le groupe espérait que les délibérations se poursuivraient dans un esprit positif similaire lors de la session suivante du PBC et au-delà, ce à quoi le groupe B s'engageait à contribuer à cette fin.

363. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Directeur général de s'être joint au PBC à la clôture de cette importante session. Le groupe a remercié le président en son absence pour ses impressionnantes qualités de direction, qui ont largement contribué au succès de cette session. Le groupe a également remercié le vice-président pour avoir encore une fois su intervenir au bon moment et présider la

session avec compétence. Le groupe s'est déclaré convaincu au début de la session que la trente-troisième session se caractériserait par un esprit de coopération et de souplesse, ce qui s'était confirmé lors de cette session, même s'il manquait une décision sur l'un des points de l'ordre du jour. Le groupe s'est félicité que le comité ait pu recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI l'adoption du programme de travail et budget pour 2022-2023 et s'en est réjoui, étant donné que le programme de travail et budget pour 2022-2023 contenait d'importants programmes et activités qui seraient orientés vers la réalisation de la vision du plan stratégique à moyen terme de l'OMPI, à savoir un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, étaient soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat dans son ensemble de leur écoute et d'avoir tenu compte de la demande du comité visant à ce que l'OMPI renforce sa réponse à la COVID-19. Le groupe était ravi que l'OMPI se soit engagée à intensifier ses efforts pour faire partie d'une réponse efficace et mondiale à la pandémie, et attendait avec intérêt de recevoir des mises à jour sur la mise en œuvre des mesures décrites dans le document. Le groupe s'est félicité que la trente-troisième session ait fait une recommandation positive à l'Assemblée générale pour que l'OMPI adhère au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) et était convaincu que l'adhésion de l'OMPI serait bénéfique pour l'Organisation, tout en renforçant la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Le groupe s'est à nouveau félicité de la bonne situation financière de l'Organisation et a pris note avec satisfaction des divers rapports d'audit et de supervision positifs présentés au cours de cette session. Le groupe a encouragé l'OMPI à prêter une attention particulière aux domaines identifiés comme devant être améliorés par les organes d'audit et de supervision. Il a déclaré que les bureaux extérieurs de l'OMPI restaient des vecteurs importants permettant à l'OMPI d'atteindre différentes parties prenantes dans différentes régions et que leur fonctionnement optimal était une question d'un grand intérêt pour le groupe des pays africains. Le groupe s'est félicité que la session ait franchi une nouvelle étape vers la réalisation de la décision de l'Assemblée générale sur l'évaluation du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI. Il a remercié toutes les délégations pour leur esprit de coopération sur cette question. Le groupe a exprimé pour conclure sa gratitude au Secrétariat du PBC sous la direction du sous-directeur général du Secteur de l'administration, des finances et de la gestion. Le groupe admirait le travail acharné et était reconnaissant pour tout le soutien apporté aux États membres. Il a également remercié les services de conférence, les interprètes et l'équipe technique sans qui la session n'aurait pas pu se dérouler sans heurts.

364. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que la session avait été très fructueuse et productive, sous la direction avisée du président et du vice-président, ainsi que grâce à l'esprit de souplesse et de compréhension mutuelle des États membres, ce qui a permis de conclure la session par un certain nombre de décisions constructives. Il a remercié les États membres, le Secrétariat, les services de conférence et les interprètes de leur excellent travail d'appui au PBC.

365. La délégation de la Chine a remercié le président et le vice-président d'avoir à nouveau présidé la réunion du PBC avec une grande efficacité. La délégation a déclaré que la session avait examiné avec succès de nombreux points de l'ordre du jour, y compris le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le PCE pour 2022-2023, l'adhésion au GNUDD et la proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'OCIS de l'OMPI, ce qui constituerait une base solide pour la prochaine Assemblée générale. La délégation a félicité l'OMPI à cet égard et a remercié toutes les délégations pour leur attitude constructive lors des réunions. La délégation a remercié le Directeur général, ainsi que le Secrétariat pour la grande quantité d'informations et d'éclaircissements qui avaient été fournis, à la fois avant et pendant la réunion, qui avaient fait progresser efficacement la compréhension des États membres sur ces questions, et avancer la consultation. La délégation souhaitait également remercier les services de conférence pour toute l'aide apportée face aux problèmes techniques. La délégation a remercié les interprètes, malgré l'extrême pression induite par le mode hybride, qui avaient su fournir un bon service d'interprétation. La délégation a informé le vice-président que

dans quelques jours, la Chine célébrerait la traditionnelle fête de la mi-automne qui, dans la culture chinoise, était l'occasion de se réunir en famille. La délégation a partagé un proverbe chinois : "Au moment où le clair de lune brille au loin sur la mer, nous partageons tous le même moment". La délégation estimait que certaines délégations, en particulier certains collègues à Genève, ne pouvaient pas se réunir avec leur famille, mais elle s'est dite convaincue que la pandémie ferait bientôt partie du passé. La délégation a conclu en souhaitant à tous la bonne santé, des progrès au travail, ses meilleurs vœux et elle espérait revoir tous les États membres l'année prochaine.

366. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président et les vice-présidents pour leurs conseils avisés et leur leadership au cours des travaux de la trente-troisième session du PBC. Le groupe a déclaré que le dévouement du président et du vice-président avait permis aux États membres de réaliser des progrès significatifs au cours de la semaine. Il a remercié le Secrétariat pour son excellent travail et les efforts efficaces investis dans la préparation et l'avancement du comité. Le groupe a remercié le Directeur général de s'être joint à la session et a remercié les interprètes et les services de conférence qui ont assuré d'excellentes conditions de travail au comité. Le groupe a apprécié l'engagement constructif de toutes les parties concernées qui a permis à tous de parvenir à un consensus sur de nombreux points de l'ordre du jour, et a fait des recommandations pertinentes aux assemblées générales, y compris sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Il a remercié tous les coordinateurs régionaux et les États membres pour leur coopération, leur souplesse et leur esprit constructif, qui seront maintenus à l'avenir. Le groupe a conclu en réitérant l'appui sans réserve des États membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les travaux futurs de ce comité.

367. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président et le vice-président pour leur direction éclairée de la réunion tout au long de la semaine. Le groupe a également remercié les délégations pour leur approche constructive, qui avait permis à tous de progresser. Il a félicité ses collègues pour cette session productive, car un accord a pu être trouvé sur des documents importants, notamment sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Des progrès ont également été accomplis dans la poursuite des travaux d'évaluation des bureaux extérieurs. Le groupe a noté l'importance des nouvelles pratiques de coopération avec les pays et les coordinateurs régionaux dans les consultations informelles que le Secrétariat avait organisées avant la tenue des trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC. Le groupe a conclu en remerciant le Secrétariat, le Directeur général, l'assistance du sous-directeur général du Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, son équipe, l'ensemble du Secrétariat, le personnel technique qui avait permis à tous de se réunir avec succès au cours de la semaine. Il s'est engagé à se tenir prêt à s'engager dans une coopération constructive à l'avenir et à contribuer au développement des activités de l'OMPI.

368. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le président et le vice-président d'avoir fait un excellent travail en présidant la session. Le groupe a remercié le Secrétariat pour son appui et son soutien de tous les instants, en particulier lors de l'examen des différents documents. Le groupe s'est félicité des débats qui avaient eu lieu et du travail accompli au cours de la semaine, et s'est dit particulièrement impressionné par l'esprit constructif affiché par toutes les délégations. Concernant les rapports de l'OCIS, du CCI et du vérificateur externe des comptes, le groupe a déclaré qu'il avait reçu des informations très utiles et qu'il en était reconnaissant, ainsi que pour les arguments en faveur des présentations faites par le Secrétariat sur divers points relatifs aux finances. Le groupe était reconnaissant au PBC d'être parvenu à un accord sur le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, en tenant compte des domaines prioritaires identifiés par l'OMPI et les États membres. Il a également apprécié les efforts de l'OMS et de l'OMPI pour fournir un soutien dans la gestion de la pandémie de COVID-19, et a exhorté l'OMPI à continuer de travailler avec les États membres pour prévenir la discrimination et

garantir l'égalité au sein de l'OMPI. Le groupe s'est félicité de l'adhésion de l'OMPI au GNUDD et a estimé qu'il s'agissait d'une décision importante et d'un grand pas en avant pour l'OMPI en général et pour l'ensemble du système des Nations Unies en termes de réalisation du programme de développement durable. Le groupe a indiqué que le PBC avait avancé sur le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et pensait que cela serait dans l'intérêt de tous. Il espérait que les principes énoncés, qui figureraient dans le document, seraient examinés à la prochaine session du PBC. Le groupe a exprimé sa gratitude aux techniciens du son, aux interprètes et aux responsables de salle, qui ont tous apporté une contribution excellente et importante au bon déroulement de cette session.

369. La délégation de l'Espagne a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni, qui a parlé au nom du groupe B. Elle a souligné le travail efficace accompli par le président et le vice-président dans la direction de la réunion, ainsi que par le Secrétariat, qui a facilité le travail. Le Secrétariat a répondu à toutes les demandes d'assistance et d'information de manière très positive tout au long de la réunion. La délégation a souligné l'esprit très constructif manifesté par les délégations au sein du comité, qui a contribué à faire avancer les délibérations pour trouver un accord sur de nombreuses questions au cours des réunions, ce qui est très important pour les travaux multilatéraux. La délégation était également reconnaissante pour le travail accompli par les interprètes et les traducteurs. Elle a reconnu le travail accompli par le PBC et d'autres organes en matière de supervision et de gestion des finances de l'Organisation. Malgré les circonstances très difficiles dues à la pandémie, tout s'est bien passé pendant cette période budgétaire et la situation financière était positive. Dans ses déclarations sur les différents points de l'ordre du jour, la délégation a souligné des aspects spécifiques qui étaient importants et, d'une manière générale, elle s'est félicitée de l'équilibre budgétaire dont l'OMPI et ses fonctionnaires ont fait preuve, et de la diligence raisonnable affichée. La délégation a remercié le Directeur général et son équipe pour leurs efforts pour faire face à la pandémie de COVID-19 et pour aider les États membres à faire de même et à passer de la gestion de crise à la reprise après la crise. La délégation a précisé que le développement d'un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace dans le monde serait un pas en avant très important. Elle a assuré l'Organisation qu'elle pouvait compter sur l'Espagne pour aider à la mise en œuvre du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, une fois approuvé. La délégation espérait que les assemblées l'approuveraient, estimant que cela aiderait à fournir à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle ce dont elle avait besoin et soulignerait le rôle de premier plan qu'occupait l'OMPI dans ce domaine. La délégation s'est félicitée du fait que le multilinguisme jouait un rôle central dans les débats à l'OMPI et a demandé instamment que l'OMPI, y compris ses États membres, continue de tirer parti des systèmes de protection internationale et d'agir de manière cohérente, afin de promouvoir l'utilisation des systèmes, ce qui permettra l'amélioration d'un outil de haute qualité et utile pour les utilisateurs. Cela aiderait également la propriété industrielle et intellectuelle à mieux contribuer au développement économique et social. La délégation estimait que cela fonctionnait de manière fiable lorsqu'il y avait une gestion efficace fondée sur la prudence financière et la durabilité, comme c'était le cas à l'OMPI.

370. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et le vice-président pour le leadership dont ils ont fait preuve et l'acte de coopération dans la tenue de consultations au sein du PBC. En une semaine, il a été possible d'examiner et d'adopter un certain nombre de décisions sur des aspects essentiels des travaux de l'OMPI. Surtout, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 a été adopté, qui déterminait les principales orientations de l'OMPI en matière de développement pour les deux prochaines années et reflétait les approches et propositions des États membres. La délégation a estimé que le développement du multilinguisme au sein de l'OMPI devrait rester l'un des domaines essentiels du travail de l'Organisation. En outre, le PBC a adopté des décisions importantes sur les activités de contrôle interne et externe; elle attachait également une grande importance aux travaux du vérificateur externe des comptes et du Corps commun d'inspection. La délégation considérait comme une mesure positive que le mandat de l'OCIS puisse renforcer les principes

fondamentaux de la formation du comité indépendant conformément au principe de la représentation régionale. La délégation a pris note du travail productif et utile de l'OCIS et a souligné son caractère indépendant. La délégation espérait que les travaux du comité pourraient se fonder sur les principes adoptés et réaffirmés dans son mandat. L'OMPI avait travaillé main dans la main avec le GNUDD et la délégation attendait avec impatience la poursuite de la coopération en ce sens. Elle a remercié le Directeur général, toute l'équipe, les interprètes, le personnel technique et les services de conférence. Sans leur travail professionnel de haut niveau et leur engagement, le comité n'aurait pas pu accomplir un tel travail. La délégation a conclu en remerciant toutes les délégations qui avaient travaillé au cours de cette session du PBC.

371. Le vice-président a donné la parole au Directeur général pour son discours de clôture.

372. Le Directeur général a déclaré que la toute première présentation du programme et budget par une nouvelle administration était toujours d'un intérêt particulier pour les États membres, car ils exprimaient leur curiosité et leur intérêt pour ce que la nouvelle administration pouvait présenter. La philosophie, la stratégie et les résultats que l'OMPI souhaitait obtenir ont été présentés aux États membres pour approbation et le Directeur général était très reconnaissant que les États membres aient fait preuve de zèle tout au long du processus. Sur le plan administratif, le Directeur général a déclaré qu'il s'agissait d'un processus très intense pour le Secrétariat, bien qu'il ait pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2020, et que la majorité des responsables de secteur ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2021. Le Directeur général a indiqué que le temps était compté pour préparer tous les documents, qui pouvaient tracer, pour examen par les États membres, l'orientation future de l'OMPI. Le Directeur général a remercié ses collègues au cours de la très vaste série de consultations internes et externes, malgré le fait que le plan stratégique à moyen terme, le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et d'autres documents étaient en cours de préparation. Le Directeur général a exprimé sa gratitude envers l'engagement et le soutien des États membres, et s'est réjoui de constater que ces derniers étaient enthousiastes à l'idée de prendre note du Plan stratégique à moyen terme. Le Directeur général a remercié les États membres d'avoir approuvé le programme de travail et budget pour 2022-2023, le PCE et d'autres documents, qui ont confirmé le soutien, les encouragements et l'affirmation des États membres. Le Directeur général a rappelé qu'il ne s'agissait pas seulement des plans de l'administration, mais aussi des plans des États membres. Il a confirmé que les plans seraient mis en œuvre collectivement au cours du prochain exercice biennal.

373. Le Directeur général a réaffirmé que des efforts avaient été déployés pour toucher de nombreux États membres de manière ouverte et transparente, avec l'intention de faire un effort encore plus important pour partager avec les États membres quels étaient les plans à l'avance. Le Directeur général s'est félicité que de nombreux coordinateurs régionaux et leurs membres aient réagi de manière positive et confirmé l'intention de l'OMPI de rester ouverte et transparente, et de continuer à travailler avec les États membres. L'esprit de coopération, de souplesse et de convivialité avait contribué au succès des procédures. Le Directeur général, au nom de ses collègues et du Secrétariat, a chaleureusement remercié le président et le vice-président d'avoir dirigé et guidé ces importantes discussions au cours de cette semaine chargée du PBC. Le Directeur général a ensuite remercié les coordinateurs régionaux qui avaient été présents ces dernières semaines, dans différentes parties de l'Organisation, pour leur attention et leur énergie. Il a déclaré qu'il continuerait à exiger du temps et de l'attention des États membres et leur a demandé de pardonner à l'avance au Secrétariat de les solliciter si souvent. Le Directeur général a poursuivi en remerciant les États membres qui avaient accordé une grande attention aux travaux de l'OMPI et a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté. Le Directeur général a à son tour remercié le Secrétariat pour avoir joué un rôle déterminant dans les travaux de la semaine du PBC, et dans toute la documentation rassemblée au fil des mois, en particulier le sous-directeur général, le Secrétariat du PBC et la Division des finances pour leurs conseils. Le Directeur général a également remercié les services de conférence, les

interprètes, le personnel technique et les équipes et collègues qui ont travaillé dans les coulisses, qui ont vraiment permis le bon déroulement des travaux du PBC au cours de la semaine, tant d'un point de vue logistique qu'administratif. Le Directeur général a poursuivi son discours de clôture en remerciant les États membres pour leur soutien et leur approbation pour la présentation des documents aux assemblées générales. Il a réaffirmé que l'administration serait prête à donner vie, ensemble, à la vision d'un monde où l'innovation et la créativité, où qu'elles soient, seraient soutenues par les technologies de l'information, pour le bien de tous. Le Directeur général a conclu son allocution de clôture en souhaitant à tous une bonne santé jusqu'aux assemblées générales.

374. Le vice-président a remercié le Directeur général pour ses aimables paroles. Il s'est associé à la déclaration faite par le Directeur général et a remercié le président pour le long travail accompli pour parvenir aux résultats obtenus au cours de la session. Le vice-président a eu l'honneur de diriger les débats et de participer à cette façon de travailler. Il a continué en remerciant le secrétariat du PBC et les collègues présents dans la salle pour le travail accompli, qui l'avait aidé à présider le comité et à répondre à toutes les questions. Le vice-président a remercié les États membres et les coordinateurs régionaux. Alors que les délégations travaillaient beaucoup, les coordinateurs régionaux devaient faire le double, ce qui permettait au PBC de se mettre d'accord sur les décisions. Le vice-président a remercié les services de conférence et les interprètes, qui leur ont permis de combler les lacunes linguistiques. Avant de clore la trente-troisième session du PBC, le vice-président a fait part d'une expérience personnelle qui, selon lui, aiderait les États membres à comprendre la nature du comité. Il était particulièrement fier d'avoir l'opportunité de travailler sur le premier projet de programme de travail et budget pour 2022-2023, en collaboration avec le Directeur général, le sous-directeur général du secteur de l'administration, des finances et de la gestion, l'autre vice-directeur général et le sous-directeur général ainsi que leurs équipes, et les délégations, pour le magnifique travail accompli.

375. Le vice-président a indiqué que lorsque quelque chose ne fonctionnait pas bien, lorsqu'il y avait des problèmes ou des désaccords, le vice-président proposait toujours une phrase, selon laquelle les organisations internationales étaient aussi bonnes ou aussi mauvaises que leurs États membres. Par conséquent, le travail accompli pendant le PBC était très bon, et cela avait pu se voir tout au long de la semaine. Le vice-président a poursuivi en indiquant qu'il n'y avait pas d'accords sur chaque point, mais sur la plupart des points très importants, ce qui a permis au comité d'avancer avec le reste de l'ordre du jour. Le vice-président a conclu la session en gardant à l'esprit que COVID-19 faisait toujours rage dans la société et que tous les pays faisaient de leur mieux. Il les a tous exhortés à être prudents et à rester en bonne santé jusqu'aux assemblées.

376. Le vice-président a clôturé la trente-troisième session du PBC.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE/ALGERIA

Nadji AICHE (M.), directeur, promotion des innovations et transfert des techniques, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Rabha KHETTAL (Mme), directrice de l'administration et des moyens, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Tim WERNER (Mr.), Judge, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

AZERBAÏDJAN/AZERBAIJAN

Seymur MARDALIYEV (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rustam AGAYEV (Mr.), Head, Intellectual Property Analysis and Policy Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

Gulara MUSTAFAYEVA (Ms.), Head, Economy and Finance Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

BANGLADESH

Shanchita HAQHE (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Head, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Dmitry DOROSHEVICH (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Larissa ORMAY (Ms.), Analyst, Division of Multilateral Relations, National Institute of Industrial Property of Brazil, Ministry of Economy, Rio de Janeiro

Lais TAMANINI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Nicholas GORDON (Mr.), Deputy Director, Trade Policy and Negotiations, Global Affairs, Ottawa

Romina RAEISI (Ms.), Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs, Ottawa

Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Martin CORREA (Sr.), Consejero, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

CHINE/CHINA

BAI Guangqing (Mr.), Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

LIU Jian (Mr.), Deputy Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Ling (Ms.), Deputy Division Director, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YANG Ping (Ms.), Consultant, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Consultant, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

XIE Zhangwei (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZHENG Xu (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Mohamed Ibrahim MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Coralia OSGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Abdelsalam Mohamed A. AL ALI (Mr.), Director, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Shaima AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Miriam VERDE TRABADA (Sra.), Subdirectora Adjunta, Secretaria General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Eva María PÉRTICA GÓMEZ (Sra.), Jefe de Servicio, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Javier SORIA QUINTANA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Jimmy MAULDIN (Mr.), Deputy Director, Office of Intellectual Property Enforcement, Department of State, Washington, D.C.

Scott EWALT (Mr.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Todd REVES (Mr.), Senior Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

James SHUSTER (Mr.), Program Analyst, Office of Management Policy and Resources, Bureau of International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Hollie MANCE (Ms.), Financial Advisor, Office Management Policy and Resources, Bureau of International Organizations, Department of State, Falls Church

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), Attorney-Advisor, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Geneva

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

Helene LIWINSKI (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Galina MIKHEEVA (Ms.), Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Tatiana KOLOTILINSKAYA (Ms.), Head, Multilateral Cooperation Division, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Maria RYAZANOVA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Vadim SERGEEV (Mr.), First Secretary, International Legal and Social Section, Permanent Mission, Geneva

Ivan NOVIKOV (Mr.), Second Secretary, Section of Administrative and Budgetary Matters of International Organizations, Permanent Mission, Geneva

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Senior Specialist, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

FRANCE

Josette HERESON (Mme), conseillère politique, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Mission permanente, Genève

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Jean-Philippe MULLER (M.), responsable, service juridique et international, direction juridique et financière, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Carole BREMEERSCH (Mme), chargée de mission, département juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GABON

Edwige KOUMBY MISSAMBO (Mme), premier conseiller, Mission permanente, Genève

GUATEMALA

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Kinga UDVARDY-MARTON (Ms.), Legal Advisor, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDONÉSIE/INDONESIA

Indra ROSANDRY (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Intellectual Property and Trade Disputes Officer, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Reyhan Savero PRADIETYA (Mr.), Trade Disputes and IP Officer, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Rudjimin RUDJIMIN (Mr.), Coordinator for Trade Disputes and IP Issues, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Otto GANI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ditya Agung NURDIANTO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Bahram HEIDARI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Laura CALLIGARO (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Tiziana ZUGLIANO (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Masataka SAITO (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Yuki SHIMIZU (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hinako AKASHI (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hiroki UEJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Kosuke TERASAKA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

KENYA

Dennis MUHAMBE (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAISIE/MALAYSIA

Yusnieza Syarmila YUSOFF (Ms.), Assistant Director General, Administration and Finance, Polica and International Affaire, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Dhiya Durani ZULKEFLEY (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Nur Mazian MAT TAHIR (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

MAROC/MOROCCO

Dalal MHAMDI ALAOUI (Mme), directrice par intérim, Bureau marocain du droit d'auteur, Rabat

Benali HARMOUCH (M.), chef, Département coopération et affaires juridiques, Office marocain de la propriété industrielle et commerciale, Casablanca

Khalid DAHBI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Sonia HERNÁNDEZ ARELLANO (Sra.), Subdirectora Divisional de Planeación, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Raúl VARGAS JUÁREZ (Sr.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

NÉPAL/NEPAL

Uttam Kumar SHAHI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Amar RAI (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Amaka Gold ELOM (Ms.), Assistant Director, International and Comparative Law Department, Federal Ministry of Justice, Abuja

Adija NYAM (Ms.), Senior State Counsel, International and Comparative Law Department, Federal Ministry of Justice, Abuja

Temitayo Lucia LAWAL (Ms.), Assistant Chief State Counsel, International and Comparative Law Department, Federal Ministry of Justice, Abuja

Chichi UMESI (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Akindeji AREMU (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Muhammad Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Krizia MATTHEWS (Sra.), Representante Permanente Alternativa, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

PÉROU/PERU

Alison Anabella URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/REPUBLIC OF MOLDOVA

Tatiana MOLCEAN (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Cristina AVOMIC (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Simona GEORGESCU (Ms.), Director, Economic Department, Romanian Office for Copyright (ORDA), Bucharest

Daniela GĂGENAU (Ms.), Expert, Economic Department, Romanian Office for Copyright (ORDA), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Simon MANLEY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rahul RAGHAVAN (Mr.), Head, Multilateral and Africa Team, International Policy, Intellectual Property Office (IPO), London

Beverly PERRY (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attachée, Permanent Mission, Geneva

SÉNÉGAL/SENEGAL

Mountaga Amadou Aly WAGNE (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

SERBIE/SERBIA

Andrej STEFANOVIC (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Emil ŽATKULIAK (Mr.), Head, International Affairs Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

Miroslav GUTTEN (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Malin WILKUND (Ms.), Controller, Finance, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Bollnäs

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Djursholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Wadie BEN CHEIKH (M.), ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Tamer AYAR (Mr.), Head, International Relations Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Duygu MERT (Ms.), International Relation Expert City Planner, Directorate General for Copyright, International Relations Section, Ministry of Culture and Tourism, Ankara

Sadettin AKIN (Mr.), IP Examiner, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Tuğba CANATAN AKICI (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Bahar DOĞAN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

VIET NAM

Ngoc Lam LE (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALBANIE/ALBANIA

Aferdita RROKAJ (Ms.), Director, Finance and Budget, Ministry of Finance and Economy, General Directorate of Industrial Property, Tirana

Ina STEFA (Ms.), Head, Directory of Finance and Human Resources, Ministry of Finance and Economy, General Directorate of Industrial Property, Tirana

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Ibrahim Hassan ALHIFTHI (Mr.), Executive Director, Organizational Excellence, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed ALJASSER, Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed Abdulrahman ALZENAIKI (Mr.), Human Resources Senior Operations Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Sultan ALFURAIHI (Mr.), Senior Budgeting and Planning Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Meshaal Mansur ALMUBAREK (Mr.), Senior Budgeting and Planning Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina Carla FABBETTI (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

ARMÉNIE/ARMENIA

Kristine HAMBARYAN (Ms.), Acting Head, Intellectual Property Office, Ministry of Economy, Yerevan

Shushik MKHITARYAN (Ms.), Acting Deputy Head, Intellectual Property Office, Ministry of Economy, Yerevan

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Alexander MCCAFFERY (Mr.), Policy Officer, Policy and International Affairs, IP Australia, Canberra

Oscar GROSSER-KENNEDY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Tamar GRANT (Ms.), Deputy Registrar, Office of Corporate Affairs and Intellectual Property (CAIPO), Ministry of Industry, Business and Trade, Bridgetown

Ricardo KELLMAN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BURUNDI

Deo NYYUNGEKO (M.), directeur, Département de la propriété industrielle, Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Bujumbura

Jean-Claude GAHUNGU (M.), conseiller, Département de la propriété industrielle, Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Bujumbura

Déogratias NAHUMUREMYI (M.), conseiller, Département de la propriété industrielle, Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Bujumbura

Alice NAHIMANA (Mme), conseillère, Département de la propriété industrielle, Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Bujumbura

Evelyne NGIRAMAHORO (Mme), conseillère, Département de la propriété industrielle, Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, Bujumbura

CAMBODGE/CAMBODIA

Prasith SUON (Mr.), Adviser, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

CHYPRE/CYPRUS

Evangelia KONSTANTINOOU (Ms.), Attachée, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Álvaro Alejandro GÓMEZ OCAMPO (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Carolina ROMERO ROMERO (Sra.), Directora General, Cundinamarca, Dirección Nacional de Derecho de Autor de Colombia, Bogotá, D.C.

Yesid Andrés SERRANO ALARCÓN (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Guillaume Olivier GONAT (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

CROATIE/CROATIA

Ljiljana KUTEROVA (Ms.), Head, Industrial Property or Copyright Office, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

Irena TUSEK (Ms.), Acting Head, Department for Planning, Financial and Legal Affairs and Human Resources Management, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

Jelena SEKULIĆ (Ms.), Adviser, European and International Affairs, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

DJIBOUTI

Kadra AHMED HASSAN (Mme), ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente, Genève

Oubah MOUSSA AHMED (Mme), conseillère, Mission permanente, Genève

FINLANDE/FINLAND

Vilma PELTONEN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GEORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Mr.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

Manana PRUIDZE (Ms.), Acting Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

Ketevan KILADZE (Ms.), IP Adviser, Permanent Mission, Geneva

INDE/INDIA

Garima PAUL (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Hussein Ail DAWOOD (Mr.), Acting President, Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC), Planning Ministry, Baghdad

Ahmed F. KAREEM (Mr.), Director, Directorate of Patents and Industrial Models, Ministry of Planning, Central Organization for Quality and Standardization Control, Baghdad

Naeim Ahmad AZ-ZKI (Mr.), Director, Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC), Planning Ministry, Baghdad

Amel HAMMOD (Ms.), Head, Patent and Industrial Samples Section, Directorate of Patents and Industrial Models, Ministry of Planning, Central Organization for Standardization and Control Quality (COSQ), Baghdad

Maysoon ALHASAN (Mr.), Senior Manager, Industrial Property Division, Planning Ministry, Baghdad

Hameedah ABID KADHIM (Ms.), Senior Chief Chemist, Iraqi Patents and Industrial Models Directorate (IPO), Ministry of Planning, Central Organization for Standardization and Control Quality (COSQ), Baghdad

Suha GHARRAWI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Mattan COHAY (Mr.), Deputy Superintendent of Patent Examiners, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

Tamara SZNAIDLEDER (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

Nitzan ARNY (Mr.), Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Zain AL AWAMLEH (Ms.), Director, Industrial Property Protection, Industry, Trade and Supply, Amman

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Mirbek MONOLOV (Mr.), Associate Director, Management, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

Saltanat ZHUMGULOVA (Ms.), Head, Financial and Economic Planning and Public Procurement Division, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LIBAN/LEBANON

Salim BADDOURA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Sara NASR (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

LITHUANIE/LITHUANIA

Rasa Svetikaite (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

MACÉDOINE DU NORD/NORTH MACEDONIA

Goran GERASIMOVSKI (Mr.), Director, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopj

Ismail JASHARI (Mr.), Adviser, Finance Department, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopj

MONACO

Carole LANTERI (Mme), ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente, Genève

Gilles REALINI (M.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MONGOLIE/MONGOLIA

Angar OYUN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NAMIBIE/NAMIBIA

Vivienne Elke KATJIUONGUA (Ms.), Head, Business and Intellectual Property Authority, Ministry of Trade and Industrialization, Windhoek

OMAN

Albalushi FATMA (Ms.), Patent Specialist, National Intellectual Property Office, Ministry of Commerce, Industry and Investment Promotion, Muscat

UGANDA/UGANDA

Allan Mugarura NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUZBÉKISTAN/UZBEKISTAN

Nargiza RAMAZONOVA (Ms.), Head, International Cooperation Department, Agency on Intellectual Property under the Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan, Tashkent

PARAGUAY

Walter José CHAMORRO MILTOS (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Felipe CARIÑO III (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Rosmina HASSANE ANUAR (Ms.), Head, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

Fernando NUNES (Mr.), Executive Officer, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/SYRIAN ARAB REPUBLIC

Reem ABID (Ms.), Head, International Trademark Registration Department, Directorate of Commercial and Industrial Property Protection (DCIP), Ministry of Internal Trade and Consumer Protection, Damascus

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

JUNG Dae Soon (Mr.), Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

HUH Won Soek (Mr.), Deputy Director of Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office, Daejeon

CHOI Eunhye (Ms.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Seoul

SONG Pureun (Ms.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Seoul

PARK Si-Young (Mr.), Counsellor (Intellectual Property Attaché), Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Peishan LIANG (Ms.), Principal Assistant Director, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Debra LONG (Ms.), Manager, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Kathleen PEH (Ms.), Senior Executive, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Jachin AW (Ms.), Intern, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Ariel QUEK (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Intellectual Property, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Smara ŠEĆEROVIĆ (Ms.), Senior Advisor, Promotion and International Cooperation Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

Špela KUČAN (Ms.), Counsellor, Economic Affairs, Permanent Mission, Geneva

Barbara REŽUN (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

VI. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Sabri BACHTOBI (M./Mr.) (Tunisie/Tunisia)

Vice-président/Vice-Chair: José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.)
(Espagne/Spain)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VII. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), directeur général/Director General

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget/Director, Program Performance and Budget Division

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of the Controller

[Fin du document/End of document]